

5ème rapport d'examen biennal de la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

2015 – 2025



Cinquième rapport d'examen biennal de la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo relative à l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance.

Décision de l'Assemblée (Assembly/AU/2(XXIII)) de juin 2014.

Agenda 
2063 L'Afrique
Que Nous Voulons

Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA/CAADP)
Rapport d'examen biennal 2015 - 2025

Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES..... | 4 |
| AVANT-PROPOS..... | 7 |
| REMERCIEMENTS..... | 9 |
| INTRODUCTION..... | 11 |
| PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU CINQUIÈME RAPPORT D'EXAMEN BIENNAL..... | 14 |
| 2A. Le processus..... | 14 |
| 2B. La méthodologie..... | 18 |
| 2C. Questions et préoccupations relatives à la qualité des données..... | 21 |
| PRINCIPALES CONCLUSIONS - PERFORMANCE CONTINENTALE..... | 26 |
| 3A. Progrès dans la réalisation des engagements..... | 26 |
| 3A. Performance continentale..... | 26 |
| 3A.1 Engagement 1 : Renouvellement de l'engagement à l'égard des principes et des valeurs du processus du programme global de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)..... | 29 |
| 3A.2 Engagement 2 : Renforcer le financement des investissements dans l'agriculture..... | 31 |
| 3A.3 Engagement 3 : Éliminer la faim d'ici à 2025..... | 35 |
| 3A.4 Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici à 2025..... | 54 |
| 3A.5 Engagement 5 : Stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles..... | 58 |
| 3A.6 Engagement 6 : Renforcer la résilience aux variations climatiques..... | 62 |
| 3A.7 Engagement 7 : Renforcer la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats..... | 65 |
| 3.B. Analyse des performances au cours des cinq cycles du processus d'examen biennal..... | 68 |
| 3.C. Points forts du thème de l'année..... | 72 |
| PERFORMANCE RÉGIONALE..... | 75 |
| 4A. Afrique centrale..... | 75 |
| 4B. Afrique de l'Est..... | 76 |
| 4C. Afrique du Nord..... | 77 |
| 4D. Afrique australe..... | 80 |

| | |
|--|-----------|
| 4E. Afrique de l'Ouest..... | 84 |
| CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 86 |
| 5A. Conclusions et principaux points du rapport d'examen biennal 2025..... | 86 |
| 5B. Recommandations..... | 88 |
| 5C. Proposition de prix pour l'examen biennal 2025..... | 91 |
| PERFORMANCE ET TABLEAUX DE BORD..... | 93 |
| 6A. Fiche d'évaluation continentale..... | 93 |
| 6B. Fiches de performance des différents États membres..... | 94 |
| 6C. Fiches de performance régionales..... | 95 |
| 6D. Fiche de performance continentale..... | 96 |
| PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS CLÉS DE L'UNION AFRICAINE..... | 97 |
| 7A. Consommation d'engrais en Afrique - Des engrais pour une révolution verte africaine (Décision : EX.CL/1041(XXXII)), 2006 et le Plan d'action pour la santé des engrais et des sols en Afrique 2024 (AFSH-AP)..... | 97 |
| 7B. Accès aux semences et à la biotechnologie (Décision : Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII), 2007..... | 101 |
| 7C. Promouvoir la sécurité foncière (Décision Assembly/AU/Decl.1(XIII) Rev.1), 2009..... | 104 |
| 7D. La pêche et l'aquaculture dans le processus du programme global de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) (Décision : Doc. EX. CL /627(XVIII)), 2011..... | 108 |
| 7E. Agriculture biologique écologique en Afrique (Décision : Ex. CL/Dec. 631 (XVIII)), 2011..... | 112 |
| 7F. Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique (F-SAMA)" (Décision : EX.CL/1041(XXXII), 2015)..... | 116 |
| 7G. Troisième rapport d'activité du secteur de l'élevage sur la décision EX.CL/Dec.792(XXIV) relative à la formulation de la stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LiDeSA) dans le rapport de la neuvième Conférence des ministres chargés des ressources animales Doc. EX.CL/807(XXIV), 2015..... | 118 |
| 7H. Cadre pour les pratiques de développement de l'irrigation et de gestion de l'eau agricole (IDAWM) en Afrique ({EX.CL/1187(XXXVI)}, février 2020)..... | 121 |
| 7I. La décision de l'Union Africaine. EX.CL/DEC. 1074 (XXXVI) sur le cadre de politique sanitaire et phytosanitaire (SPS), 2020..... | 123 |
| 7J. La déclaration continentale de l'Union Africaine sur l'intensification de la fortification et de la biofortification des aliments en Afrique {Assembly/AU/Decl. 2(XXXV)}, 2022..... | 128 |

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|--------------------------|--|
| AATS | Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique |
| ACT | Réseau africain de conservation et de travail du sol |
| AfCFTA | Zone de libre-échange continentale africaine |
| BAD | Banque africaine de développement |
| AFFM | Mécanisme africain de financement des engrais |
| AfricaRice | Centre du riz pour l'Afrique |
| AFSI | Indice africain de sécurité alimentaire |
| Agenda 2063 | Agenda 2063 : "L'Afrique que nous voulons" |
| AGRA | Alliance pour une révolution verte en Afrique |
| A2063 | AKADEMIYA2063 |
| APHLIS | Système d'information sur les pertes post-récolte en Afrique |
| ARDWE | Agriculture, développement rural, eau et environnement |
| ASBP | Programme africain sur les semences et la biotechnologie |
| ASTI | Indicateurs des sciences et technologies agricoles |
| UA | Union africaine |
| CUA | Commission de l'Union africaine |
| AUDA-NEPAD | Agence de développement de l'Union africaine |
| UA-CIAPS | Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine |
| UA-BIRA | Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine |
| AU-SAFGRAD | Recherche et développement sur les céréales vivrières semi-arides de l'Union africaine |
| BAT | Bio-vision Africa Trust |
| BMGF | Fondation Bill et Melinda Gates |
| BR | Examen biennal |
| BR1 | L'examen biennal inaugural / le 1 ^{er} examen biennal |
| BR2 | 2 ^{ème} examen biennal |
| BR3 | 3 ^{ème} examen biennal |
| BR4 | 4 ^{ème} examen biennal |
| BR5 | 5 ^{ème} examen biennal |
| Rapport d'examen biennal | Rapport de examen biennal |
| CA | Agriculture de conservation |
| CAADP | Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine |
| CAC | Commission du Codex Alimentarius de la FAO |

| | |
|----------------|---|
| CAMFA | Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture |
| COMESA | Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe |
| COVID-19 | Maladie à coronavirus de 2019 |
| CIP | Centre international de la pomme de terre |
| DARBE | Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable |
| RDC / DR Congo | République Démocratique du Congo |
| DREA | Département de l'économie rurale et de l'agriculture |
| EAC | Communauté d'Afrique de l'Est |
| e-BR | Système électronique (basé sur le web) d'examen biennal pour la saisie et la gestion des données |
| CEEAC | Communauté économique des États de l'Afrique centrale |
| CEDEAO | Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| EOA | Agriculture biologique écologique |
| EOAI | Initiative pour l'agriculture biologique écologique |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| F-SAMA | Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique |
| PIB | Produit intérieur brut |
| IC | Information et communication |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| IDAWM | Développement de l'irrigation et gestion de l'eau agricole |
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| IFPRI | Institut international de recherche sur les politiques alimentaires |
| ILRI | Institut international de recherche sur l'élevage |
| IWMI | Institut international de gestion de l'eau - Afrique du Sud |
| JSR | Examen sectoriel conjoint |
| MAPLE | Malabo Policy Learning Event (événement d'apprentissage de la politique de Malabo) |
| M&E | Suivi et évaluation |
| MEALS | Système de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage |
| EM | États membres |
| MT | Tonnes métriques |
| MSP | Fournisseur de services de mécanisation |
| NASIPs | Plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires |
| NAIP | Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture |
| NARIs | Institutions nationales de recherche agricole |
| NPCA | Agence de planification et de coordination du NEPAD |

| | |
|-------------|---|
| NRI | Institut des ressources naturelles |
| ODA | Aide publique au développement |
| PACA | Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique |
| PFRS | Cadre politique et stratégie de réforme |
| PRNFAA | Réseau de recherche sur les politiques pour la pêche et l'aquaculture en Afrique |
| RASIPs | Plans d'investissement dans les systèmes agroalimentaires régionaux |
| RAIP | Plans régionaux d'investissement dans l'agriculture |
| CER | Communautés économiques régionales |
| ReSAKSS-ECA | Système régional d'analyse stratégique et d'appui à la connaissance - Afrique orientale et centrale |
| ReSAKSS-SA | Système régional d'analyse stratégique et d'appui à la connaissance - Afrique australe |
| ReSAKSS-AO | Système régional d'analyse stratégique et d'appui à la connaissance - Afrique de l'Ouest |
| R&D | Recherche et développement |
| SADC | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| SDG | Objectifs de développement durable |
| SPS | Mesures sanitaires et phytosanitaires |
| SSA | Afrique subsaharienne |
| STC | Comité technique spécialisé |
| STC-ARDWE | Comité technique spécialisé Agriculture, développement rural, eau et environnement en 2019. |
| STO | Bureaux techniques spécialisés |
| SSPI | Indice de performance du secteur des semences |
| TASAI Inc. | Indice d'accès aux semences en Afrique |
| TOT | Formation des formateurs |
| TDR | Termes de référence |
| TWG | Groupe de travail technique |
| UMA | Union du Maghreb Arabe |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| UNECA | Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| UNFSS | Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires |
| UNFSS+4 | Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires +4 |
| ACS2 | Deuxième sommet africain sur le climat |

AVANT-PROPOS

Nous avons le plaisir de présenter le cinquième rapport d'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), l'instrument le plus important de l'Afrique en matière de responsabilité mutuelle pour faire progresser la transformation agricole. Depuis son adoption en 2014, la Déclaration de Malabo a guidé nos efforts collectifs pour accélérer la croissance agricole, renforcer la résilience et améliorer les moyens de subsistance. Au cours de la dernière décennie, le BR a été un mécanisme puissant pour mesurer les progrès, identifier les lacunes et favoriser l'apprentissage par les pairs entre les États membres.

Ce cinquième rapport marque une étape historique. Il conclut l'ère de la Déclaration de Malabo (2015-2025) tout en jetant les bases de la Déclaration de Kampala sur la transformation des systèmes alimentaires (2026-2035). Grâce à Malabo, l'Afrique a établi un cadre pour la planification agricole fondée sur des données probantes, la responsabilité mutuelle et l'investissement. La Déclaration de Kampala élargit désormais cette vision pour englober l'ensemble des systèmes agroalimentaires, en veillant à ce que les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, les jeunes et le secteur privé soient les moteurs d'un avenir alimentaire inclusif et résilient.

Le rapport est publié à un moment où des étapes cruciales sont franchies aux niveaux mondial et continental. Lors du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires +4 (UNFSS+4), qui s'est tenu à Addis-Abeba en juillet 2025, les dirigeants ont réaffirmé l'urgence d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires. Deux mois plus tard, le deuxième Sommet africain sur le climat (ACS2), qui s'est également tenu à Addis-Abeba, a souligné que le financement du climat, la résilience et la croissance verte sont indispensables au développement durable. Ensemble, ces jalons mettent en évidence le rôle central de l'Afrique dans l'avancement des systèmes alimentaires et de l'action climatique à l'échelle mondiale.

Aligné sur le thème 2025 de l'Union africaine, "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce aux réparations", cet examen souligne l'importance de l'équité et de l'inclusion. Il est essentiel de corriger les inégalités historiques en matière de terres, de commerce, de nutrition et d'accès aux opportunités pour construire des avenir justes et durables.

Bien que des défis subsistent - chocs climatiques, conflits, déficits de financement et persistance de la faim - le cinquième examen biennal (BR5) démontre la capacité de l'Afrique à mener une action collective audacieuse. Avec la Déclaration de Kampala, les États membres et les partenaires disposent désormais d'un cadre clair pour accroître les investissements, renforcer la résilience et garantir la souveraineté alimentaire pour les générations à venir.

Le cinquième rapport de l'examen biennal souligne que les performances des États membres ont bénéficié de l'élan créé au cours des quatre précédents examens biennaux (BR). Il est satisfaisant de constater que des efforts considérables ont été déployés pour améliorer la qualité des données et que les performances des États membres se sont généralement améliorées.

Le rapport est le résultat des efforts de collaboration des États membres de l'Union africaine, des communautés économiques régionales (CER) et de plusieurs partenaires techniques et de développement, sous la direction de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). Nous avons le plaisir de présenter, à travers ce cinquième rapport de l'examen biennal (BR) du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP/PDDAA), l'état des progrès réalisés par les États membres de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la décision de la Conférence contenue dans la Déclaration de Malabo du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés de juin 2014.

Le cinquième rapport de l'examen biennal est basé sur des données validées soumises par 45 des 55 États membres de l'Union africaine. Alors que la moyenne continentale est passée à 5,25 en 2025, contre 4,56 lors du cycle précédent, aucun État membre n'a atteint le score de référence de 9,40, seuil à partir duquel les objectifs de Malabo sont considérés comme étant "en bonne voie". Les domaines les plus performants sont la responsabilité mutuelle, l'institutionnalisation des données et la résilience climatique, tandis que des lacunes importantes persistent en matière d'investissement agricole, d'éradication de la faim et de commerce intra-africain. Des pays comme le Maroc, le Rwanda et l'Égypte se distinguent par leur amélioration constante, mais les conclusions générales soulignent la nécessité d'un engagement renouvelé, d'investissements ciblés et de cadres de gouvernance renforcés alors que l'Afrique entre dans une nouvelle ère politique. Sur la base de ces observations et des enseignements tirés d'une décennie de cycles d'évaluation, des recommandations clés sont proposées pour guider les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions continentales dans la prochaine phase de transformation des systèmes agroalimentaires de l'Afrique.

H. E. Moses Vilakati
Commissaire chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable Commission de l'Union africaine (CUA)

S.E. Nardos Bekele-Thomas
Directeur Général
Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)

REMERCIEMENTS

Le cinquième cycle de rapports de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) a bénéficié de la coordination générale du département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE) de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et des communautés économiques régionales (CER) tout au long du processus. Nous remercions sincèrement les équipes logistiques qui ont soutenu le processus à différentes étapes. Le Mezani Development Hub est très apprécié pour l'excellente facilitation des diverses réunions soutenant l'ensemble du processus du cinquième cycle du BR, y compris l'atelier de rédaction final au cours duquel le présent rapport a été rédigé. Nous sommes également reconnaissants au personnel qui a fourni un soutien logistique sans relâche tout au long du cinquième cycle des examens biennaux. Enfin, l'équipe de secrétariat du département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE) et de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), ainsi que l'équipe éditoriale, pour les efforts qu'ils ont déployés pour produire ce rapport.

Nous remercions les experts des États membres de l'Union africaine et ceux des institutions partenaires qui ont contribué financièrement et techniquement au processus et à la finalisation du cinquième rapport d'examen biennal.

En premier lieu, les points focaux nationaux du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et les divers experts techniques de tous les États membres de l'Union africaine, qui ont collecté et compilé les données qui ont constitué l'ossature de ce rapport. Le soutien et la coordination des points focaux du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) des Communautés économiques régionales (CER), ainsi que de leurs experts régionaux, ont permis aux États membres d'achever à temps le processus de collecte et de validation des données et de saisir les données de leur pays dans le système électronique du BR. Les chefs d'équipe et les membres du groupe de travail sur les examens biennaux (BR) sont remerciés pour leur direction technique générale et les orientations qu'ils ont données tout au long du processus de examens biennaux (BR).

Les contributeurs au cinquième rapport d'examen biennal (BR) sont les suivants : La Commission de l'Union africaine (CUA) ; l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ; les OCT de l'Union africaine qui comprennent le Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA) ; le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (UA-CPI) ; le Programme de recherche et de développement sur les céréales semi-arides de l'Union africaine (SAFGRAD) ; la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA). Les communautés économiques régionales : Union du Maghreb arabe (UMA) ; Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; et Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique

australe (SADC). Nos partenaires : AKADEMIYA2063 ; AGRA ; Mezani Development Hub, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; Centre international de développement des engrais (IFDC) ; Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ; Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) ; Institut international de gestion de l'eau (IWMI) ; l'indice africain d'accès aux semences (TASAI Inc.) ; l'Université d'Ibadan, Ibadan, Nigeria ; l'Université de Pretoria, Afrique du Sud ; l'Université d'agriculture et de ressources naturelles de Lilongwe, Malawi, l'Université de Makerere, Kampala, Ouganda ; l'Institut universitaire le Bon Berger, le Secrétariat de l'initiative EOA (Bio-vision Africa Trust), le Centre mondial des légumes - WCA, Harvest Plus ; le Centre international de la pomme de terre (CIP) ; le Ministère de l'agriculture et du développement rural, Maroc, et le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice).

Ce cinquième rapport de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) a bénéficié des recherches et des efforts de divers auteurs et experts qui ont contribué à la rédaction des différentes sections du rapport et à la révision de l'ensemble du projet.

C'est avec la plus grande reconnaissance que nous remercions tous les auteurs et co-auteurs ainsi que les experts et les réviseurs qui ont rendu possible l'achèvement de ce rapport.

| | |
|--|---|
| <p>H. E. Moses Vilakati Commissaire chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable Commission de l'Union africaine (CUA)</p> | <p>S.E. Nardos Bekele-Thomas Directeur Général Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)</p> |
|--|---|

INTRODUCTION

- 1.0 Le présent document est le cinquième rapport d'examen biennal (BR) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Le suivi des progrès a été demandé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine au titre de l'engagement 7 de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance (Doc. Assembly/AU/2(XXIII)). Depuis 2018, la Commission de l'Union africaine (CUA), en étroite collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), les Communautés économiques régionales (CER), les États membres et un large éventail de partenaires techniques et de développement, a produit et présenté des rapports sur l'examen biennal (BR) pour approbation par la Conférence de l'Union africaine tous les deux ans. Chaque rapport a servi d'outil important pour la responsabilisation, l'apprentissage par les pairs et l'action collective. Le cinquième rapport d'examen biennal poursuit ce mandat et conclut la période de mise en œuvre de Malabo (2014-2025).
- 1.1 Le rapport donne un aperçu de la mesure dans laquelle les États membres ont adhéré aux aspirations du Sommet de Malabo, qui a reconfirmé l'importance de l'investissement dans l'agriculture en tant que moteur d'une croissance économique inclusive et durable, de la réduction de la pauvreté et de la résilience. Conformément aux précédents rapports de synthèse, les sept (7) engagements de Malabo ont été traduits en sept domaines thématiques de performance : (i) réaffirmer les principes et les valeurs du processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) ; (ii) renforcer le financement des investissements dans l'agriculture ; (iii) mettre fin à la faim en Afrique d'ici 2025 ; (iv) réduire la pauvreté de moitié d'ici 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives ; (v) stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles ; (vi) renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité climatique et aux autres risques connexes ; et (vii) renforcer la responsabilité mutuelle en matière d'actions et de résultats. Ainsi, le cinquième rapport d'examen biennal consolide les efforts déployés depuis dix ans pour suivre, signaler et stimuler les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Malabo.
- 1.2 L'importance du cinquième rapport réside non seulement dans sa fonction de responsabilisation, mais aussi dans son rôle de transition. Il marque la fin de l'ère de Malabo tout en jetant les bases de la Déclaration de Kampala sur la transformation des systèmes alimentaires (2026-2035). La Déclaration de Kampala dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA/CAADP) élargit l'accent mis sur la croissance agricole à une transformation plus large des systèmes agroalimentaires afin de répondre aux impératifs de nutrition, de résilience climatique, de durabilité et d'équité. En examinant les performances au regard des engagements de Malabo, le présent rapport fournit la base factuelle nécessaire pour façonner l'agenda de la prochaine décennie et assurer la continuité entre les deux déclarations. L'examen 2025 est donc à la fois rétrospectif, en évaluant les progrès et les défis, et prospectif, en identifiant les leçons à tirer pour la décennie à venir.

- 1.3 Comme pour les rapports précédents, le processus d'élaboration du cinquième examen biennal (BR) a été participatif, inclusif et transparent. Les États membres ont dirigé la collecte des données et l'établissement des rapports, en utilisant des outils normalisés développés par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), les Communautés économiques régionales (CER), les institutions techniques et les partenaires de développement. Ce processus a impliqué un renforcement des capacités aux niveaux national et régional, des ateliers d'examen et de validation par les pairs et un soutien technique pour garantir la qualité et la comparabilité des données. Les organisations de la société civile, les associations d'agriculteurs et les acteurs du secteur privé ont été invités à apporter leurs points de vue et à valider les résultats.
- 1.4 Le cinquième rapport d'examen biennal présente les résultats à plusieurs niveaux. Au niveau continental, le rapport met en évidence les performances globales par rapport à chacun des sept engagements, révélant divers niveaux de progrès et des domaines nécessitant une attention urgente. Au niveau régional, il identifie les variations de performance entre les cinq régions d'Afrique et tire les leçons de l'intégration régionale, de l'apprentissage par les pairs et des "poches d'excellence" qui peuvent être transposées à plus grande échelle. Au niveau des États membres, le rapport documente les progrès réalisés par chacun d'entre eux, offrant ainsi l'occasion de réfléchir aux meilleures pratiques, aux défis et aux innovations politiques. En présentant les résultats à tous ces niveaux, le rapport continue de servir d'outil de responsabilisation solide, tout en favorisant une culture de planification fondée sur des données probantes et d'apprentissage mutuel.
- 1.5 Le rapport souligne le caractère inclusif du processus et de l'approche méthodologique utilisés pour collecter, analyser les données et rédiger le rapport. En outre, le rapport présente les principales conclusions aux niveaux continental et régional, les profils détaillés et les fiches d'évaluation des différents pays, ainsi qu'un ensemble de recommandations à l'intention des différents pays, des organismes régionaux et des institutions continentales. Cette méthodologie inclusive renforce l'appropriation du processus et la responsabilité à tous les niveaux.
- 1.6 Le rapport est complété par une boîte à outils interactive de communication sur l'examen biennal (BR) du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), qui présente les données de l'examen biennal (BR) sous diverses formes, les rendant ainsi plus facilement accessibles aux utilisateurs. L'outil a été développé par l'Union africaine et ses partenaires en étroite consultation avec les Communautés économiques régionales (CER), les experts techniques et d'autres parties prenantes, en tant que produit d'accompagnement du rapport sur le BR afin de faciliter la diffusion de ses conclusions. L'outil est conçu pour permettre aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes aux niveaux national et régional d'interagir plus facilement avec les données et les informations fournies. La boîte à outils contient des graphiques, des analyses et des cartes claires qui facilitent l'accès aux résultats l'examen biennal (BR).
- 1.7 Le rapport comprend une section sur la mise en œuvre de dix (10) des décisions de l'Union africaine, thématiques par nature, et spécifiques à la transformation agricole en Afrique, à savoir : Les semences et la biotechnologie ; le développement de

l'élevage ; la pêche et l'aquaculture ; l'irrigation ; la mécanisation ; l'utilisation d'engrais ; les capacités sanitaires et phytosanitaires, la politique foncière, l'agriculture biologique écologique et la biofortification.

- 1.8 Le cinquième examen biennal (BR) s'aligne sur les efforts mondiaux et continentaux visant à transformer les systèmes agroalimentaires, ancrés par l'UNFSS+4 (2025) et le deuxième Sommet africain sur le climat (ACS2), qui ont appelé à une mise à l'échelle rapide des approches de résilience dans les systèmes alimentaires africains, en assurant une gouvernance inclusive et un financement collaboratif, et ont positionné l'Afrique au centre de l'agenda alimentation-climat conformément à la transition de Malabo à Kampala. En conséquence, l'examen biennal (BR) devrait mettre l'accent sur les dépenses publiques liées à la résilience, la planification intégrée climat-agriculture avec des systèmes de données harmonisés, le financement mixte sans risque, la mise en œuvre localisée avec une responsabilité claire, et des objectifs concrets d'inclusion pour les femmes et les jeunes.
- 1.9 Conformément au thème 2025 de l'Union africaine, "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce aux réparations", le cinquième rapport d'examen biennal présente la transformation des systèmes agricoles et alimentaires comme une voie vers la justice réparatrice. Il met l'accent sur la correction des inégalités historiques en matière d'accès à la terre, d'opportunités commerciales, de nutrition et de résilience. Il souligne également le rôle essentiel des femmes et des jeunes, dont l'autonomisation est à la fois une nécessité économique et un impératif de justice. En situant la transformation agroalimentaire dans le cadre du discours sur les réparations, l'examen biennal (BR) affirme que la nouvelle ère ne doit pas seulement apporter croissance et résilience, mais aussi équité, dignité et souveraineté pour tous les Africains.
- 1.10 Le cinquième examen biennal (BR) sert à la fois d'instrument de responsabilisation et de mécanisme d'apprentissage. Il permet aux États membres, aux Communautés économiques régionales (CER) et à l'ensemble du continent d'évaluer les progrès, d'échanger des innovations et de renforcer la responsabilité mutuelle. Il fournit aux décideurs politiques, aux investisseurs et aux partenaires des orientations fondées sur des données probantes lorsqu'ils mettent en œuvre ou soutiennent la déclaration du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). En distillant les leçons de la décennie de Malabo et en les alignant sur les agendas continentaux et mondiaux, l'Examen trace une voie claire vers des systèmes agroalimentaires prospères, résilients et équitables au cours de la prochaine décennie.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU RAPPORT DU CINQUIÈME EXAMEN BIENNAL

2A. Le processus

- 2.1. L'examen biennal (BR) est un processus rigoureux conçu pour suivre le parcours de la transformation agricole de l'Afrique. Il s'agit d'un élément fondamental de l'agenda du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et d'un mécanisme essentiel de responsabilisation. Grâce à ce processus, les États membres de l'Union africaine rendent régulièrement compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la déclaration de Malabo, en fournissant une évaluation complète et factuelle de leurs performances. L'examen biennal (BR) aboutit à un rapport qui offre un aperçu clair de la situation du continent, en soulignant les réussites, en identifiant les défis et en informant les décisions politiques afin d'accélérer les progrès vers les objectifs de développement agricole partagés.
- 2.2. Le tableau 2.1 ci-dessous présente, du premier examen biennal (BR1) au cinquième examen biennal (BR5), le nom du cycle, les années de données, le processus d'examen et l'année de présentation du rapport à l'Assemblée de l'Union africaine.

Tableau 2.1 : Les cinq cycles des examens biennaux et les années de production

| Examen biennal (BR) | Années de données | Processus de révision | Rapport à l'Assemblée de l'Union africaine | Point de référence |
|---------------------|-------------------|-----------------------|--|--------------------|
| BR1 | 2015 - 2016 | 2017 | 2018 | 3.96 |
| BR2 | 2015 - 2018 | 2018-2019 | 2020 | 6.66 |
| BR3 | 2015 - 2020 | 2020-2021 | 2022 | 7.28 |
| BR4 | 2015 - 2022 | 2022-2023 | 2024 | 9.29 |
| BR5 | 2015 - 2024 | 2024-2025 | 2026 | 9.40 |

- 2.3. En préparation du cinquième cycle de l'examen biennal (BR5), la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), en collaboration avec des partenaires, ont organisé l'Événement d'apprentissage des politiques de Malabo (MAPLE) en octobre 2024. L'événement était axé sur l'examen des principaux enseignements tirés du quatrième examen biennal (BR4). Plus de 200 participants venus de toute l'Afrique - notamment des représentants des secteurs public et privé, des organisations d'agriculteurs, de la société civile, de la jeunesse, du monde universitaire et des médias - se sont réunis pour réfléchir aux enseignements tirés des cycles d'examen précédents.
- 2.4. À la suite de l'événement d'apprentissage de la politique de Malabo (MAPLE), le groupe de travail sur l'examen biennal (BR) - une équipe d'experts techniques provenant d'institutions de toute l'Afrique qui fournit un soutien technique au processus de

l'examen biennal (BR) - a effectué une analyse critique en octobre 2024. Cette analyse a porté sur les indicateurs, la collecte des données et les méthodes d'analyse, dans le but d'améliorer la qualité globale et la cohérence du processus de l'examen biennal (BR). À la suite de ces engagements, des documents clés ont été mis à jour, notamment les lignes directrices techniques sur les examens biennaux (BR), le modèle de rapport sur les examens biennaux (BR) et les notes techniques sur les examens biennaux (BR).

- 2.5. Le processus d'analyse et d'examen critique de 2024 a conclu qu'aucun nouvel indicateur ne serait introduit pour le cinquième cycle des examens biennaux (BR). En outre, les 12 indicateurs qui ont été ajoutés au cours du quatrième cycle des examens biennaux (BR) - mais qui sont restés "silencieux" (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul des notes) - continueront à rester silencieux au cours du cinquième cycle des examens biennaux (BR). Par conséquent, le cinquième cycle de BR évaluera un total de 59 indicateurs : 47 indicateurs existants des cycles précédents et 12 nouveaux indicateurs introduits lors du quatrième cycle de examens biennaux (BR).
- 2.6. À la suite de l'analyse critique de 2024, les mises à jour de données et les modifications d'outils suivantes ont été mises en œuvre : i) les données déjà fournies lors des cycles précédents et figurant dans le système e-BR ont été conservées pour le cycle examens biennaux (BR5) ; ii) tous les États membres ont été invités à fournir des données pour les années 2022, 2023 et 2024 ; iii) si un État membre souhaite modifier les données précédentes, il doit envoyer une lettre de demande officielle du ministère de l'agriculture ou d'une autorité du ministère de l'agriculture à son Communautés économiques régionales (CER), décrivant clairement les changements proposés et leur justification ; iv) l'e-BR, l'outil en ligne pour la saisie et la gestion des données, a été amélioré pour identifier les erreurs en signalant les entrées inhabituelles. Il a également été amélioré pour intégrer des informations sur la source des données afin d'améliorer la traçabilité des données ; v) l'une des innovations issues du processus de l'examen biennal (BR) lui-même est l'interopérabilité de l'e-BR avec le système de suivi, d'évaluation, de responsabilité et d'apprentissage de la CEDEAO (MEALS) (e-BR régional) ; pour les États membres de la CEDEAO, les données ont été directement extraites du MEALS de l'ECOWAP afin de garantir la cohérence et de réduire la duplication des efforts des États membres de la CEDEAO ; et vi) des erreurs et des lacunes communes en matière de données ont été identifiées et nécessitent des investissements supplémentaires de la part de l'Union africaine et des États membres dans le renforcement des capacités de collecte et de gestion des données..
- 2.7. La feuille de route du processus de l'examen biennal (BR5) : En étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et les experts techniques, la Commission de l'Union africaine a préparé une feuille de route pour le cinquième processus de de l'examen biennal. Elle couvre les différentes étapes et les délais nécessaires à la production du cinquième rapport sur les examen biennaux (BR).
- 2.8. Un atelier de formation des formateurs en personne a été organisé du 5 au 7 mars 2025. Environ 90 experts ont participé aux sessions de formation des formateurs, qui se sont concentrées sur les aspects techniques du processus de BR et ont inclus la planification du prochain atelier de formation continental pour les experts au niveau national. Dans le cadre de la formation

des formateurs, au moins 35 experts régionaux - représentant les cinq régions d'Afrique - ont reçu une formation spécifique sur les outils actualisés d'établissement de rapports sur les examens biennaux (BR) du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP).

Formation des experts nationaux

2.9. Au cours de ce cinquième processus de l'examen biennal (BR), la Commission de l'Union africaine a organisé, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), des formations régionales d'experts nationaux sur les outils actualisés de présentation des rapports de l'examen biennal (BR) du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et la Commission de l'Union africaine a apporté son soutien pour les services d'interprétation ou l'appui technique : (i) Formation régionale pour l'IGAD 19-20 mars 2025 ; (ii) Formation régionale pour la CEEAC : Afrique centrale (français) 16-17 juin 2025 ; (iii) Formation régionale pour l'Afrique du Nord (français, arabe) 22-23 mai 2025 : UMA ; (iv) Formation régionale pour l'Afrique australe (anglais, français, portugais) 8-10 mai 2025 : SADC et EAC et COMESA 27-29 mai 2025 et (v) session régionale de nettoyage des données pour l'Afrique de l'Ouest (anglais, français et portugais) du 23 au 27 juin 2025. Après les formations régionales, le processus du cinquième BR a été lancé au niveau des États membres. Les experts régionaux, qui ont été initialement formés lors de la formation continentale des formateurs, ont formé les experts nationaux.

Atelier de révision et de test de l'algorithme e-BR (BR) pour le cycle de l'examen biennal 5 (BR5)

2.10. Après l'achèvement de la soumission des données pour le cycle BR5, un atelier e-BR (BR) critique a été organisé à Kampala, en Ouganda, du 14 au 16 août 2025. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires techniques, a organisé une session de trois jours qui a rassemblé des chefs d'équipe et des experts techniques pour examiner, tester et valider l'algorithme mis à jour conçu pour générer les résultats de l'examen biennal 5 (BR5). Les objectifs étaient de finaliser la note technique pour le calcul des indicateurs et des scores, de s'assurer que la logique de l'algorithme s'aligne sur les outils de reporting révisés et de tester sa fonctionnalité en utilisant les données soumises par les États membres. Ce processus rigoureux visait à établir une compréhension commune et un accord sur l'algorithme validé, garantissant l'intégrité et la qualité du rapport de l'examen biennal 5 (BR5) final et de ses résultats associés, y compris les profils continentaux, régionaux et nationaux.

Collecte et validation des données au niveau national

2.11. Après la formation régionale, chaque Communauté économique régionale (CER) s'est organisée avec ses États membres pour mettre en œuvre sa feuille de route de l'examen biennal 5 (BR5) conformément à la feuille de route régionale et continentale. Les Communautés économiques régionales (CER) ont dirigé et coordonné les étapes de la collecte et de la

validation des données au niveau national. Les principaux défis étaient les suivants (i) la collecte, le nettoyage et l'analyse des données en temps voulu ; (ii) les ressources limitées pour soutenir la validation multipartite des projets de rapports nationaux sur les examens biennaux. Comme ce fut le cas lors des précédents processus de l'examen biennal, chaque État membre a organisé un atelier national multipartite pour examiner et valider le rapport et les données avant leur soumission aux Communautés économiques régionales (CER) respectives, avec une lettre signée du secrétaire permanent ou d'une autorité du ministère de l'agriculture. Les Communautés économiques régionales (CER) ont examiné et validé les rapports des États membres, effectué la première analyse des données et préparé les résumés régionaux de l'examen biennal qui ont été validés au niveau régional avant d'être soumis à la Commission de l'Union africaine.

Atelier continental de nettoyage et de validation des données

- 2.12. Après la soumission des rapports et des données des États membres avant le 30 juillet 2025. Chaque Communauté économique régionale (CER) a mobilisé des experts régionaux et a organisé un examen des rapports des États membres conformément à la note d'orientation sur la collecte des données et les processus de validation nationaux et régionaux pour le processus de l'examen biennal 5 (BR5) transmise aux Communautés économiques régionales (CER) par la Commission de l'Union africaine. La validation régionale a été organisée pour les Communautés économiques régionales (CER) suivantes (CEDEAO, UMA plus Égypte, SADC, pour la région orientale (IGAD, EAC et COMESA), et pour l'Afrique centrale (CEEAC).
- 2.13. Dans l'ensemble, toutes les Communautés économiques régionales (CER), à l'exception de la CEEAC, ont été en mesure de franchir cette étape importante et d'envoyer des commentaires et des observations aux États membres pour qu'ils les corrigent dans le rapport national, ainsi que dans le système e-BR (BR), en vue de leur soumission finale le 15 août 2025. Même lorsque le nettoyage des données continentales a commencé, la Commission de l'Union africaine a prolongé le délai de soumission pour tous les pays restants jusqu'au 28 août 2025 afin de permettre à ces pays de finaliser leur validation nationale, la saisie des données et la soumission des rapports dans le système e-BR. Dans le système e-BR, 45 États membres ont soumis leurs données dans les délais.
- 2.14. Un atelier continental de nettoyage et de validation des données s'est tenu à Kampala, en Ouganda (18-21 août 2025). Ce processus implique une vérification et une évaluation approfondies des données afin d'assurer la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité des données soumises par les États membres à l'adresse. L'atelier a permis d'harmoniser les processus de nettoyage et de validation des données, d'impliquer les responsables des zones d'engagement et de finaliser le nettoyage et la validation des données au niveau continental des soumissions des États membres. Le retour d'information et les commentaires fournis par les chefs d'équipe après l'exercice de vérification des données ont été envoyés à chaque Communauté économique régionale (CER) par la Commission de l'Union africaine qui leur a demandé de les partager avec leur État membre pour examen et resoumission des données révisées et du rapport dans le système e-BR (BR).

Atelier de rédaction technique sur les examens biennaux

2.15. L'atelier de rédaction a contribué à la préparation du projet de rapport de l'examen biennal 5 (BR5) et a donné l'occasion à plusieurs experts en matière de l'examen biennal ainsi qu'à toutes les institutions qui ont contribué à ce processus de faire part de leur appréciation sur la qualité des données avant de commencer le calcul des indicateurs et l'analyse. Plus spécifiquement, l'atelier de rédaction a couvert : (i) la discussion des grandes lignes du rapport BR5 et l'attribution de l'expert pour la rédaction ; (ii) la rédaction du projet de rapport ; (iii) la préparation des fiches d'évaluation individuelles des pays ; (iv) la préparation du projet consolidé de rapport de l'examen biennal 5 (BR5) continental ; (v) les prochaines étapes avec la date limite ont été définies. Une réunion de validation finale a été organisée virtuellement en septembre 2025 entre la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), les experts du Bureau du Comité technique spécialisé (STC) et les Communautés économiques régionales (CER) avant de présenter le rapport à la sixième session ordinaire du Comité technique spécialisé (STC) -ARDWE en octobre 2025.

Outils de communication de l'examen biennal (BR)

2.16. L'un des résultats de la précédente analyse critique du processus de l'examen biennal a été la création d'un neuvième groupe de travail technique sur la communication et le plaidoyer en matière de l'examen biennal, afin d'améliorer la communication, les efforts de plaidoyer liés aux conclusions de l'examen biennal et la sensibilisation. Comme d'habitude, les outils de communication et de plaidoyer de l'examen biennal, à savoir le tableau de bord de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et la boîte à outils de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), ont été mis à jour pour faciliter l'utilisation des conclusions du quatrième rapport de l'examen biennal.

2B. La méthodologie

2.17. Le tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS) a été élaboré pour présenter les progrès réalisés par les différents États membres et pour reconnaître et récompenser les États membres les plus performants dans la réalisation des objectifs et des cibles de la déclaration de Malabo d'ici 2025. L'AATS se base sur des méthodes d'analyse comparative pour évaluer la performance d'un pays dans la réalisation des buts et objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo.

2.18. L'année cible de la Déclaration de Malabo étant 2025, la méthode d'étalonnage fournit une échelle graduelle et progressive pour évaluer les progrès biennaux par rapport aux indicateurs sous la forme d'un score. Les repères visent principalement à permettre aux États membres de voir comment améliorer leurs performances au fil du temps et de rechercher les meilleures

pratiques afin de surmonter les défis identifiés tout en renforçant la culture de l'amélioration continue et en donnant un sentiment d'urgence dans la réalisation des objectifs de transformation de l'agriculture.

- 2.19. Les lignes directrices techniques 2025 mises à jour fournissent des détails sur la méthodologie utilisée pour calculer chacun des 59 indicateurs de performance (47 indicateurs existants et 12 nouveaux indicateurs du cycle de l'examen biennal 4 (BR4)) avec l'ensemble des paramètres requis. Les notes techniques 2025 fournissent des détails supplémentaires sur les méthodes utilisées pour calculer les scores de performance, avec l'année 2015 comme référence pour la mesure de la performance, y compris le système de pondération utilisé pour agréger les scores à travers les différents domaines thématiques.
- 2.20. Pour le cycle de l'examen biennal 5 (BR5), les nouveaux indicateurs du cycle BR4 n'ont pas été utilisés pour le calcul de la note et le classement des États membres. Les nouveaux indicateurs du de l'examen biennal 4 (BR4) sont les suivants 3.1vii (Augmentation en pourcentage de la proportion de semences de bétail évaluées et certifiées adaptées aux conditions locales, par espèce/race/écotype, utilisées annuellement dans un pays (pLCSU), semences de bétail) ; 3.1viii (Indice de performance du secteur des semences) ; 3.5viii (Coût d'un régime alimentaire sain en pourcentage des dépenses alimentaires des ménages) ; 3.5ix (Pourcentage (pourcentage) de la population en surpoids ou obèse, population adulte) ; 3.7 (Indice de progrès de la biofortification en Afrique, ABPI) ; 5.1ii (Indice de diversification du commerce intra-africain des produits et services agricoles) ; 5.3i (Taux tarifaire, taux moyen pondéré des tarifs appliqués (pourcentage)) ; 5.3ii (Indice des mesures non tarifaires liées au commerce intra-africain des produits et services agricoles) ; 5.3iii (Indice de l'environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) ; 6.1iii (Total des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture). En outre, le nouveau paramètre EIRB4 a été exclu du calcul de 6.2 et de son score. En raison de certains problèmes liés à la notification et à la qualité des données, l'indicateur 3.6iii est également resté silencieux au cours de ce cycle BR5.
- 2.21. Lorsqu'un indicateur est silencieux, cela signifie qu'il n'a pas été utilisé dans le calcul des notes et le classement des États membres et qu'il n'est pas pris en compte dans l'analyse des notes.
- 2.22. Conformément à la structure de performance de l'examen biennal (7 domaines d'engagement décomposés en 28 catégories de performance, puis en 59 indicateurs), il existe quatre types de notes : la **note I**, qui est la note attribuée à l'indicateur de performance sur une échelle de 0 à 10 ; la **note C**, qui est une agrégation des *notes I* pour la catégorie de performance ; la **note T**, qui est une agrégation des *notes C* pour le thème de performance ou le domaine d'engagement ; et la **note O**, qui est la note globale (ou l'agrégation des *notes T*) pour la réalisation de la Déclaration de Malabo. Pour chaque note agrégée (c'est-à-dire la *note C*, la *note T* et la *note O*), un système de pondération égale est utilisé.
- 2.23. Les algorithmes de calcul correspondants, entièrement détaillés dans les notes techniques 2025, ont guidé la conception de la base de données pour la compilation des données des pays afin de générer le tableau de bord 2025.
- 2.24. La comparaison des scores des pays dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et les 45 profils de pays présentés dans le chapitre 7 du **tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS)**, qui résume les progrès

individuels des pays dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo. Les définitions techniques standard suivantes doivent être notées pour faciliter une compréhension complète du rapport de l'examen biennal et du *tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS)*.

- 2.25. Une cible : est une valeur à atteindre à une année ultime (année cible) par un élément exprimé dans un engagement. Par exemple, l'engagement de "*tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici 2025 par rapport à 2015*" - l'objectif est de 200 pour cent à atteindre d'ici l'année cible de 2025 par rapport à l'année de référence de 2015.
- 2.26. Un indicateur : Il s'agit d'un paramètre ou d'une combinaison de paramètres qui mesure directement (sans autre calcul) la valeur de l'élément mesuré. Par exemple, pour l'engagement de la section 2.25, l'indicateur est le "*taux de croissance du commerce intra-africain*".
- 2.27. Un jalon : Il s'agit de la valeur à atteindre par l'indicateur au cours d'une année de mesure pour que l'État membre soit en bonne voie pour atteindre l'objectif, en partant de l'hypothèse que la progression est linéaire. En tant que tel, le jalon peut varier d'une année à l'autre. Par exemple, pour l'engagement de la section 2.25, le jalon pour la troisième année (année de mesure 2018) est de 60 % [égal à $(200 \%/10) * 3$]. Il convient de noter que l'étape peut rester constante si l'objectif est le même pour chaque année. Par exemple, pour l'engagement d'"augmenter les dépenses du gouvernement en faveur de l'agriculture en tant que part des dépenses nationales totales, à au moins 10 pour cent chaque année", le jalon pour chaque année est de 10 pour cent.
- 2.28. Une note : est une valeur basée sur une échelle de 0 à 10 qui reflète la performance par rapport à un indicateur au cours d'une année donnée. Comme dans l'exemple de l'engagement de la section 2.25, un pays ayant atteint 150 % de progrès au cours d'une année donnée aura un score de 7,5 [égal à $(150/200)*10$].
- 2.29. Un point de référence : Est le score correspondant à la valeur de l'étape, qui est le score minimum qu'un pays doit avoir pour être en bonne voie cette année-là. Comme pour un jalon, le point de référence peut varier d'une année à l'autre et atteindre la valeur maximale de 10 au cours de l'année cible, ou rester constant à 10 chaque année. Le point de référence pour la présente période de référence (année de mesure 2024) est de 9,40, contre 9,29 dans le dernier examen biennal 4 (BR4) (année de mesure 2022).
- 2.30. SUR LA VOIE : Signifie que l'État membre a obtenu un score égal ou supérieur au point de référence (9,40) et qu'il est donc en bonne voie pour atteindre l'objectif des engagements de Malabo.
- 2.31. PAS SUR LA VOIE : Signifie que le pays a obtenu un score inférieur au point de référence (9,40) et qu'il n'est donc PAS sur la trajectoire qui lui permettra d'atteindre les engagements de Malabo.
- 2.32. La catégorie de performance introduite dans les troisième et quatrième cycles des examens biennaux est maintenue pour le cinquième cycle des examens biennaux et indique les États membres qui progressent de manière satisfaisante. Cela signifie que l'État membre a une note globale de 5 ou supérieure à 5, mais inférieure à l'objectif de référence de 9,40.

2C. Questions et préoccupations relatives à la qualité des données

Cadrage politique

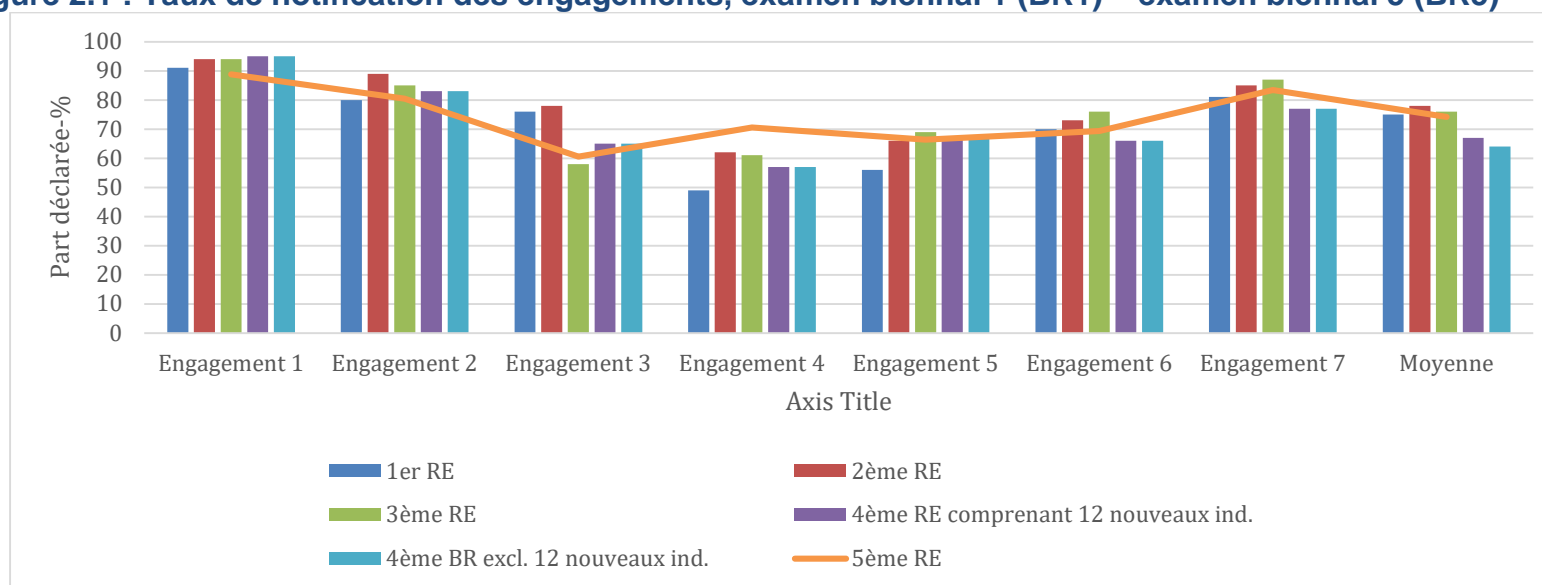
- 2.33. La crédibilité du processus de l'examen biennal repose sur la qualité, la cohérence et l'actualité des données qui le sous-tendent. Des statistiques fiables constituent la base du tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS), qui est présenté tous les deux ans à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement en tant que principal instrument de responsabilisation du continent. Sans données fiables (c'est-à-dire fiables, exactes, cohérentes et sûres), les progrès ne peuvent être mesurés avec confiance et le pouvoir de la responsabilité mutuelle est affaibli. Le cinquième examen biennal constitue donc à la fois un bilan de la déclaration de Malabo et un jalon dans la capacité collective de l'Afrique à produire, gérer et appliquer des données solides pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes.
- 2.34. La qualité des données n'est pas seulement une question technique ; elle est essentielle à la crédibilité politique, à la confiance des investisseurs et des citoyens. Les faiblesses en matière de communication ou de comparabilité risquent de diminuer l'équité des évaluations entre pays, de susciter le scepticisme à l'égard des progrès annoncés et de saper la légitimité du tableau de bord en tant que moteur de transformation. En revanche, des données crédibles et harmonisées renforcent la voix de l'Afrique dans les forums mondiaux, inspirent la confiance des partenaires du développement et des investisseurs, et renforcent la confiance des citoyens qui comptent sur la transparence des rapports sur les progrès accomplis. C'est pourquoi le renforcement des systèmes statistiques et de suivi de l'Afrique doit rester une priorité continentale, inscrite à la fois dans la déclaration de Kampala et dans l'Agenda 2063 en tant que pilier stratégique du parcours de transformation de l'Afrique.

Reconnaître les lacunes

- 2.35. Malgré les progrès importants réalisés dans le renforcement du système de l'examen biennal, des défis persistants subsistent en ce qui concerne la couverture, l'actualité et la comparabilité des données. Les taux de déclaration continuent de varier selon les engagements. Comme le montre la figure 2.1, les engagements 1 (principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine), 2 (financement des investissements) et 7 (responsabilité mutuelle) enregistrent systématiquement des niveaux plus élevés d'exhaustivité des données, souvent supérieurs à 80 %, tandis que les engagements 3 (éradication de la faim), 4 (réduction de moitié de la pauvreté) et 6 (résilience) sont à la traîne, avec des taux de notification dans le cycle du BR5 toujours inférieurs à 70 % en moyenne. Ces disparités limitent la capacité à présenter une image équilibrée des progrès de l'Afrique.
- 2.36. Le respect des délais reste une autre contrainte. De nombreux États membres soumettent leurs données tardivement, ce qui comprime la période de validation et limite la capacité des communautés économiques régionales (CER) et des équipes techniques à entreprendre un examen approfondi par les pairs. Cela affecte non seulement l'assurance qualité, mais retarde également les possibilités d'action corrective avant l'Assemblée.

- 2.37. La comparabilité pose également des difficultés pour certains indicateurs qui sont suivis à l'aide de méthodologies différentes dans les pays. Les différences entre les instruments d'enquête, les indicateurs de substitution et les méthodologies incohérentes d'un pays à l'autre réduisent la fiabilité des comparaisons entre les pays. En outre, la pratique consistant à attribuer la valeur zéro aux données manquantes continue de masquer les véritables lacunes en matière de déclaration. Bien que conçue comme une solution technique, cette approche crée des risques à la fois politiques et techniques : les pays peuvent sembler moins performants non pas en raison de faibles progrès, mais parce que les rapports sont incomplets.
- 2.38. L'effet cumulatif de ces défis est illustré par les tendances des données (voir figure 2.1). Alors que le taux moyen de notification était relativement élevé au cours des trois premiers cycles de l'examen biennal (75-78 %), il est tombé à 67 % au cours du quatrième cycle, après l'introduction de 12 nouveaux indicateurs, avant de remonter modestement à 74 % au cours du cinquième de l'examen biennal. Cette trajectoire met en évidence deux réalités : premièrement, les systèmes statistiques africains élargissent progressivement leur champ d'application, mais deuxièmement, les progrès sont inégaux et fragiles, ce qui nécessite un investissement soutenu dans la capacité institutionnelle.

Figure 2.1 : Taux de notification des engagements, examen biennal 1 (BR1) – examen biennal 5 (BR5)



Progrès depuis le BR5

- 2.39. Depuis le quatrième examen biennal, des progrès importants ont été accomplis pour renforcer la crédibilité et la couverture du processus. Le nombre de rapports a considérablement diminué, dix États membres n'ayant pas présenté de rapport dans l'examen biennal 5 (BR5) par rapport à l'examen biennal 4 (BR4). Quatre d'entre eux sont actuellement sanctionnés par l'Union africaine et exclus du processus de l'examen biennal 5 (BR5). Néanmoins, l'engagement politique en faveur de l'agenda de responsabilité mutuelle est de plus en plus fort, grâce à un engagement plus marqué des communautés économiques régionales (CER) pour aider les États membres à soumettre leurs données en temps voulu.
- 2.40. La plateforme de l'e-BR (e-BR) a également été améliorée. De nouveaux protocoles de validation, des fonctions automatisées de vérification croisée et le développement d'une base de données consolidée de séries chronologiques ont accru l'efficacité, réduit les erreurs de saisie et permis une plus grande cohérence d'un cycle à l'autre. Ces innovations ont commencé à faire de l'examen biennal un référentiel vivant des données sur la transformation de l'agriculture en Afrique.
- 2.41. Au niveau national, un plus grand nombre de pays ont désormais institutionnalisé les équipes nationales de l'examen biennal et les groupes de données techniques, avec la participation des ministères de l'agriculture, des finances, de la planification et des bureaux nationaux de statistiques, ainsi que d'acteurs non étatiques. Les sessions de formation, les ateliers de validation par les pairs dirigés par les communautés économiques régionales (CER) et le soutien technique des partenaires continentaux ont contribué à approfondir la connaissance des méthodologies des examens biennaux et à réduire les incohérences récurrentes dans les rapports.
- 2.42. Au niveau continental, les partenariats avec la FAO, la BAD, l'AUDA-NEPAD et d'autres partenaires techniques ont été renforcés pour consolider les systèmes statistiques nationaux. Des investissements ciblés dans les enquêtes agricoles, les innovations numériques et le renforcement des capacités permettent de combler progressivement les lacunes dans la disponibilité des données. Des initiatives telles que des projets pilotes d'harmonisation régionale et l'intégration d'innovations émergentes, comme celles lancées par la CEDEAO, jettent les bases d'un système plus cohérent, comparable et tourné vers l'avenir.

Des problèmes systémiques plus profonds

- 2.43. Malgré ces améliorations, des problèmes systémiques plus profonds restent à résoudre. L'absence ou l'obsolescence des données de base pour plusieurs indicateurs continuent de limiter la capacité à entreprendre une analyse solide des tendances et à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. De nombreux États membres restent fortement tributaires d'enquêtes financées par des sources extérieures et d'initiatives statistiques soutenues par des donateurs, ce qui pose des problèmes de viabilité lorsque ce soutien s'estompe.
- 2.44. L'appropriation du processus de l'examen biennal par les pays reste également inégale. Dans certains cas, l'examen biennal est abordé principalement comme une exigence de conformité plutôt que comme un instrument intégré dans les cadres

nationaux de planification, de budgétisation et de responsabilité. Cela limite l'intégration des résultats des examens biennaux dans les réformes politiques et affaiblit le suivi des recommandations entre les cycles, réduisant ainsi le plein impact transformateur du processus.

- 2.45. Ces faiblesses persistantes soulignent la nécessité d'aller au-delà des solutions techniques. La gouvernance des données doit être placée au centre du programme de transformation agricole de l'Afrique, soutenue par un financement national plus important des systèmes statistiques, une appropriation nationale institutionnalisée de l'examen biennal et des mécanismes garantissant que les preuves générées se traduisent par des décisions politiques et d'investissement exploitables.

Propositions pour une meilleure gouvernance des données

Pour relever ces défis systémiques, l'examen biennal 5 (BR5) présente un programme prospectif pour une gouvernance des données plus solide, susceptible de soutenir la transformation de l'Afrique au-delà de l'ère de Malabo.

- 2.46. Tout d'abord, l'examen biennal doit être pleinement institutionnalisé dans les plans nationaux d'investissement agroalimentaire (RAIP) et les examens sectoriels conjoints (ESS) d'ici à 2030. L'intégration des indicateurs de l'examen biennal dans les cadres de suivi nationaux permettra de s'assurer que le processus n'est pas considéré comme un rapport externe, mais comme un instrument essentiel pour la planification, la budgétisation et la responsabilité au niveau de l'État membre.
- 2.47. Deuxièmement, le financement des statistiques doit être garanti et réservé. Les lignes budgétaires nationales dédiées à la collecte et à l'analyse des données agricoles doivent être complétées par des initiatives continentales telles que la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA) et des partenariats régionaux qui garantissent la durabilité au-delà du financement par les donateurs.
- 2.48. Troisièmement, l'Afrique doit exploiter le pouvoir de l'innovation numérique. L'expansion de la plateforme e-BR, associée à l'intégration d'outils tels que la cartographie géospatiale, l'analyse assistée par l'IA, l'approvisionnement en données à partir de bases de données crédibles et les enquêtes mobiles, peut améliorer de manière significative l'actualité, la couverture et la comparabilité des données entre les pays.
- 2.49. Quatrièmement, l'apprentissage par les pairs et le transfert de capacités devraient être renforcés par le biais de plateformes des communautés économiques régionales (CER), où les pays dotés de systèmes statistiques plus solides encadrent activement ceux dont les capacités sont plus faibles. Cela devrait inclure la planification de la succession, en veillant à ce que des experts plus jeunes soient formés et soutenus pour soutenir le processus de l'examen biennal au cours de la prochaine décennie.
- 2.50. Enfin, la transparence et la confiance des citoyens doivent être renforcées. L'établissement de tableaux de bord de données ouvertes pour les indicateurs de l'examen biennal, accessibles aux décideurs politiques, aux partenaires et au public, ne renforcera pas seulement la responsabilité, mais favorisera également une utilisation plus large des données probantes dans la politique agricole et les décisions d'investissement.

Lien vers le cycle de Kampala

- 2.51. Alors que l'Afrique passe de l'ère de Malabo (2014-2025) à la Déclaration de Kampala (2026-2035), la qualité des données doit être considérée comme un bien public continental. La stratégie et le plan d'action du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (2026-2035) appellent explicitement à intégrer le processus de l'examen biennal dans les mécanismes de responsabilité nationaux et régionaux. D'ici 2028, tous les États membres devraient avoir intégré les engagements de Kampala et les indicateurs de l'examen biennal dans leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (RAIP). D'ici à 2030, l'examen biennal devrait être pleinement institutionnalisé dans les plateformes nationales de suivi, d'évaluation et d'examen sectoriel conjoint, afin de garantir que la culture de la responsabilité mutuelle soit non seulement maintenue mais approfondie.
- 2.52. La crédibilité du programme de transformation agricole de l'Afrique, devant ses dirigeants, ses citoyens et ses partenaires internationaux, reposera sur la solidité de ses données. Les données et les connaissances sont le moteur du progrès ; par conséquent, l'obtention de données crédibles et fiables est à la fois une priorité stratégique et un fondement de l'agenda de transformation du continent. L'examen biennal 5 (BR5) souligne que la mise en place de systèmes statistiques robustes, fiables et comparables n'est pas facultative. C'est la pierre angulaire de la responsabilité mutuelle et une condition préalable indispensable pour respecter les engagements de la déclaration de Kampala et la vision plus large de l'Agenda 2063.

CONCLUSIONS PRINCIPALES - PERFORMANCE CONTINENTALE

3A. Progrès dans la réalisation des engagements

3A. Performance continentale

- 3.1. Pour le rapport de l'examen biennal 5 (BR5), 45 des 55 États membres ont soumis leurs données nationales validées à la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire de leurs communautés économiques régionales (CER) respectives. Les pays qui ont présenté un rapport en 2025 sont les suivants : Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Afrique du Sud, Malawi, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
- 3.2. Le rapport de l'examen biennal 5 (BR5) exclut quatre États membres (Burkina Faso, Mali, Niger et Soudan) qui font actuellement l'objet de sanctions de la part de l'Union africaine, ainsi que six autres (Angola, Congo, RD Congo, Guinée équatoriale, Érythrée et République arabe sahraouie) qui n'ont pas soumis leurs données suffisamment tôt pour qu'elles puissent être incluses dans les études.
- 3.3. Pour le rapport BR5, le critère composite par rapport auquel les performances des pays ont été évaluées était de 9,40. Les points de référence sont passés de 3,96 à 9,40 de 2017 à 2024 respectivement. Le repère de 9,40 sur 10 était la note minimale qu'un pays devait atteindre, dans toutes les catégories de performance évaluées, pour être considéré comme ayant atteint les objectifs et les cibles du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo.
- 3.4. Le rapport de l'examen biennal 5 (BR5) montre qu'aucun État membre, sur les 45 qui ont présenté un rapport, n'a atteint les objectifs fixés dans l'agenda de Malabo du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Cependant, au cours des périodes de révision, l'évaluation montre une performance forte et cohérente de la part du Maroc, du Rwanda et de l'Égypte. Ces pays se distinguent par les progrès importants et constants qu'ils ont réalisés dans toutes les catégories de performance évaluées.
- 3.5. Le fait qu'aucun État membre n'ait atteint les objectifs de Malabo à l'horizon 2025 peut être attribué, en partie, aux conditions socio-politiques et économiques défavorables et évolutives - tant au niveau national que mondial - rencontrées au cours de la période d'examen (2015-2024). Malgré des progrès mesurables, l'incapacité de tous les États membres déclarants à atteindre les objectifs de Malabo pour 2025 met en évidence des problèmes structurels profondément enracinés. La productivité agricole n'a pas suffi à elle seule à remédier aux problèmes de la faim, de la pauvreté et de la résilience. Des engagements tels que l'éradication de la faim et la stimulation du commerce intra-africain ont obtenu certains des scores les plus bas, ce qui indique qu'il est inadéquat de se concentrer uniquement sur l'augmentation de la production.

- 3.6. Le rapport de l'examen biennal 5 (BR5) montre également que le continent, collectivement, n'a atteint les objectifs fixés dans aucun des sept (7) domaines d'engagement énoncés dans la Déclaration de Malabo. Le score global du continent est passé de 4,56 dans le rapport de l'examen biennal 4 (BR4) à 5,25 dans le rapport de l'examen biennal 5 (BR5). Ce score est plus élevé que le score global de 4,32 en 2021 et de 4,03 pour 2019 respectivement. Cela signifie que le continent a progressé, enregistrant des gains dans toutes les catégories de performance des engagements du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo.
- 3.7. Dans l'ensemble, les résultats du de l'examen biennal 5 (BR5) montrent que si des progrès considérables ont été réalisés dans les catégories de performance évaluées, ces progrès ont été fragmentés entre les États membres et les périodes d'examen. Ceci est évident dans le rapport, puisque sur les 45 pays qui ont présenté un rapport, 35 ont obtenu de meilleurs résultats que dans le rapport de l'examen biennal 4 (BR4). Il s'agit d'une amélioration significative qui peut être attribuée aux efforts constants déployés à tous les niveaux pour approfondir la mise en œuvre afin d'accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture, comme le prévoit l'agenda du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo.
- 3.8. Le tableau 3.1 ci-dessous présente un résumé des performances continentales par rapport aux sept engagements de Malabo en 2025, en comparaison avec le point de référence prévu. Si des améliorations sont observées dans la plupart des domaines par rapport à 2023, les objectifs de référence ne sont toujours pas atteints, ce qui souligne l'urgence d'une action plus forte dans le cadre de la déclaration de Kampala du du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (2026-2035).
- 3.9. Le tableau 3.1 montre que, dans l'ensemble, 32 États membres ont obtenu une note supérieure à la moitié de la note (contre 23 dans le rapport de l'examen biennal 4 (BR4)).

Tableau 3.1 : Performance continentale par rapport aux engagements de Malabo (2025)

| Engagement | Référence (2025) | Score (2023) | Score (2025) | États membres avec un score > à la moitié de l'indice de référence | Principales observations |
|---|------------------|--------------|--------------|--|--|
| Engagement 1 : Réengagement à l'égard des principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) | 10.0 | 7.66 | 8.04 | 39 | Domaine le plus performant ; l'institutionnalisation des processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) s'est consolidée, mais des lacunes subsistent en matière d'inclusion. |

| Engagement | Référence (2025) | Score (2023) | Score (2025) | États membres avec un score > à la moitié de l'indice de référence | Principales observations |
|--|------------------|--------------|--------------|--|--|
| Engagement 2 : Financement des investissements dans l'agriculture | 9.50 | 3.15 | 4.22 | 20 | Légère augmentation des budgets agricoles et de l'utilisation de financements innovants ; encore loin de l'objectif de 10 %. |
| Engagement 3 : Éliminer la faim d'ici à 2025 | 9.24 | 2.90 | 3.38 | 11 | L'agriculture sensible à la nutrition et l'alimentation scolaire se sont développées, mais la faim et les écarts de productivité restent critiques. |
| Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture | 9.11 | 3.04 | 4.41 | 21 | Une réduction de la pauvreté rurale est observée dans certains pays ; les inégalités persistent, en particulier pour les femmes et les jeunes. |
| Engagement 5 : Stimuler le commerce intra-africain | 9.00 | 2.23 | 2.97 | 7 | La Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) offre des opportunités ; l'infrastructure et l'harmonisation des normes restent des obstacles majeurs. |
| Engagement 6 : Résilience aux risques climatiques et connexes | 9.55 | 5.91 | 6.30 | 35 | La résilience s'améliore grâce à des pratiques intelligentes face au climat et à l'assurance ; le financement de la lutte contre le changement climatique reste insuffisant. |
| Engagement 7 : Responsabilité mutuelle | 9.40 | 7.02 | 7.71 | 39 | Progrès dans l'examen par les pairs et la validation des données, renforcement des cadres de responsabilité, mais persistance de lacunes dans les données. |
| Performance globale | 9.40 | 4.56 | 5.25 | 32 | Amélioration générale de la situation indiquant que les progrès vers les objectifs de Malabo sont lents. |

Source : Analyse des données des cinquième et quatrième examens biennaux

3.10. Le rapport de l'examen biennal 5 (BR5) révèle qu'aucun État membre de l'Union africaine n'a atteint les objectifs de Malabo pour 2025, malgré des améliorations dans plusieurs domaines de performance. Des pays comme le Maroc, le Rwanda et l'Égypte ont notamment enregistré des progrès constants. Les progrès les plus importants ont été enregistrés dans les domaines de la responsabilité mutuelle et de la résilience climatique, tandis que les engagements liés à l'éradication de la faim et au commerce intra-africain sont restés à la traîne.

3.11. Les conclusions du rapport de l'examen biennal 5 (BR5) soulignent les limites des approches agricoles existantes. Tout d'abord, le rapport révèle les gains limités des stratégies centrées sur l'agriculture, en particulier dans des domaines tels que l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté. Cela suggère que des systèmes alimentaires plus solides et plus inclusifs sont essentiels pour lutter contre les inégalités persistantes et l'insécurité alimentaire. Deuxièmement, la faiblesse des investissements dans l'agrofinancement reste un goulet d'étranglement important. Troisièmement, la sous-performance du commerce agricole intra-africain souligne la nécessité de réformes structurelles en matière d'accès au marché, de normes et de logistique. En fin de compte, le rapport de l'examen biennal 5 (BR5) confirme que les gains agricoles progressifs ne sont plus suffisants. À cet égard, la déclaration de Kampala, qui adopte un changement de paradigme dans la trajectoire de développement de l'Afrique en repositionnant le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) d'une focalisation agricole étroite à un programme de transformation des systèmes agroalimentaires plus large et plus intégré, offre une approche basée sur les systèmes pour une voie plus résiliente, durable et inclusive pour l'avenir agroalimentaire de l'Afrique. L'approche des systèmes agroalimentaires nécessite non seulement un financement accru, mais aussi des investissements stratégiques plus intelligents sur l'ensemble des chaînes de valeur, de la production à la consommation.

3A.1 Engagement 1 : Renouvellement de l'engagement envers les principes et les valeurs du processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

3.12. Les États membres de l'Union africaine doivent faire preuve d'un engagement durable envers les principes et les valeurs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) en alignant leurs programmes de transformation agricole sur les cadres continentaux et les processus axés sur les résultats. Ces principes comprennent la planification fondée sur des données probantes, la participation de tous, l'examen par les pairs et la responsabilité mutuelle, qui ont été réaffirmés dans la déclaration de Malabo. La déclaration a fixé un objectif ambitieux pour tous les États membres, à savoir l'achèvement complet du processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), ce qui équivaut à une note de 10, d'ici 2018. Cet objectif souligne le fait que l'institutionnalisation du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) n'est pas un exercice ponctuel, mais une condition préalable à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires de l'Afrique. Toutefois, les progrès ont été inégaux selon les pays et les cycles de révision. Dans le BR4, seul un État membre, le Niger, a obtenu la note maximale, ce qui fait craindre un ralentissement de la dynamique continentale. Dans le cycle actuel de l'examen biennal 5 (BR5), bien que la performance globale reste inférieure à l'objectif attendu, de nouveaux progrès sont visibles. La Tanzanie est le seul État membre à obtenir une note parfaite de 10, mais il est encourageant de constater que 20 autres pays ont obtenu une note supérieure à 9, alors que dans le BR4, seuls neuf États membres avaient atteint des niveaux similaires. Il s'agit d'une augmentation de près de 100 %, ce qui indique une convergence

continentale croissante vers l'institutionnalisation des processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP).

- 3.13. Cet engagement est suivi au moyen de trois indicateurs spécifiques qui, ensemble, mesurent le degré d'institutionnalisation des principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) au niveau national. Le premier est l'indice d'achèvement du processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), qui évalue si les États membres ont domestiqué et rendu opérationnel le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) par le biais de plans nationaux d'investissement dans l'agriculture, d'un alignement sur les priorités continentales et de la mise en place de cadres de suivi fonctionnels. Le deuxième indice se concentre sur l'existence et la qualité d'organes de coordination multisectoriels et multipartites, qui reflètent le degré d'implication des gouvernements dans la société civile, le secteur privé, les femmes et les jeunes dans les processus de transformation de l'agriculture. Le troisième indicateur porte sur la présence de politiques fondées sur des données probantes, d'institutions de soutien et de ressources humaines adéquates pour soutenir la mise en œuvre. Pris ensemble, ces indicateurs permettent de savoir si les pays ont intégré les valeurs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) dans des structures de gouvernance capables de produire des résultats.
- 3.14. Le premier indicateur suit l'achèvement des processus nationaux du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et mesure la mesure dans laquelle les États membres ont franchi les étapes essentielles requises pour une mise en œuvre efficace de la déclaration de Malabo. Ces étapes comprennent la domestication, l'évaluation du plan national d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP), la mise en œuvre du plan national d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP), ainsi que le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur le plan national d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP). Au cours de ce cycle BR5, les 45 pays ont tous rendu compte de l'indicateur, dont 37 ont fourni des preuves complètes de l'achèvement, et davantage de pays démontrent maintenant des progrès mesurables vers l'achèvement complet du processus.
- 3.15. Le deuxième indicateur évalue la mesure dans laquelle les États membres ont mis en place et maintenu des organes de coordination multisectoriels et multipartites pour améliorer la mise en œuvre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Ces plateformes sont essentielles pour aligner les politiques, mobiliser les ressources et garantir l'inclusion dans la transformation de l'agriculture. Au cours de ce cycle BR5, 45 États membres ont présenté un rapport, dont neuf, parmi lesquels la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, Madagascar, le Maroc, le Sénégal, la Sierra Leone et la Tanzanie, ont obtenu la note maximale de 100 %. Cela représente un progrès substantiel par rapport au BR4, où seuls trois pays, à savoir la République centrafricaine, les Comores et le Niger, ont atteint ce niveau. Il est encourageant de constater que 12 autres États membres, tels que Djibouti, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, la Somalie, la Tunisie, le Zimbabwe et l'Ouganda, ont obtenu une note d'au moins 9 sur 10, ce qui témoigne de la solidité des dispositions institutionnelles. Si ces progrès témoignent d'une dynamique

continentale, le maintien et le développement de plateformes de coordination fonctionnelles restent essentiels pour intégrer les principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) dans tous les États membres.

- 3.16. Le troisième indicateur évalue la mesure dans laquelle les États membres ont mis en place des politiques fondées sur des données probantes, des institutions de soutien et des ressources humaines adéquates, essentielles pour stimuler les investissements dans le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) par le biais de plans nationaux d'investissement dans l'agriculture. Les résultats obtenus au titre de cet indicateur reflètent la capacité générale des gouvernements à mettre en œuvre la déclaration de Malabo. Les pays qui maintiennent leur élan présentent généralement un ancrage institutionnel solide du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) dans les systèmes nationaux de planification et de budgétisation, renforcé par des organes de coordination fonctionnels qui favorisent la cohérence et la responsabilité entre les acteurs gouvernementaux et non étatiques. Ils ont investi dans des systèmes de données fiables, dans l'expertise technique et dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, ce qui permet une mise en œuvre adaptative du plan national d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP) et un suivi efficace. Un engagement politique de haut niveau et un financement national prévisible ont contribué à la stabilité, tandis que la participation active aux plateformes continentales d'apprentissage par les pairs a accéléré l'adoption des meilleures pratiques.

3A.2 Engagement 2 : Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture

Présentation de l'engagement

- 3.17. Le secteur agroalimentaire est l'épine dorsale de la plupart des économies africaines, contribuant à hauteur de 10 à 40 % du PIB et employant 20 à 70 % de la main-d'œuvre. Reconnaisant son rôle central, les États membres de l'Union africaine se sont engagés, dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP/PDDAA), à allouer au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture et à atteindre une croissance annuelle de 6 %. Pourtant, près de vingt ans après la déclaration de Maputo, seuls quelques pays atteignent régulièrement ces objectifs, et la plupart restent bien en deçà de la norme. Ce sous-investissement persistant met en évidence l'écart entre les promesses politiques et le financement réel. La population africaine devrait augmenter d'environ 550 millions de personnes au cours des 15 prochaines années, ce qui entraînera une forte hausse de la demande en matière d'alimentation et de nutrition.
- 3.18. Le retard pris dans la réalisation de l'objectif de financement public dans ce secteur a eu un impact limité sur les investissements du secteur privé national et étranger ainsi que sur le financement du développement. Par conséquent, les investissements n'ont pas atteint l'objectif dans de nombreux pays. Le rapport BR5 sur l'engagement 2 suit les résultats obtenus par les pays en matière de financement et d'investissement au moyen de quatre catégories de performance et de sept indicateurs. L'engagement comprend les indicateurs et les objectifs suivants :

- Indicateur 2.1i : Dépenses publiques pour l'agriculture en pourcentage des dépenses publiques totales, avec un objectif de 10 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.1ii : Dépenses publiques pour l'agriculture en % de la valeur ajoutée agricole, avec un objectif de 19 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.1iii : Aide publique au développement en faveur de l'agriculture, décaissements en % des engagements, avec un objectif de 100 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.2 : Rapport entre les investissements du secteur privé national dans l'agriculture et la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif de 5 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.3 : Investissements étrangers directs dans l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif de 9 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.4 : Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès à des services financiers, avec un objectif de 100 % d'ici à 2025.
- Indicateur 3.1v : Dépenses totales de recherche agricole en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif de 1 % par an de 2015 à 2025.

3.19. La plupart des États membres participant au cycle BR5 ont rendu compte des indicateurs de l'engagement 2. Le nombre de pays ayant communiqué sur chaque indicateur ou ayant communiqué des données complètes pour calculer l'indicateur est le suivant : Indicateurs 2.1i (43 dans le BR5 contre 44 dans le BR4) ; Indicateurs 2.1ii (41 dans le BR5 contre 41 dans le BR4) ; Indicateur 2.1iii (40 dans le BR5 contre 42 dans le BR4) ; Indicateur 2.2 (37 dans le BR5 contre 49 dans le BR4) ; Indicateur 2.3 (34 dans le BR5 contre 30 pour le BR4) ; Indicateur 2.4, (40 dans le BR5 contre 41 dans le BR4) ; et Indicateur 3.1v. (39 dans le BR5 contre 38 dans le BR4). Au total, 96 % des États membres ayant participé au BR5 ont fourni des informations sur l'indicateur 2.1i "Dépenses publiques agricoles en % des dépenses publiques totales". En revanche, l'indicateur 2.3 relatif aux investissements directs étrangers dans la valeur ajoutée de l'agriculture a été le moins bien renseigné, avec 76 % des États membres ayant participé au BR5.

3.20. Dans l'ensemble, aucun des États membres ayant fait rapport sur ce domaine d'engagement relatif à l'amélioration du financement des investissements dans l'agriculture n'était en bonne voie ou n'avait bien progressé en obtenant une note supérieure à 7,5. Il s'agit d'une régression par rapport au BR4 précédent, où trois États membres avaient obtenu une note supérieure à 7,5 (Eswatini, Burundi et Lesotho). En comparaison, il y a eu une augmentation des États membres qui ont fait des progrès modérés, puisqu'un total de dix-sept (17) États membres (contre huit (8) dans le BR4) ont obtenu une note entre 5 et 7,5 sur 10 (Bénin, Burundi, Cabo Verde, Djibouti, Eswatini, Ghana, Malawi, Maroc, Maurice, Namibie, Seychelles, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe). Il s'agit d'une amélioration de cinq pays supplémentaires depuis le BR4. Au total, 19 États membres (contre 14 dans le BR4) ont obtenu une note comprise entre 2,5 et 5 (Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mozambique, Nigeria,

Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tchad). Il s'agit d'une trajectoire positive, car il est évident que près de 15 États membres ont dépassé le score de 2,5 depuis le rapport BR4. Les neuf autres États membres participant au BR5 ont obtenu un score inférieur à 2,5, contre 24 États membres dans le BR4.

Évaluation des pays en bonne voie par indicateur

- 3.21. Le premier indicateur mis en évidence dans le présent rapport concerne la part des dépenses agricoles publiques dans les dépenses publiques totales, avec un objectif de 10 % par an (indicateur 2.1i). Seuls quatre États membres ont atteint cet objectif au cours du cycle BR5 (le Burundi, l'Éthiopie, la Mauritanie et le Zimbabwe). Cela montre que les progrès sont limités par rapport aux rapports précédents du BR, où trois États membres avaient atteint l'objectif (Burundi, Éthiopie et Mauritanie). Le deuxième indicateur (Indicateur 2.1ii) mesure les dépenses agricoles du gouvernement en tant que part de la valeur ajoutée agricole, avec un objectif de 19 pour cent chaque année. Dans ce cycle BR5, seuls quatre États membres (Botswana, Comores, Djibouti, Zambie), comme dans le BR4 (Cabo Verde, Comores, Djibouti et Lesotho), ont atteint l'objectif. Deux États membres (Comores, Djibouti) ont conservé leur statut de pays en bonne voie par rapport au BR4.
- 3.22. Alors que les États membres doivent allouer suffisamment de fonds à l'agriculture dans leurs budgets nationaux, l'objectif est également de s'assurer que les donateurs respectent leurs promesses et leur engagement à soutenir les plans nationaux. Le troisième indicateur (indicateur 2.1iii) est l'aide publique au développement en faveur de l'agriculture, versée en pourcentage des engagements, avec un objectif de 100 % chaque année. Seuls quatre des États membres ayant fourni des informations sur cet indicateur sont en bonne voie (Égypte, Mauritanie, Maurice et Tchad), le Tchad atteignant le point de référence pour la première fois dans les BR5. L'Égypte, la Mauritanie et Maurice ont conservé leur statut de pays en bonne voie depuis le BR4, tandis que le Congo, qui était en bonne voie dans le BR4, n'a pas présenté de rapport pour ce cycle. Trois États membres ont progressé vers la réalisation de l'objectif : le Bénin (9,75), le Rwanda (9,44) et les Seychelles (9,09).
- 3.23. Le quatrième indicateur (Indicateur 2.2), mis en évidence dans ce rapport, reflète la mise en place ou le renforcement de mécanismes visant à attirer les investissements privés nationaux dans l'agriculture. Il est mesuré en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture et a un objectif annuel de 5 % entre 2015 et 2025. Un plus grand nombre de pays semblent faire une percée dans la mobilisation des investissements privés nationaux dans l'agriculture. Au total, quinze (15) États membres (Afrique du Sud, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Djibouti, Eswatini, Gabon, Ghana, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tchad et Zambie), représentant environ 33 % des 45 pays ayant présenté un rapport pour ce cycle de BR, sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de 5 %. Huit pays, représentant 18 % des 45 pays participants, n'ont pas communiqué le niveau d'investissement du secteur privé national. Il s'agit d'une amélioration positive par rapport au précédent BR, au cours duquel 37 % des pays participants n'avaient pas fourni de données sur cet indicateur.
- 3.24. Le cinquième indicateur (indicateur 2.3) reflète les investissements directs du secteur privé étranger dans l'agriculture et complète l'indicateur 4 sur les investissements privés nationaux. L'objectif du cinquième indicateur reflète la mise en place ou

le renforcement de mécanismes visant à attirer les investissements directs privés étrangers dans l'agriculture, qui sont mesurés en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, et a un objectif annuel de 9 % entre 2015 et 2025. Sur les 34 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, seuls cinq (5) États membres (Cabo Verde, Madagascar, Malawi, Sierra Leone et Togo) étaient en bonne voie pour atteindre l'objectif de 2025. Quatre (4) États membres (Burundi, Lesotho, Somalie et Zimbabwe) n'ont pas pu maintenir leur niveau de réalisation de l'objectif, bien que la Somalie ait manqué de peu l'objectif avec un score de 9,99. Le nombre d'États membres ayant communiqué des informations sur cet indicateur est passé à 34 (soit une augmentation de 31 % par rapport au BR4 précédent).

- 3.25. Le sixième indicateur (indicateur 2.4) porte sur l'amélioration de l'accès aux services financiers et de leur utilisation par les petits exploitants agricoles dans le cadre de leurs activités agricoles (achat d'intrants, de machines, de technologies de stockage, etc.) L'accès au financement pour les agriculteurs reste un défi de taille sur le continent, puisque seuls cinq États membres (Botswana, Égypte, Maurice, Sénégal et Seychelles) parmi ceux qui ont présenté un rapport sont en bonne voie. Il y a une légère augmentation de trois États membres qui ont dépassé l'objectif par rapport au BR précédent où seuls l'Égypte et les Seychelles étaient en bonne voie ou avaient atteint l'objectif. Trois autres pays ont atteint 90 % ou plus de l'objectif : Eswatini (94 %), Kenya (94 %) et Zimbabwe (90 %).
- 3.26. Le septième indicateur (Indicateur 3.1v) mesure les dépenses totales de recherche agricole en tant que part de la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif annuel de 1 %. Cinq États membres ont atteint l'objectif au cours du cycle BR5 (Botswana, Égypte, Ghana, Maurice, Sierra Leone). Les quatre autres pays n'ont pas été en mesure de maintenir leur niveau de réalisation antérieur.
- 3.27. L'amélioration du financement des investissements dans les systèmes agroalimentaires est une voie fondamentale pour les gouvernements africains afin de réaliser la transformation des systèmes agroalimentaires. Le développement de solutions de financement innovantes est essentiel dans un contexte de diminution de l'aide publique au développement (APD). Les États membres devraient adopter une stratégie agrofiancière nationale (NAFS) sous la responsabilité conjointe des ministères des finances et de l'agriculture, avec un horizon de cinq ans et des mises à jour annuelles du CDMT, et réserver les 10 % du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) à l'agriculture, avec un minimum de 30 à 40 % pour les facilitateurs financiers (infrastructure de marché, systèmes de données, partage des risques, rails de paiement). La stratégie devrait définir une combinaison de financements (public, IFD, commercial, impact, climat) et des objectifs clairs en matière d'investissement par nœud de la chaîne de valeur (intrants, production, agrégation, transformation, logistique, vente au détail).
- 3.28. La transformation des systèmes agroalimentaires nécessite une stratégie globale et multidimensionnelle fondée sur des investissements coordonnés, une participation inclusive et une réforme institutionnelle. Tout d'abord, il est fondamental d'augmenter et de canaliser stratégiquement les dépenses publiques. La priorité accordée aux chaînes de valeur à fort impact,

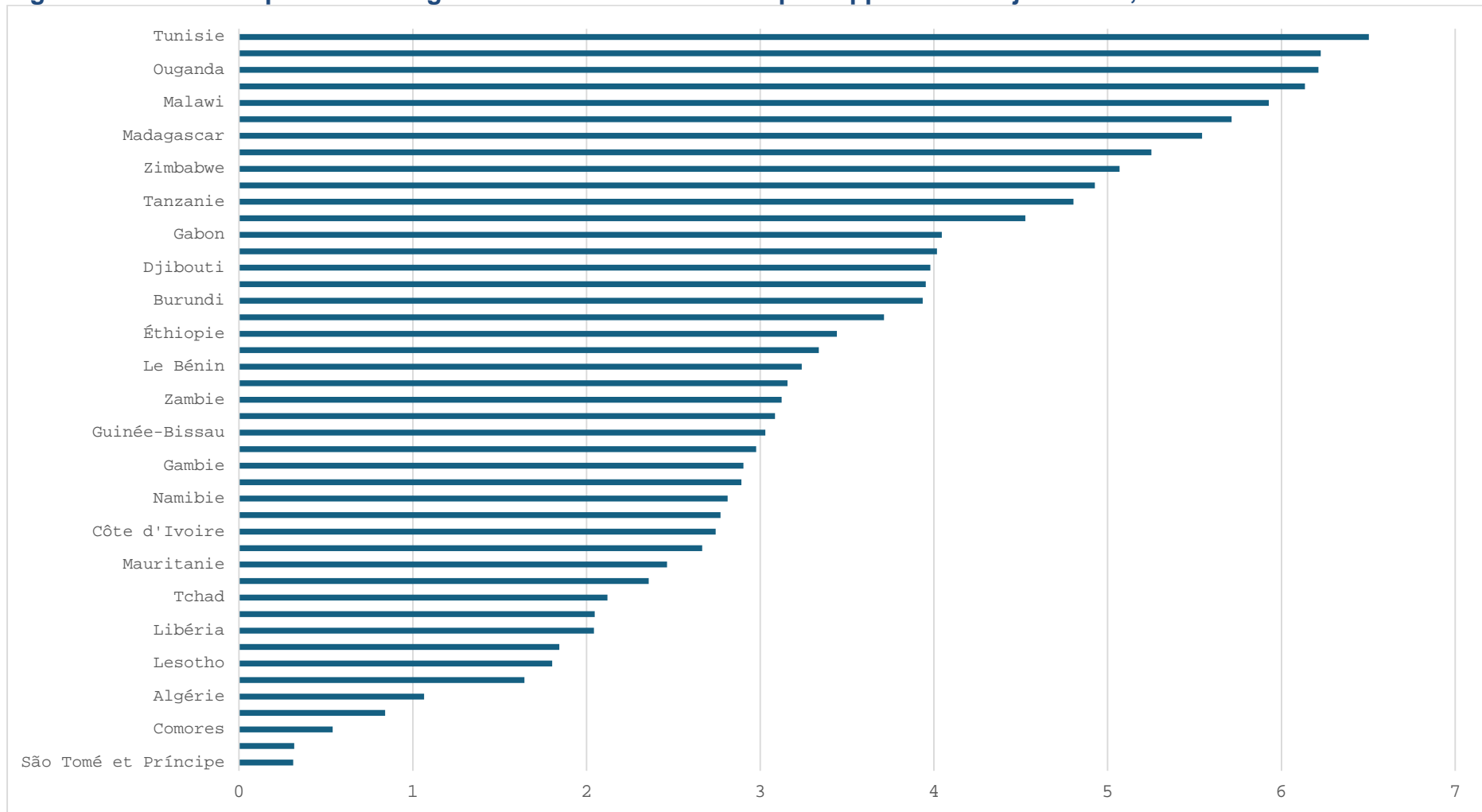
aux infrastructures telles que l'irrigation et le stockage, et l'augmentation de la R&D agricole favoriseront l'innovation, la durabilité et la résilience.

- 3.29. Deuxièmement, les partenariats avec les partenaires de développement et le secteur privé doivent être renforcés grâce à un meilleur alignement de l'APD et à la création de partenariats public-privé (PPP) ciblés pour mettre en place une logistique, des systèmes d'exportation et des réseaux agroalimentaires à valeur ajoutée.
- 3.30. Troisièmement, il est essentiel de mobiliser les investissements du secteur privé national. Des incitations telles que des allègements fiscaux, des garanties et des zones agro-industrielles comme les Agroparcs peuvent encourager l'afflux de capitaux privés et soutenir la croissance des entreprises. Quatrièmement, la promotion de l'innovation par le biais de politiques révisées et d'instruments financiers - tels que l'assurance agricole, le microcrédit et les obligations climatiques - soutiendra la mise en œuvre et attirera l'investissement direct étranger (IDE).
- 3.31. Cinquièmement, l'équité doit être au centre des préoccupations. Des programmes adaptés aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés devraient améliorer l'accès au financement, aux intrants et aux services, garantissant ainsi une participation inclusive à l'économie agroalimentaire. Enfin, des capacités institutionnelles et des structures de gouvernance solides sont essentielles pour suivre l'impact, améliorer la qualité des investissements et mettre en œuvre des projets évolutifs et susceptibles d'être financés. Ensemble, ces actions débloquent la transformation agroalimentaire pour le développement durable et la sécurité alimentaire.

3A.3 Engagement 3 : Mettre fin à la faim d'ici à 2025

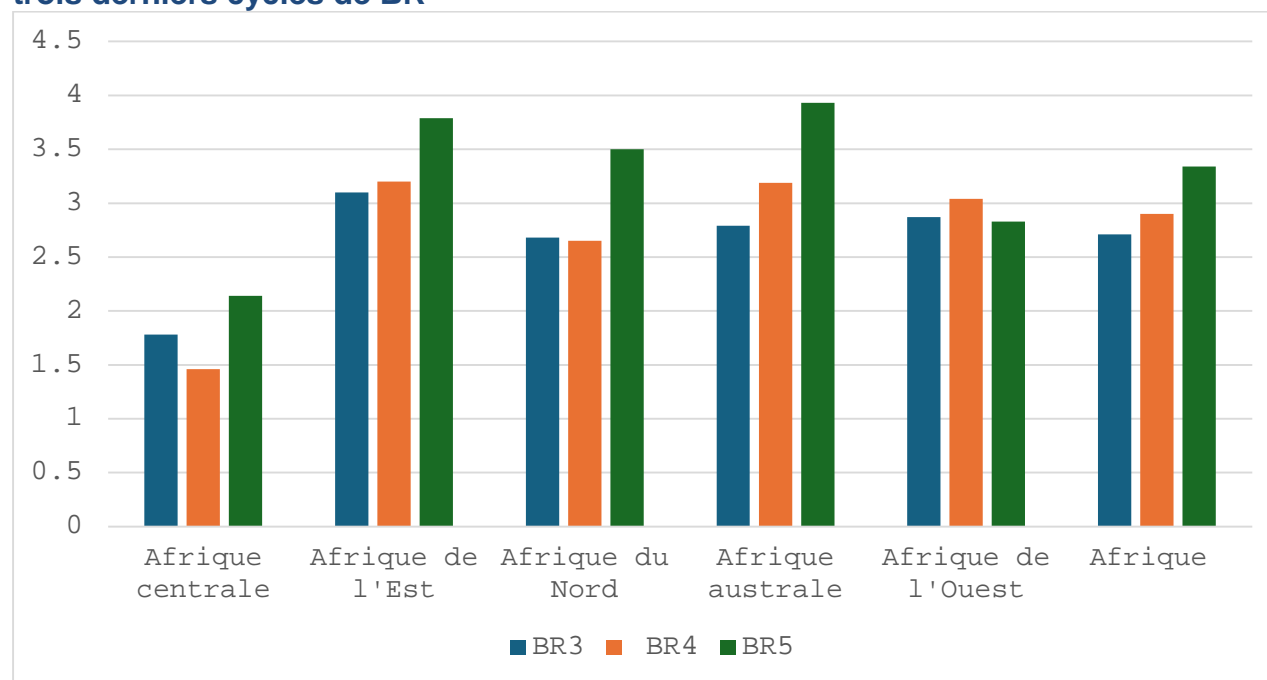
- 3.32. Dans la Déclaration de Malabo de 2014, les États membres de l'Union africaine, par l'intermédiaire de leurs chefs d'État et de gouvernement, se sont engagés à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition d'ici à 2025. Les progrès réalisés dans le cadre de cet engagement sont suivis à l'aide d'indicateurs clés tels que l'amélioration de l'accès aux intrants et aux technologies agricoles pour stimuler la production et la productivité, la réduction des pertes après récolte et la mise en place de systèmes SPS fonctionnels pour garantir des aliments sûrs et nutritifs tout en facilitant la sécurité des échanges commerciaux intra-africains. Des indicateurs supplémentaires se concentrent sur l'élargissement de la couverture de la protection sociale pour les groupes vulnérables. Quelques indicateurs ont été introduits au cours du cycle BR4, notamment les semences améliorées pour le bétail et les cultures et les variétés biofortifiées.
- 3.33. Les résultats des scores de performance du BR5 indiquent qu'il est peu probable que le continent atteigne l'objectif de Malabo consistant à mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition d'ici à 2025. En moyenne, le continent n'a obtenu qu'un score de 3,38 par rapport à un indice de référence de 9,24. La figure 3.1 présente les performances des pays individuels sur les indicateurs globaux d'éradication de la faim dans le BR5.

Figure 3.1 : Score de performance global de lutte contre la faim par rapport à un objectif de 9,24



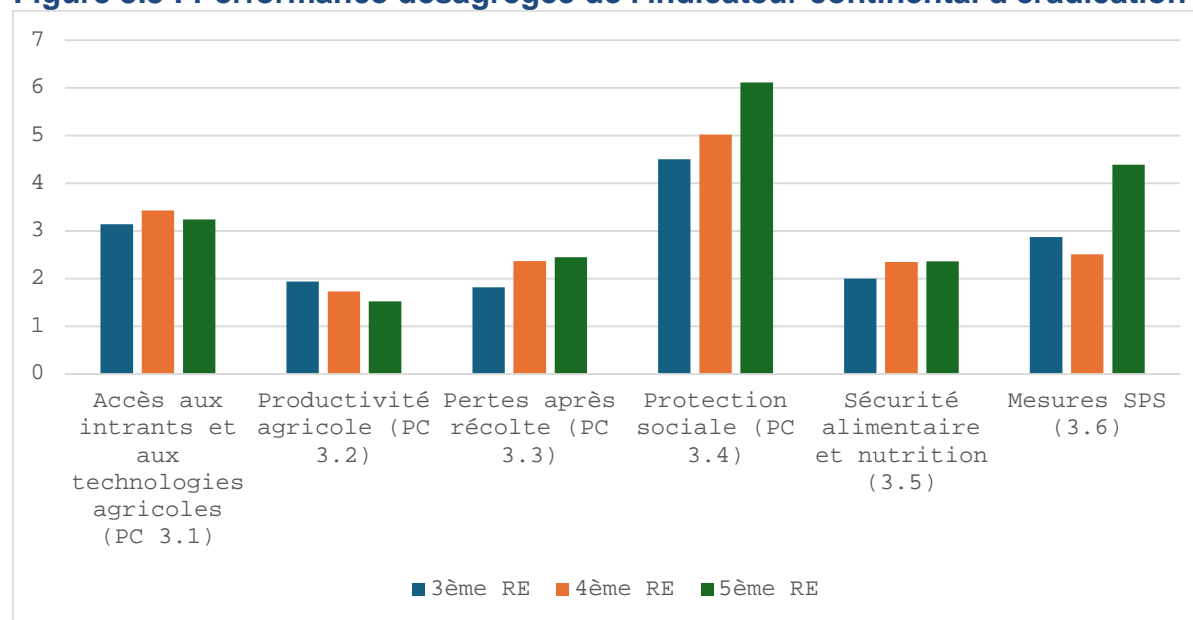
3.34. Comme le montre la figure 3.2, la plupart des pays n'ont pas obtenu de bons résultats dans cette catégorie de performance. La plupart des pays ont rencontré des difficultés pour rendre compte de divers indicateurs, ce qui a entraîné une sous-performance. Bien qu'aucun État membre n'ait pu atteindre l'objectif, certains pays ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne continentale. Il s'agit notamment de l'Éthiopie (3,44), du Ghana (3,71), du Burundi (3,93), des Seychelles (3,95), de Djibouti (3,98), du Botswana (4,02), du Gabon (4,05), de l'île Maurice (4,53), de la Tanzanie (4.80), Égypte (4.93), Zimbabwe (5.07), Mozambique (5.25), Madagascar (5.54), Maroc (5.71), Malawi (5.93), Kenya (6.14), Ouganda (6.21), Rwanda (6.23), Tunisie (6.50). Une analyse plus approfondie des trois derniers cycles de BR révèle des tendances généralement positives dans les performances régionales et continentales sur les indicateurs d'éradication de la faim. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe sont les plus performantes.

Figure 3.2 : Performances régionales et continentales globales pour les indicateurs de lutte contre la faim au cours des trois derniers cycles de BR



3.35. Les chocs persistants dans les systèmes agroalimentaires, tels que les épidémies récurrentes de ravageurs et de maladies, les conflits et le changement climatique, restent des obstacles majeurs à l'éradication de la faim et de toutes les formes de malnutrition sur l'ensemble du continent. Bien que l'Afrique n'atteigne pas l'objectif de Malabo pour 2025, des améliorations notables ont été observées dans plusieurs indicateurs, en particulier ceux qui suivent la protection sociale et les mesures SPS, comme le résume la figure 3.3 ci-dessous :

Figure 3.3 : Performance désagrégée de l'indicateur continental d'éradication de la faim sur trois cycles de BR



3.36. Les améliorations observées dans l'indicateur de protection sociale peuvent être attribuées à la pandémie de COVID 19, qui a souligné l'importance de soutenir les populations vulnérables. De même, les progrès dans les indicateurs SPS reflètent probablement les efforts continentaux visant à rendre opérationnel l'Accord de libre-échange continental africain en renforçant la sécurité alimentaire et les normes phytosanitaires afin de faciliter le commerce intra-africain. La discussion ci-dessous présente les performances détaillées des pays dans les BR5 à un niveau de désagrégation plus granulaire des indicateurs.

Accès aux intrants et aux technologies agricoles (3.1)

3.37. Les intrants et les technologies agricoles jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), qui vise à stimuler la productivité agricole, à améliorer la sécurité alimentaire et à promouvoir le développement durable sur l'ensemble du continent. Un meilleur accès à des semences de qualité, à des engrais, à des systèmes d'irrigation et à la mécanisation améliore les rendements et la résilience, en particulier face au changement climatique. En outre, des innovations telles que l'agriculture numérique et l'agriculture de précision fournissent aux agriculteurs des informations en temps opportun et permettent une utilisation efficace des ressources. Les investissements stratégiques dans ces domaines peuvent accélérer les progrès vers les objectifs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), à savoir, la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la nutrition. La section suivante présente les performances des indicateurs désagrégés des intrants agricoles pour le BR5.

Utilisation d'engrais (3.1i)

3.38. En juin 2006, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont réunis à Abuja et ont déclaré que les engrais étaient un produit stratégique pour la transformation agricole du continent. Ils se sont engagés à faire passer l'application d'une moyenne de 8 kg d'éléments nutritifs par hectare à au moins 50 kg/ha. Cette déclaration historique d'Abuja a marqué l'engagement du continent à restaurer les sols, à combler les écarts de productivité et à réduire la faim grâce à des investissements stratégiques dans l'accès aux engrais. Près d'une décennie plus tard, la déclaration de Malabo et le mécanisme de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) ont institutionnalisé cette vision en établissant un système rigoureux, fondé sur des données probantes, pour suivre les progrès des États membres et renforcer la responsabilité des gouvernements.

3.39. Le cycle BR5 s'appuie sur cette tradition, soulignant à la fois les progrès encourageants des pays qui se rapprochent de l'objectif de 50 kg/ha d'utilisation d'engrais ou le dépassent, et les disparités persistantes dans les pays qui restent à la traîne. Sur les 41 pays qui ont rendu compte de cet indicateur, seuls cinq sont en bonne voie (Égypte, Éthiopie, Maroc, Seychelles et Tunisie) pour atteindre cet objectif, avec une moyenne supérieure à 50 kg/ha.

3.40. Dans le cycle BR5, 41 États membres (75 %) ont communiqué des données sur la consommation d'engrais minéraux, tandis que les 4 autres États membres n'ont pas fourni de données (São Tomé et Príncipe, Soudan du Sud, Comores et Libye). En ce qui concerne les engrais organiques, 33 États membres (60 %) ont communiqué des données. Cette répartition souligne les lacunes persistantes des systèmes de données qui limitent la comparabilité continentale et la capacité à suivre les progrès à l'échelle, en particulier pour les engrais organiques, pour lesquels les méthodologies restent hétérogènes.

Tendances de la consommation d'engrais et notation des progrès

- 3.41. Le BR5 met en évidence des progrès encourageants en matière de consommation d'engrais, bien que des disparités subsistent entre les États membres dans la réalisation de l'objectif de Malabo de 50 kg d'éléments nutritifs par hectare. Actuellement, les données fournies par les États membres indiquent une moyenne continentale largement inchangée de 21,39 kg/ha, la région la plus consommatrice étant l'Afrique du Nord et la moins consommatrice l'Afrique centrale.
- 3.42. Approche de l'objectif (25-49,9 kg/ha) : Dix pays : Le Kenya, le Malawi, le Botswana, le Rwanda, la Namibie, l'Algérie, le Bénin, le Burundi, le Sénégal et la Mauritanie ont franchi le cap de la mi-parcours et progressent régulièrement vers l'objectif continental. Cette émergence d'un niveau intermédiaire est significative.
- 3.43. Dans l'ensemble, le BR5 montre qu'un groupe plus large de pays se rapproche de la fourchette 25-50 kg/ha et qu'un ensemble restreint mais important se maintient à un niveau ≥ 50 kg/ha. La conversion de ces gains en progrès à l'échelle du continent nécessitera un engagement politique persistant, des marchés qui fonctionnent et des systèmes de données qui saisissent à la fois l'utilisation des nutriments et les résultats en matière de santé des sols. La mise en œuvre du Plan d'action africain pour les engrais et la santé des sols (2024) constituera la prochaine phase de ce voyage, en veillant à ce que l'esprit d'Abuja et de Malabo se poursuive au-delà de 2025 dans une décennie de restauration des sols, d'utilisation optimale des engrais et de systèmes alimentaires résilients.

Taux de croissance des zones irriguées par rapport à la base de 2015 (3.1ii)

- 3.44. L'objectif du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) à Malabo pour cet indicateur est d'augmenter la taille des zones irriguées de 100 pour cent en 2025 par rapport à la base de référence de 2015. Le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) réaffirme que l'expansion des terres cultivées irriguées est une solution durable pour accroître la productivité et l'intensification dans le contexte d'une variabilité climatique accrue.
- 3.45. Pour les 45 pays du BR5 qui ont présenté un rapport, seuls 30 pays ont soumis des ensembles de données complets qui sont nécessaires pour calculer le taux de croissance des zones cultivées qui sont irriguées. Un examen approfondi des résultats a montré des résultats mitigés. Alors que certains États membres ont enregistré des augmentations significatives (croissance), d'autres ont connu une réduction du total des terres cultivées irriguées. D'une manière générale, si des progrès ont été enregistrés, ils se sont avérés fragmentés et non cohérents sur l'ensemble de la période.
- 3.46. Dans l'ensemble, 7 des 30 pays ont déclaré avoir atteint l'objectif d'une augmentation de 100 % du total des terres cultivées irriguées. Ces pays sont le Bénin (151%), Djibouti (164%), le Mozambique (113%), le Nigeria (122%), le Rwanda (105%), la Tanzanie (113%) et le Togo (106%).
- 3.47. Au cours de la période d'enquête (2015-2024), le taux de croissance annuel de la superficie totale irriguée par rapport à la superficie cultivée totale s'est établi à 2,85 %.

- 3.48. Les zones irriguées sont passées de 9,77 millions d'hectares en 2015 à 19,24 millions d'hectares en 2024 (49,22 % d'augmentation). Cela représente environ 49% de réalisation de l'objectif de Malabo et un gain positif général. Cependant, la situation réelle est révélée lorsque l'on compare ces chiffres à la proportion des surfaces cultivées totales. Elle montre une augmentation (taux de croissance) de 4,7 % à 9,6 % entre 2015 et 2024 respectivement. Il en résulte que l'agriculture pluviale reste dominante, représentant plus de 90 % de l'ensemble des zones cultivées.
- 3.49. Il existe d'énormes possibilités d'utiliser les vastes ressources en eau du continent pour accroître la productivité agricole et mettre en place des systèmes agroalimentaires résistants au climat.

Taux de croissance des intrants de qualité fournis par rapport aux besoins nationaux (3.1iii)

- 3.50. Cet indicateur vise à doubler la fourniture d'intrants agricoles de qualité - semences pour les cultures, races pour le bétail et alevins pour la pêche - d'ici 2025 par rapport à 2015. Il mesure la mesure dans laquelle des intrants de qualité sont utilisés pour améliorer la production, sur la base de la proportion de semences de qualité vendues par rapport aux besoins nationaux en semences pour au moins un produit prioritaire.
- 3.51. Dans l'ensemble, seuls 14 États membres ont fourni des données et quatre seulement - le Ghana, le Kenya, le Malawi et le Mozambique - ont atteint l'objectif. Ces pays ont obtenu une note de 10, ce qui indique des progrès importants. Le Rwanda (5,38) et le Zimbabwe (5,83) ont obtenu une note supérieure à la moitié de l'objectif.
- 3.52. L'amélioration des performances et des rapports sur cet indicateur est cruciale pour garantir la qualité des intrants, tels que les semences, les races et les alevins, qui sont essentiels pour accroître la productivité des cultures, de l'élevage et de la pêche. Les gouvernements sont encouragés à redoubler d'efforts en matière de communication des données et de fourniture d'intrants afin d'atteindre les objectifs de Malabo.

Proportion d'agriculteurs bénéficiant de services de conseil (3.1iv)

- 3.53. La disponibilité de services de conseil agricole de qualité, fiables et pertinents est essentielle pour améliorer la productivité, renforcer la résilience et assurer le fonctionnement efficace des systèmes alimentaires africains. Les services de conseil fournissent aux agriculteurs des connaissances spécifiques au contexte, les compétences pratiques nécessaires pour renforcer leur participation aux différentes chaînes de valeur agricoles, et des informations opportunes qui leur permettent d'améliorer la production, de s'adapter aux risques climatiques et de s'engager de manière compétitive sur les marchés.
- 3.54. Cet indicateur mesure le pourcentage d'agriculteurs qui bénéficient de services, y compris la formation, la diffusion d'informations et le soutien à la vulgarisation offerts à la fois aux producteurs individuels et aux petites et moyennes entreprises au sein des chaînes de valeur agricoles. La vulgarisation agricole, dispensée de manière systématique et participative, permet aux agriculteurs de recevoir des conseils sur les pratiques agronomiques, les technologies et les innovations, en fonction de la demande.

- 3.55. L'objectif continental est que tous les agriculteurs aient un accès équitable à des services de conseil agricole de qualité d'ici à 2025. La réalisation de cette ambition réduira considérablement les écarts de productivité et contribuera à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et au développement rural durable.
- 3.56. Au total, quarante-trois (43) États membres ont rendu compte de cet indicateur et sept (7) seulement - le Botswana, l'Égypte, Maurice, le Maroc, les Seychelles, la Tunisie et le Zimbabwe - ont atteint le score cible de 10 en 2024. Les États membres susmentionnés avaient atteint l'objectif en 2022, y compris les Seychelles. Toutefois, une progression a été observée à partir de 2016, plusieurs États membres ayant noté une amélioration de la fourniture de services agricoles bien qu'ils n'aient pas atteint l'objectif tout au long de la période de référence.

Dépenses totales pour la recherche agricole (3.1v)

- 3.57. L'investissement dans la recherche et le développement agricoles est un moteur essentiel de l'innovation, de la croissance de la productivité et de la résilience à long terme dans le développement agricole de l'Afrique. Cet indicateur mesure les dépenses publiques consacrées à la recherche agricole en proportion du PIB agricole, ce qui permet d'évaluer l'engagement des États membres à renforcer la science, la technologie et l'innovation pour la transformation de l'agriculture.
- 3.58. L'objectif continental est de porter les investissements dans la recherche et le développement agricoles à au moins 1 % du PIB agricole entre 2015 et 2025. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour générer des technologies, des pratiques et des connaissances permettant d'améliorer la productivité, de faire face aux risques climatiques et d'assurer la compétitivité de l'Afrique sur les marchés mondiaux.
- 3.59. Bien que cet indicateur donne des indications précieuses sur les niveaux relatifs d'investissement dans la R&D entre les pays et dans le temps, il doit être interprété avec prudence. Les chiffres ne rendent pas pleinement compte de l'environnement politique et institutionnel dans lequel s'inscrit la recherche, de la taille et de la structure des secteurs agricoles nationaux ou des différences qualitatives dans les résultats de la recherche. Néanmoins, l'indicateur reste un outil essentiel pour évaluer les progrès et guider les décisions des États membres en matière d'investissement durable et stratégique dans la recherche agricole.
- 3.60. Au cours de la période de référence, le Botswana, l'Égypte, le Ghana, Maurice et la Sierra Leone sont parvenus à atteindre cet objectif. Plusieurs États membres, bien que n'ayant pas atteint cet objectif, ont progressivement augmenté leurs investissements dans la recherche agricole.

Proportion de ménages d'agriculteurs possédant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis (3.1.vi)

- 3.61. La terre est un facteur de production fondamental, essentiel à la transformation de l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural. Des droits fonciers garantis donnent aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires la confiance nécessaire pour investir dans l'amélioration des terres, adopter des pratiques de gestion durable des terres et appliquer de

nouvelles technologies qui améliorent la productivité et la résilience. La déclaration de Malabo a fixé un objectif ambitieux pour que 100 % des ménages d'agriculteurs possèdent des droits de propriété ou des droits fonciers garantis d'ici à 2018, avec un score correspondant de 10 d'ici à 2020. En 2024, le Botswana, Maurice et les Seychelles ont atteint l'objectif de 10.

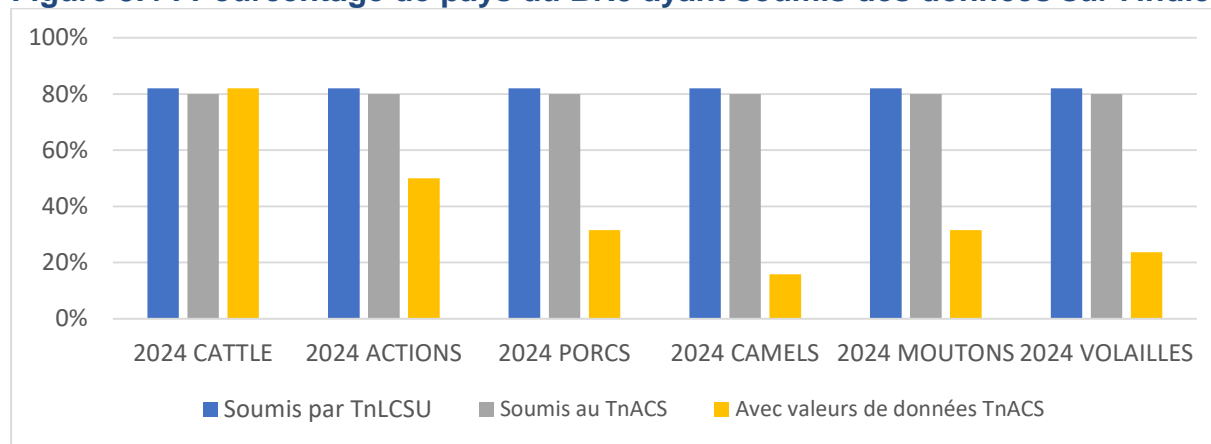
- 3.62. Il est essentiel de progresser vers cet objectif, car la sécurité foncière sous-tend les investissements à long terme dans la restauration de la fertilité des sols, la gestion de l'eau et les systèmes agricoles à l'épreuve du climat. Compte tenu de la diversité des régimes fonciers dans les États membres, les droits fonciers peuvent prendre différentes formes, notamment la propriété individuelle ou conjointe, la propriété coutumière ou légale et les systèmes communautaires. Cet indicateur tient compte de ces variations et vise à garantir que, d'ici à 2025, tous les agriculteurs et toutes les entreprises agroalimentaires engagés dans la production agricole jouissent de droits d'accès à la terre sûrs, reconnus et applicables.

Indicateur relatif aux semences de bétail (3.1vii)

- 3.63. Sur l'ensemble du continent africain, l'accès à des semences de qualité pour le bétail et leur utilisation sont très importants pour améliorer durablement et régulièrement la productivité et le rendement global du bétail et d'autres espèces d'animaux d'élevage. L'industrie africaine des animaux d'élevage dépend fortement des semences étrangères de bétail et de volaille, et pourtant, souvent, les importations ne correspondent pas aux systèmes de production locaux. Les semences de bétail et de volaille sont un indicateur important dans le secteur de l'élevage qui vise à suivre et à rapporter les tendances des semences de bétail évaluées et certifiées localement utilisées dans les États membres. La stratégie du secteur de l'élevage vise à promouvoir l'utilisation plus large d'espèces et de races de bétail adaptées aux conditions locales afin d'améliorer durablement la sécurité et la résilience des moyens de subsistance sur le continent africain. L'objectif de performance est de parvenir à une augmentation de 8 % de l'utilisation de semences de bétail certifiées adaptées aux conditions locales d'ici 2035, mesurée par les changements annuels dans les proportions de semences locales par rapport au total des semences certifiées dans les États membres.
- 3.64. La collecte des données a commencé en 2023, l'année 2022 ayant servi de référence. Quarante (40) États membres ont fourni des informations sur cet indicateur pour cinq espèces, à savoir les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et les chameaux en 2024 (figure 3.4). Cinq États membres (Zimbabwe, Togo, Sierra Leone, Madagascar et Ghana) ont enregistré une forte variation en pourcentage du nombre total de semences certifiées localement utilisées (TNLCSU) pour les bovins, tandis que la majorité des autres États membres n'ont fait état d'aucune variation en pourcentage, principalement en raison du manque de données.
- 3.65. Pour les espèces ovine et caprine, une réduction significative en pourcentage du nombre total de semences certifiées localement utilisées a été signalée en Guinée et au Liberia, tandis qu'une augmentation en pourcentage a été signalée au Zimbabwe (243 %), en Gambie (32 %) et au Nigeria (35 %). L'Ouganda a enregistré une augmentation de 85% du nombre

total de semences certifiées locales utilisées. L'Égypte a enregistré une augmentation de 180 % du nombre total de semences de chameau certifiées localement.

Figure 3.4 : Pourcentage de pays du BR5 ayant soumis des données sur l'indicateur des semences animales



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5.

Notes : Pourcentage de pays ayant fourni des données sur l'indicateur des semences de bétail. TnLCU = Nombre total de semences de bétail certifiées localement ; TnACS = Nombre total de semences de bétail certifiées localement et importées.

- 3.66. Sur les 40 États membres qui ont communiqué dans le BR5 le nombre de semences locales certifiées et le nombre total de semences pour le bétail (locales et importées), 50 % et 44,7 % ont communiqué des données sur l'indicateur "semences pour le bétail" : 50 % et 44,7 % pour les bovins, 31,6 % et 31,6 % pour les caprins, 34,5 % et 31,6 % pour les porcins, 29 % et 31,5 % pour les ovins. Certains États membres n'ont fait état que des semences porcines locales certifiées, et d'autres que du total certifié (semences porcines locales et importées). Pour les chameaux, seules les semences locales ont été déclarées.
- 3.67. Les bovins restent l'espèce principale pour plus de 95 % des États membres, tandis que les chameaux et les moutons semblent être des espèces négligées. L'insémination artificielle est largement utilisée par la plupart des États membres, ce qui nécessite des investissements ciblés pour la promotion des techniques de reproduction assistée (TRA). Les États membres devraient continuer à mettre en place des politiques qui favorisent les semences locales de bétail et de volaille pour le développement, l'utilisation et la conservation durables du secteur de l'élevage, qui sont essentiels pour les moyens de subsistance (alimentation, nutrition et revenus) et une économie résiliente.

Accès aux semences et aux biotechnologies (3.1viii)

- 3.68. L'indice de performance du secteur des semences (IPSS) est un outil de mesure basé sur un score unique qui fournit une "vue d'ensemble" de la santé des systèmes semenciers en Afrique. L'IPSS permet de faire des comparaisons entre les pays, l'objectif principal étant d'alimenter le quatrième rapport BR de la Commission de l'Union africaine (CUA). Le SSPI suit 17 paramètres, qui ont été sélectionnés parmi plus de 150. Les indicateurs sont classés par ordre de priorité en fonction de leur capacité à évaluer un domaine thématique et de la disponibilité des données. Le SSPI présente des données sur les 17 paramètres provenant de 37 États membres de l'Union africaine. Ces données ont été collectées entre juin et août 2025 avec le soutien financier de l'AGRA et de la Commission de l'Union africaine (CUA).
- 3.69. Sur la base de l'analyse des données, les principales priorités pour la réforme du secteur semencier dans les différents pays seraient les suivantes :
- Augmenter l'utilisation de semences certifiées pour les principales cultures vivrières : Pour l'indicateur sur l'utilisation des semences certifiées, le score moyen des pays était de 3,19, ce qui signifie qu'en moyenne, les pays ne répondent qu'à 32 % de leurs besoins nationaux en semences pour les principales cultures céréalières et légumineuses. Les pays qui satisfont au moins 90 % de leurs besoins nationaux en semences pour au moins une culture clé sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Sénégal, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe.
 - Renforcement des capacités gouvernementales en matière d'assurance qualité des semences : 23 pays ont obtenu une note inférieure à 5 sur 10 en ce qui concerne l'adéquation des services d'inspection des semences, ce qui signifie que le nombre d'inspecteurs est insuffisant, que les inspecteurs ne disposent pas des moyens de transport adéquats pour effectuer leur travail et que les inspecteurs n'utilisent pas d'outils numériques. La Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho, la Sierra Leone, le Sud-Soudan et la Mauritanie se distinguent par le nombre insuffisant d'inspecteurs de semences. Pour aggraver le problème, le Cap-Vert, le Gabon et le Liberia n'ont pas de départements/autorités de réglementation des semences sous l'égide de leurs ministères de l'agriculture respectifs.
 - Augmenter le financement des institutions publiques de recherche agricole : Un certain nombre de pays n'ont pas d'institut national de recherche agricole ou n'ont pas de sélectionneurs, si ces institutions existent. Il s'agit des Seychelles, du Cap-Vert, de la République centrafricaine, du Gabon, de la Gambie, du Lesotho et de la Somalie. En outre, le Botswana, le Cameroun, la Guinée-Bissau, la Namibie, la Mauritanie et le Sud-Soudan ne disposent pas d'un nombre suffisant d'éleveurs et sont mal financés.
 - Renforcer les réseaux de négociants agricoles en tant que canaux clés du secteur privé pour la distribution des semences : Des pays comme le Cap-Vert, le Tchad, la République centrafricaine, le Gabon et Madagascar ont des réseaux de négociants agricoles très faibles, voire inexistantes. En outre, dans de nombreux autres pays où ces réseaux existent, il est urgent de les étendre aux zones rurales et de renforcer leurs capacités en matière de gestion des intrants agricoles.

Productivité agricole (3.2)

- 3.70. Des données précises et actualisées sur les rendements, l'utilisation des intrants et les pratiques agricoles permettent aux gouvernements et aux parties prenantes de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), d'identifier les lacunes et de répondre efficacement aux nouveaux défis tels que le changement climatique et la volatilité des marchés. Le suivi de la productivité favorise également la responsabilité et la transparence, en garantissant que les interventions produisent des résultats tangibles pour les agriculteurs et les communautés rurales. En fin de compte, il renforce les bases de la croissance inclusive, de la sécurité alimentaire et de la transformation durable de l'agriculture dans toute l'Afrique.
- 3.71. D'une manière générale, le continent n'a pas obtenu les résultats escomptés en ce qui concerne les indicateurs de productivité agricole. Bien qu'il y ait eu une certaine amélioration de la performance pour cet indicateur au niveau des États membres, tous les pays ont sous-performé sur cet indicateur, à l'exception de quelques pays qui ont obtenu des résultats bien supérieurs à 50 % de l'indice de référence de 9,0. Il s'agit notamment du Zimbabwe (5,67), du Rwanda (6,3), de Djibouti (6,67), de l'Ouganda (6,94) et de l'île Maurice (7,3).

Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en dollars US constants, par travailleur agricole (3.2i)

- 3.72. Cet indicateur vise à doubler (augmentation de 100 pour cent) les niveaux actuels de productivité de la main-d'œuvre agricole d'ici 2025 par rapport à l'année 2015. La valeur ajoutée agricole par travailleur est une mesure de la productivité agricole. La valeur ajoutée dans l'agriculture mesure la production du secteur agricole (Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique, Rev.4 ou divisions 1-5 de la CITI) moins la valeur des intrants intermédiaires. L'agriculture comprend la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que des cultures et de l'élevage (WDI, Word Bank, 2016). Alors que seuls trois pays avaient atteint l'objectif fixé pour cet indicateur dans le BR4, à savoir le Botswana, les Comores et Maurice, dans ce cinquième BR, seuls onze (11) des 45 pays ont des valeurs non nulles rapportées pour cet indicateur, soit 24 %. Au total, seuls cinq pays ont atteint la valeur de référence de 9,0 pour 2025. Ces pays sont Maurice (10), Djibouti (10), le Botswana (10), la Guinée (10) et le Nigeria (9,85), tandis que l'Ouganda a fait un progrès significatif vers le point de référence avec un score de 7,02.

Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en dollars constants, par hectare de terre arable (3.2ii)

- 3.73. Cet indicateur vise à doubler (augmenter de 100 %) les niveaux actuels de productivité des terres agricoles d'ici 2025 par rapport à 2015. La valeur ajoutée agricole par hectare de terre est une mesure de la productivité agricole. L'agriculture comprend la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que des cultures et de l'élevage (WDI, Banque mondiale, 2016). Dans ce cycle de BR, 15 pays sur 45 (soit 33 %) ont des valeurs non nulles pour cet indicateur.

- 3.74. Alors que les Comores, Maurice et le Nigéria étaient en bonne voie pendant le BR4, cumulativement sur tous les cycles du BR, seuls deux pays ont atteint le point de référence de 9.0, à savoir Maurice (10), la Guinée-Bissau (10) et l'Ouganda (9,07), tandis que le Zimbabwe (7,02), le Bénin (6,82), le Ghana (5,21), la Côte d'Ivoire (5,20), le Maroc (5,16) et le Rwanda (5,08) ont obtenu des résultats bien supérieurs au critère.

Taux de croissance des rendements de cinq produits de base prioritaires nationaux (3.2iii)

- 3.75. Cet indicateur vise à doubler (augmentation de 100 %) les niveaux actuels de rendement agricole d'ici 2025 par rapport à 2015. Production par unité de surface pour les produits. Dans la plupart des cas, les données relatives au rendement ne sont pas enregistrées mais obtenues en divisant les données relatives à la production par les données relatives à la superficie récoltée (FAO). Dans ce BR, 22 pays sur 45 (soit 49%) ont des scores non nuls.
- 3.76. Alors que lors du cycle précédent, la Guinée, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, la Sierra Leone et le Zimbabwe étaient en bonne voie pour cet indicateur, dans ce cycle BR5, seuls le Zimbabwe (10), le Rwanda (10) et Djibouti (10) ont atteint le point de référence, tandis que le Ghana a fait des progrès significatifs vers le point de référence avec un score de 5,57.

Pertes après récolte (3.3)

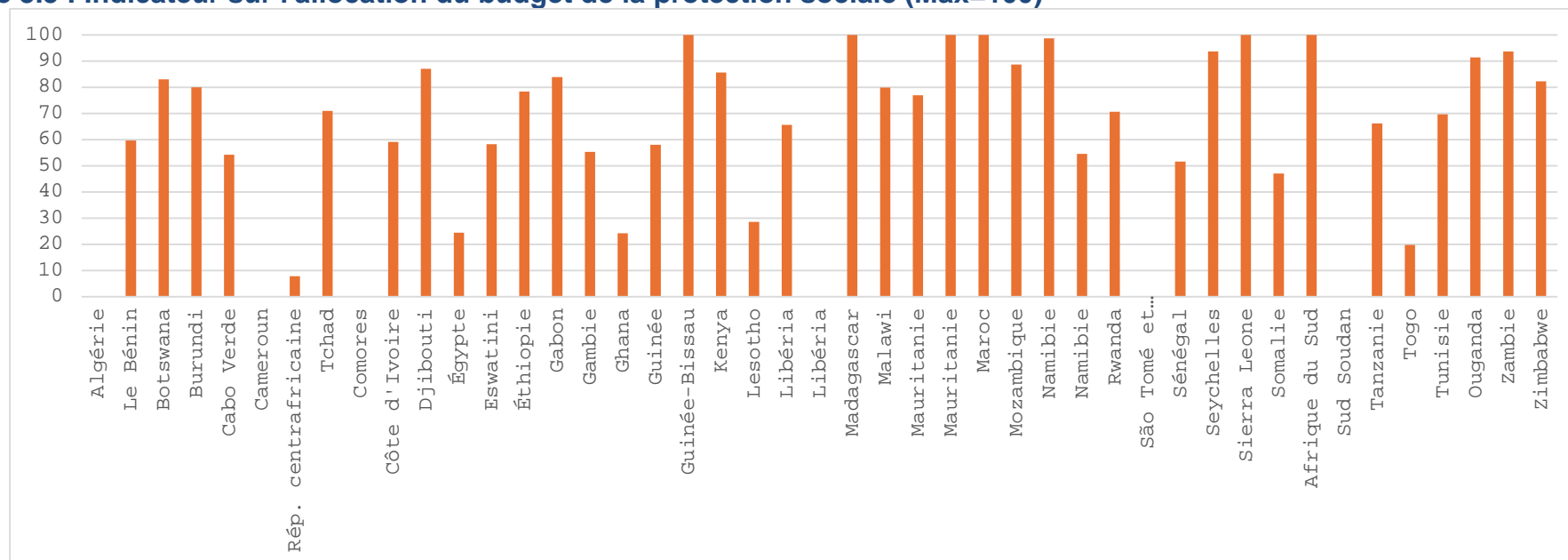
- 3.77. L'objectif des pertes post-récolte était de réduire de moitié (de 50 %) les niveaux de pertes post-récolte d'ici à 2025 par rapport à 2015. L'indicateur est basé sur le taux de réduction des pertes après récolte pour (au moins) les 5 produits de base prioritaires nationaux, et éventuellement pour les 11 produits de base agricoles prioritaires de l'Union africaine.
- 3.78. Les pertes post-récolte restent un problème important en Afrique, car elles compromettent la sécurité alimentaire, les revenus des agriculteurs et la durabilité de l'agriculture. Ces pertes se produisent à différents stades : récolte, manutention, stockage, transport et transformation, en raison d'infrastructures inadéquates, d'installations de stockage médiocres, d'un accès limité aux technologies de conservation et de liens insuffisants avec le marché. Dans de nombreuses zones rurales, les agriculteurs n'ont pas accès à des technologies post-récolte abordables et efficaces, ce qui entraîne une détérioration, une infestation par des parasites et une dégradation de la qualité.
- 3.79. La collecte de données fiables sur les pertes post-récolte présente son propre lot de difficultés : Les données sur les pertes post-récolte sont souvent fragmentées, incohérentes et ne sont pas systématiquement saisies dans les pays et les chaînes de valeur ; de nombreux systèmes agricoles nationaux manquent de méthodologies normalisées et de capacités pour mesurer les pertes avec précision, ce qui rend difficile le suivi des progrès ou la conception d'interventions ciblées ; et la nature informelle de nombreuses transactions agricoles et la diversité des cultures et des systèmes de production compliquent les efforts de collecte de données. En l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation solides, il devient difficile d'intégrer les stratégies de réduction des pertes en protéines végétales dans les plans d'investissement nationaux et les cadres politiques.

- 3.80. Les rapports sur les pertes en phosphore dans ce BR5 révèlent plusieurs catégories parmi les différents paramètres. Les pays qui ont rapporté le paramètre pour la première fois sans fournir les données précédentes (Algérie, Cameroun, Botswana, Tchad), les pays qui n'ont rapporté qu'un seul paramètre sur les sept existants dans l'indicateur (Algérie), les pays qui ont rapporté depuis le début du processus de Malabo et qui n'ont pas rapporté dans le BR5 (Angola), les pays qui ont déclaré tous les paramètres avec des cases vides et des zéros (0) comme valeurs (Bénin, Kenya), les pays qui ont rempli les données de manière incohérente avec des zéros comme données (Burundi), et les pays qui ont partiellement rempli les données avec des zéros et des cases vides (Cabo Verde, Guinée).
- 3.81. Le défi que représente la collecte de données fiables sur les pertes en vies humaines dans l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire n'a permis qu'à 28 pays de fournir des données sur l'indicateur afin de générer un score. Le problème du faible taux de déclaration de cet indicateur s'est répété au cours des derniers cycles de BR. Sur un score cible de neuf (9), seuls la République centrafricaine, l'Égypte, le Gabon, le Malawi, le Mozambique, le Rwanda et la Tunisie ont atteint ou dépassé le score cible à partir des données rapportées.
- 3.82.** Les faibles niveaux de déclaration pour cet indicateur important du continent signifient qu'il est nécessaire de renforcer la capacité institutionnelle, d'harmoniser les protocoles de données et d'investir dans des outils numériques pour surmonter ces obstacles et s'assurer que les droits de l'homme sont effectivement pris en compte dans le cadre des objectifs plus larges de la transformation agricole en Afrique.)

Lignes budgétaires (%) sur la protection sociale en pourcentage des besoins totaux en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables (3.4).

- 3.83. L'objectif continental pour 2025 pour cet indicateur a été fixé à 100 %, et il est encourageant de noter que six pays, dont la Guinée-Bissau, Madagascar, le Maroc, Maurice, la Sierra Leone et l'Afrique du Sud, ont déjà atteint cet objectif (figure 3.5). En outre, vingt-neuf pays font des progrès louables, ayant atteint 50 % ou plus des besoins totaux en ressources nécessaires pour soutenir les groupes sociaux vulnérables. Il s'agit du Bénin (59,6 %), du Botswana (83,0 %), du Burundi (79,9 %), du Cabo Verde (54,1 %), du Tchad (70,9 %), de la Côte d'Ivoire (59,0%), Djibouti (87%), Eswatini (58,1%), Ethiopie (78,3%), Gabon (83,8%), Gambie (55,2%), Guinée (58%), Kenya (85,6%), Libéria (65,6%), Malawi (79,8%), Mauritanie (76,9%), Mozambique (88,6%), Namibie (98,6%), Nigeria (54,5%), Rwanda (70,6%), Tanzanie (66,2%), Sénégal (51,6%), Seychelles (93,6%), Sierra Leone (99,9%), Maroc (99,99), Tunisie (69,6%), Ouganda (91,4%), Zambie (93,6%) et Zimbabwe (82,2%).
- 3.84. Dans l'ensemble, l'engagement des nations africaines à protéger leurs populations vulnérables a augmenté au cours des dernières années.

Figure 3.5 : Indicateur sur l'allocation du budget de la protection sociale (Max=100)



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle (3.5)

- 3.85. Le suivi des indicateurs de nutrition est un aspect essentiel du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Il permet de s'assurer que la croissance agricole contribue de manière significative au bien-être humain. En suivant des paramètres tels que le retard de croissance, l'émaciation, la diversité alimentaire et les carences en micronutriments, les pays peuvent évaluer l'efficacité des politiques et des investissements agricoles sur les résultats nutritionnels. Cette approche fondée sur des données probantes permet d'aligner l'agriculture sur les objectifs de santé publique, de soutenir des interventions ciblées et de promouvoir la responsabilité dans la réalisation de la vision du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) qui consiste à mettre fin à la faim et à la malnutrition.
- 3.86. En raison de la rareté de la collecte des données sur la malnutrition - souvent tous les 5 à 10 ans - les statistiques présentées ici reflètent en grande partie celles du précédent rapport sur la pauvreté. En outre, l'impact des interventions agricoles sur les taux de malnutrition nationaux est généralement lent et complexe, mettant souvent des années ou des décennies à se manifester en raison de voies indirectes et d'influences socio-économiques plus larges.

Prévalence du retard de croissance (3.5i)

- 3.87. L'objectif continental est de réduire le retard de croissance (enfants âgés de 0 à 59 mois dont l'indice Z de la taille pour l'âge est inférieur à 2 DS) à 10 % ou moins d'ici à 2025.
- 3.88. En 2023, seuls 7 des 40 États membres déclarants auront atteint cet objectif : Cabo Verde, Comores, Éthiopie, Gabon, Maurice, Seychelles et Tunisie. Beaucoup d'autres pays ont bien progressé, notamment le Burkina Faso, l'Égypte, le Kenya et la Somalie. Dans ce cycle de BR, seuls 5 États membres (Cameroun, Éthiopie, Maurice, Seychelles et Tunisie) sont en bonne voie.
- 3.89. Cependant, le retard de croissance reste élevé dans de nombreux pays. Il s'agit notamment de l'Ouganda, de la Sierra Leone, du Zimbabwe, de la Guinée-Bissau, du Liberia, de la Tanzanie, de la Guinée, du Nigeria, de l'Eswatini, du Bénin, du Rwanda, de la Zambie, du Malawi, du Mozambique, du Lesotho, du Niger, du Burundi et de Madagascar.

Prévalence de l'insuffisance pondérale (3.5ii)

- 3.90. L'objectif est de réduire l'insuffisance pondérale (enfants âgés de 0 à 59 mois dont l'indice Z du poids par rapport à l'âge est inférieur à -2 DS) à 5 % ou moins d'ici à 2025. En 2023, huit États membres auront atteint cet objectif, à savoir le Maroc, l'Égypte, les Seychelles et le Cabo Verde. D'autres pays ont réalisé des progrès louables, notamment le Burkina Faso, les Comores, la Gambie et l'Ouganda. L'insuffisance pondérale reste élevée dans de nombreux autres pays. Il s'agit notamment du Zimbabwe, du Burundi, du Niger et de Madagascar. Sur les 40 États membres qui ont fourni des informations sur cet indicateur, huit sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de 10 : le Botswana, le Cabo Verde, le Cameroun, l'Égypte, le Maroc, le Mozambique, les Seychelles et la Tunisie.

Prévalence de l'émaciation (3.5iii)

- 3.91. L'objectif est de réduire l'émaciation (enfants âgés de 0 à 59 mois dont l'indice Z du poids par rapport à la taille est inférieur à -2 DS) à 5 % ou moins d'ici à 2025. En 2023, 21 des 40 États membres ayant présenté un rapport étaient en bonne voie pour atteindre l'objectif, et ces pays sont les suivants : le Gabon, l'Éthiopie, les Seychelles, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni : Gabon, Éthiopie, Seychelles, Lesotho, Mali, Tunisie, Rwanda, Malawi, Maroc, Ouganda, Tanzanie, Cabo Verde, Zambie, Cameroun, Bénin, République centrafricaine, Burundi, Kenya, Gambie, Congo et Mozambique. Dix-huit d'entre eux ont déjà atteint le seuil de 2025. Quatre pays progressent, à savoir le Togo, l'Égypte, le Burkina et les Comores. Sur les 39 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, dix-sept sont en bonne voie avec un score de 10, supérieur au critère de référence de 9 : Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Mozambique, Rwanda, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. L'Égypte et la Gambie ont obtenu respectivement 9,43 et 9,67.

Prévalence de la sous-alimentation (3.5iv)

3.92. L'objectif est de réduire la proportion de personnes sous-alimentées à 5 % ou moins d'ici 2025. En 2023, 9 des 37 États membres déclarants étaient en bonne voie, à savoir la Tunisie, le Cameroun, l'Éthiopie, les Seychelles, le Maroc, la Tanzanie, le Ghana, l'Égypte et le Liberia. Sept d'entre eux ont déjà atteint le seuil de 2025. Trois pays ont bien progressé, à savoir le Sénégal, le Mozambique et le Burundi. Toutefois, la prévalence de la sous-alimentation reste élevée dans de nombreux pays africains. Il s'agit notamment de la Sierra Leone, du Kenya, de l'Ouganda, du Congo, du Zimbabwe, de Madagascar et de la Guinée-Bissau. Sur les 39 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, neuf sont en bonne voie avec un score supérieur au point de référence : Cameroun (10), Égypte (9,55), Ghana (10), Liberia (10), Maroc (10), Seychelles (10), Somalie (9,13), Tanzanie (10) et Tunisie (10).

Diversité alimentaire minimale chez les femmes (3.5v)

3.93. L'objectif est d'augmenter de 50 % la proportion de femmes (âgées de 15 à 49 ans) atteignant la diversité alimentaire minimale d'ici à 2025. En 2023, seuls 5 des 23 États membres ayant présenté un rapport étaient en bonne voie, à savoir le Ghana, le Sud-Soudan, le Kenya, le Mali et la Sierra Leone. Deux pays ont bien progressé, à savoir l'Éthiopie et le Rwanda. Dans ce cinquième BR, sur les 21 États membres qui ont fait rapport sur cet indicateur, sept sont en bonne voie avec un score supérieur au point de référence : République centrafricaine (10), Éthiopie (10), Ghana (10), Kenya (10), Mozambique (10), Rwanda (10) et Tanzanie (10).

Régime alimentaire minimum acceptable pour les enfants (6-23 mois) (3.5vi)

- 3.94. L'objectif est de faire en sorte qu'au moins 50 % des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent un régime alimentaire minimum acceptable d'ici à 2025.
- 3.95. En 2023 (BR4), seuls 2 des 32 États membres déclarants étaient en bonne voie, à savoir la Gambie et la Tunisie.
- 3.96. Sur les 33 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur au cours de ce cycle BR5, seul un État membre est en bonne voie avec un score supérieur au point de référence : La Guinée.

Insécurité alimentaire chez les adultes (3.5vii)

- 3.97. L'objectif est de réduire de 50 % l'insécurité alimentaire modérée et grave chez les adultes (15 ans et plus) d'ici à 2025.
- 3.98. Dans le cycle BR4, 13 des 28 États membres déclarants étaient en bonne voie, notamment la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Kenya, le Zimbabwe, l'Ouganda, le Lesotho, l'Éthiopie, la Tunisie, le Sud-Soudan, le Nigeria, le Congo, le Ghana et le Mozambique.
- 3.99. Sur les 24 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur au cours de ce cycle de l'examen biennal, quatre sont en bonne voie avec un score supérieur au point de référence : Burundi (10), Guinée (10), Madagascar (9,38), Tanzanie (10).

Coût d'un régime alimentaire sain (3.5viii)

3.100. Cet indicateur reflète le caractère abordable des régimes alimentaires nutritifs. Il est essentiel que les États membres encouragent la diversité alimentaire en utilisant les aliments disponibles localement pour satisfaire les besoins en énergie et en nutriments sur la base d'une norme de 2 330 kcal/jour. Pour y parvenir, il faut transformer et diversifier les systèmes alimentaires nationaux. Lors de ce cinquième cycle de rapport du BR, 39 des 45 États membres ont communiqué des données.

Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (3.6)

3.101. Les États membres ont reconnu l'importance du suivi de la sécurité alimentaire et, par la suite, des mesures SPS dans le cadre du BR de Malabo et ont introduit des indicateurs qui mesurent les capacités des États membres et les résultats correspondants en matière de santé et de commerce depuis le cycle du BR2. L'indicateur des systèmes SPS (SSI), qui vise à ce que 100 % des systèmes SPS soient fonctionnels et conformes aux normes internationales d'ici à 2025, et l'indicateur sanitaire SPS (SHI), qui vise à réduire de 50 % les maladies d'origine alimentaire et les décès qui y sont associés d'ici à 2025, ont été utilisés pour l'analyse dans le présent rapport du BR.

3.102. Pour l'indicateur des systèmes SPS, 45 États membres ont fourni des données. Aucun pays n'a atteint l'objectif de mettre en place des systèmes SPS fonctionnels à 100 %, ce qui montre que la situation n'a pas changé par rapport au cycle de BR précédent, au cours duquel aucun État membre n'avait atteint le point de référence. En revanche, 39 États membres ont progressé en atteignant au moins 50 % de l'objectif. Vingt États membres ont réalisé de très bons progrès en atteignant 70 % de l'objectif. Cela indique une amélioration de la proportion d'États membres qui progressent très bien au cours des cycles BR4 (31 %) et BR5 (44 %). Les pays les plus performants dans le BR5 étaient l'Algérie (87,15 %), le Bénin (80,25 %), l'Égypte (88,89 %), le Kenya (88,89 %), le Maroc (88,89 %), le Nigeria (87,96 %), le Rwanda (82,44 %), l'Afrique du Sud (82,59 %) et la Tunisie (88,89 %). Un certain nombre de pays les plus performants du cycle BR4 ont maintenu leur performance, notamment le Kenya, le Maroc, le Rwanda, l'Afrique du Sud et la Tunisie.

3.103. En ce qui concerne l'indicateur de santé, 17 États membres ont présenté un rapport au cours de ce cycle de BR. Il est encourageant de constater que cinq États membres (11 %), à savoir le Malawi (52,93 %), le Sénégal (74,09 %), la Tanzanie (74,52 %), le Togo (90,47 %) et la Tunisie (64,87 %) ont atteint l'objectif de réduction d'au moins 50 % des maladies diarrhéiques d'origine alimentaire et de la mortalité infantile qui y est associée. Cela montre une réduction par rapport aux 16% d'États membres qui ont atteint l'objectif au cours du BR4. En outre, cinq (5) États membres ont réalisé de très bons progrès en atteignant 70 % de réduction de la charge de morbidité de 50 %. Il s'agit du Ghana, du Kenya, de Madagascar, de l'Ouganda et du Zimbabwe.

3.104. Malgré les progrès réalisés par certains États membres, il reste des défis à relever pour atteindre l'objectif de l'indice SPS. Des systèmes SPS fonctionnels sont conformes aux objectifs de la déclaration de Malabo et à la vision de l'Afrique pour un commerce sûr, une sécurité alimentaire renforcée et une Afrique plus saine et plus prospère. Des investissements accrus sont

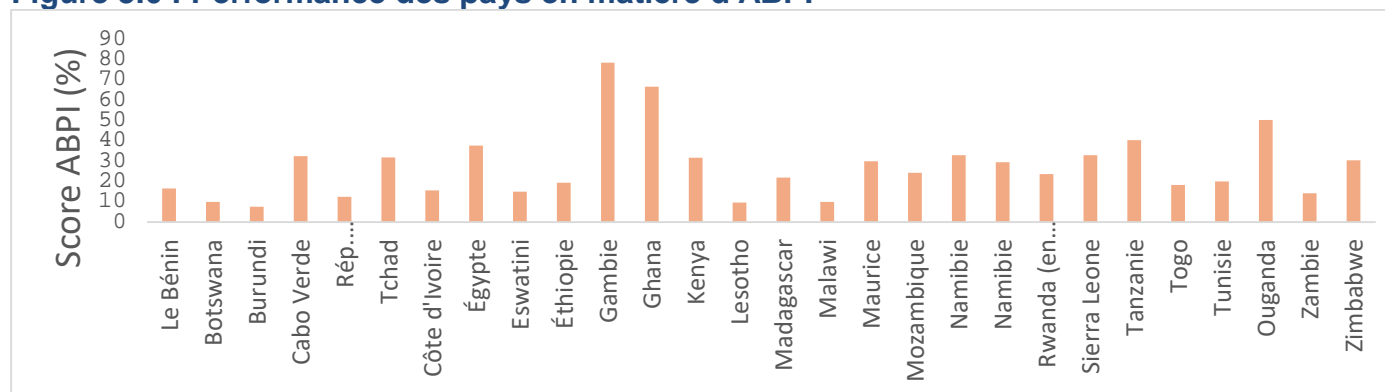
nécessaires au niveau national pour : renforcer les structures de gouvernance SPS, développer les capacités de gestion des risques SPS, améliorer la coordination interministérielle sur les questions SPS, mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la santé, et faciliter les mécanismes de partage des données afin d'atteindre les objectifs de protection de la vie ou de la santé humaine, animale ou végétale et d'accroissement des échanges commerciaux.

3.105. Afin d'utiliser au mieux les données générées, il est nécessaire d'améliorer la qualité et l'ampleur des données communiquées par les États membres, en particulier les paramètres liés à la santé et aux résultats commerciaux. Il est louable que les États membres aient reconnu les défis posés par l'évolution de la complexité et de l'interconnexion de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé et de la sécurité alimentaire/SPS dans la déclaration, la stratégie et le plan d'action du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala. Par conséquent, l'élaboration d'indicateurs SPS rationalisés avec des paramètres sélectionnés limités qui sont pertinents pour mesurer la performance du système SPS des États membres est d'une importance capitale et pourrait améliorer les rapports des États membres lors de la mise en œuvre de la déclaration de Kampala.

Indice de biofortification (3.7)

3.106. L'indice de biofortification mesure les progrès réalisés par les États membres en termes d'extension de la biofortification. Dans ce cycle de rapport BR5, la performance des États membres a été évaluée en termes de progrès vers l'extension de la biofortification. Les résultats de l'indice de biofortification sont présentés dans la figure 3.6 et montrent que 28 pays ont fait état de la biofortification, ce qui représente une légère amélioration par rapport au rapport BR4, dans lequel 24 pays avaient fait état de la biofortification. Toutefois, des améliorations significatives sont encore nécessaires. Les principaux domaines d'amélioration consistent à s'assurer que les pays intègrent la biofortification dans leur programme de développement, à soutenir la sélection et le partage du matériel génétique des variétés biofortifiées au niveau national, à inclure les variables relatives à la biofortification dans la collecte des données statistiques nationales, telles que les recensements des cultures, et à former les points focaux nationaux du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) afin d'améliorer la qualité des rapports sur les indicateurs pertinents.

Figure 3.6 : Performance des pays en matière d'ABPI



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5.

3A.4 Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici à 2025

3.107. Le cinquième rapport d'examen biennal révèle un paysage contrasté en ce qui concerne les progrès de l'Afrique en matière de réduction de moitié de la pauvreté par le biais de l'agriculture. L'engagement 4, qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté en tirant parti de l'agriculture, est évalué au moyen de quatre catégories de performance (CP) :

- PC_4.1 : PIB agricole et réduction de la pauvreté
- PC_4.2 : Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base
- PC_4.3 : Emplois pour les jeunes dans l'agriculture
- PC_4.4 : Participation des femmes dans l'agro-industrie

3.108. L'ensemble des données 2025 montre qu'un seul pays est en bonne voie (le Maroc), et que 21 pays font de "bons progrès" avec plus de la moitié du point de référence. Cela suggère que malgré quelques réussites, l'Afrique n'est pas en bonne voie pour atteindre l'objectif de la déclaration de Malabo de réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025, ce qui appelle à un renouvellement des investissements et des innovations politiques.

PIB agricole et réduction de la pauvreté.

3.109. Le nombre de pays ayant enregistré des améliorations dans le cadre du PC_4.1 a atteint un point culminant au cours du troisième BR (2021) avec 30, mais a connu un déclin, tombant à 22 dans le BR4 (2023) et à 18 dans le BR5 (2025). Cette tendance à la baisse suggère que de nombreux pays ont de plus en plus de mal à maintenir le lien entre la croissance agricole et la réduction de la pauvreté. Le Maroc et le Rwanda restent les seuls pays à améliorer constamment leurs scores dans tous

les cycles des BR, soulignant ainsi leurs politiques agricoles et de lutte contre la pauvreté. Le Bénin, Djibouti, l'Eswatini, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau et la Tunisie ont quant à eux progressé dans la plupart des cycles.

- 3.110. *Taux de croissance agricole. Les données du cinquième BR révèlent un renversement inquiétant de la trajectoire de la croissance agricole en Afrique par rapport à l'objectif de croissance de 6 % du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Seuls six pays - le Bénin, l'Éthiopie, le Lesotho, Maurice, le Maroc et l'Ouganda - ont réussi à dépasser l'objectif de croissance de 6 % du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) dans l'agriculture. Il s'agit d'un déclin continu par rapport au troisième rapport périodique (2021), où 21 pays avaient dépassé l'objectif, et par rapport au quatrième rapport périodique (2023), où seuls 11 pays l'avaient atteint. Cette tendance à la baisse représente un revers majeur pour l'ambition du continent de faire de l'agriculture un moteur de la réduction de la pauvreté et de la transformation économique.*
- 3.111. *Taux de pauvreté. La lutte contre la pauvreté reste un objectif central pour atteindre le développement durable et un objectif essentiel de la déclaration de Malabo. Parmi les 43 pays qui ont répondu à cet indicateur, seul le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Maroc, la Sierra Leone et le Togo sont en passe de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2025. Cela représente une amélioration de trois pays supplémentaires par rapport au quatrième BR (2023).*
- 3.112. *Écart entre les prix à la production et les prix de gros. La réduction de l'écart entre les prix de gros et les prix à la production est essentielle pour faire progresser la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, car elle garantit des revenus équitables aux agriculteurs tout en maintenant les denrées alimentaires à un niveau abordable pour les consommateurs urbains. Dans le cinquième BR, sur les 17 pays qui ont rendu compte de cet indicateur, onze - le Bénin, l'Eswatini, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigeria, le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Togo - sont en bonne voie pour réduire de moitié l'écart de prix. Cela représente une amélioration de trois pays par rapport au quatrième examen biennal. Cependant, seuls cinq des pays qui étaient précédemment en bonne voie ont maintenu leur performance dans ce cycle, ce qui signifie que 37,5 % des pays les plus performants n'ont pas été en mesure de maintenir leurs progrès. Cela souligne la nécessité d'interventions politiques et commerciales plus fortes et plus cohérentes, telles que l'amélioration des infrastructures de transport, la réduction des pertes après récolte et l'amélioration de l'accès au marché, afin de garantir des avantages durables aux petits exploitants agricoles et aux consommateurs urbains.*

Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base

- 3.113. En ce qui concerne l'indicateur 4.2, qui évalue le nombre de chaînes de valeur des produits agricoles ayant des liens structurés et fonctionnels avec les marchés, treize pays ont déjà atteint ou dépassé le point de référence de 2025, ce qui indique qu'ils sont en bonne voie pour atteindre cet objectif. Ces pays sont le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Ces pays parviennent à créer des environnements dans lesquels les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires peuvent participer à des chaînes

de valeur efficaces, rentables et durables. Leurs progrès soulignent le rôle essentiel de la cohérence des politiques, de l'investissement et de la collaboration entre les différentes parties prenantes pour atteindre les objectifs de la déclaration de Malabo d'ici à 2025.

Engagement des jeunes dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles

3.114. Au cours du cinquième cycle du BR, des améliorations notables ont été apportées aux résultats obtenus dans le cadre de ce programme-cadre. Le nombre d'États membres ayant atteint l'objectif de Malabo de 30 % d'engagement des jeunes est passé de 11 en 2023 à 16 en 2025. Les 16 États ayant atteint cet objectif sont les suivants : Bénin, Tchad, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Malawi, Maroc, Mozambique, Nigeria, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe. Notamment, 10 États membres ont constamment atteint l'objectif de Malabo de 30 pour cent d'engagement des jeunes dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur de l'agriculture, depuis le premier cycle de rapport en 2017 jusqu'à ce jour. Ces pays sont le Bénin, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Maroc, le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe, reflétant leur engagement soutenu à créer et à soutenir les opportunités d'emploi pour les jeunes à travers la chaîne de valeur agricole. Il convient de mentionner que l'indicateur actuel de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) sur l'engagement des jeunes dans l'agriculture est étroitement ciblé, comptabilisant principalement les nouveaux emplois dans la production primaire tout en excluant des segments essentiels des chaînes de valeur de l'agriculture et des systèmes agroalimentaires, tels que la transformation, la commercialisation, la distribution et les services connexes. À l'avenir, il sera essentiel pour l'ère du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala de remédier à ces limites en élaborant un indice de performance plus facile à suivre, plus solide, plus complet et plus multidimensionnel, permettant une évaluation plus complète des contributions des jeunes dans l'ensemble du système agroalimentaire et soutenant des décisions politiques et programmatiques fondées sur des données probantes.

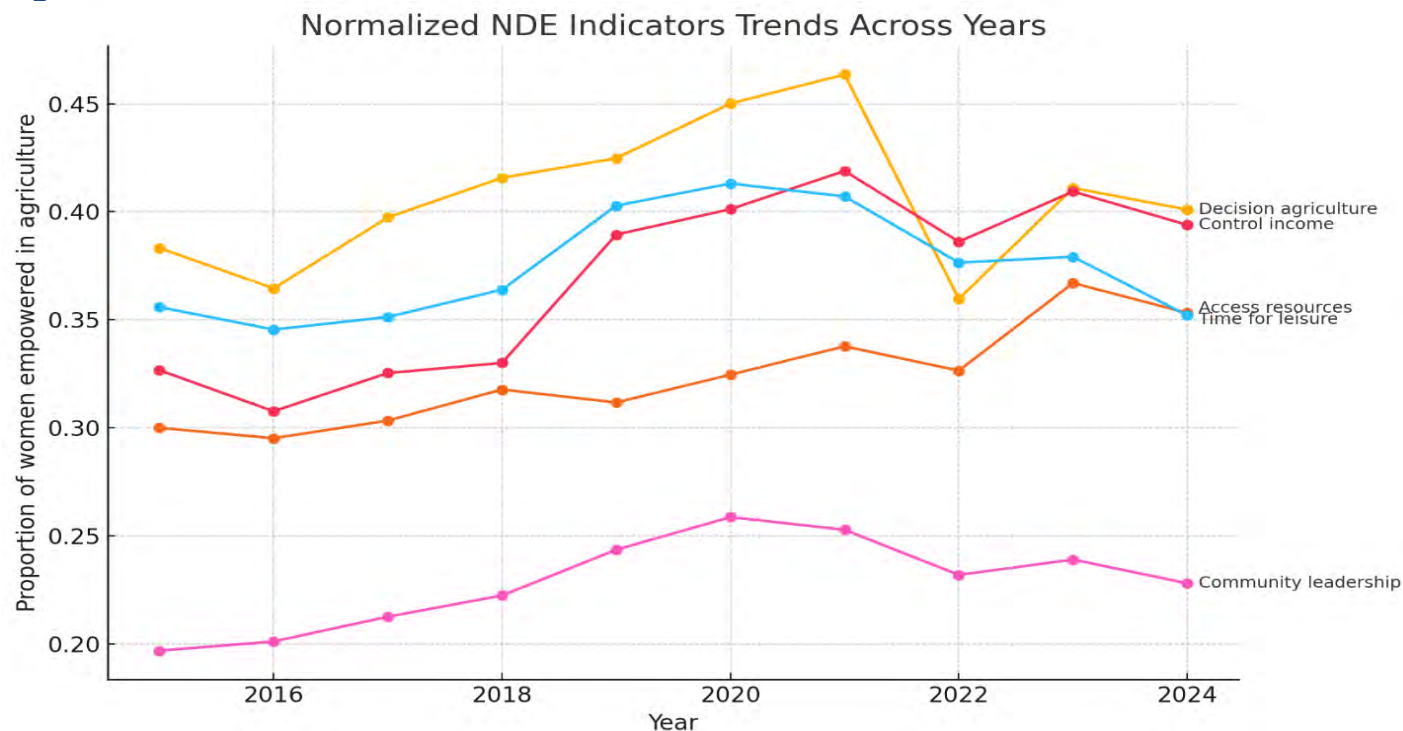
Participation des femmes à l'agro-industrie

3.115. Les données du cinquième BR indiquent que, à l'exception du BR1 (2017), le continent n'a jamais atteint l'objectif de participation des femmes à l'agriculture dans tous les cycles de révision du BR2 au BR5, réalisant collectivement moins de 50 % de l'objectif du BR5. Les données du BR5 montrent que, globalement, le continent, à l'exception du BR1 (2017), n'a atteint l'objectif pour aucun des cycles de révision du BR2 au BR5. Mais le résultat le plus important est que, collectivement, le continent s'est accéléré au cours des deux dernières années pour atteindre plus de soixante-cinq pour cent (65 %) de l'objectif fixé pour le BR5 (contre seulement 24,7 % pour le BR4). Cette réalisation est étayée par une tendance à des progrès constants bien que modestes au fil du temps, depuis le BR1 (2017), soulignant que les efforts constants pour autonomiser les femmes dans l'agriculture ont porté leurs fruits. Ainsi, vingt-trois pays (plus de 50 % de ceux qui ont présenté un rapport dans le BR5)

ont atteint ou dépassé la cible du BR5 : le Bénin, le Botswana, le Cameroun, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Liberia, le Malawi, le Maroc, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda, les Seychelles, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda et le Zimbabwe. Il s'agit d'une amélioration significative par rapport au BR4, où seuls 7 pays avaient atteint l'objectif : Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya et Rwanda. Cela indique que des efforts concertés ont été déployés au cours des deux dernières années pour renforcer l'autonomie des femmes, peut-être dans le cadre des programmes de redressement de Covid-19. Cette tendance positive est également évidente dans toutes les régions, les améliorations les plus importantes étant observées en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

- 3.116. Au cours de la dernière décennie, les pays africains se sont de plus en plus attachés à comprendre et à améliorer le statut des femmes dans l'agriculture. Les données relatives à cinq dimensions clés de l'autonomisation (voir figure 3.7) - prise de décision dans l'agriculture, accès aux ressources productives, contrôle des revenus, leadership au sein de la communauté et temps alloué aux loisirs - fournissent des indications précieuses sur les progrès réalisés et les défis persistants.
- 3.117. Dans l'ensemble, les données révèlent une image mitigée : si des progrès évidents ont été réalisés dans certains domaines, en particulier l'autonomie financière, d'autres domaines, notamment ceux liés aux normes culturelles et à la représentation institutionnelle, continuent d'être à la traîne. Pour que les femmes soient réellement autonomes dans l'agriculture, les interventions ciblées doivent aller au-delà de l'accès économique et s'attaquer aux fondements sociaux et structurels de l'inégalité entre les sexes. Les décideurs politiques, les organisations de développement et les dirigeants locaux doivent collaborer pour créer des solutions globales qui améliorent non seulement la productivité des femmes, mais aussi leur voix, leur pouvoir et leur bien-être.
- 3.118. Le BR5 souligne que l'Afrique n'est pas en mesure de réduire la pauvreté de moitié grâce à l'agriculture, ce qui met en évidence la nécessité d'adopter des mesures politiques audacieuses. Premièrement, les gouvernements doivent renforcer le lien entre la croissance agricole et la réduction de la pauvreté en investissant dans les technologies d'amélioration de la productivité, les infrastructures et l'accès au marché, afin de garantir des revenus équitables aux agriculteurs. Deuxièmement, l'élargissement des partenariats public-privé inclusifs dans les chaînes de valeur des produits de base déblocquera des opportunités durables pour les petits exploitants et les entreprises agroalimentaires. Troisièmement, des programmes ciblés visant à accroître l'engagement des jeunes dans l'ensemble du système agroalimentaire, et pas seulement dans la production primaire, sont essentiels pour la création d'emplois. Quatrièmement, l'autonomisation des femmes par le biais des droits fonciers, du financement et du leadership accélérera la croissance inclusive. Enfin, les politiques devraient intégrer le renforcement de la résilience et s'attaquer aux inégalités structurelles tout en s'alignant sur la transformation des systèmes agroalimentaires.

Figure 3.7 : Évolution des indicateurs normalisés de l'EDN au fil des ans



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5.

3A.5 Engagement 5 : stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles et des services

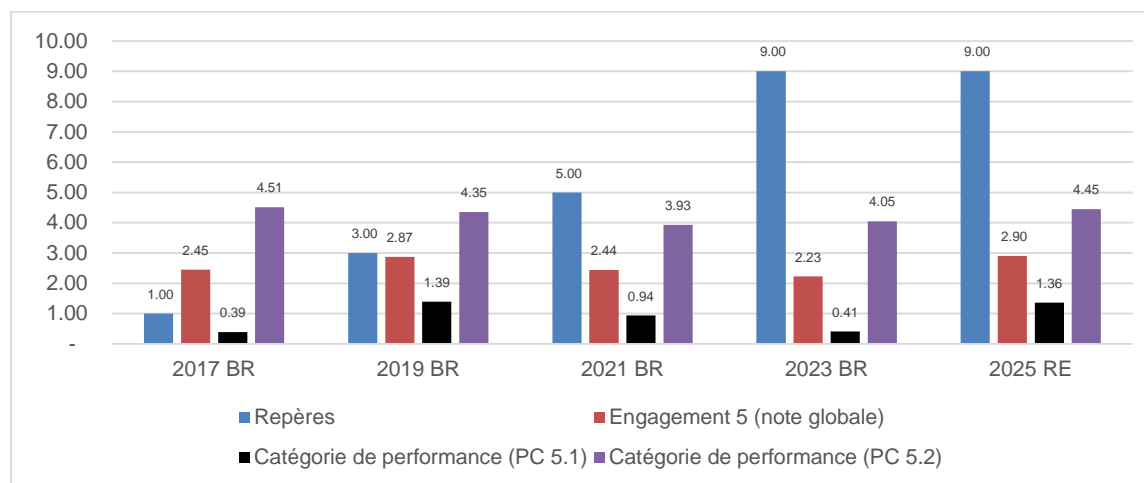
3.119. L'objectif du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo pour stimuler le commerce intra-africain est de tripler le commerce intra-africain des produits agricoles et des services d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, les États membres se sont engagés à : (1) augmenter la valeur du commerce intra-africain des produits et services agricoles de 200 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2015 et (2) créer un environnement favorable au commerce intra-africain des produits et services agricoles en améliorant la politique commerciale et l'environnement institutionnel et (3) accélérer la mise en œuvre de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA).

- 3.120. Dans le cycle 2025 de l'examen biennal, le continent a obtenu un score global de 2,97 par rapport à un point de référence de 9,00, ce qui indique de faibles progrès dans la réalisation de l'objectif 2025 visant à stimuler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles. Toutefois, quatre (4) États membres de l'Union africaine, à savoir l'Égypte, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Rwanda, sont en passe d'atteindre l'objectif de tripler le commerce intra-africain de produits et de services agricoles.
- 3.121. Au cours des cinq cycles de de l'examen biennal, les scores pour le domaine d'engagement 5 ont été inférieurs aux points de référence respectifs, à l'exception du cycle de l'examen biennal de 2017. Toutefois, l'engagement 5 a enregistré une amélioration constante de la note sur les cinq cycles de l'examen biennal, à l'exception du cycle BR4 (2023), qui a enregistré la note moyenne la plus basse de 2,23 (coïncidant avec la période de la pandémie de COVID-19). Les scores sont passés de 2,45 en 2017 à 2,87 en 2019, 2,44 en 2021 et 2,97 en 2025, ce qui indique une progression positive dans la stimulation du commerce intra-africain. Sur l'ensemble des cycles, le changement moyen a été de (+6,01%) entre 2017 et 2025.
- 3.122. La tendance au niveau des pays reflète la performance continentale pour l'ensemble de l'engagement 5. Dans le cycle 2025 du BR, aucun des 45 États membres de l'Union africaine ayant présenté un rapport n'était en voie d'atteindre l'objectif global de l'engagement 5. Toutefois, trois pays, à savoir l'Égypte (8,59), le Rwanda (8,41) et la Zambie (7,64), ont réalisé des progrès importants ; trois États membres, à savoir l'Afrique du Sud (7,41), le Maroc (6,62) et Madagascar (5,06), ont réalisé des progrès moyens, tandis que la majorité d'entre eux ont enregistré des progrès faibles.
- 3.123. Dans la catégorie de performance 5.1 (PC 5.1), qui se concentre sur l'augmentation de la valeur du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles, le continent a enregistré des scores moyens de 1,36 en 2025 par rapport aux scores précédents de 0,39 (en 2017), 1,39 (en 2019), 0,94 (en 2021) et 0,41 (2023). Ces résultats sont constamment inférieurs à la référence, ce qui indique que le continent n'a pas atteint cet objectif important. Au niveau national, seuls l'Égypte, le Rwanda, l'Afrique du Sud et la Zambie ont atteint le seuil de 10,00 en 2025 pour le PC 5.1. Les autres pays les plus performants sont Madagascar (7,74), le Maroc (6,59), l'Algérie (3,28), le Kenya (2,57) et le Bénin (0,99).
- 3.124. La catégorie de performance 5.2 (PC 5.2), qui mesure les progrès accomplis dans la création d'un environnement propice au commerce intra-africain des produits et services agricoles grâce à l'amélioration des politiques commerciales et des cadres institutionnels, montre que le continent n'est pas en bonne voie. La note moyenne pour le cycle 2025 du BR était de 4,45 par rapport à l'indice de référence de 9,00. Bien qu'il y ait eu une modeste augmentation (+ 0,40 points) entre les cycles BR4 et BR5, dans les cinq cycles BR, il est resté en dessous de la référence : 4,51 (2017), 4,35 (2019), 3,93 (2021), 4,05 (2023) et 4,45 (2025). Au niveau national, les pays les plus performants pour le PC 5.2 dans les cycles du BR 2025 sont le Nigeria (8,71), la Tanzanie (7,73), le Kenya (7,20), l'Égypte (7,17), le Ghana (7,16), le Rwanda (6,83), la Tunisie (6,75), l'Eswatini (6,73), le Zimbabwe (6,66), le Maroc (6,66), le Botswana (6,66), le Bénin (6,41), le Cabo Verde (6,35), la Guinée (6,18), le Malawi (6,15), l'Éthiopie (5,81), les Seychelles (5,69), le Sénégal (5,61), la Côte d'Ivoire (5,49) et la Zambie (5,28), ce qui met

en évidence les succès individuels relatifs des pays malgré la sous-performance à l'échelle du continent. Les résultats obtenus au cours des cinq cycles de BR pour l'engagement 5 sont résumés dans la figure 3.8.

- 3.125. Au niveau régional, aucune des régions n'était en passe d'atteindre les objectifs de l'engagement 5 lors du cycle de BR 2025. L'Afrique du Nord a enregistré la meilleure performance avec un score de 4,25, suivie de l'Afrique australe (3,79), de l'Afrique de l'Ouest (2,81) et de l'Afrique de l'Est (2,98). En revanche, l'Afrique centrale a obtenu un score de 0,00, principalement en raison de la médiocrité des données communiquées par de nombreux pays de cette région. Dans l'ensemble, toutes les régions ont enregistré des progrès positifs, à l'exception de l'Afrique centrale.
- 3.126. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), depuis le cycle de BR 2023, sept (7) pays supplémentaires ont ratifié l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), ce qui porte le nombre total d'États membres ayant ratifié la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) à 49. Cela signifie un engagement croissant à améliorer la croissance économique de l'Afrique par la mise en œuvre de l'accord. La réalisation des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) nécessite sa mise en œuvre effective, le développement des infrastructures (transport et logistique) pour faciliter la circulation des marchandises, l'harmonisation des politiques et réglementations agricoles et la résolution des barrières non tarifaires.
- 3.127. Au cours de ce cycle BR5, les pays ont démontré qu'ils s'approprièrent la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) en continuant à intégrer les différents instruments de l'accord dans leurs cadres nationaux respectifs et en sensibilisant le secteur privé et les entreprises. Depuis le début officiel des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) en janvier 2021, 48 listes provisoires de concessions tarifaires ont été approuvées et 25 pays les ont publiées dans la catégorie A, ce qui représente 52 % de l'ensemble des offres tarifaires adoptées. Les pays se sont engagés à finaliser les listes de concessions tarifaires (CCT) pour les catégories A, B et C, y compris la conclusion des négociations en cours sur les règles d'origine. Il convient également de noter que 10 États membres ont délivré 8 449 certificats d'origine dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), ce qui témoigne de leur engagement actif dans le commerce au titre de l'accord.

Figure 3.8 : Résultats de l'engagement 5 sur les cinq cycles du BR



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5.

3.128. Au fur et à mesure que les pays mettent en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), les barrières non tarifaires (BNT) deviendront de plus en plus courantes. À ce jour, 36 États parties ont mis à jour leurs points focaux nationaux (PFN) et 33 États membres ont établi des comités nationaux de suivi des barrières non tarifaires, comme l'exige l'annexe 5 de Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) sur les barrières non tarifaires. Au total, 30 barrières non tarifaires ont été signalées à l'aide du mécanisme en ligne de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) sur les barrières non tarifaires. La plupart des barrières non tarifaires signalées étaient liées à la catégorie 2 - Douanes et procédures administratives d'entrée, suivies de la catégorie 3 - Obstacles techniques au commerce, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), et de la catégorie 1 - Participation du gouvernement au commerce et pratiques restrictives. En juillet 2025, 60 % de l'ensemble des barrières non tarifaires signalées par le biais du mécanisme en ligne des barrières non tarifaires de Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) avaient été résolues, 27 % avaient été transférées au mécanisme tripartite de résolution des barrières non tarifaires, 10 % étaient encore en cours de traitement et 3 % avaient été enregistrées auprès d'autres communautés économiques régionales (CER). Bien que le mécanisme en ligne de Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) pour les barrières non tarifaires existe pour faciliter la résolution des barrières non tarifaires signalées, la conclusion des cas tend à prendre du temps en raison de la faible réactivité des opérateurs

économiques, des personnes focales nationales et des institutions gouvernementales, y compris la longueur des processus administratifs nationaux et l'insuffisance de la documentation et des données.

3A.6 Engagement 6 : Renforcer la résilience face aux variations climatiques

Progrès dans la réalisation des engagements

- 3.129. Soutenant les États membres de l'Union africaine dans leurs efforts pour renforcer la résilience climatique, cet engagement joue un rôle essentiel dans de multiples cadres stratégiques. L'Accord de Paris de 2015, en particulier l'article 2.1.b, fournit le mandat fondamental en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité d'adaptation aux effets néfastes du climat et en favorisant la résilience climatique parallèlement à un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre sans menacer la production alimentaire. L'alignement stratégique s'étend à la stratégie et au plan d'action de l'Union africaine pour le développement du changement climatique et de la résilience (2022-2024), créant ainsi un cadre politique global. Le thème 2025 de l'Union africaine, "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce aux réparations", trouve son expression dans le plaidoyer de cet engagement en faveur de la justice climatique et de l'allocation équitable des ressources dans le secteur agricole africain. Les vulnérabilités historiques et structurelles qui ont limité la capacité d'adaptation de l'Afrique au climat peuvent être traitées par des mesures de réparation, notamment un soutien financier, un transfert de technologie et des initiatives de renforcement des capacités. En intégrant les réparations dans les stratégies de résilience, les agriculteurs et les systèmes alimentaires africains renforcent leur capacité à résister aux chocs climatiques tout en développant des moyens de subsistance durables capables de gérer des événements climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus graves.
- 3.130. Deux catégories de performance distinctes constituent le cadre de suivi de cet engagement, chacune abordant des aspects différents de la résilience climatique. La première catégorie, la résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs, utilise deux indicateurs clés : le pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs démontrant une résilience aux chocs climatiques et météorologiques, et la part des terres agricoles gérées selon des pratiques durables en matière de terres et d'eau, y compris des approches d'agriculture intelligente face au climat (AIC). L'engagement du gouvernement et la capacité institutionnelle constituent la deuxième catégorie de performance à travers l'investissement dans le renforcement de la résilience. Cette catégorie examine l'établissement de lignes budgétaires gouvernementales dédiées et évalue la capacité de l'environnement favorable à répondre aux exigences de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience. Ensemble, ces catégories permettent un suivi complet des résultats de la résilience au niveau des ménages et des investissements systémiques dans les infrastructures d'adaptation au climat.
- 3.131. Les performances continentales en matière de renforcement de la résilience climatique révèlent des défis importants, le continent n'ayant pas respecté ses engagements en matière de préparation pour faire face au changement climatique et à

d'autres crises potentielles. Les disparités régionales sont évidentes dans le paysage actuel : la région de l'Est (6,98) fait preuve de leadership dans les efforts de renforcement de la résilience, tandis que l'Afrique centrale est considérablement à la traîne avec le score régional le plus bas de 3,29. La trajectoire continentale montre des tendances inquiétantes, puisque le score moyen actuel de 6,30 représente une augmentation par rapport aux 5,91 atteints en 2023. Ce mouvement à la baisse souligne la nécessité urgente d'un engagement accru et d'une action stratégique dans toutes les régions pour renforcer la capacité de résilience globale de l'Afrique face aux risques liés au climat et à d'autres crises émergentes.

- 3.132. En ce qui concerne les investissements dans le renforcement de la résilience, qui mesurent les efforts déployés pour renforcer la résilience face aux risques liés au climat et aux autres chocs, les régions de l'Ouest (8,01), du Sud (7,78), de l'Est (7,27) et du Nord (6,49) affichent toutes des résultats supérieurs à la moyenne continentale, qui est de 6,98. Pour le BR4, seuls deux États membres (l'Éthiopie et l'Égypte), représentant 4 % des pays déclarants, étaient en bonne voie pour respecter cet engagement par rapport à un point de référence de 9,75. Toutefois, les perspectives pour le BR5 concernant les investissements dans le renforcement de la résilience se sont améliorées : cinq États membres sont désormais en bonne voie pour respecter l'engagement par rapport à l'indice de référence de 10. Il s'agit du Liberia, de l'île Maurice, du Maroc, du Nigeria et du Zimbabwe.
- 3.133. L'évaluation des progrès par rapport au quatrième examen biennal révèle une performance continentale mitigée, avec près de la moitié des pays ayant présenté un rapport qui ont amélioré les résultats de l'engagement 6. Vingt-et-un pays, représentant 47 % des nations participantes, ont amélioré leurs résultats en matière de renforcement de la résilience depuis la période d'évaluation précédente. Les pays affichant une amélioration couvrent plusieurs régions et comprennent le Bénin, le Cabo Verde, le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, l'île Maurice, la Namibie, le Nigeria, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Ce groupe diversifié de nations démontre que les progrès en matière de renforcement de la résilience sont réalisables dans des contextes économiques et des conditions géographiques différents sur l'ensemble du continent. Au cours des trois périodes de référence précédentes, seuls quatre (4) États membres (Burundi, Cabo Verde, Maroc et Rwanda) sont parvenus à rester en bonne voie. Parmi les onze (11) États membres qui étaient en bonne voie en 2019, quatre (4), l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et les Seychelles sont restés en bonne voie en 2021. En 2023, seuls l'Éthiopie et le Rwanda sont en bonne voie. Dans le sillage du COVID-19 et de la guerre en Ukraine, pour renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité du climat et aux autres risques connexes, les États membres doivent maintenir le cap sur cet engagement.
- 3.134. Dans la première catégorie de performance, "Résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs", moins d'un quart des États membres sont en bonne voie. Ces dix pays sont le Bénin, le Cabo Verde, l'Égypte, l'Éthiopie, le Malawi, Maurice, le Maroc, le Rwanda, les Seychelles, et l'Ouganda. Pour la deuxième catégorie, qui se concentre sur le suivi des investissements dans le renforcement de la résilience, cinq États membres sont en bonne voie : Liberia, Maroc, Maurice, Nigeria et Zimbabwe.

Bien qu'il s'agisse d'un recul par rapport aux sept pays qui ont atteint l'objectif dans le BR4, cela représente une amélioration globale par rapport au troisième rapport, où seule l'Éthiopie était en bonne voie.

3.135. À la lumière des défis persistants posés par le changement et la variabilité climatiques, il est recommandé aux États membres de formuler et d'adopter délibérément des politiques favorables et d'augmenter régulièrement les allocations budgétaires pour le renforcement de la résilience. En outre, l'intensification et la mise en œuvre de programmes ciblés - en particulier ceux qui traitent de la variabilité climatique et intègrent des mécanismes de protection sociale adaptés aux chocs - seront essentielles pour renforcer les capacités nationales et protéger les populations vulnérables.

Indicateur 6.2 : pourcentage des dépenses publiques consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience (EIRB4)

3.136. Dans le BR5, 34 pays ont rendu compte du paramètre 4 (EIRB4), ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 20 pays qui l'avaient fait dans le BR4, un signe encourageant d'un engagement croissant en faveur de cette mesure essentielle de renforcement de la résilience. En moyenne, ces pays ont alloué 11,85 % de leurs dépenses publiques à des initiatives telles que les systèmes d'alerte précoce et de réponse, les filets de sécurité sociale et l'assurance indexée sur les conditions météorologiques, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux 2,28 % déclarés dans le BR4. Cette tendance à la hausse reflète un engagement renforcé en faveur de la résilience climatique et de la protection sociale, et indique que les pays sont de plus en plus motivés pour investir dans des systèmes qui protègent les moyens de subsistance et soutiennent la capacité d'adaptation face à la variabilité du climat.

3.137. Les disparités régionales en matière de dépenses sont moins prononcées. Certains des pays les plus performants pour cet indicateur sont bien représentés dans toutes les régions : des pays d'Afrique du Nord comme le Maroc dépensent la majorité de leur budget total et, en Afrique de l'Est, l'île Maurice consacre la majeure partie de son budget à cet indicateur. La région méridionale est bien représentée, l'Afrique du Sud consacrant une part importante de son budget au renforcement de la résilience, tandis que le Nigeria et la Guinée, dans la région occidentale, consacrent près d'un tiers de leur budget à la résilience. À l'inverse, l'Afrique centrale a consacré moins d'argent à cet indicateur, des pays comme le Cameroun et le Tchad ayant alloué un pourcentage extrêmement faible (moins de 0,1 %) de leurs dépenses publiques à ces initiatives, ce qui pourrait indiquer une attention limitée à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques.

3.138. Il convient également de souligner que les pays ayant des niveaux de revenus similaires, tels que les pays à revenu intermédiaire supérieur comme Maurice, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Gabon et la Namibie, allouent une proportion différente de leurs dépenses publiques aux initiatives de renforcement de la résilience, ce qui suggère que l'engagement en faveur de ces efforts n'est pas uniquement déterminé par les priorités d'un pays. Les pays d'une même région géographique présentant les mêmes niveaux d'exposition aux risques climatiques ont alloué des pourcentages différents de leur budget à des activités de renforcement de la résilience. Par exemple, l'île Maurice a alloué un budget nettement plus important à la résilience climatique que les Seychelles (14 %) et le Carbo Verde (1 %). Toutes ces nations insulaires sont confrontées à une

catastrophe climatique due aux ouragans, aux inondations injustifiées et à l'élévation du niveau des mers en raison du réchauffement de la planète.

- 3.139. Trois des États membres (l'Éthiopie, le Maroc et le Rwanda) ont atteint le score de référence dans quatre des cinq cycles de BR ; Trois autres (Burundi, Cabo Verde, Seychelles) ont atteint le point de référence trois fois, six l'ont atteint deux fois (Égypte, Ghana, Malawi, Mali, Maurice, Ouganda), et neuf (Cameroun, Guinée équatoriale, Gambie, Lesotho, Mauritanie, Namibie, Togo, Tunisie, Zimbabwe) l'ont atteint une fois, tandis que les 34 autres n'ont jamais atteint le point de référence, quel que soit le cycle.
- 3.140. Au-delà des lacunes dans les données identifiées précédemment, il subsiste une grande confusion concernant un paramètre clé : "pourcentage des dépenses publiques consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience, en particulier aux systèmes d'alerte et de réponse précoces, aux filets de sécurité sociale et à l'assurance indexée sur les conditions météorologiques" (EIRB4 sous l'indicateur 6.2). Si certains pays ont correctement utilisé les dépenses publiques totales comme dénominateur, d'autres semblent avoir utilisé par erreur les dépenses agricoles. Étant donné que cet indicateur pourrait être pris en considération pour le cycle de Kampala, il est essentiel de disposer de lignes directrices appropriées et de renforcer les capacités afin de garantir un rapport cohérent et précis dans tous les pays participants.

3A.7 Engagement 7 : Renforcer la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats

- 3.141. L'examen biennal, établi dans le cadre de la Déclaration de Malabo de 2014, est devenu le principal instrument de l'Afrique pour institutionnaliser la responsabilité dans la transformation de l'agriculture. Au niveau continental, il ancre l'agriculture dans les sommets de l'Union africaine grâce au tableau de bord de la transformation de l'agriculture africaine, favorisant l'examen par les pairs parmi les chefs d'État et améliorant la visibilité des progrès et des lacunes. Au niveau régional, les communautés économiques régionales (CER) ont renforcé leur rôle en matière de validation, de coordination et de dialogue entre pays, en intégrant l'agriculture dans des programmes d'intégration régionale plus vastes. Au niveau national, le BR a catalysé la formation d'équipes nationales et de groupes de données inclusifs, engageant les ministères, les offices statistiques nationaux, la société civile et les acteurs du secteur privé. En reliant les systèmes de données, l'apprentissage par les pairs et les réformes politiques, le BR a transformé la responsabilité d'un exercice de rapport largement ad hoc en un processus systématique et multi-niveaux qui renforce la transparence et la gouvernance basée sur les faits.
- 3.142. En vertu de l'engagement 7 de la déclaration de Malabo, les États membres de l'Union africaine se sont engagés à aligner, harmoniser et coordonner des plateformes multisectorielles et multi-institutionnelles pour l'examen par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle. La déclaration appelait à un processus d'examen systématique et régulier à l'aide du cadre de résultats du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) - comprenant la conduite de l'examen agricole biennal pour suivre, contrôler et rendre compte des progrès accomplis ; la promotion de

l'alignement et de la coordination entre diverses plateformes pour l'apprentissage par les pairs et la responsabilité ; et le renforcement des capacités nationales et régionales pour la production de connaissances et les systèmes de données afin de soutenir la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes. L'objectif du BR exigeait que tous les États membres atteignent 100 % de l'existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés et inclusifs pour l'examen par les pairs d'ici 2018. Avec la fin du cycle de Malabo, cet agenda passe à l'ère de Kampala en mettant davantage l'accent sur l'apprentissage par les pairs, l'établissement de rapports continus et l'intégration dans les cadres de planification nationaux.

- 3.143. Les résultats de cet engagement sont évalués à l'aide de cinq indicateurs interdépendants décrits dans les lignes directrices techniques, qui fournissent ensemble une mesure complète de la responsabilité mutuelle dans l'agriculture africaine. L'indicateur de capacité des statistiques agricoles (ASCI) évalue la capacité des pays à générer et à utiliser des statistiques agricoles à travers les méthodes, les institutions, les ressources et la disponibilité de l'information. L'indicateur d'existence de mécanismes institutionnalisés (ECI) évalue la présence de plateformes inclusives pour la responsabilité mutuelle, notamment les examens sectoriels conjoints (JSR). L'indicateur de BR suit la soumission en temps voulu et la qualité des rapports de BR validés, ainsi que la participation aux examens régionaux. L'indicateur de diffusion des résultats des BR (BRRD) mesure l'efficacité avec laquelle les résultats des BR sont communiqués aux parties prenantes telles que les gouvernements, les parlements, la société civile, les agriculteurs et le secteur privé par le biais de notes d'information, d'ateliers et de dialogues. Enfin, l'indicateur d'utilisation des résultats du BR (BRRU) mesure la mesure dans laquelle les recommandations du BR sont utilisées pour informer les politiques, les plans d'investissement et les réformes institutionnelles, intégrant ainsi la transparence, la responsabilité, l'apprentissage par les pairs et la prise de décision fondée sur des données probantes.
- 3.144. Le premier indicateur, l'ASCI, mesure la mesure dans laquelle les États membres ont mis en place des mécanismes pour produire, analyser et appliquer des statistiques agricoles pour le suivi des engagements. Dans le BR3, seuls 17 pays ont atteint le seuil minimum pour être en bonne voie, et 34 dans le BR4, ce qui a permis de doubler les performances en l'espace d'un seul cycle. Dans le BR5, les progrès se sont encore accélérés, 41 des 45 pays déclarants ayant atteint le seuil de référence, dont le Nigeria, le Ghana, le Togo, le Bénin, l'île Maurice, le Rwanda, le Maroc, l'Égypte, le Zimbabwe, le Malawi, la Zambie, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Lesotho et la Tanzanie. Cette nette amélioration reflète l'investissement soutenu dans les capacités statistiques, l'institutionnalisation de la plateforme eBR et une plus grande utilisation des données agricoles. Cependant, quelques pays restent en dessous du seuil, soulignant les disparités persistantes qui doivent être abordées dans le cycle de la Déclaration de Kampala afin d'établir une base de données solide, harmonisée et à l'échelle du continent pour la responsabilisation.
- 3.145. Le deuxième indicateur, l'ICE, évalue l'existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés et inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs, pierre angulaire de l'engagement de Malabo en faveur de la transparence et d'un dialogue fondé sur des données probantes. Dans le BR2, seuls treize pays étaient en bonne voie, puis quinze dans le

BR3 et seize dans le BR4, avant de se stabiliser au même niveau dans le BR5. La composition des pays en bonne voie a évolué d'un cycle à l'autre. Dans le BR4, des pays comme l'Égypte, le Niger, le Sénégal, l'Éthiopie et le Mali ont atteint le critère de référence, tandis que dans le BR5, le Bénin, le Burundi, le Liberia, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda et la Tanzanie ont rejoint la liste des seize. L'examen biennal inaugural (BR1) reste le point culminant, avec dix-huit pays en bonne voie. Notamment, dans les examens biennaux 4 et 5, quatre pays supplémentaires ont manqué de peu le seuil, ce qui indique un groupe croissant d'États membres obtenant une note proche de 10 sur 10, suggérant une convergence vers l'institutionnalisation de solides mécanismes de responsabilité mutuelle.

- 3.146. Le troisième indicateur suit les soumissions de rapports sur les BR, en combinant des dimensions quantitatives et qualitatives. Il s'articule autour de quatre paramètres : i) la participation active des principales parties prenantes à la rédaction du rapport biennal national ; ii) la qualité du rapport telle qu'elle est évaluée par les communautés économiques régionales (CER) (mesurée par la proportion de paramètres rapportés par rapport au modèle) ; iii) la mesure dans laquelle les pays tiennent compte des commentaires des communautés économiques régionales (CER) et de leurs experts ; et iv) la mesure dans laquelle les commentaires supplémentaires des experts de la Commission de l'Union africaine/ l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) sont intégrés avant la finalisation. Dans le BR5, sur les 45 États membres évalués, seuls deux (l'Algérie et la Tunisie) ont atteint le critère de référence, ce qui reflète un progrès par rapport au BR4, où aucun n'était en bonne voie. Toutefois, moins de pays étaient proches de l'objectif, seuls l'Eswatini, le Lesotho et le Maroc obtenant au moins 9 sur 10, contre 20 dans le BR4.
- 3.147. Le quatrième indicateur, le BRRD, mesure l'efficacité avec laquelle les États membres diffusent les résultats du BR aux parties prenantes nationales. Dans le BR5, sur 45 pays déclarants, 28, soit 62 %, ont atteint l'objectif, obtenant des notes égales ou supérieures à 9 sur 10. Il s'agit du Bénin, du Botswana, du Burundi, de la République centrafricaine, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de la Mauritanie, de Maurice, du Maroc, du Mozambique, de la Namibie, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal, des Seychelles, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Sud-Soudan, de la Tanzanie, de la Tunisie, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Quinze pays n'ont pas atteint le seuil de référence, tandis que la Guinée-Bissau et les Comores n'ont pas fourni de données. Par rapport au BR4, où 36 États membres ont atteint le seuil de conformité de 7 ou plus sur 10, la performance a diminué de huit pays, ce qui indique la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer la transparence et élargir la diffusion des résultats du BR.
- 3.148. Le cinquième indicateur, BRRU, examine dans quelle mesure les pays utilisent les résultats des BR pour mettre en œuvre les recommandations issues des rapports. Introduit dans le BR4, cet indicateur comptait initialement 30 pays déclarants, dont 13 étaient en bonne voie, ce qui signifie que seule la moitié environ des pays déclarants donnaient suite aux recommandations du BR. Dans le BR5, le nombre de rapports s'est considérablement accru, avec 45 États membres fournissant des données et 24 (un peu plus de la moitié) atteignant le point de référence. Il s'agit du Bénin, du Botswana, du Burundi, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Eswatini, de l'Éthiopie, du Kenya, de Madagascar, de la

Mauritanie, de Maurice, du Maroc, du Mozambique, de la Namibie, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Tanzanie, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe. L'utilisation des résultats de l'examen biennal reste essentielle pour garantir que les engagements du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) se traduisent par une transformation tangible sur le terrain.

- 3.149. Malgré des progrès substantiels, des défis persistent dans le maintien du processus de BR. Des lacunes subsistent dans la qualité des données, en particulier dans les États fragiles dotés de capacités statistiques limitées. L'appropriation au niveau national est inégale, certains gouvernements considérant les rapports sur les BR comme un exercice de conformité plutôt que comme un outil stratégique. Le faible suivi des recommandations continue de limiter le potentiel du processus à conduire à la transformation des politiques.
- 3.150. L'examen biennal est un modèle continental de responsabilité mutuelle, qui intègre l'agriculture dans l'agenda politique le plus élevé de l'Union africaine. Il a favorisé une culture d'examen par les pairs, renforcé la transparence et produit des éléments probants qui alimentent les réformes aux niveaux continental, régional et national. Son institutionnalisation marque un tournant dans la gouvernance africaine.
- 3.151. Alors que le cycle de Malabo s'achève en 2025, la déclaration de Kampala et la stratégie et le plan d'action du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (2026-2035) mettent à nouveau l'accent sur l'intégration de la responsabilité au cœur de la transformation agroalimentaire. D'ici 2028, tous les États membres de l'Union africaine devraient avoir intégré les engagements de Kampala dans leurs plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP), et les progrès réalisés devraient être communiqués à l'Assemblée de l'Union africaine à partir de cette année-là. D'ici à 2030, le processus de BR devrait être pleinement institutionnalisé au sein des plateformes nationales d'examen sectoriel conjoint (JSR), garantissant que la culture de la responsabilité mise en place dans le cadre de Malabo est non seulement maintenue mais approfondie. Ce cadre prospectif souligne que la transformation agroalimentaire de l'Afrique ne réussira que si chaque État membre traite le BR comme un mécanisme de responsabilisation permanent et national plutôt que comme un exercice d'établissement de rapports à l'échelle continentale.

3.B. Analyse des performances au cours des cinq cycles du processus d'examen biennal

- 3.152. La note globale reflète une mesure composite des progrès réalisés par l'Afrique dans les sept engagements de la déclaration de Malabo. Dans le BR5, la note moyenne du continent reste inférieure à la référence requise, ce qui indique que l'Afrique n'est pas en bonne voie pour atteindre ses objectifs de transformation agricole pour 2025. Cela reflète une tendance observée depuis le BR2, où l'élan initial a progressivement cédé la place à la stagnation ou à des progrès progressifs lents. Si quelques pays - comme le Rwanda, l'Éthiopie, le Maroc et le Ghana - ont constamment obtenu de bons résultats, la majorité des États membres affichent des performances inégales, excellant souvent dans un ou deux domaines tout en accusant un retard dans

d'autres. Le score global souligne la nécessité d'une plus grande volonté politique, d'une plus grande cohérence des politiques et d'un alignement des investissements entre les secteurs.

3.153. L'analyse des scores continentaux moyens au cours des cinq examens biennaux (BR1 à BR5) donne un aperçu perspicace des progrès réalisés par l'Afrique dans la poursuite de ces objectifs. Les tendances visuelles présentées dans la figure 3.9 illustrent un paysage caractérisé par des progrès modestes, des défis persistants et un besoin urgent d'accélérer la mise en œuvre.

Engagement 1 : Renouveau de l'engagement envers les principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) - une réussite

Parmi tous les engagements, le domaine le plus cohérent et le plus performant est l'engagement 1, qui reflète la mesure dans laquelle les pays ont institutionnalisé le programme du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) dans leurs politiques nationales et leurs cadres de planification. La note moyenne a commencé à 5,8 dans le BR1 et a atteint plus de 8,0 dans le BR5, démontrant à la fois l'engagement et la maturité dans l'alignement des politiques. Cette trajectoire ascendante suggère que les gouvernements africains ont adopté les principes directeurs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et que les réformes institutionnelles se traduisent par une amélioration de la gouvernance et des systèmes de planification pour le secteur agricole. Les résultats obtenus ici valident les efforts déployés pour harmoniser les plans nationaux d'investissement agricole (RAIP) avec les cadres du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). L'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), la Commission de l'Union africaine et ses bureaux techniques spécialisés tels que Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) ont intensifié leurs efforts pour examiner la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP) et intégrer les ressources animales (bétail et pêche) dans les plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP) existants et nouveaux.

Engagement 2 : Financement des investissements dans l'agriculture - un maillon faible persistant

3.154. Malgré les engagements rhétoriques, le financement des investissements dans l'agriculture reste l'une des faiblesses les plus persistantes du continent. Les scores pour l'engagement 2 ont oscillé entre 3,1 et 4,2 dans les cinq BR, bien en deçà de l'objectif de Malabo d'allouer 10 % des dépenses publiques à l'agriculture. Si le BR5 affiche une modeste amélioration, la tendance générale reflète la faible priorité accordée à l'agriculture dans les budgets nationaux. Ce sous-financement chronique compromet la capacité des États membres à respecter d'autres engagements, tels que la réduction de la faim et de la pauvreté, qui sont directement liés à l'investissement dans les infrastructures, la recherche et les chaînes de valeur.

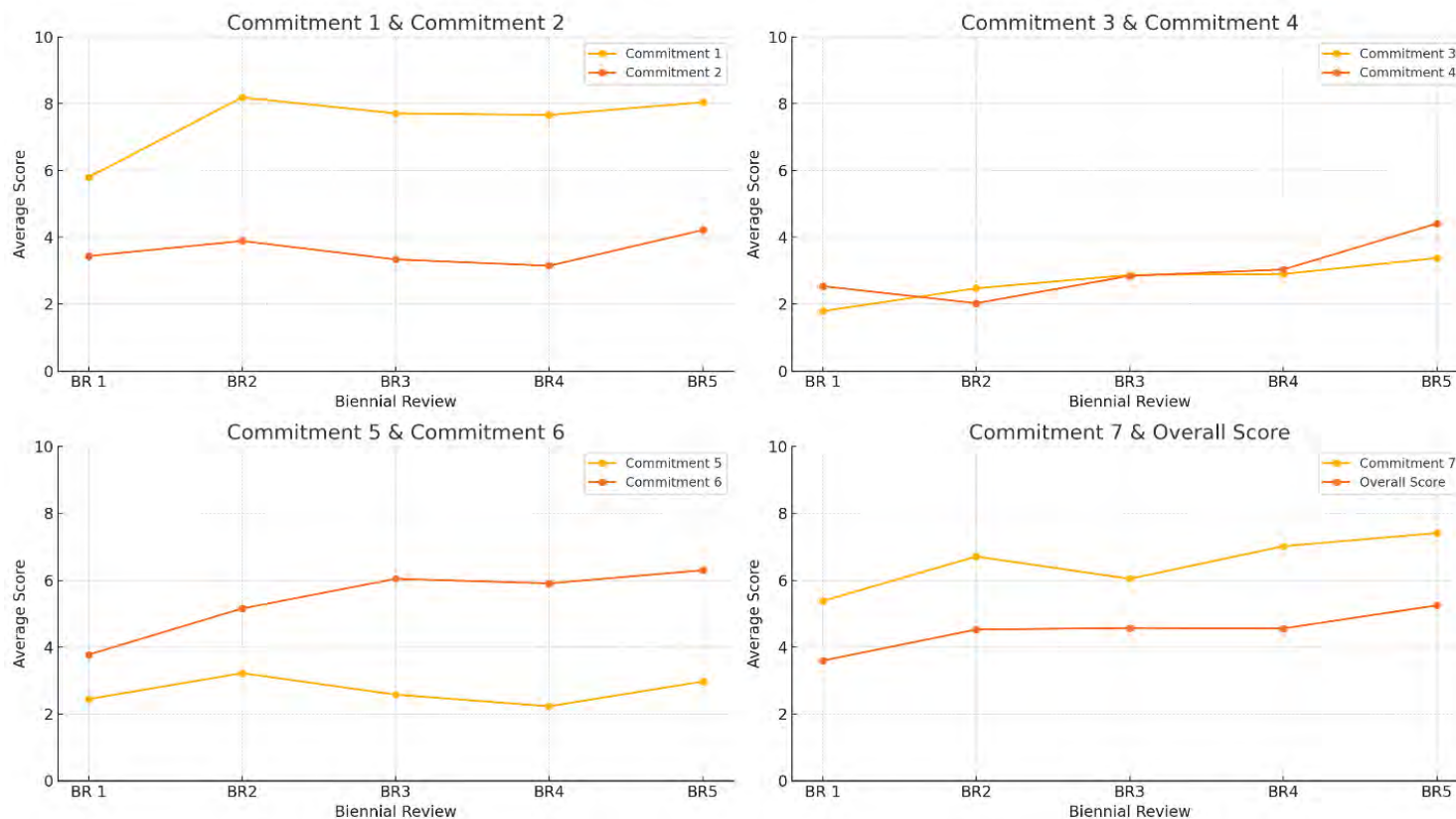
Engagement 3 : Élimination de la faim - des progrès, mais toujours pas de résultats

3.155. L'objectif d'éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025 reste ambitieux et de plus en plus difficile à atteindre. La note moyenne pour l'engagement 3 s'est améliorée régulièrement, passant de 1,8 dans le BR1 à 3,4 dans le BR5, ce qui indique que de nombreux pays font des progrès progressifs. Toutefois, le rythme de ces progrès est beaucoup trop lent pour que l'échéance soit

respectée. Cet engagement reflète des questions complexes telles que la sous-alimentation, les écarts de rendement et les pertes après récolte. Si l'amélioration de la productivité agricole dans certains pays contribue aux gains, la faim et l'insécurité alimentaire généralisées - exacerbées par les conflits, le changement climatique et les chocs économiques - restent des défis de taille.

Figure 3.9 : Performances au cours des cinq cycles du BR

Trends in Average Scores by Malabo Commitment (BR1-BR5)



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5.

Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture - nouveaux progrès

3.156. L'une des tendances les plus encourageantes est observée dans l'engagement 4, qui se concentre sur la réduction de la pauvreté en tirant parti de l'agriculture pour la création d'emplois et la croissance des revenus. Les scores ont augmenté de manière significative, passant de 2,0 dans le BR2 à 4,4 dans le BR5, ce qui suggère des améliorations tangibles dans la capacité du secteur à générer des bénéfices économiques inclusifs. Cela peut refléter un accès élargi au financement agricole, des programmes d'emploi ciblés sur l'autonomisation des jeunes et des femmes, et l'essor de l'agro-industrie dans les chaînes de valeur. Si ces progrès sont les bienvenus, ils restent inégaux d'une région à l'autre et ne sont pas suffisants pour atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2025.

Engagement 5 : Stimuler le commerce intra-africain - stagnation et contraintes structurelles

3.157. Malgré l'opérationnalisation de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) en 2021, l'engagement 5 continue d'afficher des performances modestes et instables. Les scores se sont légèrement améliorés dans le BR2, ont chuté dans le BR4 et ont rebondi à 2,97 dans le BR5, toujours bien en deçà des niveaux cibles. Cela indique que les obstacles structurels au commerce, notamment l'identification inadéquate des opportunités commerciales tirant parti des avantages comparatifs, la production peu orientée vers le commerce, la transformation et l'adhésion aux normes, les infrastructures médiocres, les coûts de transaction élevés, les barrières tarifaires et non tarifaires, et la faible application des protocoles commerciaux, restent en grande partie non résolus. Le potentiel du commerce intra-africain pour renforcer la sécurité alimentaire et la résilience économique reste inexploité.

Engagement 6 : Renforcer la résilience face à la variabilité du climat et aux risques connexes

3.158. Les systèmes agricoles africains restent très vulnérables aux chocs climatiques, et l'engagement 6 évalue la capacité des pays à renforcer leur résilience grâce à une agriculture intelligente face au climat, à l'atténuation des risques et à la préparation des institutions. Malgré son urgence, le BR5 montre des progrès limités à l'échelle du continent, seuls quelques pays comme l'Éthiopie, le Rwanda et le Kenya étant en bonne voie. Entre le BR1 et le BR5, les progrès ont été irréguliers, entravés par une faible coordination, des systèmes de données limités et un financement inadéquat de l'adaptation. De nombreux pays ne disposent pas de politiques intégrées en matière de climat et d'agriculture, ni de la capacité d'étendre les systèmes d'alerte précoce, la réhabilitation des sols ou les pratiques de conservation de l'eau. Il est encourageant de constater que des initiatives régionales voient le jour et que certains pays ont mis en place des régimes d'assurance et des mesures d'adaptation au niveau local. Toutefois, il s'agit encore d'efforts isolés. Dans la plupart des pays, la résilience climatique n'est pas encore considérée comme une composante essentielle de la planification agricole. Pour accélérer les progrès, la résilience doit être intégrée dans tous les investissements agricoles et la collaboration intersectorielle doit être institutionnalisée pour aligner les objectifs environnementaux et ceux du système alimentaire.

Engagement 7 : Responsabilité mutuelle des actions et des résultats

3.159. Cet engagement est apparu comme l'un des domaines de progrès les plus prometteurs de l'Afrique dans le processus de BR du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Il évalue la manière dont les pays garantissent la transparence, la participation des parties prenantes et le suivi régulier des politiques au moyen d'outils tels que les examens sectoriels conjoints (JSR). Dans le BR5, plusieurs pays comme le Rwanda, le Kenya, le Ghana, le Maroc et la Mauritanie étaient en bonne voie, faisant preuve d'un engagement institutionnel fort en faveur d'une gouvernance fondée sur des données probantes. À partir du BR3, les systèmes de responsabilité mutuelle se sont améliorés, un plus grand nombre de pays soumettant des données, menant des examens et intégrant le suivi de l'agriculture dans les cadres nationaux. Le BR lui-même a contribué à créer une dynamique, soutenue par l'assistance technique de l'Union africaine. Toutefois, des lacunes subsistent. Dans de nombreux États, les JSR sont irréguliers ou non inclusifs, et les données sur les performances sont limitées ou politiquement sensibles. En outre, la responsabilité mutuelle manque souvent de soutien juridique ou de mécanismes de suivi. Le renforcement de l'engagement 7 nécessite d'intégrer la responsabilité dans les lois nationales, de renforcer la société civile et de veiller à ce que les examens influencent directement la planification et les budgets. Lorsqu'il est correctement mis en œuvre, il devient un moteur de progrès pour tous les engagements.

3.C. Points forts du thème de l'année

Justice réparatrice pour les systèmes alimentaires africains

3.160. L'Union africaine (UA) a désigné 2025 "Année de la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations", soulignant la nécessité d'affronter les héritages de la colonisation et de l'esclavage. Ces héritages sont gravés dans les systèmes alimentaires de l'Afrique. La traite transatlantique des esclaves a déraciné des millions d'Africains et dispersé leurs connaissances agricoles, tandis que les régimes coloniaux ont systématiquement démantelé les diverses formes d'agriculture et de pêche locales pour donner la priorité aux cultures d'exportation. L'exploitation de type plantation a chassé les agriculteurs des terres fertiles et imposé des monocultures de rente. Les cadres juridiques hérités du colonialisme continuent de marginaliser les éleveurs et les pêcheurs. Par exemple, dans certains pays, des lois récentes sur les semences interdisent l'échange de semences traditionnelles - une politique décrite par les activistes comme vendant effectivement "le système alimentaire au plus offrant". De telles distorsions ont forcé la dépendance à l'égard des aliments de base importés et étouffé les investissements dans les infrastructures rurales (routes, irrigation, stockage), érodant ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme.

L'héritage colonial et esclavagiste

3.161. Les puissances coloniales ont réorienté l'agriculture africaine en fonction des besoins impériaux. Les récits historiques montrent que les produits de base locaux, le bétail et la pêche ont été négligés au profit de cultures commerciales uniques

destinées à l'exportation. Dans de nombreuses régions, les clôtures et les réserves ont limité les pâturages, tandis que les flottes de pêche coloniales pillaient les eaux côtières. Aujourd'hui, l'Afrique continue d'exporter des denrées alimentaires brutes et d'importer des produits transformés - un modèle de commerce à sens unique enraciné dans le colonialisme. Par exemple, en 2021, environ 65 % des denrées alimentaires et des matières premières exportées d'Afrique vers l'UE n'étaient pas transformées, tandis que 68 % des importations en provenance d'Europe étaient des produits manufacturés. Seuls 16 % environ des échanges commerciaux africains sont intracontinentaux, ce qui enferme les pays dans des exportations de produits de base de faible valeur. La pêche étrangère illégale et non déclarée exacerbe cette extraction. De tels schémas - des "pièges à marchandises" hérités de l'empire - suppriment la diversité alimentaire locale et maintiennent l'Afrique dans l'importation de denrées alimentaires qu'elle pourrait cultiver elle-même.

3.162. En extrayant les populations, les pêcheries, le bétail et les cultures, le colonialisme a réduit la gamme des aliments cultivés. Le patrimoine culinaire africain - riche en céréales, tubercules, légumes, races de bétail et pêcheries côtières - a été marginalisé. Pendant ce temps, les cultures commerciales les plus rentables (café, cacao, coton, etc.) étaient cultivées en monoculture, souvent en recourant à une main-d'œuvre forcée ou bon marché, avec des avantages minimes pour les régimes alimentaires locaux. Après l'indépendance, de nombreux pays ont maintenu ces modèles biaisés dans le cadre de nouvelles règles commerciales. Le résultat est encore visible dans les champs vides de riz ou de blé importés à côté des plantations orientées vers l'exportation.

Nutrition, pauvreté et pouvoir

3.163. Les enfants africains souffrent de malnutrition chronique et de carences en micronutriments à des taux bien plus élevés que les moyennes mondiales, ce qui reflète non seulement la pauvreté, mais aussi la négligence historique d'une agriculture sensible à la nutrition. Les retards de croissance, l'anémie et la "faim cachée" restent très répandus. Les analystes estiment que la malnutrition coûte aux économies africaines jusqu'à 10 à 16 % du PIB chaque année. Le sous-développement de l'agriculture va de pair avec ces pertes : bien que la déclaration de Maputo de 2003 (programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) ait préconisé de consacrer 10 % des budgets à l'agriculture, très peu de pays ont atteint cet objectif. Au lieu d'augmenter les rendements et la diversité, la croissance a surtout consisté à mettre davantage de terres en culture. Le mauvais état des routes rurales et du stockage a eu pour conséquence qu'une grande partie des fruits et légumes se gâtent avant d'arriver sur les marchés. En effet, des centaines de millions de tonnes d'aliments riches en nutriments ne nourrissent jamais les populations. Ces résultats sont fondamentalement une question de justice : la malnutrition persistante est le reflet de générations de détournement de ressources.

Construire des chaînes de valeur agroalimentaires intégrées pour la justice

3.164. La justice réparatrice doit aller au-delà de la correction des déséquilibres environnementaux. Elle exige également de transformer la structure profondément fragmentée et orientée vers l'extérieur des systèmes agroalimentaires africains. Les héritages coloniaux et post-coloniaux ont enfermé les économies africaines dans une dépendance à l'égard des exportations

de produits de base, tout en laissant sous-développées les chaînes de transformation et de distribution des denrées alimentaires de base. Aujourd'hui, la plupart des pays africains continuent d'exporter des produits agricoles bruts et d'importer des produits alimentaires finis, ce qui nuit à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et grève les budgets nationaux.

3.165. Une approche intégrée de la chaîne de valeur est essentielle pour inverser ce schéma. Les investissements réparateurs doivent cibler chaque nœud du système alimentaire, des intrants à la production, en passant par l'agrégation, la transformation, la distribution et la consommation. Cela inclut non seulement les cultures de base, mais aussi les céréales indigènes, les produits de l'élevage, la pêche et l'horticulture. Les investissements dans les infrastructures rurales (telles que les routes, les chaînes du froid et le stockage), les systèmes de semences locales, les plateformes de marché numériques et les industries agroalimentaires sont essentiels pour conserver la valeur sur le continent et réduire la dépendance à l'égard des importations.

Un programme de réparation

3.166. La justice pour les systèmes alimentaires africains nécessite des investissements transformateurs et des changements de politique. Augmenter les investissements publics dans l'agriculture. Les domaines prioritaires sont l'irrigation, les routes rurales, le stockage sur les marchés et les réserves alimentaires locales afin de réparer la négligence de l'époque coloniale. Développer les programmes sensibles à la nutrition. Développer la protection sociale, l'alimentation scolaire et maternelle et l'autonomisation des femmes. Promouvoir le commerce intra-africain. Mettre en œuvre Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) en supprimant les droits de douane, en harmonisant les normes de sécurité et en réduisant les barrières non tarifaires. Des marchés régionaux plus forts permettent aux zones excédentaires d'approvisionner les régions souffrant de la faim, rompant ainsi avec l'ancien modèle d'exportation et d'importation. Les investissements des diasporas et les fonds d'adaptation peuvent reconstruire les chaînes de valeur transfrontalières pour les aliments plutôt que pour les cultures de rente. Protéger les droits à la terre, à l'eau et aux semences. Abroger les lois foncières coloniales et garantir légalement l'utilisation des terres par les petits exploitants et les éleveurs (en particulier pour les femmes et les jeunes). Reconnaître les sources d'eau et les corridors de pâturage gérés par les communautés. Réformer les politiques en matière de semences afin de protéger les variétés conservées par les agriculteurs et les cultures indigènes, en préservant la diversité génétique que les règles coloniales ont érodée. Réorienter le financement de la lutte contre le changement climatique en fonction des besoins de l'Afrique. Orienter les fonds climatiques vers l'adaptation de l'agriculture, et pas seulement vers les projets carbone. Soutenir l'agriculture résistante au climat (semences tolérantes à la sécheresse, agroforesterie, collecte de l'eau) et subventionner les améliorations apportées à l'alimentation du bétail et à la technologie de réduction du méthane. Par exemple, investir dans des réserves régionales de fourrage et des réseaux de santé animale permettrait d'atténuer les chocs liés à la sécheresse. Le rapport d'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de l'Union africaine devrait suivre les objectifs de justice tels que la distribution équitable des terres et la diversité alimentaire. Améliorer les systèmes de données pour suivre les retards de croissance, l'état nutritionnel et les flux de dépenses. Des

mesures transparentes permettront de s'assurer que les politiques de réparation atteignent les communautés qui portent encore les cicatrices de la colonisation.

3.167. En s'attaquant de front aux héritages coloniaux - en investissant dans les chaînes de valeur et les communautés agricoles négligées, en remodelant les règles commerciales et en renforçant les connaissances locales - l'Union africaine peut transformer les injustices historiques en un avenir de justice alimentaire et de prospérité partagée. Passer de modèles axés sur l'exportation au nouveau programme de Kampala sur les systèmes alimentaires signifie placer les droits des personnes à l'alimentation au premier plan. Ainsi, les réparations deviennent non seulement un devoir moral mais aussi une feuille de route pratique pour nourrir l'avenir de l'Afrique dans la dignité et l'autosuffisance.

PERFORMANCES RÉGIONALES

4A. Afrique centrale

- 4.1. Selon les régions de l'Union africaine, la région de l'Afrique centrale compte neuf États membres. Toutefois, pour le rapport du BR, seuls 8 États membres sont inclus dans la région de l'Afrique centrale à des fins de coordination et de rapport, à savoir le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe. Sous la coordination de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), cinq (05) États, à savoir le Gabon, le Tchad, la République centrafricaine, le Cameroun et Sao Tomé-et-Principe, ont soumis leurs rapports nationaux BR5. Cela représente un taux de soumission de 62,5 %, ce qui témoigne de la participation régionale des États membres. La participation des États membres de la région est restée stable par rapport au BR4, à la différence des pays participants, la République de Guinée équatoriale s'étant retirée et ayant été remplacée par Sao Tomé-et-Principe, qui n'avait pas participé au processus du BR depuis le BR3. En fait, le taux de participation reste inférieur dans cette région par rapport au taux de 87,5 % enregistré lors du troisième cycle de BR de 2021. Trois pays, à savoir la République démocratique du Congo, le Congo et la Guinée équatoriale, n'ont pas soumis leur rapport national pour ce cinquième cycle de BR. Le score global de la région est de 3,01/9,40 contre 3,29/9,29 dans le BR4. On peut donc dire que la région ne progresse pas bien par rapport aux objectifs de la déclaration de Malabo et de ses engagements. Le point de référence cumulatif de 2025 comparé aux scores précédents du BR4, qui a obtenu 3,29/9,29 en 2023, et du BR3, qui a obtenu 3,33/7,28 en 2021, indique que la région est en train de régresser.
- 4.2. Même si la région de l'Afrique centrale n'est pas en bonne voie à la fin du processus de déclaration de Malabo, elle a enregistré quelques progrès notables en ce qui concerne l'investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture (où la région a obtenu un score de 6,00/9,00 en 2025 contre 0,55/9,00 en 2023) et la participation des femmes dans l'agro-industrie (où elle a obtenu un score de 5,83/9,20 en 2025 contre 2,00/9,00 en 2023). La région doit améliorer certaines performances dans lesquelles elle a obtenu de bons résultats par le passé, comme la capacité nationale de planification, de mise en œuvre et de

suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes (où elle a obtenu une note de 7,40/9,00 en 2025 contre 9,34/9,00 en 2023) et l'examen par les pairs et la responsabilité mutuelle (avec une note de 5,22/10 en 2025 contre 6,56/10 en 2023). Des efforts doivent être ajoutés sur le commerce intra-africain des produits agricoles et des services (où l'on note une stagnation) et sur les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles où l'on note une régression (0,00/9,00 en 2025 contre 3,34/9,00 en 2023).

- 4.3. Il a été noté concernant le commerce intra-africain que les pays ont une preuve du dépôt des documents de ratification dans le cadre de l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA). Plus précisément, les pays comme le Cameroun et le Tchad ont développé leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord de Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA). Parmi les cinq (5) pays qui ont soumis leurs rapports nationaux, deux pays ont fait des progrès, notamment le Cameroun qui est passé de 3,70/9,29 en 2023 à 3,75/9,40 en 2025 et la République centrafricaine qui est passée de 1,73/9,29 en 2023 à 3,83/9,40 en 2025. Au contraire, le score du Gabon a baissé, passant de 4,79/9,29 en 2023 à 3,83/9,40 en 2025. Il convient de noter que le taux de participation des États membres de cette région est irrégulier ; seuls le Gabon et le Cameroun ont réussi à soumettre leurs rapports tout au long du processus de la Déclaration de Malabo.

4B. Afrique de l'Est

- 4.4. Selon les régions de l'Union africaine, la région de l'Afrique de l'Est compte quatorze États membres. Toutefois, pour le rapport du BR, seuls 13 États membres sont inclus dans la région de l'Afrique de l'Est à des fins de coordination et de rapport, à savoir : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda. La région est coordonnée conjointement par trois communautés économiques régionales, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Deux (2) États membres sur 13 n'ont pas soumis leur rapport pour différentes raisons. Il s'agit de l'Érythrée, qui n'a pas respecté le délai de soumission, et du Soudan, qui n'a pas été en mesure de présenter son rapport en raison du conflit en cours.
- 4.5. La note de performance globale pour l'Afrique de l'Est dans le cycle BR5 était de 5,6 par rapport à la référence du cycle BR5 de 9,40 (5,6/9,40). Cette note se situe dans la catégorie des progrès moyens. À l'exception du cycle BR2 en 2021, la région n'a été en bonne voie dans aucun autre cycle BR. Néanmoins, une modeste tendance à la hausse peut être observée, le score global s'améliorant progressivement de 4,00 lors du cycle initial en 2017 à 4,20 en 2019, 4,56 en 2021, 5,00 en 2023, et atteignant 5,6 en 2025.
- 4.6. En ce qui concerne les domaines d'engagement, certains d'entre eux ont enregistré de meilleures performances que d'autres. La région a réalisé des progrès importants dans deux des domaines d'engagement, à savoir l'engagement dans le processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (8/10) et la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats (7,64/9,4), ce qui témoigne d'une forte adhésion politique et d'un alignement institutionnel dans la

région. Elle a accompli des progrès moyens dans deux domaines d'engagement, à savoir l'éradication de la pauvreté par l'agriculture (5,56/9,17) et la résilience à la variabilité climatique (6,98/9,55). La région a peu progressé dans les trois autres domaines d'engagement, à savoir le financement des investissements dans l'agriculture (4,26/9,7), l'éradication de la faim (3,79/9,24) et le commerce intra-africain des produits et services agricoles (2,98/9,00), ce qui indique des défis structurels sous-jacents, notamment un financement insuffisant, une faible productivité et des contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement, ainsi que des obstacles commerciaux/infrastructurels ou politiques qui limitent la participation au commerce intra-africain.

- 4.7. Si l'on examine les performances individuelles des pays de la région, seul le Rwanda a réalisé des progrès importants dans son score global (8,04), tandis que huit pays ont réalisé des progrès moyens, à savoir le Burundi (5,31), Djibouti (6,52), l'Éthiopie (7,17), le Kenya (7,17), la Tanzanie (7,01), l'Ouganda (7,01), les Seychelles (5,08) et la Somalie (5,10), et deux pays, les Comores (0,91) et le Sud-Soudan (3,75), ont enregistré un score inférieur. Le Rwanda se distingue positivement avec des progrès élevés dans l'ensemble, bénéficiant probablement d'une gouvernance solide, de cadres politiques efficaces, d'institutions plus stables et d'une mobilisation efficace des ressources. Le deuxième groupe, composé du Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda, des Seychelles et de la Somalie, a réalisé des progrès moyens, ce qui indique qu'ils progressent, mais pas assez rapidement. Enfin, le troisième groupe, composé des Comores et du Sud-Soudan, est à la traîne, affichant de faibles progrès, ce qui reflète probablement une combinaison de fragilité, de capacités limitées et peut-être de systèmes institutionnels plus faibles.
- 4.8. Tout en veillant à ce que les États membres de la région s'engagent à respecter les principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et le processus de responsabilité mutuelle, il est nécessaire de dépasser les cadres d'engagement pour se concentrer sur l'exécution et la mobilisation des investissements. Le renforcement continu des collaborations régionales par le biais de politiques commerciales harmonisées et d'investissements dans les infrastructures a un fort potentiel pour débloquer le commerce intra-africain. La paix et la cohésion dans la région sont essentielles pour maintenir les progrès réalisés dans la région. En outre, l'assistance spéciale aux États fragiles pour stabiliser les systèmes agroalimentaires reste une question clé pour la région. Il est nécessaire d'explorer davantage les partenariats public-privé pour améliorer le financement et les investissements dans l'agro-industrie afin de combler le fossé dans le financement de l'agriculture. D'une manière générale, la région doit envisager la domestication de la déclaration de Kampala et veiller à investir dans les infrastructures et les systèmes de données qui s'alignent sur la déclaration de Kampala.

4C. Afrique du Nord

- 4.9. Selon les régions de l'Union africaine, il y a sept États membres dans la région de l'Afrique du Nord. Tous les sept sont inclus dans la région de l'Afrique du Nord pour le rapport sur le BR à des fins de coordination et de rapport.

- 4.10. L'Afrique du Nord a enregistré un score global de 5,02 dans le cycle BR5 par rapport à l'indice de référence de 9,40, ce qui est considéré comme un progrès moyen. Bien que cela reflète une amélioration par rapport aux scores inférieurs de 4,22 en 2023, 4,62 en 2021, 3,80 en 2019, et 2,65 en 2017, la région est toujours restée à la traîne dans la réalisation des engagements de Malabo. Il en va de même pour le cycle 2025 du BR.
- 4.11. Le BR5 présente une image mitigée des progrès réalisés par la région de l'Afrique du Nord. Ses six États membres, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie, affichent des trajectoires divergentes en matière de transformation agricole, et seuls certains d'entre eux réalisent des progrès tangibles à l'horizon 2025. Cette section présente les performances de la région dans les six principaux engagements de Malabo sur la base des résultats du BR5, tout en reflétant les tendances évidentes dans les cycles d'examen précédents (BR1 à BR4).
- 4.12. **Réengagement envers les principes et les valeurs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) : cet engagement reflète la volonté politique et l'alignement institutionnel sur les objectifs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Dans le BR5, le Maroc (10,0), la Tunisie (9,1), l'Égypte (8,6) et la Mauritanie (8,5) ont fait preuve d'une forte adhésion aux principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), conformément à leurs performances lors des examens précédents. Ces pays ont institutionnalisé les cadres du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et aligné efficacement les stratégies agricoles nationales sur les objectifs continentaux. En revanche, l'Algérie (2,6) et la Libye (4,2) sont à la traîne, ce qui témoigne d'une faible intégration des politiques ou d'un manque d'engagement actif dans le programme du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Les données de la Tunisie n'étaient pas disponibles dans le BR5, mais des rapports antérieurs ont montré un alignement modéré sur les processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP).**
- 4.13. **Financement des investissements dans l'agriculture : L'engagement d'allouer au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture reste difficile à tenir pour la plupart des pays d'Afrique du Nord. Le Maroc (5,7) est en tête de la région, suivi de l'Égypte (3,6) et de la Mauritanie (2,4), qui restent tous en deçà de l'objectif de référence. Fait alarmant, la Libye n'a déclaré aucun investissement agricole, et l'Algérie seulement 1,4. Cette tendance s'est maintenue à travers tous les cycles de BR, soulignant un sous-investissement chronique dans l'agriculture de la part de nombreux gouvernements de la région. Malgré les déclarations politiques, les allocations budgétaires ne reflètent souvent pas la priorité accordée au secteur.**
- 4.14. **Éliminer la faim d'ici 2025 : L'éradication de la faim reste une ambition centrale de la Déclaration de Malabo, mais les performances en Afrique du Nord restent inégales. Le Maroc (5,7) et l'Égypte (4,9) sont à nouveau en tête de la région avec des scores proches des seuils de référence, probablement en raison d'une productivité agricole soutenue, de niveaux de sous-alimentation relativement faibles et d'investissements dans la sécurité alimentaire. Cependant, l'Algérie (1,1), la Libye (0,3) et la Mauritanie (2,5) montrent que l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation restent des préoccupations, en**

particulier parmi les populations rurales. Le BR1 avait déjà mis en évidence ces vulnérabilités, et si l'Égypte et le Maroc ont connu une amélioration constante, d'autres pays ont stagné.

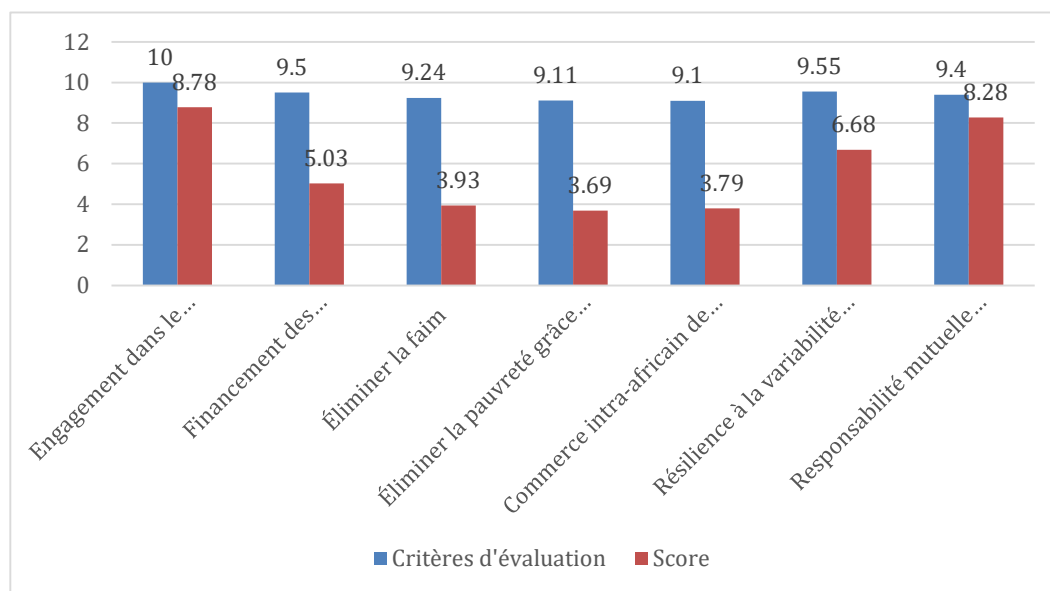
- 4.15. **Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture** : Cet engagement évalue le rôle de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté, en particulier de la pauvreté rurale. Le Maroc (9,2) et l'Égypte (7,5) ont une fois de plus joué un rôle de premier plan, reflétant la contribution de l'agriculture à la croissance inclusive et à la création d'emplois. En revanche, l'Algérie et la Libye ont obtenu un score nul, et la Mauritanie un score inférieur à 1,0, ce qui indique soit des données limitées, soit une véritable absence de progrès. Ces chiffres font écho à des examens antérieurs où les résultats en matière de réduction de la pauvreté étaient faibles ou stagnants, en particulier dans les pays fortement dépendants du pétrole ou dans les économies centralisées où l'agriculture est marginalisée.
- 4.16. **Stimuler le commerce agricole intra-africain** : La facilitation des échanges est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire et l'intégration régionale. L'Afrique du Nord enregistre la meilleure performance avec un score de 4,25, reflétant une amélioration remarquable avec un ratio de 1,92. L'Égypte (8,6) et le Maroc (6,6) ont obtenu des scores louables, témoignant d'efforts politiques visant à intégrer les marchés régionaux et à promouvoir le commerce agricole transfrontalier, notamment dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA). Cependant, la Libye (0,0), la Mauritanie (3,0) et l'Algérie (3,9) restent en deçà de la norme, en raison d'obstacles tels que des infrastructures inadéquates, des désalignements de politique commerciale et l'instabilité régionale. Les examens précédents avaient identifié ces problèmes, mais ils persistent dans le BR5, soulignant la nécessité de réformes structurelles plus profondes.
- 4.17. **Renforcer la résistance à la variabilité climatique** : La mise en place de systèmes agricoles résistants au climat est une priorité stratégique. Dans le BR5, le Maroc (10,0) et l'Égypte (9,4) ont obtenu des résultats exemplaires, indiquant des stratégies d'adaptation au climat, des politiques de gestion de l'eau et des capacités institutionnelles solides. La Mauritanie (5,8) a également obtenu des résultats modérés. Cependant, l'Algérie (3,3) et la Libye (0,0) restent vulnérables aux chocs climatiques et à la pénurie d'eau, des problèmes cruciaux en Afrique du Nord aride. La sous-performance persistante dans ce domaine, telle que reflétée dans les BR3 et BR4, suggère que la planification de la résilience dans certains pays reste sous-financée ou mal coordonnée.
- 4.18. Le cinquième examen biennal brosse un tableau polarisé des progrès de l'Afrique du Nord vers les objectifs du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo. D'un côté, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte affichent systématiquement des performances solides et en progression sur l'ensemble des six engagements. Leurs progrès reflètent la priorité politique délibérée accordée à l'agriculture, des systèmes de données solides et des investissements soutenus. À l'autre extrémité, la Libye est toujours absente ou très peu performante, probablement en raison de l'instabilité politique et de la faiblesse institutionnelle persistantes. L'Algérie et la Mauritanie se situent quelque part au milieu, montrant un potentiel mais manquant de cohérence entre les engagements.

4D. Afrique du Sud

- 4.19. **Analyse régionale d'Afrique australe :** Selon les régions de l'Union africaine, la région de l'Afrique australe compte dix États membres. Toutefois, pour le rapport du BR, 12 États membres sont inclus dans la région de l'Afrique australe à des fins de coordination et de rapport, à savoir : Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Eswatini, Zambie et Zimbabwe. Dans le cycle BR5, onze pays ont présenté des rapports, l'Angola étant le seul pays qui n'a pas présenté de rapport malgré les efforts déployés pour l'intégrer. Cela représente un taux de soumission de 91,7 %, légèrement inférieur aux 100 % atteints dans le BR4.
- 4.20. **Performance régionale globale :** Dans le cinquième BR, l'Afrique australe a obtenu une note moyenne globale de 5,77 par rapport à un indice de référence de 9,40. Cela représente une amélioration constante par rapport à 4,26 dans le BR4 (2023) et 4,11 dans le BR3 (2021), soulignant les progrès continus dans la région. Bien que le score reste inférieur à la référence de 2025, la trajectoire ascendante est notable. Il est important de noter que l'Afrique australe a enregistré la moyenne régionale la plus élevée dans le BR5, soulignant la valeur d'un engagement et d'un investissement soutenus dans la transformation de l'agriculture. Toutefois, aucun pays de la région n'a encore atteint l'ensemble des critères de référence. Cela reflète la tendance continentale plus large observée depuis le BR2 en 2021 : bien que les progrès soient évidents, une accélération supplémentaire est nécessaire pour combler l'écart par rapport aux objectifs de 2025.
- 4.21. **Performance régionale par engagement :** La région de l'Afrique australe n'a réalisé aucun des sept (7) engagements de Malabo dans ce BR 2025 final. Comme le montrent les figures 4.1 et 4.2, les États membres d'Afrique australe ont conjointement atteint bien plus de la moitié des étapes requises pour quatre engagements. La région de l'Afrique australe n'a encore réalisé pleinement aucun des sept engagements de Malabo dans ce cycle terminal du BR 2025. Toutefois, les performances varient d'un engagement à l'autre, avec des points forts notables dans certains domaines.
- Engagement 1 - Engagement envers le processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) : La région a obtenu une note de 8,78/10,00, reflétant une forte adhésion aux principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). La plupart des pays ont institutionnalisé les processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et ont fait des progrès dans la coordination des parties prenantes à plusieurs niveaux. Tous les pays ont obtenu de bons résultats pour cet engagement, le Zimbabwe, le Botswana, Maurice, le Mozambique, Madagascar et la Zambie ayant obtenu une note bien supérieure à la moyenne régionale de 8,78, ce qui est conforme aux résultats de l'examen biennal 4 (BR4).
 - Engagement 2 - Financement des investissements dans l'agriculture : Avec une note moyenne de 5,03/9,50, la région a obtenu des résultats modérés. Si plusieurs pays augmentent les dépenses publiques dans l'agriculture, les niveaux d'investissement globaux restent inférieurs à l'objectif de Malabo. L'Eswatini, Maurice, la Namibie, le Malawi, le

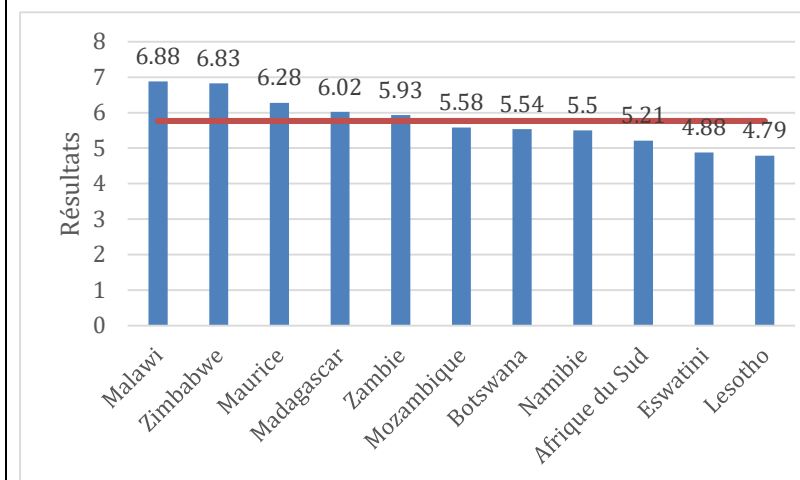
Zimbabwe et la Zambie ont obtenu une note supérieure à la moitié du point de référence et à la moyenne régionale de 5,03, ce qui témoigne d'une certaine amélioration par rapport à l'examen biennal 4 (BR4). Néanmoins, les niveaux d'investissement restent inférieurs à l'objectif de Malabo.

Figure 4.1 : Performance de la région Sud par engagement



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5

Figure 4.2 : Performance globale du pays



Source : Analyse des données du BR5 Analyse des données du BR5

- Engagement 3 - Mettre fin à la faim : Avec un score de 3,93/9,24, cet engagement reste l'un des domaines de performance les plus faibles. Malgré quelques améliorations dans l'utilisation des intrants et la productivité dans des pays tels que le Malawi et Madagascar, la région est loin d'atteindre les objectifs liés à la faim (). Le Malawi, Madagascar, le Mozambique et le Zimbabwe ont obtenu des résultats relativement meilleurs, mais aucun d'entre eux n'est parvenu à atteindre l'objectif fixé.

- Engagement 4 - Éliminer la pauvreté par l'agriculture : La région a obtenu une note de 3,69/9,17, mettant en évidence les défis structurels persistants en matière de réduction de la pauvreté rurale. La création limitée d'emplois dans les systèmes agroalimentaires et l'incidence élevée de la pauvreté continuent d'entraver les progrès. Seuls le Zimbabwe, Madagascar et le Malawi ont enregistré des progrès modérés dans le cadre de cet engagement.
 - Engagement 5 - Stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles : Avec une note moyenne de 3,79/9,00, cet engagement reste une lacune critique. Quelques pays ont fait état de progrès, mais les mesures de facilitation des échanges et la disponibilité des données restent faibles dans la majeure partie de la région. Seules l'Afrique du Sud, la Zambie et Madagascar ont réalisé des avancées notables, tandis que la plupart des autres pays ont eu du mal à rendre compte efficacement de cet engagement.
 - Engagement 6 - Renforcer la résilience à la variabilité climatique : La région a obtenu des résultats relativement bons, avec une note de 6,68/9,55. Le Malawi et Maurice ont atteint ou dépassé le critère de référence, tandis que le Zimbabwe et l'Afrique du Sud ont également obtenu une note supérieure à la moyenne régionale, ce qui témoigne des progrès réalisés en matière de mesures d'adaptation au climat.
 - Engagement 7 - Responsabilité mutuelle des actions et des résultats : Avec 8,47/9,40, l'Afrique australe a obtenu de très bons résultats, juste derrière l'engagement 1. La plupart des pays ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne régionale, ce qui témoigne des progrès accomplis dans l'institutionnalisation des mécanismes de responsabilité. Bien qu'aucun pays n'ait atteint l'objectif, la plupart des pays ont obtenu des résultats bien supérieurs à la moyenne régionale de 8,47. Les pays les plus performants sont le Zimbabwe, la Zambie et le Mozambique. Seuls Madagascar, le Lesotho et l'Afrique du Sud ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne.
- 4.22. Dans l'ensemble, l'Afrique australe a obtenu les meilleurs résultats pour les engagements 1 et 7, montrant ainsi sa force en matière de gouvernance et de responsabilité, tandis que les engagements 3, 4 et 5 restent les plus faibles.
- 4.23. Une augmentation générale des rapports sur la plupart des indicateurs a contribué à l'amélioration des scores nationaux globaux des pays d'Afrique australe par rapport aux cycles de l'examen biennal précédents. Néanmoins, des difficultés persistent dans la collecte et l'harmonisation des données pour plusieurs indicateurs (voir l'annexe pour plus de détails). Ces lacunes soulignent la nécessité urgente de renouveler l'engagement politique, d'accélérer la mise en œuvre des stratégies de transformation agricole et de renforcer les mécanismes de responsabilisation au-delà de 2025 afin de garantir que les progrès déjà réalisés soient consolidés et étendus.
- 4.24. **Évaluation des performances par pays : Individuellement, aucun des onze pays de la région ayant présenté un rapport n'a atteint le niveau de référence de 9,4 pour l'ensemble des sept engagements du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) /Malabo. Malgré cela, les performances globales par pays montrent que tous les pays ont bien progressé et ont atteint plus de la moitié du critère global de 9,40, à l'exception de l'Eswatini**

(4,88) et du Lesotho (4,79). En ce qui concerne le BR5, le Malawi est le pays le plus performant de la région d'Afrique australe avec un score moyen de 6,88, suivi de près par le Zimbabwe avec un score moyen de 6,83.

- 4.25. En général, la plupart des pays ont éprouvé des difficultés à rendre compte de certains des indicateurs qui ont affecté leur performance globale. Il est donc nécessaire de renforcer les systèmes de collecte de données et d'aligner les outils de collecte de données sur les exigences en matière de rapports sur les examens biennaux.
- 4.26. **Performance au niveau des engagements : Peu de pays ont atteint les objectifs de Malabo pour tous les engagements. Tous les pays ont cependant bien progressé et ont obtenu un score bien supérieur à la moitié de l'objectif de Malabo en ce qui concerne l'engagement dans le processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (engagement 1) et l'engagement en matière de responsabilité mutuelle (engagement 7).**
- 4.27. Une analyse plus approfondie montre que quatre pays - le Botswana, le Lesotho et l'Eswatini - ont obtenu des résultats supérieurs à la moitié des objectifs de Malabo pour trois des sept engagements. La Namibie, le Mozambique et l'île Maurice. En outre, l'Afrique du Sud a obtenu un score supérieur à la moitié pour quatre engagements, tandis que la Zambie a atteint un score supérieur à la moitié pour cinq engagements. Notamment, Madagascar, le Zimbabwe et le Malawi ont obtenu un score supérieur à la moitié pour six des sept engagements, ce qui en fait les meilleurs élèves de la région.
- 4.28. **Aller de l'avant : Priorités clés pour l'Afrique australe dans le cadre des engagements de Kampala**
- Alors que l'Afrique australe s'engage sur la voie de systèmes agroalimentaires plus résilients, inclusifs et durables, la mise en œuvre des engagements de Kampala doit devenir une priorité régionale. La voie à suivre repose sur quatre domaines essentiels : renforcer les systèmes de données, relever les défis contextuels, tirer parti de la dynamique régionale et aligner les stratégies nationales sur la déclaration de Kampala du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP).
 - Tout d'abord, des systèmes de données robustes et intégrés constituent l'épine dorsale d'une politique et d'une responsabilité efficaces. Les pays d'Afrique australe doivent investir dans des infrastructures de données nationales alignées sur le processus de l'examen biennal, en veillant à ce que les indicateurs de l'engagement de Kampala soient pleinement intégrés dans les cadres statistiques nationaux. Cela permettra un suivi cohérent, une évaluation des performances et une prise de décision fondée sur des données probantes.
 - Deuxièmement, les défis contextuels exigent des interventions sur mesure. Des pays comme l'Angola, le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud doivent renforcer leur résistance aux chocs climatiques, tandis que le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe ont besoin de stratégies pour gérer les pressions inflationnistes et fiscales qui entravent le financement de l'agroalimentaire. Le renforcement des institutions et l'amélioration de la capacité de mise en œuvre des politiques dans les États membres sont également essentiels.

- Troisièmement, l'intégration régionale est essentielle. S'appuyer sur les programmes existants de la SADC dans les domaines du commerce, de la résilience climatique, de l'aquaculture et des systèmes de semences peut favoriser des progrès communs. La transposition à plus grande échelle d'initiatives qui ont fait leurs preuves accélérera le chemin de la région vers la sécurité alimentaire.
- Enfin, il est essentiel de s'aligner pleinement sur la déclaration de Kampala. L'intégration des engagements dans les plans nationaux et régionaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (NASIP et RASIP) et l'institutionnalisation du processus de l'examen biennal par le biais d'examens sectoriels conjoints (JSR) permettront un apprentissage continu et une réforme de la gouvernance. Le renforcement de la gouvernance agroalimentaire conformément à l'objectif stratégique 6 de la stratégie de Kampala du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (2026-2035) garantit la cohérence, la responsabilité et l'impact à long terme.

4E. Afrique de l'Ouest

- 4.29. Selon les régions de l'Union africaine, il y a quinze États membres dans la région de l'Afrique de l'Ouest et tous ont été inclus dans la CEDEAO pour les rapports sur le BR à des fins (RE1 à RE4) - le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Cependant, depuis janvier 2025, trois États membres - le Burkina Faso, le Mali et le Niger - ont été officiellement placés sous sanction. Par conséquent, la CEDEAO coordonne 12 États membres pour le cycle de l'examen biennal 5 (BR5) du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Malgré ce contexte, la région a maintenu un taux de soumission de 100 %, conservant son record de pleine participation depuis le deuxième BR3 (2019). La note moyenne régionale s'élève à 5,48, ce qui est inférieur au critère de 9,40 requis pour être en bonne voie en vue de la réalisation des engagements de Malabo du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) d'ici 2025.
- 4.30. Les sanctions imposées par l'Union africaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger ont eu un effet négatif sur la performance globale du cinquième BR pour la région de l'Afrique de l'Ouest. Le Mali s'est toujours classé parmi les pays les plus performants du continent et de la sous-région, occupant la première place dans les examens biennaux 2 et 3, et la deuxième place dans la quatrième édition (2023) au niveau régional. Le Burkina Faso a également fait preuve d'une forte progression, passant d'un score de 4,24 à 5,73 dans le quatrième examen biennal. Leur absence a affaibli la performance globale de la région et mis à mal la position historique de l'Afrique de l'Ouest en tant que première Communauté économique régionale (CER) d'Afrique depuis le début du processus de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). En conséquence, pour le cinquième cycle de l'examen biennal, la CEDEAO a coordonné 12 pays, qui ont tous soumis des rapports.

- 4.31. La région a légèrement progressé au fil du temps. Entre 2023 (avec un score de 5,03) et 2025 (score de 5,48), il y a une augmentation de 8,9%. L'Afrique de l'Ouest n'a pas atteint le point de référence fixé pour l'année de référence, et n'est donc pas en bonne voie. Cependant, huit (8) des douze pays ont montré des progrès significatifs, avec des scores allant de 5,57 à 7,15. Il s'agit du Bénin, du Ghana, du Nigeria, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire, du Cabo Verde, du Togo et de la Gambie dans cet ordre.
- 4.32. La région de l'Afrique de l'Ouest a enregistré des progrès notables dans la plupart des engagements de Malabo par rapport au cycle d'examen précédent. La région de l'Afrique de l'Ouest a obtenu une note de 8,98 sur 10 pour l'engagement 1, 4,54 sur 10 pour l'engagement 2, 2,96 sur 10 pour l'engagement 3, 5,08 sur 10 pour l'engagement 4, 2,81 sur 10 pour l'engagement 5, 6,74 sur 10 pour l'engagement 6 et 7,25 sur 10 pour l'engagement 7. Comme lors des derniers cycles du BR, l'engagement cinq (commerce intra-africain des produits agricoles et des services) et l'engagement trois (éradication de la faim) restent les domaines les moins performants et requièrent une attention urgente.
- 4.33. Malgré les contraintes de ressources persistantes - en particulier au niveau régional, où le processus s'est fortement appuyé sur l'USAID en tant que principal donateur pour soutenir les pays dans le processus de BR - plusieurs États membres ont néanmoins enregistré des progrès sur des engagements spécifiques au cours de ce cinquième cycle par rapport aux cycles précédents. Cette résistance reflète la détermination inébranlable de la région à faire progresser l'agenda du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) en dépit de limitations financières persistantes.
- 4.34. Les 12 États membres participants restent engagés dans le processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), ayant investi des efforts considérables depuis le premier examen biennal. Cette édition a toutefois été marquée par des difficultés à mobiliser des partenaires financiers et par une forte rotation des points focaux des BR,. Ces deux facteurs ont introduit de la complexité et ont désavantagé les pays de la région. En dépit de ces contraintes, l'introduction de la plateforme web du système de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage de l'ECOWAP (MEALS) - qui interagit de manière transparente avec le système e-BR continental - représente une innovation institutionnelle majeure. En fournissant des données validées, de qualité contrôlée et révisées annuellement au niveau régional, cet outil a établi un mécanisme durable pour le cycle de l'examen biennal qui permettra à l'Afrique de l'Ouest de mieux exploiter les opportunités de la prochaine ère de Kampala.
- 4.35. Outre le besoin urgent de renforcer les capacités des États membres à produire des données de haute qualité, la région doit également concentrer ses efforts sur l'amélioration des performances dans les domaines critiques suivants : (i) l'accès aux intrants et aux technologies agricoles ; (ii) l'amélioration de la productivité agricole ; (iii) la réduction des pertes après récolte ; (iv) la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'engagement à éliminer la faim ; (v) le commerce intra-africain des produits et services agricoles ; (vi) les investissements du secteur privé national dans l'agriculture ; (vii) les investissements du secteur privé étranger dans l'agriculture ; (viii) l'accès au financement ; (ix) les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), et (x) l'emploi des jeunes dans l'agriculture. L'accès inadéquat au financement, constamment identifié comme un défi au cours

des quatre derniers cycles de rapport, ainsi que la faiblesse persistante des niveaux d'investissement dans l'agriculture, restent des contraintes majeures. Il est impératif de s'attaquer à ces problèmes systémiques si l'on veut que la région comble le fossé et se repositionne pour obtenir de meilleures performances à l'ère du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala.

- 4.36. Les recommandations suivantes sont formulées : La Commission de l'Union africaine et la CEDEAO devraient développer des mécanismes clairs de renforcement des capacités pour la région et les États membres, tout en établissant des mécanismes efficaces de mobilisation des ressources pour soutenir le processus. Les États membres, quant à eux, devraient s'appuyer sur les capacités développées au cours de l'ère Malabo pour se préparer aux engagements de Kampala.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5A. Conclusions et principaux points du rapport d'examen biennal 2025

- 5.1. Le cinquième rapport d'examen biennal sert à la fois de point d'orgue à la Déclaration de Malabo (2014-2025) et de pivot stratégique vers un nouveau cycle de mise en œuvre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) dans le cadre de la Déclaration de Kampala pour la période 2026-2035. Au cours de la dernière décennie, les engagements de Malabo ont fourni un cadre clair et mesurable pour la croissance agricole, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la résilience. Ce cinquième rapport rend compte de l'expérience continentale, en distillant les leçons, les lacunes et les opportunités émergentes alors que l'Afrique se prépare à s'engager dans un programme de transformation des systèmes alimentaires plus large et plus intégré.
- 5.2. Malgré les contraintes systémiques, des avancées significatives ont été réalisées. Le rapport met en évidence des améliorations notables dans plusieurs domaines :
- Sur les 55 États membres de l'Union africaine, 45 ont participé à l'examen biennal 5, ce qui témoigne d'une volonté politique et d'un engagement technique plus forts.
 - L'institutionnalisation des principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), en particulier la coordination multipartite et la planification fondée sur des données probantes, s'est généralisée.
 - Les progrès en matière de responsabilité mutuelle, de numérisation des données et de résilience climatique sont évidents dans la plupart des régions.
- 5.3. Toutefois, l'examen présente également une réalité qui donne à réfléchir : Aucun État membre n'a atteint le score de référence de 9,40 pour 2025, et la performance continentale, bien qu'elle se soit améliorée, n'est toujours pas à la hauteur des sept engagements de Malabo.
- 5.4. Cette sous-performance est liée à plusieurs facteurs interdépendants :

- Le sous-investissement chronique dans l'agriculture, la plupart des pays allouant encore des sommes bien inférieures à l'objectif de 10 % des dépenses publiques fixé à Maputo/Malabo.
- La qualité inégale des données, la faible capacité de suivi et les rapports tardifs continuent de nuire à l'efficacité du processus de l'examen biennal.
- Les chocs climatiques, l'instabilité économique, les conflits et les perturbations mondiales - telles que le COVID-19 - ont aggravé les vulnérabilités.
- Le décalage entre l'ambition et la mise en œuvre souligne la nécessité d'une planification politique plus réaliste, mais transformatrice.

5.5. Pourtant, l'examen biennal 5 (BR5) n'est pas un récit d'échec, c'est un moment d'apprentissage stratégique. Il révèle que :

- Des pays comme le Maroc, le Rwanda et l'Égypte ont réalisé des progrès constants et multidimensionnels, donnant l'exemple de ce qui est possible avec un engagement politique, des investissements et de solides systèmes de responsabilité mutuelle pilotés par les pays.
- Les tendances des performances continentales sont à la hausse, avec des scores améliorés dans tous les domaines d'engagement par rapport au cycle précédent.
- Des plateformes telles que le système e-BR et les tableaux de bord interactifs démocratisent l'accès aux données et catalysent la transparence et l'engagement politique.

Regarder vers l'avenir : L'opportunité de Kampala

5.6. La transition vers la Déclaration de Kampala (2026-2035) ouvre un horizon politique plus large, recadrant la vision de la croissance agricole à la transformation des systèmes alimentaires - incluant la nutrition, la durabilité, la résilience, le commerce et l'équité. Pour garantir le succès, les leçons tirées de Malabo doivent se traduire par des réformes audacieuses, telles que

- Intégrer le système de BR dans les cadres nationaux de planification et de budgétisation afin d'assurer la continuité institutionnelle.
- Mettre en place un financement réservé aux systèmes de données agricoles, soutenu par des initiatives d'harmonisation menées par les communautés économiques régionales (CER) et des engagements politiques nationaux.
- Développer les innovations numériques, notamment la cartographie géospatiale, les prévisions basées sur l'IA et les plateformes de données interopérables.
- Renforcer l'apprentissage par les pairs et le mentorat entre pays, en particulier par l'intermédiaire des communautés économiques régionales (CER).

5.7. Le BR5 renforce le fait que la responsabilité, et pas seulement l'ambition, sera le moteur de la transformation des systèmes agroalimentaires. La crédibilité de l'Afrique dans les forums mondiaux, la confiance des investisseurs et l'espoir de millions d'agriculteurs et de jeunes dépendent d'un leadership fondé sur des preuves et d'une action cohérente.

- 5.8. En conclusion, bien que le continent n'ait pas atteint tous les objectifs de Malabo, le cinquième rapport sur le développement rural jette des bases analytiques et institutionnelles solides pour l'ère de Kampala. Il s'agit d'un appel à passer de la promesse à la performance, des objectifs à la transformation, et de la collecte de données à la mise en œuvre. La prochaine décennie offre une opportunité profonde de réimaginer les systèmes alimentaires de l'Afrique - non pas comme une priorité sectorielle - mais comme la pierre angulaire d'un développement inclusif pour tous les Africains.

5B. Recommandations

Recommandations clés

- 5.9. Alors que le continent africain passe de la Déclaration de Malabo (2014-2025) à la Déclaration de Kampala sur la transformation des systèmes alimentaires (2026-2035), le BR5 souligne à la fois les progrès accomplis et les lacunes persistantes qui doivent être comblées. L'examen offre des indications précieuses sur les domaines dans lesquels les efforts devraient être intensifiés pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires durables, inclusifs et résilients. Les recommandations suivantes décrivent les domaines d'intervention essentiels pour les États membres, les communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'Union africaine (CUA) et les partenaires :

Institutionnaliser le processus de examen biennal au niveau national

- 5.10. Pour garantir la durabilité et l'appropriation du processus de l'examen biennal, il est impératif que les États membres intègrent pleinement la BR dans leurs systèmes nationaux de planification, de budgétisation et de suivi. Plus précisément, les indicateurs des BR devraient être alignés et intégrés dans les plans nationaux d'investissement dans l'agriculture (RAIP) et les examens sectoriels conjoints (ESS). L'institutionnalisation d'équipes nationales permanentes de coordination du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) contribuera à ancrer la responsabilité et à renforcer la cohérence intersectorielle. En outre, des plateformes multipartites, comprenant des représentants de la société civile, des groupes d'agriculteurs, des femmes et des jeunes, doivent être formalisées et dotées de ressources pour soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques inclusives.

Augmenter et protéger les investissements agricoles

- 5.11. Bien que l'agriculture soit au cœur des moyens de subsistance et du PIB de nombreux pays africains, le financement public reste bien en deçà de l'objectif de 10 % fixé à Maputo/Malabo. Ce sous-investissement limite la participation du secteur privé et ralentit les gains de productivité. Il est essentiel que les États membres s'engagent à nouveau à atteindre l'objectif annuel de 10 % en matière de dépenses publiques et qu'ils accordent la priorité aux allocations budgétaires dans des domaines stratégiques tels que l'irrigation, la recherche, l'infrastructure rurale et l'agri-fintech. En outre, la création de guichets de financement public dédiés à l'agriculture intelligente face au climat et aux entreprises agroalimentaires dirigées par des jeunes

ou des femmes permettra de débloquer des financements mixtes de la part des partenaires de développement et des investisseurs institutionnels.

Renforcer la gouvernance des données agricoles

5.12. L'intégrité du BR repose sur la crédibilité et l'actualité des données agricoles. Les systèmes statistiques agricoles nationaux nécessitent des investissements urgents et soutenus pour améliorer la couverture, la ventilation et la comparabilité. Les États membres devraient assurer le financement de la collecte des données agricoles et adopter l'utilisation de plateformes interopérables qui s'alignent sur le système de BR électronique (e-BR). Les efforts régionaux réussis, tels que le système ECOWAP MEALS, peuvent servir de modèle pour l'harmonisation numérique. En outre, le soutien continental à la formation, aux échanges entre pairs et aux ateliers de validation régionaux devrait être étendu afin de promouvoir la normalisation et le renforcement des capacités à travers le continent.

Donner la priorité à l'éradication de la faim et à la lutte contre les carences nutritionnelles

5.13. L'élimination de la faim et de la dénutrition d'ici 2025 reste l'un des objectifs de Malabo les plus ambitieux, mais qui n'a pas été atteint. La déclaration de Kampala offre l'occasion de réaligner la politique agricole sur les résultats en matière de nutrition. Les États membres devraient élaborer et financer des stratégies agricoles sensibles à la nutrition qui favorisent la diversité alimentaire, réduisent les retards de croissance et abaissent le coût des régimes alimentaires sains. L'extension des programmes d'alimentation scolaire, des initiatives de biofortification et des politiques d'approvisionnement alimentaire local améliorera les résultats nutritionnels, en particulier pour les enfants et les femmes. Il est également essentiel d'investir dans l'éducation des agriculteurs et les services de vulgarisation qui intègrent des messages sur la nutrition.

Renforcer le commerce agricole intra-africain

5.14. Le commerce des produits et services agricoles reste bien en deçà de son potentiel en raison de la persistance de barrières tarifaires et non tarifaires, de lacunes en matière d'infrastructures et d'inefficacités institutionnelles. La zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) étant désormais en vigueur, les États membres devraient accélérer la mise en œuvre des protocoles de facilitation des échanges, en particulier ceux relatifs aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et à l'harmonisation des douanes. Des investissements stratégiques dans les corridors de transport régionaux, les infrastructures de stockage et les plateformes de marché numériques sont nécessaires pour améliorer la connectivité et la compétitivité. Des efforts coordonnés entre les ministères du commerce et de l'agriculture seront également essentiels pour rendre opérationnelles les chaînes de valeur régionales et les zones agro-industrielles transfrontalières.

Renforcer la résilience aux chocs et aux facteurs de stress

5.15. La résilience des systèmes agroalimentaires africains continue d'être mise à l'épreuve par un éventail croissant de chocs, allant des perturbations liées au climat à l'instabilité économique, en passant par les conflits géopolitiques, les pandémies et les ruptures de la chaîne d'approvisionnement. L'effet combiné de ces facteurs de stress ne menace pas seulement la sécurité alimentaire, mais compromet également les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté, de commerce et de

moyens de subsistance. Les États membres doivent adopter un programme de résilience global et multisectoriel intégré aux stratégies nationales en matière d'agriculture et de systèmes alimentaires. Sur le front du climat, les pays devraient développer des pratiques agricoles intelligentes, promouvoir des variétés de semences tolérantes à la sécheresse et aux inondations, et étendre les régimes d'assurance spécifiques à l'agriculture pour protéger les agriculteurs contre l'augmentation de la volatilité des conditions météorologiques. Pour faire face aux chocs non climatiques, les gouvernements doivent investir dans des chaînes de valeur diversifiées, des réserves alimentaires locales et des systèmes de protection sociale solides, capables d'absorber les perturbations économiques et liées aux conflits. Les leçons tirées des récents goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement et de la pandémie de COVID-19 soulignent la nécessité d'une production locale d'intrants, de tampons commerciaux régionaux et de réseaux logistiques résilients.

Faire progresser l'équité, la justice réparatrice et l'inclusion

5.16. Conformément au thème 2025 de l'Union africaine sur la "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine", les systèmes agroalimentaires doivent servir de plateformes pour l'équité sociale et économique. Les réformes foncières doivent donner la priorité à l'accès des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées. Les politiques commerciales et d'investissement doivent s'attaquer aux disparités historiques qui ont exclu les petits exploitants agricoles et les vendeurs de produits alimentaires informels. Les gouvernements sont encouragés à institutionnaliser les quotas de jeunes dans les programmes agricoles et à créer des voies pour le développement du leadership parmi les jeunes agripreneurs. Des financements ciblés, le renforcement des capacités numériques et des programmes de mentorat peuvent renforcer l'autonomie de ces groupes démographiques.

Tirer parti de la transformation numérique pour une agriculture intelligente

5.17. Les outils numériques sont des catalyseurs essentiels de la transformation. Les pays devraient investir dans des technologies qui améliorent la productivité agricole, l'accès aux marchés et les services de vulgarisation. Les enquêtes basées sur le mobile, la cartographie géospatiale, les analyses pilotées par l'IA et les outils de traçabilité de la blockchain peuvent renforcer les chaînes d'approvisionnement et soutenir la prise de décision politique en temps réel. La plateforme e-BR devrait être élargie pour accueillir des tableaux de bord interactifs, permettant un accès public aux données de performance des pays et encourageant la participation civique à la gouvernance des systèmes agroalimentaires. Des partenariats avec des innovateurs technologiques, des universités et des acteurs du secteur privé devraient accélérer la mise à l'échelle de ces innovations.

Récompenser et étendre les succès grâce aux prix du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP)

5.18. Pour favoriser la motivation et l'apprentissage par les pairs, l'Union africaine et ses partenaires devraient étendre les prix de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) afin de récompenser les États membres les plus performants. Les prix devraient aller au-delà de la performance globale pour souligner l'innovation dans le financement, la transparence des données, l'inclusion des femmes et la résilience climatique. La présentation d'exemples de réussite par l'intermédiaire des plateformes de l'Union africaine et des forums continentaux peut aider d'autres pays à

reproduire des politiques efficaces. De tels mécanismes de reconnaissance renforcent également la responsabilité et célèbrent les progrès accomplis dans un contexte de défis communs.

Assurer la continuité et la cohérence de la transition de Kampala

5.19. Alors que le continent entre dans l'ère de la déclaration de Kampala, la transition doit être guidée par la clarté, la cohérence et l'appropriation collective. La Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et les communautés économiques régionales (CER) devraient fournir un soutien technique aux États membres pour la mise à jour des plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (RAIP) et leur alignement sur le cadre de la déclaration de Kampala. Un ensemble simplifié d'indicateurs devrait être diffusé rapidement afin d'éviter les lacunes et la confusion dans les données. En outre, la méthodologie de l'examen biennal et le système de notation devraient être révisés et communiqués bien à l'avance, afin que les systèmes nationaux soient prêts à répondre aux attentes en matière d'établissement de rapports dans le cadre de la nouvelle déclaration.

5C. Proposition de prix pour l'examen biennal 2025

5.20. Pour ce cycle de l'examen biennal 5 (BR5), aucun pays n'était en passe d'atteindre les objectifs de Malabo d'ici 2025. Le continent n'était pas en bonne voie pour mettre en œuvre les sept engagements de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour la prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance. Toutefois, certains États membres ont enregistré des progrès continus entre le premier et le quatrième rapport de situation, et d'autres ont obtenu un score supérieur à la note intermédiaire de 5 sur 10 depuis le premier rapport de situation.

5.21. Mention spéciale pour les États membres qui ont

- a. une amélioration continue de leur score entre le premier et le cinquième examen biennal : Cabo Verde, Kenya, Lesotho, Maroc, Nigeria, Ouganda et Zimbabwe.
- b. une note moyenne supérieure à 5 sur 10 pour les cinq cycles de l'examen biennal (17 États membres) : Rwanda, Maroc, Ghana, Égypte, Ouganda, Éthiopie, Kenya, Bénin, Malawi, Burundi, Tanzanie, Maurice, Nigeria, Tunisie, Zimbabwe, Togo et Gambie.

5.22. Les prix suivants sont proposés pour récompenser les performances exemplaires des États membres :

- c. Le prix d'or de la Revue biennale de Malabo au meilleur score global (8,15 sur 10) : Maroc
- d. Le prix d'argent de la Revue biennale de Malabo pour la deuxième meilleure note globale (8,04 sur 10) : Rwanda
- e. Le prix de bronze de la Revue de la Biennale de Malabo pour la troisième meilleure note globale (7,46 sur 10) : Égypte
- f. Le prix de la Revue biennale de Malabo pour l'amélioration la plus importante des notes par rapport à la quatrième BR précédente (105 %) : Somalie
- g. Mention spéciale pour la meilleure performance régionale globale : Afrique australe

| Nom de l'engagement | Engagement | Critère de référence | États membres en bonne voie |
|--|--------------|----------------------|---|
| Réengagement à l'égard des principes et des valeurs du processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) | Engagement 1 | 10.00 | Tanzanie |
| Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture | Engagement 2 | 9.50 | --- |
| Mettre fin à la faim d'ici 2025 | Engagement 3 | 9.24 | --- |
| Réduire de moitié la pauvreté par l'agriculture d'ici à 2025 | Engagement 4 | 9.11 | Maroc |
| Stimuler le commerce intra-africain dans le domaine de l'agriculture | Engagement 5 | 9.00 | --- |
| Renforcer la résilience à la variabilité climatique | Engagement 6 | 9.55 | Éthiopie, Malawi, Rwanda, Seychelles, Ouganda |
| Renforcer la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats | Engagement 7 | 9.40 | Botswana, Égypte, Maroc, Mauritanie, Rwanda et Tanzanie |

PERFORMANCE ET TABLEAUX DE BORD

6A. Fiche d'évaluation continentale

| Country overall progress for implementing the Malabo Declaration for Agriculture transformation in Africa | | | | | | | |
|--|---------------------|---------------|-------------|---------------|--------------|--------------|------------------|
| <p>Against the 2025 benchmark of 9.4 out of 10, which is the minimum score for a country to be on track towards achieving the CAADP Malabo goals and targets by 2025, countries whose score appears in "green" are ON TRACK, countries whose score appears in "blue" are PROGRESSING WELL (score of 5 or greater out of 10 but less than the benchmark), while countries whose score appears in "red" are NOT ON TRACK. The arrows with percentages indicate the progress made by the country between the fourth (2023) and the fifth (2025) biennial review cycles.</p> | | | | | | | |
| Algeria | Angola | Benin | Botswana | Burkina Faso | Burundi | Cabo Verde | Cameroon |
| 2.37 | n.a | 7.15 ↑ 19 % | 5.54 ↑ 76 % | n.a | 5.31 ↓ -17 % | 5.77 ↑ 13 % | 3.75 ↑ 1 % |
| Central African Rep. | Chad | Comoros | Congo | Côte d'Ivoire | Djibouti | DR Congo | Egypt |
| 3.40 ↑ 97 % | 3.83 | 0.91 ↓ -72 % | n.a | 5.83 ↑ 47 % | 5.73 ↑ 50 % | n.a | 7.47 ↑ 9 % |
| Equatorial Guinea | Eritrea | Eswatini | Ethiopia | Gabon | Gambia | Ghana | Guinea |
| n.a | n.a | 4.88 ↓ -13 % | 6.52 ↑ 8 % | 3.83 ↓ -20 % | 5.57 ↓ -4 % | 6.52 ↓ -2 % | 4.97 ↑ 21 % |
| Guinea-Bissau | Kenya | Lesotho | Liberia | Libya | Madagascar | Malawi | Mali |
| 2.88 ↑ 5 % | 7.17 ↑ 14 % | 4.79 ↑ 15 % | 4.33 ↑ 25 % | 0.79 ↑ 36 % | 6.02 ↑ 25 % | 6.88 ↑ 31 % | n.a |
| Mauritania | Mauritius | Morocco | Mozambique | Namibia | Niger | Nigeria | Rep. A. Saharawi |
| 4.67 ↑ 9 % | 6.28 ↑ 66.6 % | 8.15 ↑ 16.6 % | 5.58 ↑ 20 % | 5.50 ↑ 29 % | n.a | 6.47 ↑ 3 % | n.a |
| Rwanda | São Tomé & Príncipe | Senegal | Seychelles | Sierra Leone | Somalia | South Africa | South Sudan |
| 8.04 ↓ -0 % | 0.41 | 4.34 ↑ 7 % | 5.08 ↑ 89 % | 6.29 ↑ 7 % | 5.10 ↑ 105 % | 5.21 ↑ 27 % | 3.75 ↑ 7 % |
| Sudan | Tanzania | Togo | Tunisia | Uganda | Zambia | Zimbabwe | 2025 Benchmark |
| n.a | 7.01 ↑ 22 % | 5.61 ↑ 17 % | 6.65 ↑ 7 % | 7.01 ↑ 4 % | 5.93 ↑ 34 % | 6.83 ↑ 25 % | 9.40 |

6B. Fiches de performance des États membres individuels

Progrès globaux des pays dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo pour la transformation de l'agriculture en Afrique, représentés dans le tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS) - Recommandations aux États membres

Algérie

est noté

2.37

/10 et est

Pas en voie

pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

82.2

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

168.4%

pour la présentation du rapport biennal du pays

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

14.3%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

65.5%

augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.

45.0

out of 100 comme indice de facilitation des échanges (IFE).

51.3%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

5.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

Recommandations

- Renforcer le commerce agricole intra-africain - Augmenter la valeur du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles.
- Élargir l'accès aux services de conseil - Veiller à ce que les agriculteurs aient accès aux services de conseil agricole.
- Augmenter la part du budget agricole - Augmenter la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | Algérie | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|---|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 2.61 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 1.43 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 6.39 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 1.42 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.72 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.94 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 1.07 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.04 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.36 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.89 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.28 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.50 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 3.33 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 0.00 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 4.26 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 10.00 | En voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 1.30 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale du pays | | | | | 2.37 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-----------|-----|---|---------------|-------------------|-----------|--|
| Angola | | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | | | Progrès global | | | | |
| n.d. | | | | | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |
| 9.40 | | | | | | | | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

95.2

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

49.4%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**20.1%**

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

9.6%

de la population est sous-alimentée.

12.7%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

0.3%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

6.9%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- Mettre en œuvre des stratégies qui augmenteraient la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole en facilitant l'accès à des intrants agricoles adéquats (semences de qualité, engrais et mécanisation), y compris les innovations et les technologies.
- Renforcer la mise en œuvre de stratégies agricoles sensibles à la nutrition, y compris la mise en place d'une stratégie nationale de conseil en matière d'alimentation et de nutrition, afin de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduire la prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.
- Mettre en œuvre des mesures de réaffectation du budget afin d'augmenter les dépenses publiques en matière d'agriculture et les dépenses totales en matière de recherche agricole.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Bénin | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.53 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.59 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 7.25 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.61 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 5.08 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 7.93 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 8.40 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.24 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 4.43 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 4.33 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.96 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.70 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.01 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.92 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 7.70 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.70 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.99 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.41 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 8.47 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.94 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.91 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.54 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 7.15 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

71.0

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

62.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

100.0%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.8%**

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

11.0%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

3.3%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

66.4%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

66.6 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

Recommandations

- Augmenter la part de l'agriculture dans les dépenses publiques (actuellement inférieure à 3 %) afin de diversifier l'économie au-delà de l'exploitation minière et d'accroître la valeur ajoutée agricole.
- Développer des programmes ciblés de réduction de la pauvreté pour lutter contre la pauvreté rurale, qui reste élevée malgré le statut de pays à revenu intermédiaire du pays.
- Donner la priorité à la facilitation des échanges pour les exportations de viande bovine et d'horticulture, pour lesquelles le Botswana dispose d'un avantage comparatif, afin de mieux tirer parti des marchés intra-africains.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Botswana | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.60 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.81 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.61 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.43 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 4.02 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 7.72 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 3.33 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.30 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.43 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.32 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.82 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.87 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.43 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.33 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.66 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.84 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.02 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.57 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 9.17 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 8.67 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.54 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | | |
|---|--|---------------|-------------------|-----------|-----|------------------------------|---------------|-------------------|-----------|--|
| Burkina Faso | | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | | | n.d. | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | | 9.40 | | | | |
| | | | | | | Progrès global | | | | |
| | | | | | | Pas en voie | | | | |
| est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | | | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

62.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

10.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**20.0%**

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

19.3%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

39.9%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

0.4%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

20.4%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

Recommandations

- Renforcer la gouvernance et la coordination en encourageant la collaboration multisectorielle, en renforçant la responsabilité et le dialogue et en mettant en œuvre des réformes politiques.
- Renforcer la productivité et la résilience en développant les services de vulgarisation, en améliorant l'accès aux intrants et aux technologies, en investissant dans la recherche et les pratiques intelligentes face au climat, et en renforçant les systèmes post-récolte et la valeur ajoutée.
- Renforcer l'inclusivité et la protection sociale en élargissant l'accès au financement, aux intrants et aux services pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, et en augmentant les allocations budgétaires aux programmes sensibles à la nutrition et à la résilience.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Burundi | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 7.10 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 2.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.29 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.46 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.44 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.06 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.33 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.93 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.94 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.33 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 3.87 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.73 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.74 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 6.72 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 1.02 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 7.57 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 8.30 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.07 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.14 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 2.50 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.38 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.89 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.31 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

76.0

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

75.8%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

70.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

5.0kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

25.6%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

13.5%

de la population est sous-alimentée.

35.2%

pour la présentation du rapport biennal du pays

45.5%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

Recommandations

- Se concentrer sur l'augmentation des rendements des produits agricoles prioritaires du pays afin d'accroître les disponibilités alimentaires et de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation de la population.
- Mettre en place des mécanismes de financement novateurs - par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement et d'innovation agricole - qui associent les ressources publiques, privées et des partenaires à des outils de partage des risques afin d'élargir le crédit abordable pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale pour l'agripreneuriat des jeunes afin de créer des emplois tout au long des chaînes de valeur en encourageant les incubateurs d'entreprises agricoles, les centres de création d'entreprises et l'accès des jeunes à la terre, au financement et aux technologies modernes.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Capo Verde | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.28 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.67 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.17 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.82 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.90 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.39 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.77 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.76 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.52 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.42 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 3.27 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.66 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 1.12 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 3.96 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.50 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.18 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.35 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.50 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.74 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 3.52 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.52 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 5.77 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**69.2**

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

47.4%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

0.3%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

0.1%

de la population est sous-alimentée.

0.1%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.2%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

16.5%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

20.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

21.2%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

1.5%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

Recommandations

- Améliorer ses mesures pour le commerce intra-africain dans l'agriculture où le score est toujours de (0/9).
- La réduction des pertes post-récolte avec un score de (0/9) devrait être envisagée par le gouvernement pour maximiser les gains et le retour sur investissement des activités agricoles.
- Mettre en place des mesures qui faciliteront l'accès au financement pour les agriculteurs qui ont enregistré un score de (0.90/10) tout en facilitant les mesures qui sécuriseront leurs terres.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Cameroun | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 3.75 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 8.57 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 2.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 0.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.66 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.03 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.71 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.90 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 1.84 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 1.52 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.25 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 5.71 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.58 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.07 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.61 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 5.65 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.83 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 6.08 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 8.61 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.02 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 7.78 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 3.75 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

129.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

59.4%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

95.9%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

68.0

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

12.3%

pour la présentation du rapport biennal du pays

24.7%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

15.7%

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

6.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

55.6%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

Recommandations

- Relever les défis qui affectent l'agriculture en promouvant un dialogue inclusif, la consolidation de la paix, la bonne gouvernance et des mesures de sécurité renforcées. Soutenir les moyens de subsistance des populations vulnérables afin de réduire les conflits, l'insécurité et les déplacements, principaux facteurs d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.
- Renforcer les capacités institutionnelles en établissant des cadres juridiques clairs qui renforcent les ressources humaines, améliorent les systèmes de données et garantissent un financement durable pour une gouvernance agricole efficace.
- Fournir un soutien ciblé aux petits exploitants agricoles engagés dans la production végétale, l'élevage et la pêche. Cela devrait inclure l'accès au crédit, la formation à des pratiques agricoles intelligentes face au climat, la fourniture d'outils et le développement de systèmes d'irrigation à petite échelle.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Rép. Centrafricaine | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------------|-------------------|---|--------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.69 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 8.57 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.50 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 0.89 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.33 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.23 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.36 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.04 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.78 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.09 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 1.24 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.04 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.78 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 7.36 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 2.50 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.33 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 9.86 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 5.56 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 1.23 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 3.40 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

82.9

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

47.3%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

100.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**12.0%**

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

19.5%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

3.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

28.5%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

Recommandations

- Augmenter la part des dépenses agricoles publiques dans la valeur ajoutée de l'agriculture.
- Établir des partenariats PPP pour les petits exploitants afin d'améliorer les conditions de vie des ménages.
- Améliorer ses politiques en mettant en place des institutions de soutien et les ressources humaines correspondantes dans le secteur agricole.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Tchad | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 6.92 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.93 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 2.85 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.48 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.16 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.54 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 1.20 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.12 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 1.72 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 7.09 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.91 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 3.45 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 1.80 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.63 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 4.40 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.87 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 4.23 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.22 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 3.74 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.19 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 3.83 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**11.3%**

pour la présentation du rapport biennal du pays

64.6%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

75.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

9.4%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

Recommandations

- Renforcer la coordination multisectorielle et les systèmes de données pour une meilleure planification fondée sur les faits.
- Investir dans des mesures d'amélioration de la productivité agricole pour remédier à la faible croissance de la productivité agricole et renforcer la résistance aux chocs climatiques et autres en investissant dans des mesures d'adaptation.
- Réduire les pertes post-récolte des cultures et du poisson en développant les entrepôts frigorifiques, les installations de transformation locales, les transports fiables et la manutention sûre en mer, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des communautés côtières et agricoles.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Comores | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 3.33 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 2.25 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 8.98 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 0.54 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.00 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.23 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 0.00 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 0.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 0.23 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 1.13 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 0.91 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | République du Congo | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|------------------------------|---|--------|---------------|-------------------|-----------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDAA | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | n.d. | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

105.6%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

83.1

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

35.9%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.2%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

3.8%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

15.5%

de la population est sous-alimentée.

14.6kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

3.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

Recommandations

- Augmenter l'allocation du budget national aux dépenses agricoles publiques et aux fonds de recherche agricole.
- Mettre en œuvre des mesures politiques qui intensifieraient et amélioreraient la productivité agricole des produits agricoles prioritaires du pays en augmentant l'utilisation d'engrais par hectare de terre arable pour atteindre au moins la valeur recommandée de 50 kg/ha.
- Mettre en œuvre des mesures qui renforcent l'investissement du secteur privé dans l'agriculture, en particulier l'investissement privé étranger dans l'agriculture.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Côte d'Ivoire | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.74 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 6.22 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.48 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.43 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 7.06 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.19 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 6.23 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.74 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 1.62 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 2.33 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.91 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 3.09 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.51 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 6.85 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 3.59 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 6.66 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 7.15 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.75 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.49 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.56 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.37 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.74 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.68 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.49 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.89 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.83 | Progrès global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

90.7%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

105.0%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

124.0%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**12.9%**

de la population est sous-alimentée.

12.8%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

27.6%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

14.4%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

9.2%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

Recommandations

- Améliorer l'accès à la nourriture et la rendre plus abordable, et protéger les plus vulnérables en soutenant la production locale (petite irrigation, volaille, pêche, jardins urbains) tout en réduisant au minimum les pertes de nourriture.
- Renforcer les filets de sécurité sociale par le biais de programmes ciblés d'aide financière et de bons d'achat, de repas scolaires produits sur place, de produits de base abordables et d'un soutien à la production alimentaire locale à petite échelle afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Améliorer l'accès aux services financiers afin d'accroître la productivité des petites exploitations agricoles. Ces services comprennent l'épargne, le crédit, les paiements numériques, la microfinance et l'assurance.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Djibouti | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.10 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.39 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.92 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.94 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.85 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 4.16 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 2.76 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.98 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.69 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.70 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.57 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.24 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.55 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 4.47 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 3.72 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.34 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.68 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.06 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 6.53 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.58 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.14 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 5.56 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.27 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 3.89 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.73 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027
de collecte de données pour la Conférence
de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-----------|-----|---|---------------|-------------------|-----------|--|
| R.D. Congo | | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | | | n.d. | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | | 9.40 | | | | |
| | | | | | | Progrès global | | | | |
| | | | | | | Pas en voie | | | | |
| | | | | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Données non fournies
par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

51.3%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

70.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

33.7%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

10.5%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

26.6%

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

9.1%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

24.4%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

3.4%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses totales.

Recommandations

- Renforcer le financement de l'agriculture et les systèmes de protection sociale - Augmenter les allocations budgétaires à l'agriculture et étendre les programmes de protection sociale ciblés pour s'assurer que les investissements dans la productivité et la résilience atteignent les petits exploitants agricoles et les ménages vulnérables.
- Améliorer la sécurité foncière et les résultats nutritionnels des femmes - Renforcer les cadres de gouvernance foncière pour étendre la propriété et la sécurité foncière, en particulier pour les femmes et les jeunes, et lier les réformes foncières aux programmes agricoles sensibles à la nutrition.
- Lutter contre la malnutrition infantile grâce à des programmes de nutrition intégrés - Mettre en œuvre des programmes de nutrition intégrés combinant la diversification agricole, l'enrichissement des aliments et des initiatives d'alimentation de la petite enfance.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Égypte | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.62 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.18 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.63 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.48 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.03 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.03 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 4.93 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 6.83 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 2.44 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 5.84 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.44 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 7.51 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.03 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 8.59 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 7.17 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.38 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 8.75 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.61 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 9.72 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 8.34 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 7.47 | Progrès global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Guinée Équatoriale | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|------------------------------|-------------------|-----------|------------------------------|---|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| | | Note globale du pays | | | n.d. | Progrès global | | | Pas en voie | |
| | | La Note de référence 2025 de | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Données non fournies par le pays.

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Érythrie | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|------------------------------|-------------------|-----------|------------------------------|---|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| | | Note globale du pays | | | n.d. | Progrès global | | | Pas en voie | |
| | | La Note de référence 2025 de | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

72.3

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**3.6%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

15.0%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

7.1%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

0.4%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Recommandations

- Accroître les investissements dans la recherche agricole axée sur les chaînes de valeur de la canne à sucre, de l'horticulture et de l'élevage, qui dominent le système agroalimentaire.
- Accélérer le développement de l'irrigation dans le cadre du plan directeur national d'irrigation en cours, afin d'améliorer la résilience et la productivité.
- Introduire des programmes structurés pour créer des emplois pour les jeunes dans l'agro-industrie (en particulier dans l'horticulture et l'agro-transformation), en s'appuyant sur les chaînes de valeur du sucre et des fruits.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Eswatini | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 7.51 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 5.44 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.08 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.82 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.83 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 9.44 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.05 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.27 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.82 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.19 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.35 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.50 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 1.21 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 3.68 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.36 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.73 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 4.00 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 1.34 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.04 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 5.28 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 9.36 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 5.56 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 4.88 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

87.9

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

34.4%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

56.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

32.5%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**7.8%**

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

13.4%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

40.1%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

41.7%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

54.9%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

Recommandations

- Poursuivre les efforts visant à réduire les pertes post-récolte en investissant dans des entrepôts frigorifiques, des installations de transformation locales, des moyens de transport et des installations logistiques.
- Intensifier les efforts pour élargir l'accès au financement des acteurs des systèmes alimentaires. Le financement est un élément essentiel pour garantir l'accès aux intrants nécessaires à la production et à la productivité agricoles.
- Investir dans les efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire en mettant en œuvre des mesures destinées à sensibiliser les parties prenantes, à faire respecter les normes et à renforcer les capacités des institutions chargées de l'application des normes de sécurité alimentaire.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Éthiopie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.70 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.16 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.96 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 2.50 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.83 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.01 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.01 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.17 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.44 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.92 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.39 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 2.68 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 7.83 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 3.08 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.74 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.13 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.50 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.90 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.81 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.93 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.87 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.00 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 8.33 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.66 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.52 | Progrès global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

100.0% pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

86.0% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

100.0% réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

47.3% taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

1.2% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

1.0 out of 5 chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

4.5% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

38.5% pour la présentation du rapport biennal du pays

39.1% l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Recommandations

- Accroître le financement des investissements dans l'agriculture tout en améliorant le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles.
- Adopter une meilleure méthode pour la productivité agricole, encourager la participation des jeunes à l'agriculture afin de réduire la faim et la pauvreté.
- Identifier davantage de chaînes de valeur de produits agricoles pour lesquelles des PPP peuvent être établis avec un lien étroit avec les petites exploitations agricoles.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Gabon | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 6.19 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 8.57 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.48 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 2.48 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 1.02 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.40 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 4.04 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.72 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.39 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.16 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 3.83 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.37 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.97 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 2.50 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 6.75 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 7.16 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 4.72 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 3.85 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 3.83 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

86.6

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

166.3%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

75.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

5.2%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**10.0%**

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

4.3%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

0.1%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

1.0%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

4.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- Mettre en œuvre des stratégies et des projets qui permettraient d'augmenter les rendements des produits agricoles prioritaires du pays et de créer de la valeur ajoutée grâce à la mise en place d'infrastructures de transformation et d'installations de stockage.
- Intégrer l'engagement des jeunes dans les processus politiques nationaux et développer les chaînes de valeur des produits agricoles afin de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes.
- Recommander d'allouer 10 % des dépenses publiques au secteur agricole afin d'accroître la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut et la croissance économique globale.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Gambie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.72 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 6.16 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.83 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.92 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 2.52 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 7.98 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 3.90 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.90 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.10 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.33 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 2.99 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.53 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.82 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.64 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.97 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.42 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 1.44 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.55 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.10 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.13 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 6.74 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.53 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.91 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 8.33 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.55 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 5.57 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

- 100.0%** pour l'achèvement du processus du PDDAA.
- 100.0%** pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.
- 96.7** indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.
- 105.1%** pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.
- 67.0%** des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

- 5.8%** taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.
- 24.2%** réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.
- 3.7%** du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.
- 45.3%** pour la présentation du rapport biennal du pays
- 8.8%** du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies réalisables qui favoriseraient la réduction de la pauvreté, en particulier pour les agriculteurs ruraux. Ces stratégies devraient comprendre des stratégies d'agriculture intelligente face au climat et des stratégies de valorisation des produits de base.
- Faire preuve de stratégie pour répondre aux besoins de dépenses en matière de protection sociale pour les groupes sociaux vulnérables grâce à une cartographie adéquate, à l'autonomisation et à des allocations budgétaires.
- Adopter des mécanismes de financement mixte qui impliquent un financement public-privé-diaspora pour le développement et l'amélioration des chaînes de valeur agricoles.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Ghana | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.74 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.22 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.37 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.85 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.01 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 6.64 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.71 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 5.24 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 3.59 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 2.42 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.86 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.17 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.69 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 4.75 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.58 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 7.16 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.32 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.64 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.24 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.53 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 6.52 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

79.2

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

88.7%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

171.9%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.3%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

27.3%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

0.2%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

14.6%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

30.9%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

Recommandations

- Mettre en œuvre des mesures qui améliorent les dépenses agricoles publiques et attirent les investissements privés nationaux et étrangers dans l'agriculture.
- Mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la sécurité nutritionnelle des enfants en réduisant la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans.
- Prendre des mesures pour augmenter la proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès à des services financiers qui faciliteraient l'utilisation d'intrants agricoles, augmenteraient la productivité, les revenus et renforceraient ainsi la résilience aux risques et aux chocs liés au climat.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Guinée | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.92 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.67 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.09 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 2.46 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.28 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 1.16 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.30 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 3.09 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.89 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 1.18 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 3.33 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.80 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 4.06 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.98 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 5.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.09 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.18 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.17 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 2.36 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.97 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.28 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.50 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.47 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 7.78 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 4.97 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

105.0%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

1.5%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.7%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

16.5 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

33.2%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

40.7%

pour la présentation du rapport biennal du pays

46.9%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Recommandations

- Augmenter les dépenses publiques dans l'agriculture en ciblant sa part de valeur ajoutée dans le produit intérieur brut et promouvoir les investissements privés nationaux et étrangers dans l'agriculture.
- Améliorer les normes de sécurité alimentaire pour ses produits agricoles et accroître la facilitation des échanges afin de renforcer le commerce intra-africain des produits de base.
- Donner la priorité aux politiques et aux programmes qui améliorent l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles de qualité et aux technologies modernes. Il s'agit notamment de mettre en place des systèmes de subventions et de bons ciblés pour les semences et les engrais, de renforcer les réseaux de distribution afin de garantir une livraison rapide et équitable des intrants, et de promouvoir des technologies agricoles intelligentes sur le plan climatique et numériques adaptées aux contextes locaux.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Guinée-Bissau | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.13 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.53 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.87 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 1.13 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.82 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.65 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.05 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.03 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.10 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 4.90 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.51 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 1.66 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.46 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 1.82 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.82 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 1.65 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 3.33 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 0.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 2.23 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 7.07 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.07 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 2.88 | Progrès global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

| | | | | |
|---|---|---|--|--|
| 100.0% pour l'achèvement du processus du PDDAA. | 76.3 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles. | 68.1% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques | 75.0% des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles. | 5.0 out of 5 chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations |
|---|---|---|--|--|

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| 10.1% prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. | 23.8% des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées. | 4.7% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole. | 51.3% augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles. | 0.3% des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole. |
|--|---|--|---|--|

Recommandations

- Augmenter le financement de la recherche agricole pour atteindre au moins 1 % du PIB agricole.
- Faciliter l'accès à des droits fonciers sûrs, en particulier pour les ménages agricoles. Les programmes de délivrance de titres fonciers en cours devraient être étendus et accélérés.
- Accroître les échanges de produits agricoles avec les autres États membres de l'Union africaine. Les opportunités offertes dans le cadre de Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) devraient être utilisées pour accroître les échanges avec le reste du continent.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Kenya | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.10 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.15 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.14 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.99 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.12 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 2.22 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 3.20 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 9.40 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 6.14 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 6.68 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.99 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 7.84 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.56 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 4.28 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.46 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.71 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 4.83 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 4.88 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.57 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 7.20 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.17 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.20 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.14 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.20 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 8.89 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 7.09 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 7.17 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

87.1

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

68.1%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

32.6%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

2.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**18.9%**

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

12.2%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

28.5%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes vulnérables, à partir du budget de l'État.

3.3%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

37.3%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Recommandations

- Augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture (actuellement inférieures à 3 %) afin de développer les services de vulgarisation et de conseil, en particulier pour les petits exploitants des régions montagneuses.
- Renforcer la protection sociale et les initiatives de réduction de la pauvreté pour lutter contre la pauvreté rurale élevée (plus de 50 %) et l'insécurité alimentaire.
- Améliorer l'absorption de l'APD en modernisant les cadres institutionnels, ce qui permettra au pays de maximiser les investissements agricoles soutenus par les donateurs.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Lesotho | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 7.57 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.06 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 5.64 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.48 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.65 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 7.29 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.76 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.21 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 1.80 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.63 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 2.85 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.32 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.01 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.93 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 3.11 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 6.62 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.39 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.78 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.13 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.11 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.15 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.22 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 9.43 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 4.79 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| 100.0% réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État. | 105.6% pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs. | 118.4 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles. | 98.1% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques | 7.1% de la population est sous-alimentée. |
|---|--|--|---|---|

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| 1.1% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales. | 16.5% pour la présentation du rapport biennal du pays | 17.5% d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers. | 0.2% des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole. | 26.9% prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans. |
|--|---|---|--|--|

Recommandations

- Créer un environnement favorable à l'accès financier des hommes et des femmes engagés dans l'agriculture.
- Augmenter les dépenses de recherche et la part des dépenses agricoles publiques dans les dépenses publiques totales afin de renforcer la résilience des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs face aux chocs climatiques et aux chocs liés aux conditions météorologiques.
- En raison de la forte prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, élaborer des stratégies pour mettre en œuvre des programmes agricoles sensibles à la nutrition, notamment en réorganisant le programme d'alimentation scolaire à domicile et en lançant une campagne nationale sur la nutrition.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Liberia | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 7.28 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 8.57 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 6.17 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.10 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 2.77 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.07 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 3.56 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.69 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 1.75 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.04 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.69 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.27 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 6.57 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.40 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.43 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.71 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.83 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.60 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.19 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.50 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 5.44 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 1.65 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 5.56 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 4.33 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:****20.0%**

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

20.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

20.0%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

31.5%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

49.9%

pour la présentation du rapport biennal du pays

Recommandations

- Renforcer l'établissement de rapports dans toutes les catégories de résultats, notamment en ce qui concerne le financement de l'agriculture et le commerce intra-africain de produits et de services agricoles.
- Améliorer les rapports sur les indicateurs liés à l'éradication de la pauvreté par l'agriculture, y compris le développement inclusif des systèmes agroalimentaires.
- Renforcer les capacités nationales en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Libye | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 4.19 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 8.57 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 2.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 2.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 0.00 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 0.32 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.33 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 1.57 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 0.00 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 0.00 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 1.00 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 0.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.99 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale du pays | | | | | 0.79 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

253.7%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

100.0%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

46.9%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**12.7%**

augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.

3.8%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

13.4%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

19.9%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

10.9kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

Recommandations

- Élargir l'accès aux technologies agricoles et renforcer le suivi des dépenses agricoles en améliorant les statistiques.
- Augmenter le financement des investissements dans l'agriculture en créant un environnement favorable, en mettant en œuvre la nouvelle loi sur les investissements agricoles et en rendant opérationnels les plateformes B2B, les centres de services et les programmes d'inclusion.
- Fournir des ressources et renforcer le Secrétariat d'État chargé de la souveraineté alimentaire afin de positionner l'agriculture comme un moteur de la croissance inclusive et de la résilience climatique.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Madagascar | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.14 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.42 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.99 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.65 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.40 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.92 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 5.54 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 1.28 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.11 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 8.48 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 5.32 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 7.07 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 5.52 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 1.71 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 3.24 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 7.12 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 5.06 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 7.74 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 2.37 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.34 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 2.31 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 8.38 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.52 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 6.94 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.59 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 4.07 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.02 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

- 100.0%** pour l'achèvement du processus du PDDAA.
- 100.0%** pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.
- 90.0** indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.
- 31.0%** des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.
- 69.0%** des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

- 1.0 out of 5** chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations
- 19.9%** de la population est sous-alimentée.
- 0.2%** des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.
- 9.7%** prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.
- 8.0%** du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- Poursuivre les progrès dans la plupart des engagements tout en intensifiant les efforts en matière de financement agricole, d'éradication de la faim et de réduction de la pauvreté.
- Accorder la priorité aux progrès réalisés dans le domaine du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles.
- Renforcer les systèmes de données nationaux afin de saisir l'impact des interventions gouvernementales et de libérer le potentiel économique du secteur agroalimentaire dans le cadre de Kampala.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Malawi | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.54 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.18 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 6.45 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.14 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.81 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.40 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 7.33 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 5.93 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 6.90 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 7.99 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.21 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.47 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 5.50 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.08 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.15 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.57 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.14 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.40 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.99 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.88 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | | |
|---|--|---------------|-------------------|-----------|-----|------------------------------|---------------|-------------------|-----------|--|
| Mali | | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | | | n.d. | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | | 9.40 | | | | |
| | | | | | | Progrès global | | | | |
| | | | | | | Pas en voie | | | | |
| est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | | | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

86.0

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

47.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

100.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**13.1%**

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

18.2%

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

25.6kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

60.2 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

Recommandations

- Améliorer les pratiques agricoles, accroître l'utilisation d'engrais et d'intrants appropriés, adopter des technologies innovantes et promouvoir une gestion durable des terres afin d'augmenter les rendements des produits agricoles prioritaires.
- Élargir l'accès aux services de vulgarisation, aux intrants, aux marchés et à des prix équitables, tout en encourageant les partenariats entre les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et les autres acteurs de la chaîne de valeur.
- Promouvoir les partenariats public-privé et le commerce transfrontalier grâce à des investissements dans les infrastructures, la facilitation du commerce, le financement, l'irrigation, la recherche et la création de valeur ajoutée.
- Renforcer la résilience, réduire la pauvreté persistante et améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire grâce à des systèmes de protection sociale inclusifs.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Mauritanie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.51 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.48 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.04 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 2.39 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 8.69 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.36 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.16 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.35 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.46 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.43 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.44 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 7.69 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.21 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.82 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.91 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.36 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.01 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.02 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.83 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.68 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 8.40 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 4.67 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

92.7

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

90.0%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**1.6%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

18.9%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

15.0kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

35.4

out of 100 comme indice de facilitation des échanges (IFE).

58.6%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

Recommandations

- Donner la priorité à l'utilisation d'engrais et au soutien aux intrants pour les petits exploitants de canne à sucre et d'horticulture, en rapprochant les taux d'application de la valeur de référence de 50 kg/ha.
- Améliorer la facilitation des échanges pour les exportations horticoles (par exemple, les fruits et légumes) afin de renforcer les liens avec les marchés régionaux et de réduire la dépendance à l'égard des importations.
- Renforcer les normes de sécurité alimentaire, en particulier pour les exportations de produits de la pêche et de l'horticulture, afin de maintenir la compétitivité sur les marchés d'exportation à forte valeur ajoutée.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Maurice | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|------------------------------|---|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.44 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.33 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.70 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.81 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 4.53 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 5.50 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 7.30 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.43 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.93 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.67 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.50 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.18 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 1.77 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 3.54 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 10.00 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.82 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.22 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.90 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.28 | | | Progrès global | | Pas en voie | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

- 100.0%** réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.
- 100.0%** pour l'achèvement du processus du PDDAA.
- 100.0%** pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.
- 92.1** indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.
- 100.0%** pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

- 9.4%** réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.
- 19.5%** augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.
- 46.0%** des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.
- 33.9%** augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.
- 34.4%** des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

Recommandations

- Infrastructures et technologies pour réduire les pertes (actuellement 9,4 % des principaux produits agricoles).
- Intensifier les efforts pour accroître la disponibilité et l'utilisation d'intrants de qualité (actuellement 19,5 % des besoins satisfaits), en mettant l'accent sur les semences certifiées et les aliments pour animaux améliorés.
- Augmenter la proportion de ménages agricoles ayant des droits de propriété ou un accès sécurisé à la terre (actuellement 34,4 %), afin de stimuler l'investissement et de renforcer la résilience rurale.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Maroc | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|------------------------------|---|---|---------------|-------------------|--------------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 10.00 | 10.00 | En voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.99 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.66 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.38 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.46 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 5.80 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 5.71 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 5.77 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 4.49 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 1.89 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 5.45 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 6.68 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 9.20 | 9.11 | En voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 9.35 | 9.25 | En voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 9.44 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 6.62 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 6.59 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.66 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 10.00 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.88 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 9.38 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | | | 8.15 | Progrès global | | | | Pas en voie |
| La Note de référence 2025 de | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

84.4

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

47.6%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

39.8%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

55.6%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**12.6%**

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

3.5%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

23.1%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

34.1 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

18.5kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

Recommandations

- Augmenter la dotation budgétaire de l'agriculture (actuellement inférieure à 5 %) afin de renforcer les services de vulgarisation et de conseil, en particulier pour les petits exploitants de Zambezia et de Nampula.
- Développer l'utilisation d'engrais dans les systèmes de production de maïs et de riz, où la productivité reste bien en deçà du potentiel.
- S'attaquer aux goulets d'étranglement en matière de facilitation des échanges le long des corridors de Beira et de Nacala, qui sont essentiels pour relier les zones de production des petits exploitants aux marchés régionaux et continentaux.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Mozambique | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.57 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.22 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.50 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.76 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.04 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 5.25 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 4.33 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.77 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.86 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 4.29 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.26 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 6.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 1.71 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 3.41 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.92 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.83 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.82 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.22 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.88 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.58 | Progrès global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

79.8

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**4.7%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

22.0%

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

0.3%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

9.4%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

Recommandations

- Investir dans la R&D agricole axée sur les systèmes de gestion du bétail et des pâturages, qui dominent le secteur agricole aride de la Namibie.
- Développer les initiatives agro-industrielles axées sur les jeunes dans le domaine de l'horticulture (par exemple, le long des systèmes d'irrigation dans le Kavango et le Kunene) afin de créer des emplois et de soutenir la diversification.
- Renforcer les programmes de nutrition, en particulier pour augmenter la proportion d'enfants (6-23 mois) qui respectent le régime alimentaire minimum acceptable, par le biais de programmes d'alimentation scolaire et de programmes communautaires.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Namibie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|------------------------------|---|--|--------------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.42 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.09 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.18 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.39 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.85 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 3.41 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.29 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.81 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.93 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 9.87 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.35 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.73 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 3.39 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 1.56 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.61 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.22 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.50 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 4.33 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.37 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.84 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.50 | | | Progrès global | | Pas en voie | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-----------|---|--------|---------------|-------------------|-----------|
| Niger | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | | n.d. | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | | | | |
| | | | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Données non fournies par le pays.

Progrès global

Pas en voie

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

105.6%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

97.5

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

41.6%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**14.0%**

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

1.2%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

11.9kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

0.3%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

18.4%

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

Recommandations

- Renforcer les stratégies visant à accroître la proportion d'agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole grâce à un financement adéquat et à la collaboration des services de vulgarisation publics et privés.
- Adopter des mesures visant à augmenter l'application d'engrais par hectare de terre arable afin de stimuler la productivité des cultures par la promotion de pratiques agroécologiques.
- Augmenter la proportion des dépenses agricoles publiques allouées à la recherche agricole et améliorer le produit intérieur brut agricole annuel qui contribue effectivement à la réduction du taux de pauvreté, au niveau du seuil international de pauvreté.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Nigeria | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.01 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.29 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.73 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.36 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.81 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.15 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 8.49 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.34 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.80 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 3.28 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 4.05 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.46 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.04 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.40 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 7.98 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 3.92 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 4.35 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 8.71 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 8.77 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 7.54 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.51 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.54 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 6.47 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|------------------------------|-------------------|-----------|------------------------------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Rep. A. Saharawi | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | |
| | | Note globale du pays | | | n.d. | Progrès global | | | Pas en voie |
| | | La Note de référence 2025 de | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**458.8%**

augmentation de la valeur des échanges intra-africains des produits et services agricoles.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

92.2

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**6.3%**

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

23.0%

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

29.7%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

15.0%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

0.3%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Recommandations

- Soutenir l'adoption de techniques agricoles intelligentes face au climat afin d'accroître la productivité des cultures et du bétail, d'améliorer les revenus des ménages et de promouvoir le développement durable de l'agro-industrie et les pratiques économiques circulaires.
- Investir dans le développement des compétences, améliorer les infrastructures, réduire les goulets d'étranglement logistiques, encourager l'innovation et attirer les investissements étrangers afin de faciliter le transfert de technologies pour la création d'emplois.
- Mettre en œuvre des programmes communautaires de changement de comportement qui favorisent une alimentation optimale des nourrissons et des jeunes enfants, une diversité alimentaire basée sur les aliments disponibles localement, l'hygiène et des pratiques de préparation des aliments sûres.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Rwanda | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.99 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.97 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.82 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.78 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 1.78 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 1.29 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 8.42 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 6.23 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 6.82 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 6.30 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 9.01 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 7.06 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 4.04 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.12 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 7.51 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 5.77 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 8.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 6.29 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 8.41 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.83 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.92 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.83 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.42 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 7.08 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 8.04 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:****14.3%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

27.6%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

29.1%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

40.7

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

Recommandations

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres juridiques clairs qui augmentent le nombre de ménages agricoles ayant un accès sécurisé à la terre ou en étant propriétaires.
- Investir dans l'amélioration de la capacité du pays à collecter, analyser et utiliser les données agricoles pour informer et soutenir une prise de décision et un développement politique plus efficaces.
- Donner la priorité au renforcement des systèmes nationaux de sécurité alimentaire et à la sensibilisation du public aux normes de sécurité alimentaire.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | São Tome & Príncipe | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 0.75 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 1.43 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 0.82 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 0.42 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 1.70 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 0.31 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.48 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 1.38 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 0.00 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 0.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 1.36 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 5.89 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 0.72 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.19 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 0.41 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

72.8

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

131.6%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

100.0%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

74.1%

indice de salubrité des aliments (FSHI).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**15.0%**

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

17.5%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

36.4%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

0.4%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

43.2%

pour la présentation du rapport biennal du pays

Recommandations

- Adopter des mesures politiques qui augmenteront la productivité des produits agricoles prioritaires du pays en soutenant et en promouvant l'utilisation d'intrants de qualité et d'une quantité adéquate d'engrais.
- Accroître les investissements dans l'agriculture en augmentant les dépenses de recherche agricole et attirer les investissements locaux et étrangers dans l'agriculture.
- Mettre en œuvre des mesures visant à garantir qu'un pourcentage plus élevé de ménages agricoles possèdent des terres sûres pour l'agriculture ou y ont accès, probablement par le biais de réformes de l'utilisation des terres et d'une législation foncière dans le pays qui ouvrira les terres à l'usage des agriculteurs.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Sénégal | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.93 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.78 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.92 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.67 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.98 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.97 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.50 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.16 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.41 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.81 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.00 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.81 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.61 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 3.33 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 0.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.39 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 8.33 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.32 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 4.29 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 4.34 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**77.1**

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

42.9%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

78.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

100.0%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**14.7%**

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

18.8%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

27.8%

pour la présentation du rapport biennal du pays

9.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

3.5%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

Recommandations

- Achèver l'adoption du processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et soutenir la mise en place d'une coordination multisectorielle et multipartite de qualité, ainsi que de mécanismes institutionnels inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs.
- Promouvoir la valeur ajoutée et la mécanisation dans les chaînes de valeur de la noix de coco et de la vanille en soutenant l'accès des petits exploitants à des équipements de transformation modernes, en établissant des centres de transformation au niveau communautaire et en fournissant une formation sur la production mécanisée et les normes de qualité, afin d'accroître la productivité, la qualité des produits et la compétitivité sur le marché.
- Promouvoir des stratégies visant à encourager les communautés à cultiver et à consommer des aliments diversifiés et riches en nutriments, tels que les fruits, les légumes, les noix de coco et les produits du petit bétail, et à participer à des programmes locaux d'éducation nutritionnelle afin d'améliorer la qualité de l'alimentation des ménages et la nutrition des enfants.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Seychelles | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 2.89 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 1.88 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 6.81 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.66 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.24 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 9.62 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.77 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.95 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 6.11 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.49 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 9.36 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 4.76 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.99 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.61 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.45 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.84 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.69 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.93 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.87 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 6.65 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 3.89 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 2.78 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 9.44 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 7.14 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 5.08 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

82.6

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

122.1%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

38.4%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**26.2%**

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

20.0%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

11.0%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

39.2 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

44.7%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

Recommandations

- Augmenter la productivité des produits agricoles prioritaires du pays en améliorant l'accès aux technologies et aux intrants agricoles et en utilisant une quantité et une qualité appropriées d'intrants.
- Améliorer le paysage des entreprises agricoles en encourageant un plus grand nombre d'hommes et de femmes à s'engager dans l'agriculture grâce à la fourniture de services financiers adéquats, abordables et accessibles.
- Réduire la prévalence du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. Le gouvernement devrait également veiller à l'amélioration de l'indice de santé et de sécurité alimentaire du pays.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Sierra Leone | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|------------------------------|---|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.05 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.16 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.69 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.97 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 8.78 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 2.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.16 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.82 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.49 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.40 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.23 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.54 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 5.20 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 8.96 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 1.96 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 3.92 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.25 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.24 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.25 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.41 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.50 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.55 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.29 | | | Progress global | | | | Pas en voie |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

46.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

144.0%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

9.8%

de la population est sous-alimentée.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**1.0%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

26.0%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

23.9%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

9.4%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

42.8 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

Recommandations

- Promouvoir la paix et la stabilité pour garantir un accès constant aux services et créer un environnement sûr qui permette à tous, y compris aux groupes marginalisés, de participer pleinement aux moyens de subsistance dans une perspective d'égalité des sexes.
- Augmenter progressivement la part du secteur agricole dans le budget afin d'atteindre l'engagement de 10 % pris dans le cadre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). L'accent devrait être mis à la fois sur le montant et la qualité des dépenses, de manière à ce qu'elles profitent aux agriculteurs, aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes marginalisés.
- Faciliter les efforts visant à améliorer la production locale d'une variété d'aliments riches en nutriments en utilisant l'irrigation à petite échelle et réhabiliter les terres de parcours communautaires pour promouvoir la production végétale et animale.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Somalie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.10 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.39 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.92 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.29 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 0.44 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.11 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 2.60 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 1.64 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.03 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 4.71 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.72 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.40 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.78 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 1.11 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.14 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.28 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.70 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 6.57 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 8.83 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.08 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 9.72 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.14 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 9.52 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.10 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

81.9

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

35.3%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

100.0%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

1.2%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

16.4%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

22.8%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

30.6%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

2.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Recommandations

- Augmenter la part du budget consacrée à l'agriculture afin de soutenir l'expansion de l'irrigation dans les provinces qui manquent d'eau, comme le Limpopo et le Cap Nord, où la production est limitée.
- Renforcer les cadres institutionnels pour améliorer l'utilisation de l'APD et du financement du secteur privé dans l'agriculture, en particulier pour les programmes axés sur les petits exploitants.
- Développer les Partenariats Publics Privés dans les chaînes de valeur à fort potentiel (par exemple, les fruits, les légumes et le bétail), en intégrant davantage les petits exploitants dans les chaînes d'approvisionnement orientées vers l'exportation.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Afrique du Sud | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------|-------------------|------------------------------|---|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.35 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 6.83 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.22 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.62 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.83 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.64 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.08 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.15 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.22 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.13 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 1.04 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 4.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.06 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.08 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 7.41 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.81 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.87 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 7.08 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.67 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 6.10 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 3.06 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.80 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 4.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 5.21 | | | Progrès global | | Pas en voie | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

71.1

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

59.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

96.2%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**14.2%**

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

15.0 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

2.4%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

20.8%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

46.3%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

Recommandations

- S'attaquer aux conflits, à l'instabilité et aux déplacements qui ont un impact sur la sécurité alimentaire en perturbant les moyens de subsistance. Ces problèmes peuvent être résolus par un dialogue inclusif, la consolidation de la paix, la gouvernance, les réformes en matière de sécurité et le soutien aux moyens de subsistance des populations vulnérables afin de réduire la violence et les conflits.
- Faciliter l'accès des agriculteurs au crédit, aux services de conseil, à la formation à l'agriculture intelligente face au climat, aux outils, aux systèmes d'irrigation et aux semences résistantes à la sécheresse et/ou à haut rendement afin d'améliorer leurs revenus provenant des cultures, de l'élevage et de la pêche.
- Investir dans l'alerte précoce et l'action rapide pour atténuer les effets des sécheresses et des inondations est essentiel pour protéger les biens.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Soudan du Sud | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 7.94 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.89 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 5.94 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 0.90 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.61 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 0.84 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 0.24 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.54 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 0.00 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 0.69 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.57 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.50 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.75 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 1.50 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.19 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.00 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.37 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.15 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 9.44 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.31 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 3.75 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2027 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2028.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | | | | | | | | | |
|---|--|---------------|-------------------|-----------|-----|------------------------------|---------------|-------------------|-----------|--|
| Soudan | | | | | | | | | | |
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDAA | | | | | | | | | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | | | | | | | | | |
| 3 | Éradiquer la faim | | | | | | | | | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | | | | | | | | | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | | | | | | | | | |
| 6 | Résilience au changement climatique | | | | | | | | | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | | | | | | | | | |
| Note globale du pays | | | | | | n.d. | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | | 9.40 | | | | |
| | | | | | | Progrès global | | | | |
| | | | | | | Pas en voie | | | | |
| est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | | | | | |

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

86.8

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

100.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.1%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

12.0%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

8.4%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

30.0%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

4.9%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- Continuer à augmenter les ressources allouées à la recherche agricole, aux technologies agricoles et aux investissements stratégiques alignés.
- Soutenir l'accès à des technologies améliorées de stockage et de conservation (sacs hermétiques, séchoirs solaires, chambres froides communales, par exemple) par le biais de programmes de subventions et de régimes fiscaux favorables, associés à une formation des services de vulgarisation, afin de réduire au minimum les pertes après récolte.
- Renforcer et élargir les interventions au cours des deux premières années en veillant à ce que les femmes en âge de procréer bénéficient de soins prénatals et postnatals de qualité, combinés à une éducation nutritionnelle communautaire, et soutenir la production par les petits exploitants d'aliments nutritifs disponibles localement pour les enfants vulnérables.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Tanzanie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 10.00 | 10.00 | En voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.51 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.95 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 8.09 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 4.76 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.23 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 4.80 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 4.69 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.08 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 1.68 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 6.62 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 6.21 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.53 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.88 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 5.54 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.86 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 7.73 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.62 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.40 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.83 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.41 | 9.40 | En voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 7.04 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 7.01 | | Progrès global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

95.7

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

83.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

90.5%

indice de salubrité des aliments (FSHI).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**11.3%**

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

0.2%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

9.4%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

19.7%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

23.8%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

Recommandations

- Renforcer la mise en œuvre de stratégies agricoles sensibles à la nutrition, y compris des actions de protection sociale pour les groupes sociaux vulnérables, afin de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et de réduire la prévalence des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans.
- Mettre en œuvre des mesures visant à augmenter les dépenses de recherche agricole afin de faire progresser les technologies et de disposer d'une base factuelle pour la prise de décisions pertinentes dans le cadre des politiques agricoles.
- Prendre des mesures pour augmenter la proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui ont un accès adéquat aux services financiers qui faciliteraient l'utilisation d'intrants agricoles, augmenteraient la productivité, les revenus, et donc renforceraient la résilience aux risques et aux chocs liés au climat et renforceraient le mécanisme de partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Togo | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.37 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 6.50 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.62 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.37 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.85 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 5.52 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 1.13 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.67 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.55 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 1.97 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.01 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.46 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 5.71 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 8.61 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 4.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 0.23 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.37 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.75 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 8.52 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 8.39 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 8.65 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 6.24 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.52 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 5.61 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

194.9%

pour la présentation du rapport biennal du pays

83.6

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

49.2%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**5.0%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

25.9%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

15.7%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

58.3%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

60.2%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

Recommandations

- Promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes par le biais d'incubateurs d'entreprises agroalimentaires, de financements spécialisés et de formations à l'agriculture moderne, à l'agriculture numérique et à la transformation à valeur ajoutée.
- Développer l'adoption de pratiques intelligentes face au climat, de systèmes d'irrigation efficaces, de l'agroforesterie, de la conservation des sols et de plateformes de vulgarisation basées sur les TIC.
- Renforcer la sécurité foncière et les mécanismes de responsabilité afin de garantir l'accès à des terres sûres pour les petits exploitants et les agricultrices.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Tunisie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|---|--------|---|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.19 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.48 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.10 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 6.13 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.11 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 8.21 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.41 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 8.80 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 6.50 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 5.93 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.97 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 6.96 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 5.71 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 9.44 | 9.00 | En voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.97 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 1.96 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 1.67 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 6.24 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.38 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.75 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.25 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 7.62 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.87 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.17 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 5.83 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.65 | | Progress global | | Pas en voie | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

88.3

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

31.5%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

64.7%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**10.2%**

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

3.6%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

26.0%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

14.2%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

0.4%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Recommandations

- Augmenter et mieux cibler les interventions agricoles sensibles aux nutriments pour une meilleure absorption des micronutriments clés et des aliments d'origine animale.
- Améliorer l'accès au financement, aux marchés et aux infrastructures pour les petits exploitants agricoles afin de stimuler la productivité, de réduire les pertes après récolte et de diminuer la pauvreté.
- Tirer parti des partenariats public-privé pour accroître le financement de la production, de la technologie et de la recherche agricoles.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Ouganda | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|------------------------------|---|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.78 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.47 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.88 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.57 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 4.86 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 5.04 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.29 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 8.09 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 6.21 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.12 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 6.94 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 7.55 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 9.14 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.71 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 7.81 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 8.74 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 5.15 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 9.83 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.53 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.06 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 9.80 | 9.55 | En voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 10.00 | 9.10 | En voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 9.61 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.41 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 7.06 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| Note globale du pays | | 7.01 | | | Progress global | | | | Pas en voie |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | | | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

89.5

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

37.8%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

3.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**6.9%**

indice de salubrité des aliments (FSHI).

4.4%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

20.0%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

24.3%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

Recommandations

- Poursuivre la mise en œuvre du programme global de soutien à la transformation de l'agriculture (CATSP) et affiner le NAIP pour relever les défis structurels.
- Accroître le financement des investissements dans l'agriculture, tout en s'engageant davantage dans les processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP).
- Donner la priorité à des interventions ciblées de réduction de la pauvreté, compte tenu des faiblesses persistantes dans les engagements liés à la pauvreté.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Zambie | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.85 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.01 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.53 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.58 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.81 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.08 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 2.43 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.12 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.96 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 9.37 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.65 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 3.76 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 0.87 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 2.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 1.46 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 0.00 | 9.20 | Pas en voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 7.64 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.28 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.48 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.50 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.46 | 10.00 | Pas en voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.99 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 9.17 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.88 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.89 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 5.93 | Progrès global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

90.5

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

40.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**13.4%**

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

3.9%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

15.1kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

35.6%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

38.2%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

Recommandations

- Étendre les terres irriguées et garantir la propriété foncière dans le cadre de pratiques de gestion durable des terres.
- Créer des incitations pour accroître l'utilisation d'engrais, qui reste inférieure au seuil de 50 kg/ha.
- Intensifier les interventions en matière de nutrition afin d'augmenter la proportion d'enfants (6-23 mois) qui satisfont au régime alimentaire minimum acceptable.

Tableau de bord 2025 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Nom du pays | | Zimbabwe | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|-------------|--|---------------|-------------------|-------------|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 9.61 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 9.02 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 9.82 | 10.00 | Pas en voie |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.20 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 7.32 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 1.51 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.98 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 9.00 | 10.00 | Pas en voie |
| 3 | Éradiquer la faim | 5.07 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 5.54 | 9.42 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 5.67 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.22 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.86 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 8.11 | 9.00 | Pas en voie |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 7.50 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.00 | 9.25 | Pas en voie |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 10.00 | 9.20 | En voie |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.33 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 6.66 | 9.00 | Pas en voie |
| 6 | Résilience au changement climatique | 7.83 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.66 | 9.10 | Pas en voie |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 10.00 | 10.00 | En voie |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 9.29 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 10.00 | 10.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 6.99 | 10.00 | Pas en voie |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 9.44 | 9.00 | En voie |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 10.00 | 9.00 | En voie |
| Note globale du pays | | 6.83 | Progress global | | Pas en voie | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2025. | | | | | | |

6C. Fiches de performance régionales

Profils régionaux à inclure dans l'e-BR

Région Afrique Centrale

est noté

3.04

/10 et est

Pas en voie

pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique

Analyse régionale

- La région devrait continuer à mobiliser tous ses États membres et les encourager à participer au processus de l'examen biennal.
- Suite aux performances de la Région, il est souhaitable que la Région développe une plateforme dans laquelle les Etats membres enregistreront leurs données pour les futurs BR.
- À l'issue de la déclaration de Malabo, la région devrait évaluer ses forces et ses faiblesses afin de faire mieux au cours de la prochaine décennie, ce que l'on appelle la déclaration de Kampala.

Tableau de bord régional 2025 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Région Afrique Centrale | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|---|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 5.26 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 7.43 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 4.15 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 4.20 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 2.79 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 3.40 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 6.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 1.19 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 0.55 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.14 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 1.30 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.05 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 4.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 3.25 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 1.56 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 2.68 | 9.11 | Pas en voie | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 2.65 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.75 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 0.80 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 3.32 | 9.00 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 5.83 | 9.20 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 3.29 | 9.55 | Pas en voie | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 0.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 3.88 | 9.10 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 5.15 | 9.40 | Pas en voie | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 2.71 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 8.58 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 5.22 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 2.71 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 5.63 | 9.00 | Pas en voie | |
| PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 3.60 | 9.00 | Pas en voie | | | | | | |
| Note globale de la région | | | | | 3.04 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Analyse régionale

• Le score global de performance de l'Afrique de l'Est dans le cycle BR5 était de 5,6 par rapport à l'indice de référence du cycle BR5 de 9,40 (5,6/9,40). Cette note se situe dans la catégorie des progrès moyens. À l'exception du cycle BR2 en 2021, la région n'a été en bonne voie dans aucun autre cycle BR. Néanmoins, une modeste tendance à la hausse peut être observée, le score global s'améliorant progressivement de 4,00 lors du cycle initial en 2017 à 4,20 en 2019, 4,56 en 2021, 5,00 en 2023, et atteignant 5,6 en 2025.

• En ce qui concerne les domaines d'engagement, certains d'entre eux ont enregistré de meilleures performances que d'autres. La région a réalisé des progrès importants dans deux des domaines d'engagement, à savoir l'engagement dans le processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (8/10) et la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats (7,64/9,4), ce qui témoigne d'une forte adhésion politique et d'un alignement institutionnel dans la région. Elle a accompli des progrès moyens dans deux domaines d'engagement, à savoir l'éradication de la pauvreté par l'agriculture (5,56/9,11) et la résilience à la variabilité climatique (6,98/9,55). La région a peu progressé dans les trois autres domaines d'engagement, à savoir le financement des investissements dans l'agriculture (4,26/9,5), l'éradication de la faim (3,79/9,24) et le commerce intra-africain des produits et services agricoles (2,98/9,00), ce qui dénote des problèmes structurels sous-jacents, notamment un financement insuffisant, une faible productivité et des contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement, ainsi que des obstacles commerciaux/infrastructurels ou politiques qui limitent la participation au commerce intra-africain.

• Si l'on considère les performances individuelles des pays de la région, seul le Rwanda a réalisé des progrès importants dans son score global (8,04), tandis que 8 pays - le Burundi (5,31), Djibouti (5,73), l'Éthiopie (6,52), le Kenya (7,17), la Tanzanie (7,01), l'Ouganda (7,01), les Seychelles (5,08) et la Somalie (5,10) - ont réalisé des progrès moyens et que 2 pays - les Comores (0,91) et le Sud-Soudan (3,75) - ont enregistré des progrès faibles. Le Rwanda se distingue positivement avec des progrès élevés dans l'ensemble, bénéficiant probablement d'une gouvernance solide, de cadres politiques efficaces, d'institutions plus stables et d'une mobilisation efficace des ressources. Le deuxième groupe, composé du Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda, des Seychelles et de la Somalie, a réalisé des progrès moyens, ce qui indique qu'ils progressent, mais pas assez rapidement. Enfin, le troisième groupe, composé des Comores et du Sud-Soudan, est à la traîne, affichant de faibles progrès, ce qui reflète probablement une combinaison de fragilité, de capacités limitées et peut-être de systèmes institutionnels plus faibles.

• Tout en veillant à ce que les États membres de la région s'engagent à respecter les principes du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et le processus de responsabilité mutuelle, il est nécessaire de dépasser les cadres d'engagement pour se concentrer sur l'exécution et la mobilisation des investissements.

• Le renforcement continu des collaborations régionales par le biais de politiques commerciales harmonisées et d'investissements dans les infrastructures a un fort potentiel pour débloquer le commerce intra-africain.

• La paix et la cohésion dans la région sont essentielles pour maintenir les progrès réalisés dans la région. En outre, l'assistance spéciale aux États fragiles pour stabiliser les systèmes agroalimentaires reste une question clé pour la région.

• Il est nécessaire d'explorer davantage les partenariats public-privé pour améliorer le financement et les investissements dans l'agro-industrie afin de combler le fossé dans le financement de l'agriculture.

Tableau de bord régional 2025 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Région Afrique de l'Est | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.00 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 9.09 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.12 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.80 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.26 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.65 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 4.26 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.23 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.91 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.79 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.48 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 2.43 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 2.97 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 6.36 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.98 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.53 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 5.56 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.66 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 5.27 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 7.08 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 7.22 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.98 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 1.14 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.81 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.98 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 6.70 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.27 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.64 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 9.09 | 9.00 | En voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.80 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 5.86 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.48 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.97 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale de la région | | | | | 5.60 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Analyse régionale

• Les gouvernements d'Afrique du Nord doivent donner la priorité à l'agriculture dans les budgets nationaux et veiller à ce que les investissements publics atteignent ou dépassent l'objectif de 10 % fixé à Malabo. Pour ce faire, il faut non seulement augmenter les allocations, mais aussi améliorer l'exécution et le suivi des dépenses liées à l'agriculture. Les investissements devraient être ciblés sur la recherche, les infrastructures rurales, l'irrigation, les services de vulgarisation et l'engagement des jeunes afin de maximiser l'impact.

• Pour libérer le potentiel du commerce intra-africain, les pays doivent harmoniser leurs politiques commerciales, réduire les barrières non tarifaires et investir dans les infrastructures transfrontalières. La participation active à Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) doit s'accompagner de réformes nationales favorisant l'accès des petits exploitants aux marchés régionaux. La coopération régionale par l'intermédiaire des communautés économiques régionales (CER) (telles que l'UMA) devrait être renforcée afin de faciliter les programmes communs de facilitation du commerce et de développement de la chaîne de valeur.

• Alors que la variabilité climatique s'intensifie, les gouvernements doivent augmenter les investissements dans la résilience agroalimentaire. Il s'agit notamment de développer les pratiques intelligentes face au climat, d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et d'intégrer les stratégies d'adaptation dans les plans nationaux d'investissement agricole. Les partenaires de développement et les institutions régionales devraient soutenir des pays comme la Libye et l'Algérie en leur fournissant des ressources techniques et financières pour renforcer leurs capacités de planification et de mise en œuvre de la résilience.

Tableau de bord régional 2025 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Région Afrique du Nord | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|---|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 7.18 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 8.33 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.09 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 6.13 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 3.21 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.23 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 3.10 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 0.18 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.32 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.50 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 4.06 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 0.98 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 3.65 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 4.52 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.83 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.95 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 3.75 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.04 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 5.00 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 3.58 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 4.37 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 4.25 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.31 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.19 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 5.96 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.44 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.49 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.27 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 8.33 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 5.93 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 8.52 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.88 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.67 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale de la région | | | | | 5.02 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Analyse régionale

• La région de l'Afrique australe, qui comprend 12 États membres de la SADC (à l'exception de la Tanzanie, de la RDC, des Comores et des Seychelles), a atteint un taux de conformité de 91,7 %, l'Angola étant le seul pays à ne pas avoir présenté de rapport. Ce taux est l'un des plus élevés du continent et reflète les efforts déployés par la région pour renforcer la coordination et les systèmes de données sous l'égide du secrétariat de la SADC.

• La région a enregistré une note moyenne globale de 5,77/10 dans le BR5, montrant une progression constante par rapport au BR4 (4,26) et au BR3 (4,11). Néanmoins, cette performance reste inférieure à l'objectif de 9,40 fixés pour 2025, ce qui signifie qu'aucun pays de la région n'est encore en bonne voie pour atteindre les objectifs de la déclaration de Malabo. Au sein de la région, le Malawi (6,88), le Zimbabwe (6,83) et Madagascar (6,02) sont les plus performants, tandis que l'Eswatini (4,88) et le Lesotho (4,79) sont les plus faibles.

• Les résultats obtenus dans le cadre des engagements de Malabo révèlent un tableau contrasté. La région a obtenu de bons résultats pour l'engagement 1 (processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), 8,78), reflétant l'institutionnalisation continue d'une planification agricole fondée sur des données probantes, et pour l'engagement 7 (responsabilité mutuelle, 8,47), pour lequel les pays ont démontré leur capacité de planification, de suivi et d'examen. Toutefois, d'importantes faiblesses persistent dans d'autres engagements. Mettre fin à la faim (3,93) et réduire la pauvreté par l'agriculture (3,69) restent des défis majeurs, avec des scores particulièrement bas pour la productivité agricole (1,65), l'impact de l'agriculture sur la réduction de la pauvreté (0,97) et les résultats en matière de nutrition (2,19). De même, le commerce intra-africain dans l'agriculture (3,79) est entravé par des barrières non tarifaires persistantes et un faible alignement des politiques sur les cadres commerciaux régionaux.

• La région a relativement mieux progressé en matière de résilience à la variabilité climatique (6,68), grâce à des investissements dans des pratiques intelligentes face au climat, des systèmes d'alerte précoce et des programmes de résilience dans des pays comme le Mozambique, le Zimbabwe et la Namibie. Pourtant, même dans ces pays, les scores restent inférieurs à la référence et les lacunes dans l'extension de l'irrigation, la protection contre la sécheresse et la gestion de l'eau limitent les progrès à venir.

• Dans l'ensemble, la région de l'Afrique australe présente d'importants atouts en matière d'institutions et de responsabilité, mais l'impact limité sur la faim, la pauvreté et l'intégration commerciale met en évidence un décalage structurel entre les cadres de planification et les résultats sur le terrain.

• La voie à suivre : Pour accélérer les progrès dans le cadre de la déclaration de Kampala, l'Afrique australe devrait

o Augmenter la productivité agricole et les programmes sensibles à la nutrition par l'expansion de l'irrigation, l'utilisation d'engrais et des interventions ciblées sur l'alimentation des enfants et la diversité des régimes alimentaires, en particulier au Malawi, au Zimbabwe et au Mozambique.

o Mobiliser et réaffecter les financements en augmentant les dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les pays à faibles dépenses (par exemple, le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud) et en attirant des financements privés par le biais d'incitations, de PPP et d'instruments de financement mixtes.

o Développer le commerce agricole intra-africain en simplifiant les procédures douanières et mesures sanitaires et phytosanitaires, en harmonisant les normes de semences et de qualité et en tirant parti des possibilités offertes par Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) pour ouvrir les marchés aux petits exploitants et aux entreprises agroalimentaires.

o Renforcer les systèmes de données et de responsabilité en intégrant les indicateurs de Kampala dans les plans nationaux et régionaux d'investissement dans l'agriculture (RAIP et PRIA), en institutionnalisant les examens biennaux dans le cadre des examens sectoriels conjoints et en renforçant les capacités des systèmes statistiques nationaux.

o Cibler les jeunes et les femmes dans les chaînes de valeur, en développant des programmes qui élargissent l'accès au financement, sécurisent la propriété foncière et génèrent des emplois dans le secteur agroalimentaire.

• Grâce à ces mesures, la région peut consolider ses réalisations institutionnelles, s'attaquer aux goulets d'étranglement structurels et se rapprocher des objectifs de transformation agricole fixés dans la déclaration de Kampala.

Tableau de bord régional 2025 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Région Afrique australe | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progress | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progress | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.78 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 10.00 | 10.00 | En voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.00 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.35 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 5.03 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 6.18 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 6.33 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.66 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.93 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.93 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 4.20 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.65 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 2.59 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 8.30 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.19 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.64 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 3.69 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 0.97 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 4.18 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 4.07 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 5.53 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 3.79 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.52 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.06 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.68 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.58 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 7.78 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 8.47 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 10.00 | 9.00 | En voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.70 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 7.48 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.60 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.55 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale de la région | | | | | 5.77 | Progress global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2025. | | | | |

Analyse régionale

• La région de l'Afrique de l'Ouest a réalisé des progrès modestes, son score moyen passant de 5,03 en 2023 à 5,48 en 2025, soit une augmentation de 8,9 %. Malgré cette amélioration, la région reste à la traîne, n'ayant pas atteint le niveau de référence fixé pour l'année de référence. Il est encourageant de constater que huit des douze États membres - le Bénin, le Ghana, le Nigeria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Cabo Verde, le Togo et la Gambie - ont enregistré des progrès significatifs, avec des scores compris entre 5,57 et 7,15. Dans l'ensemble, l'Afrique de l'Ouest a enregistré des progrès notables dans la plupart des engagements de Malabo, avec des performances élevées dans l'engagement un (8,98/10) et l'engagement sept (7,25/9,40). Cependant, des faiblesses persistantes demeurent dans l'engagement trois (mettre fin à la faim, 2,96/9,24) et l'engagement cinq (commerce intra-africain des produits agricoles et des services, 2,81/9), qui requièrent tous deux une attention urgente.

• La région et les États membres doivent également concentrer leurs efforts sur l'amélioration des performances dans les domaines critiques suivants :

o Pour accélérer les progrès vers l'éradication de la faim, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent donner la priorité à l'accès universel à des intrants et des technologies agricoles abordables et de qualité. Le renforcement des marchés régionaux d'intrants, l'investissement dans les systèmes de recherche et de vulgarisation et l'extension des solutions numériques et intelligentes face au climat sont essentiels pour augmenter durablement la productivité des cultures de base et des cultures à forte valeur ajoutée.

o Pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut aller au-delà de la production et adopter des approches axées sur les systèmes alimentaires. Les États membres de l'Afrique de l'Ouest devraient institutionnaliser des politiques agricoles sensibles à la nutrition, renforcer les réserves alimentaires régionales et nationales et promouvoir la diversification alimentaire. L'extension de l'alimentation scolaire, des cultures biofortifiées et des interventions nutritionnelles ciblées pour les groupes vulnérables sera essentielle pour réduire les taux de retard de croissance et de malnutrition.

o Pour exploiter pleinement le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) dans le domaine de l'agriculture, il est nécessaire d'harmoniser les normes, de mettre en place des protocoles des mesures sanitaires et phytosanitaires efficaces et d'investir dans les infrastructures transfrontalières. La coopération régionale doit se concentrer sur la réduction des coûts de transaction, la facilitation de la logistique et la création d'environnements commerciaux prévisibles afin d'élargir l'accès aux marchés pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires africains.

o L'Afrique de l'Ouest doit se positionner comme une destination compétitive et attrayante pour les investissements agricoles étrangers responsables. Cela implique la création de cadres réglementaires favorables, le renforcement de la gouvernance foncière et le déploiement d'instruments de partage des risques. Les partenariats étrangers devraient être mis à profit pour favoriser l'intégration de la chaîne de valeur, le transfert de technologies et les modèles commerciaux inclusifs qui intègrent les petits exploitants.

o L'accès au financement reste l'épine dorsale de la transformation agricole. Les États membres devraient intensifier les approches de financement mixte qui combinent les fonds publics, le financement du développement et les prêts commerciaux. La mise en place de systèmes de garantie de crédit, d'assurance récolte et de produits financiers ciblés pour les jeunes et les femmes débloquera l'engagement du secteur privé et accélérera la croissance inclusive.

Tableau de bord régional 2025 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Région Afrique de l'Ouest | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.98 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 9.88 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 8.95 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 8.09 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.54 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.01 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 4.53 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 4.28 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.34 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 2.96 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 2.60 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 2.16 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 0.59 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 5.85 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.05 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.50 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 5.08 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 3.33 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 5.67 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 4.89 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 6.43 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.81 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 0.08 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 5.54 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.74 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.47 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 8.01 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.25 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 9.76 | 9.00 | En voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 8.47 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 4.15 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 8.12 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 5.75 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale de la région | | | | | 5.48 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2025. | | | | |

6D. Fiche de performance continentale

Afrique

est noté

5.25

/10 et est

Pas en voie

pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique

Analyse continentale

• L'Afrique reste en retard dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo, avec une note moyenne globale de 5,25 par rapport à l'indice de référence relativement plus élevé de 9,40 requis pour être en bonne voie au cours de cette période de référence, par rapport à 9,29 dans le quatrième cycle du BR (2023), 7,28 dans le troisième cycle (2021) et 6,66 dans la deuxième période de référence (2019). Le rythme de progression semble s'être ralenti davantage à mesure que le point de référence a atteint son niveau terminal en 2025, creusant ainsi l'écart entre les performances et l'objectif. Cela reflète la prévision selon laquelle les améliorations cumulées au cours de la décennie face à des chocs externes soutenus (y compris les effets persistants de COVID-19, les contraintes macroéconomiques, les perturbations de l'approvisionnement mondial, les extrêmes climatiques et les conflits) ont ralenti les progrès et, dans plusieurs domaines, ont inversé les gains.

• Pour ce cinquième rapport du BR (2025), 45 des 55 États membres ont soumis leurs rapports nationaux validés à la Commission de l'Union africaine (CUA) par l'intermédiaire de leurs communautés économiques régionales (CER). Les dix États membres qui n'ont pas été en mesure de respecter la date et l'heure limites ne sont donc pas pris en compte dans ce cinquième rapport. Parmi eux, quatre pays (le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Soudan) sont actuellement suspendus par l'Union africaine et n'ont pas été invités à participer au processus de l'examen biennal 5 (BR5).

• Au cours de cette dernière année de suivi de Malabo, le continent, au niveau continental, n'est en bonne voie dans aucun des sept domaines d'engagement. Toutefois, des sous-éléments spécifiques affichent des progrès comparativement plus importants (par exemple, la capacité nationale de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes dans le cadre de l'obligation mutuelle de rendre compte).

• Les conclusions de ce cinquième rapport du BR soulignent le besoin urgent d'accélérer la mise en œuvre des sept domaines d'engagement au-delà de l'ère de Malabo : augmenter le financement public et privé de l'agroalimentaire et l'accès au financement des agriculteurs ; stimuler la productivité grâce aux intrants, à l'irrigation, à la mécanisation, aux services de conseil et à la R&D ; accélérer les investissements dans la résilience des systèmes alimentaires ; accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) pour réduire les barrières tarifaires et non tarifaires ; et établir formellement des processus de responsabilité mutuelle liés aux décisions politiques et budgétaires.

• L'accent doit être mis sur l'amélioration de la qualité des données et sur l'intégration complète du processus de BR dans les procédures nationales de collecte, de validation et de diffusion des données statistiques. L'utilisation accrue du rapport sur les BR et la réalisation d'analyses par pays en vue de produire des notes d'orientation assorties de recommandations concrètes pour la mise en œuvre devraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Des dialogues nationaux inclusifs avec toutes les parties prenantes concernées sur les rapports de BR et les performances au cours des cinq cycles de BR permettront probablement de sensibiliser davantage à la nécessité d'une mise en œuvre harmonisée et concertée en vue de la réalisation d'objectifs nationaux et régionaux communs. Ces efforts permettront également d'accélérer la mise en œuvre, de suivre les progrès réalisés et d'établir les domaines de réussite et de difficulté qui devraient servir de base aux domaines prioritaires pour les prochains objectifs décennaux de Kampala (2026-2035).

Tableau de bord continental 2025 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

| Afrique | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|------------------------------|--|---------------|-------------------|-------------|--|
| Domaines d'engagement de Malabo (T) | | | | | Catégories d'engagements (C) | | | | | |
| No. | Sujets | T-note sur 10 | Minimum pour 2025 | T-Progrès | No. | Sujets | C-note sur 10 | Minimum pour 2025 | C-Progrès | |
| 1 | Engagement à l'égard du processus du PDDAA | 8.04 | 10.00 | Pas en voie | PC 1.1 | Processus PDDAA Pays | 9.24 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.2 | Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP | 7.49 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 1.3 | Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien | 7.39 | 10.00 | Pas en voie | |
| 2 | Financement des investissements dans l'agriculture | 4.22 | 9.50 | Pas en voie | PC 2.1 | Dépenses Publiques pour l'Agriculture | 5.30 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.2 | Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture | 4.88 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.3 | Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture | 2.49 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 2.4 | Accès au financement | 4.20 | 10.00 | Pas en voie | |
| 3 | Éradiquer la faim | 3.38 | 9.24 | Pas en voie | PC 3.1 | Accès aux intrants et aux technologies agricoles | 3.25 | 9.42 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.2 | Productivité agricole | 1.71 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.3 | Perte après récolte | 2.45 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.4 | Protection Sociale | 6.11 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.5 | Sécurité Alimentaire et Nutrition | 2.36 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 3.6 | Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) | 4.39 | 9.00 | Pas en voie | |
| 4 | Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture | 4.41 | 9.11 | Pas en voie | PC 4.1 | PIB agricole et réduction de la pauvreté | 2.13 | 9.25 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.2 | Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base | 4.58 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.3 | Le rôle des jeunes dans l'agriculture | 4.87 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 4.4 | Participation des femmes dans l'agro-industrie | 6.06 | 9.20 | Pas en voie | |
| 5 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 2.97 | 9.00 | Pas en voie | PC 5.1 | Commerce intra-africain des produits et services agricoles | 1.36 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 5.2 | Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles | 4.58 | 9.00 | Pas en voie | |
| 6 | Résilience au changement climatique | 6.30 | 9.55 | Pas en voie | PC 6.1 | Résistance aux risques climatiques | 5.62 | 9.10 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 6.2 | Investissement dans le renforcement de la résilience | 6.98 | 10.00 | Pas en voie | |
| 7 | Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats | 7.41 | 9.40 | Pas en voie | PC 7.1 | Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données | 9.33 | 9.00 | En voie | |
| | | | | | PC 7.2 | Examen par les pairs et responsabilité mutuelle | 7.42 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.3 | Processus d'examen biennal de l'agriculture | 5.80 | 10.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.4 | Communication et diffusion des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 7.88 | 9.00 | Pas en voie | |
| | | | | | PC 7.5 | Utilisation des résultats de l'examen biennal de l'agriculture | 6.61 | 9.00 | Pas en voie | |
| Note globale du continent | | | | | 5.25 | Progrès global | | | | |
| La Note de référence 2025 de | | | | | 9.40 | est la note globale minimum pour que le continent soit en bonne voie en 2025. | | | | |

PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS CLÉS DE L'UNION AFRICAINE

7A. Consommation d'engrais en Afrique - Des engrais pour une révolution verte africaine (Décision : EX.CL/1041(XXXII)), 2006 et le Plan d'action pour la santé des engrais et des sols en Afrique 2024 (AFSH-AP)

Contexte

7.1. Le Plan d'action africain sur les engrais et la santé des sols (AFSH-AP), adopté dans le cadre de la Déclaration de Nairobi en mai 2024 à Nairobi (Kenya) lors du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols (AFSH), AFSHS/Decl/4(II), s'appuie sur l'héritage de la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine [Assemblée/AU/Decl.1 (VII) ; Décision : EX.CL/1041(XXXII)]. La Déclaration d'Abuja, approuvée par les chefs d'État africains, visait à faire passer l'utilisation d'engrais de 8 kg/ha à 50 kg/ha d'ici 2015 par le biais de 12 résolutions ciblées.

Création et opérationnalisation du Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM)

7.2. Le Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM), un fonds spécial administré par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), a été créé par les chefs d'État de l'Union africaine à Abuja en 2006 avec la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte africaine. En 2024, les interventions soutenues par l'AFFM ont permis de livrer 18 448 tonnes d'engrais à 115 535 agriculteurs, soit une forte augmentation par rapport à 2023, tout en formant plus de 70 000 agriculteurs et 730 négociants agricoles. Les systèmes de garantie de crédit ont permis de mobiliser 12,3 millions de dollars, ce qui a permis de vendre pour 15,2 millions de dollars d'engrais. Fait important, les femmes représentaient 42,6 % des bénéficiaires directs, contre 31 % en 2023. À la fin de l'année 2024, l'AFFM avait accordé une garantie de crédit d'un montant total de 17,1 millions USD, facilitant des ventes d'engrais d'environ 62,8 millions USD, et le montant cumulé des subventions accordées aux partenaires atteignait 3,0 millions USD. Le montant total des défaillances déclarées à ce jour représente 2,9 % du montant total de la garantie accordée.

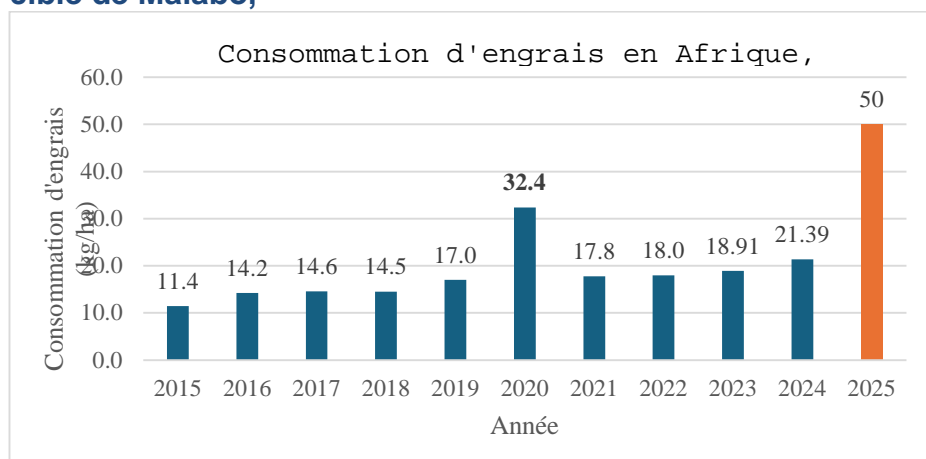
Consommation d'engrais

7.3. Le BR5 souligne que les progrès vers l'objectif de 50 kg/ha de la Déclaration d'Abuja restent inégaux sur le continent. La consommation moyenne d'engrais est estimée à 21,4 kg/ha (données provenant de 41 États membres), une figure 7.1 qui a peu changé depuis le dernier cycle de rapport. L'Afrique du Nord continue d'enregistrer les taux d'application les plus élevés (42,02 kg/ha), tandis que l'Afrique centrale est à la traîne (9,99 kg/ha). Le taux de croissance de la consommation est de 11 à 12 % par an dans les différentes régions. La croissance rapide des marchés des engrais en Afrique de l'Est, du Sud et de l'Ouest est le moteur de cette croissance. Des pays comme la Tanzanie, l'Éthiopie, la Zambie et la Côte d'Ivoire ont réalisé des investissements importants pour soutenir cette croissance.

7.4. Alors que l'Afrique passe au Plan d'action pour les engrais et la santé des sols (AFSH-AP), l'accent n'est plus simplement mis sur l'augmentation des volumes d'engrais, mais sur l'intégration de leur utilisation dans un cadre holistique de santé des sols. Pour atteindre l'objectif continental de 54 kg/ha, contre 18 kg/ha actuellement, il faudra non seulement augmenter l'offre, mais

aussi investir dans un financement durable, des systèmes de vulgarisation et le transfert des connaissances aux agriculteurs. Les pays de niveau intermédiaire qui appliquent déjà 25 à 49 kg/ha constituent des points d'entrée solides pour l'affinement ciblé des politiques, le financement et les réformes en matière de conseil, tandis que près de la moitié des États membres qui appliquent moins de 25 kg/ha sont encore confrontés à des problèmes d'accessibilité financière, de logistique et de faiblesse des services. Il est encourageant de constater que plusieurs pays, dont l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Nigeria, la Tanzanie et la Zambie, font progresser les réformes des subventions et renforcent les capacités locales de mélange et de fabrication. Il sera essentiel de soutenir ces efforts tout en intégrant les produits organiques et la GIFS dans les politiques de santé des sols pour que l'augmentation de l'utilisation des engrais se traduise par une productivité et une résilience durables.

Figure 7.1 : Consommation moyenne d'engrais (tonnes de nutriments/Ha) en Afrique (2015-2024) par rapport à l'année cible de Malabo,



Source : Analyse des données BR5

Tableau 7.1 : État des contributions à l'AFFM (décembre 2024)

| # | Contributeur | Montant (\$) | % |
|---|-------------------------------|-------------------|-------------|
| 1 | BAD | 7,664,844 | 21% |
| 5 | NORAD | 8,735,645 | 24% |
| 6 | GAC | 7,300,000 | 20% |
| 2 | Nigeria | 6,362,336 | 18% |
| 7 | Zimbabwe | 4,964,882 | 14% |
| 4 | AGRA | 998,842 | 3% |
| 3 | Tanzanie | 203,005 | 1% |
| | Total de la population | 36,229,554 | 100% |

Source : AFFM, rapport annuel, 2024

Transition vers le Plan d'action pour la santé des engrais et des sols en Afrique (AFSH-AP), Déclaration de Nairobi

7.5. La Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ont été chargées de coordonner la mise en œuvre du plan d'action et de soutenir sa transposition dans les États membres de l'Union africaine. Le plan d'action AFSH considère la santé des sols comme le fondement des systèmes alimentaires de l'Afrique. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des partenariats et des investissements multipartites, des politiques favorables, un financement

durable, l'innovation, la recherche et le développement, des marchés régionaux plus forts et le renforcement des capacités pour une gestion efficace des engrais et de la santé des sols.

Principaux objectifs de l'AFSH-AP (2024-2034) :

- 7.6. Accroître l'accès, le caractère abordable et l'utilisation des pratiques de gestion durable des sols, y compris l'utilisation efficace des engrais organiques et minéraux ; et renforcer les capacités en matière de santé et de gestion durable des sols, y compris le renforcement de la vulgarisation pour la gestion durable et l'utilisation efficace des engrais organiques et minéraux.
- 7.7. Des progrès significatifs ont été réalisés pour atteindre les objectifs susmentionnés. Les points saillants à cet égard sont les suivants :
 - Un mécanisme de coordination a été mis au point grâce à un processus hautement consultatif, impliquant les communautés économiques régionales (CER), les États membres, les principales parties prenantes, les partenaires de développement et les partenaires du secteur privé.
 - Trois centres régionaux supervisés par les communautés économiques régionales (CER) ont été créés en Afrique occidentale, orientale et australe, afin de coordonner les activités régionales et de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'action.
 - Cinq coalitions d'institutions de développement volontaires ont été formées pour fournir un soutien technique à la mise en œuvre du plan d'action aux niveaux continental, régional et national : Coalition des responsables de la mise en œuvre pour les engrais et la santé des sols ; Coalition pour les systèmes d'information sur les sols en Afrique ; Coalition pour le renforcement des services de vulgarisation et de conseil agricoles en Afrique ; Coalition pour la politique et le plaidoyer ; et Coalition pour les engrais et l'engagement des entreprises.
 - Un groupe conjoint de partenaires de développement sur la santé des sols a été créé pour renforcer les investissements coordonnés et efficaces des partenaires de développement à l'appui du plan d'action.
 - Une association panafricaine de l'industrie des engrais (AFIDA) a été créée parmi les parties prenantes du secteur privé pour mobiliser et harmoniser les investissements dans l'industrie des engrais conformément aux priorités du plan d'action.

Conclusions et recommandations

- 7.8. La mise en œuvre efficace du plan d'action nécessitera des orientations spécifiques à chaque pays pour aider les États membres à aligner les objectifs et à optimiser les ressources en fonction de leur situation particulière.
- 7.9. À l'avenir, la mise en œuvre du plan d'action de l'AFSH doit donner la priorité aux éléments suivants
 - Des approches adaptées qui reflètent les systèmes de production régionaux et nationaux, en évitant les objectifs uniques.

- La transposition à plus grande échelle des modèles réussis dans les pays très performants et moyennement performants, en particulier en ce qui concerne les modèles de distribution, la réaffectation des subventions, les garanties de crédit et les services de conseil.
- Investir dans la fabrication locale et la capacité de mélange pour réduire la dépendance à l'égard des importations et stabiliser l'offre contre les chocs extérieurs.
- Harmoniser les mesures et les systèmes de données pour les engrais minéraux et organiques, en lien avec les indicateurs de santé des sols dans le cadre de la déclaration de Kampala.
- Renforcer les partenariats et le financement, l'AFFM étant positionné comme le bras financier du plan d'action, et les institutions de l'Union africaine assurant la cohérence et la responsabilité des politiques.

7B. Accès aux semences et à la biotechnologie (Décision : Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII), 2007

Introduction

- 7.10. La huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 janvier 2007, a approuvé le Programme africain sur les semences et la biotechnologie (PASB) en tant que cadre stratégique pour le développement du secteur semencier en Afrique (Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII)). L'objectif global du programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi qu'à la réduction de la pauvreté en Afrique par la mise en place de systèmes semenciers efficaces et efficients et l'amélioration de l'application des biotechnologies et des méthodologies dans le secteur semencier.
- 7.11. Les objectifs de l'ASBP sont les suivants : (i) Renforcement des capacités nationales de production, de multiplication et de distribution de semences améliorées afin de mieux approvisionner les agriculteurs en semences de haute qualité qui leur permettent de répondre aux conditions environnementales changeantes et aux demandes du marché ; (ii) Amélioration des procédures d'assurance de la qualité des semences afin de garantir une production et une distribution durables de semences de haute qualité aux agriculteurs ; (iii) Renforcement des liens entre les secteurs formel et informel des semences afin de mieux comprendre et répondre aux besoins des agriculteurs, y compris les petits exploitants et les femmes ; (iv) Mise en place de politiques et de réglementations efficaces en matière de semences afin de permettre et de promouvoir l'augmentation du commerce des semences entre les pays d'Afrique ; (v) Renforcement des capacités de conservation, d'utilisation durable et de développement des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin de garantir la disponibilité de variétés de cultures adaptées pour répondre aux besoins futurs des agriculteurs ; (vi) Renforcement des capacités d'utilisation des outils de la biotechnologie pour améliorer la sélection végétale et la production de semences de haute qualité ; (vii) Renforcement des capacités de mise en œuvre des mesures de biosécurité relatives à la production et à la distribution de semences et à l'amélioration génétique des plantes, afin de protéger la santé humaine et l'environnement ; (viii) Établissement de codes de conduite types pour les semences utilisées dans les situations d'urgence.

Analyse

- 7.12. L'indice de performance du secteur semencier (ISPS) est un outil de mesure basé sur un score unique qui fournit une "vue d'ensemble" de la santé des systèmes semenciers à travers l'Afrique. Le SSPI suit 17 indicateurs (paramètres) qui alimentent le quatrième rapport BR de la Commission de l'Union africaine (CUA). Les 17 paramètres ont été sélectionnés parmi plus de 150 et sont classés par ordre de priorité en fonction de leur capacité à évaluer un domaine thématique et de la disponibilité des données.
- Augmentation de l'utilisation de semences certifiées pour les principales cultures vivrières : Pour l'indicateur relatif à l'utilisation de semences certifiées, le score moyen des pays est de 3,19, ce qui signifie qu'en moyenne, les pays ne

couvrent que 32 % de leurs besoins nationaux en semences pour les principales cultures céréalières et légumineuses. Les pays qui satisfont au moins 90 % de leurs besoins nationaux en semences pour au moins une culture clé sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Sénégal, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe.

- Renforcement de la capacité du gouvernement à assurer la qualité des semences : 23 pays ont obtenu une note inférieure à 5 sur 10 pour l'adéquation des services d'inspection des semences, ce qui signifie que le nombre d'inspecteurs est insuffisant, que les inspecteurs ne disposent pas des moyens de transport adéquats pour effectuer leur travail et que les inspecteurs n'utilisent pas d'outils numériques. La Gambie, la Guinée Bissau, le Lesotho, la Sierra Leone, le Sud-Soudan et la Mauritanie se distinguent par un nombre insuffisant d'inspecteurs de semences. Pour aggraver le problème, le Cap-Vert, le Gabon et le Liberia n'ont pas de départements/autorités de réglementation des semences sous l'égide de leurs ministères de l'agriculture respectifs.
- Augmenter le financement des institutions publiques de recherche agricole : Un certain nombre de pays n'ont pas d'institut national de recherche agricole ou n'ont pas de sélectionneurs, si ces institutions existent. Il s'agit des Seychelles, du Cap-Vert, de la République centrafricaine, du Gabon, de la Gambie, du Lesotho et de la Somalie. En outre, le Botswana, le Cameroun, la Guinée-Bissau, la Namibie, la Mauritanie et le Sud-Soudan ne disposent pas d'un nombre suffisant d'éleveurs et sont mal financés.
- Renforcer les réseaux de négociants agricoles en tant que canaux clés du secteur privé pour la distribution des semences : Des pays comme le Cap-Vert, le Tchad, la République centrafricaine, le Gabon et Madagascar ont des réseaux de négociants agricoles très faibles, voire inexistantes. En outre, dans de nombreux autres pays où ces réseaux existent, il est urgent de les étendre aux zones rurales et de renforcer leurs capacités en matière de manutention des intrants agricoles.

Conclusions

- 7.13. Cinq (5) des 37 pays qui ont soumis des données progressent fortement dans la réalisation des objectifs et ont obtenu une note comprise entre 7,5 et 10. Ces pays devraient poursuivre sur leur lancée en maintenant des environnements politiques solides et compétitifs, des autorités semencières fonctionnelles et des INRA bien financées.
- 7.14. Neuf (9) des 37 pays obtiennent une note comprise entre 5,0 et 7,4 et réalisent des progrès modérés. Les pays devraient renforcer leur soutien aux programmes de sélection des INRA en termes de nombre de sélectionneurs, de financement et d'infrastructure de sélection. Ils devraient également renforcer leur soutien aux autorités réglementaires en augmentant le nombre d'inspecteurs et en les aidant à effectuer leur travail de manière efficace.
- 7.15. Vingt-trois (23) pays ont obtenu une note inférieure à 5, ce qui indique qu'ils ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés. Ces pays devraient adopter et/ou mettre en œuvre des politiques semencières afin d'avoir des secteurs semenciers fonctionnels. Avec les instruments de politique semencière nécessaires en place, les pays peuvent établir des autorités

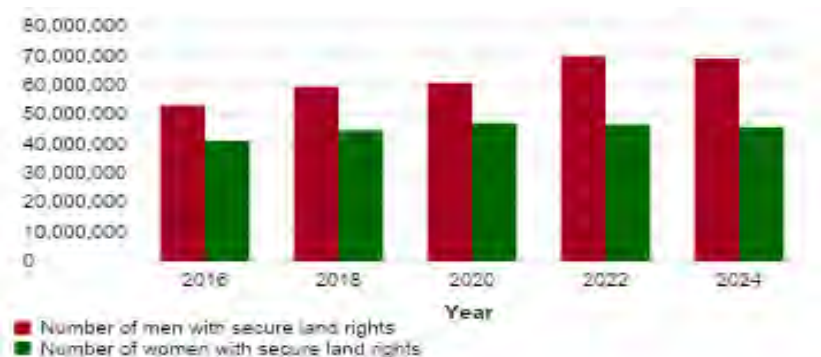
réglementaires fonctionnelles et les soutenir pour qu'elles remplissent leurs fonctions de manière efficace. Ils devraient accroître le financement des programmes de sélection des INRA en termes de nombre de sélectionneurs, de financement et d'infrastructure de sélection.

7C. Promouvoir la sécurité foncière (Décision Assembly/AU/Decl.1(XIII) Rev.1), 2009

- 7.16. Des droits fonciers sûrs et équitables sont essentiels à la transformation agricole de l'Afrique, car ils sous-tendent la sécurité alimentaire, l'investissement et la croissance durable. La déclaration de l'Union africaine sur les questions et défis fonciers (2009) a réaffirmé la nécessité de renforcer la sécurité foncière pour tous les utilisateurs des terres, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux éleveurs et aux groupes vulnérables. Dans le cadre de la déclaration de Malabo (engagement 3 : mettre fin à la faim), l'objectif a été fixé pour que tous les agriculteurs et toutes les entreprises agroalimentaires jouissent de droits fonciers sécurisés d'ici 2018. Les progrès sont mesurés dans le cadre de l'examen biennal (BR) à l'aide de la proportion de la population agricole adulte détenant des droits de propriété ou des droits garantis sur les terres agricoles, conformément à l'indicateur 5.a.1 de l'OMD.
- 7.17. En 2016, il était prévu que tous les États membres de l'Union africaine atteignent un score de référence minimum de 3,3 en matière de garantie des droits sur les terres agricoles. Selon le rapport 2017 de l'examen biennal, quinze (15) pays ont atteint avec succès cet objectif initial, marquant une étape positive vers le renforcement de la sécurité foncière à travers le continent. Le rapport de l'examen biennal 2019 a relevé l'objectif à un score de 10, reflétant l'ambition que toutes les populations agricoles jouissent de droits fonciers sécurisés. À cette époque, seules la Tunisie, les Seychelles et Maurice étaient en bonne voie pour atteindre cet indicateur. Lors de l'examen biennal 2021, les progrès avaient ralenti, l'Égypte étant le seul pays à atteindre la note maximale. Il est encourageant de constater que les examens ultérieurs témoignent d'un nouvel élan. En 2022, le Botswana, le Liberia et les Seychelles ont fait état d'une conformité totale avec l'objectif, garantissant des droits fonciers sûrs à l'ensemble de leur population agricole. Plus récemment, en 2024, le Botswana et l'île Maurice ont atteint la note maximale de 10, soulignant leur engagement soutenu en faveur de la réforme de la gouvernance foncière et de la protection des droits des agriculteurs. Des États membres comme le Rwanda, qui a obtenu une note de 8,7, et l'Ouganda, qui a obtenu une note de 7,26, ont fait d'énormes progrès pour garantir les droits fonciers.
- 7.18. Malgré les progrès susmentionnés, il convient également de noter qu'il existe toujours des disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la sécurisation des droits fonciers sur les terres agricoles, comme le montre la figure 7.2.
- 7.19. Entre 2016 et 2024, il y a eu une tendance générale à la hausse du nombre d'hommes et de femmes ayant des droits fonciers garantis dans les États membres de l'Union africaine, puis par la suite, la tendance a diminué, bien que de façon marginale. Alors que les hommes et les femmes ont connu une croissance des droits fonciers sécurisés jusqu'en 2022, l'écart entre les sexes s'est creusé à partir de 2022. En 2016, il y avait 12,1 millions d'hommes de plus que de femmes ayant des droits fonciers garantis. En 2024, l'écart atteindra 23,3 millions, reflétant une progression plus rapide chez les hommes que chez les femmes. Cette disparité croissante souligne qu'en dépit des progrès réalisés dans certains États membres, les femmes continuent de se heurter à des obstacles systémiques pour obtenir des droits fonciers, souvent liés à des pratiques coutumières, à des normes socioculturelles et à une faible mise en œuvre des protections juridiques.

- 7.20. Les données montrent que si les États membres de l'Union africaine ont progressé dans l'extension de la sécurité foncière, l'équité entre les sexes en matière d'accès reste un défi majeur. Le déclin de la sécurité foncière des femmes après 2020 est alarmant, car il signale des revers potentiels dans la réalisation des engagements de l'Union africaine en matière de gouvernance foncière sensible au genre, y compris l'objectif de 30 % de droits fonciers documentés pour les femmes d'ici 2025 qui a été recommandé par l'AU-STC-ARDWE en 2019.
- 7.21. Dans l'ensemble, les États membres ont fait preuve d'un engagement fort, ce qui s'est traduit par des progrès visibles dans la sécurisation des droits fonciers de la population agricole, mais seulement jusqu'en 2022. Plusieurs États membres ont progressé grâce à la numérisation des registres fonciers, au renforcement des systèmes nationaux d'information foncière, à l'amélioration des cartes cadastrales et au géoréférencement des parcelles, qui permettent de clarifier la propriété, de réduire les litiges et d'assurer une plus grande sécurité foncière. En outre, les efforts visant à intégrer les droits fonciers coutumiers et les régimes fonciers informels dans les systèmes nationaux se multiplient, bien qu'ils soient inégaux.
- 7.22. Meilleures pratiques et exemples de cas**
- Botswana : Déploiement à l'échelle nationale des conseils fonciers coutumiers, documentation systématique des droits.
 - Ouganda : Reconnaissance des systèmes de tenure multiples et pilotage de la formalisation des droits fonciers coutumiers.
 - Rwanda : Campagnes continues d'enregistrement des terres, attribution de titres de propriété tenant compte de l'égalité des sexes et administration foncière numérisée grâce au système d'information sur l'administration foncière (LAIS).
 - Égypte : lancement d'une révision des lignes directrices sur les droits fonciers des femmes.
 - Madagascar : élargissement des programmes de certification foncière qui ont permis à des milliers de ménages de bénéficier d'une sécurité d'occupation.
 - Tanzanie : Certificats de droits coutumiers d'occupation garantissant des pâturages communaux pour les communautés pastorales.
 - Maurice : Accès aux terres de l'État basé sur des baux et programmes de soutien aux agriculteurs

Figure 7.2 : Hommes et femmes de la population agricole ayant des droits fonciers garantis dans les États membres de l'Union africaine, en millions, 2016-2024



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5

- République démocratique du Congo : disposition explicite sur l'égalité des sexes dans la Constitution de 2016
- Guinée : adoption de sa première loi sur la politique agricole en 2024, qui vise à protéger l'agriculture familiale, à lutter contre l'accaparement des terres et à promouvoir un développement agricole inclusif.

7.23. Au niveau continental, le Centre africain des politiques foncières (ALPC), soutenu par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement et la CEA, a aidé les États membres à intégrer les questions foncières dans les plans nationaux d'investissement agricole (RAIP), à fournir des lignes directrices techniques et à promouvoir des principes sur les investissements fonciers à grande échelle.

7.24. En outre, l'ALPC a mis au point un outil d'aide à la décision qui tire parti de la technologie géospatiale pour aider les gouvernements et les investisseurs à prendre des décisions fondées sur des données probantes lors de l'identification et de l'attribution de terres pour des investissements agricoles à grande échelle, en veillant à ce que les communautés, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, ne soient pas privées de leurs droits.

7.25. Défis

- a. Faible application des réformes au niveau communautaire ;
- b. Coûts d'enregistrement élevés et chevauchement des revendications ;
- c. Difficultés d'intégration des régimes fonciers coutumiers dans les systèmes formels ;
- d. Inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, enracinées dans les normes socioculturelles et la faible reconnaissance des droits des femmes.

7.26. **Recommandations** : Pour maintenir les progrès accomplis en matière de garantie des droits fonciers et de réduction de l'écart entre les hommes et les femmes,

a. les États membres sont invités à

- i. Renforcer les systèmes nationaux d'information foncière, avec des données ventilées par sexe et des services d'administration foncière ;

- ii. Développer les réformes foncières et les mécanismes d'application tenant compte de la dimension de genre ;
- iii. Intégrer pleinement les droits fonciers coutumiers et informels dans les cadres nationaux ;
- iv. Développer les services d'administration foncière numérisés et décentralisés.

b. La Commission de l'Union africaine, la CEA, la Banque africaine de développement et les partenaires au développement sont appelés à fournir un soutien technique aux États membres pour :

- i. Aider les États membres à moderniser et à numériser les informations foncières, les systèmes de cartographie basés sur le SIG et les services décentralisés d'administration foncière.
- ii. Fournir un soutien technique aux réformes foncières et politiques sensibles au genre et aux systèmes de suivi.
- iii. Promouvoir la coopération régionale et l'apprentissage par les pairs en matière de gouvernance foncière inclusive.
- iv. Adopter et mettre en œuvre des technologies géospatiales pour documenter les régimes fonciers coutumiers.

7D. La pêche et l'aquaculture dans le processus du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (Décision : Doc. EX. CL /627(XVIII)), 2011

Introduction

7.27. Les pêcheries marines et continentales de l'Afrique sont une source majeure de nutrition et de moyens de subsistance sur tout le continent. La production et la consommation de produits aquatiques issus de la pêche et de l'aquaculture contribuent de manière significative à la réalisation des engagements du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Reconnaisant l'importance cruciale du secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'Union africaine a créé un cadre politique d'orientation pour améliorer ses performances conformément aux engagements du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP). Le cadre politique et la stratégie de réforme (CPRS) de 2014 pour la pêche et l'aquaculture continuent de servir de plan directeur pour les réformes du secteur conformément aux priorités continentales. Les objectifs de la SRP sont pleinement alignés sur les engagements de Malabo du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP), en particulier sur quatre thèmes clés : la résilience climatique, le genre et la jeunesse, le financement et le commerce. Ce rapport est basé sur les résultats des indicateurs existants du BR sur la pêche et l'aquaculture, complétés par les résultats de la recherche.

Analyse des performances du secteur de la pêche et de l'aquaculture

7.28. **Engagement 2 : Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture** : Les résultats indiquent une baisse de la moyenne globale des dépenses publiques dans le secteur de la pêche (de 9,62 % en 2022 à 7,51 % en 2024). Treize pays ont dépassé les 10 % de dépenses : Gabon (48,6 %), Guinée-Bissau (48,1 %), Seychelles (45,2 %), Cabo Verde (33,3 %), Djibouti (25,9 %), Maurice (18,9 %), Namibie (17,3 %), Mauritanie (17,3 %), Sierra Leone (16,4 %), Égypte (15,8 %), Guinée (15,6 %), Somalie (11,5 %) et Sao Tomé-et-Principe (11,4 %). Alors que l'allocation des dépenses gouvernementales totales à l'agriculture est relativement faible dans les petits États insulaires en développement, leurs dépenses significatives pour la pêche et l'aquaculture illustrent l'importance du secteur pour leurs économies. Les résultats de la contribution de la pêche et de l'aquaculture à l'AgVA montrent que neuf États membres dépassent l'objectif de 19 % : Seychelles (45,4%), Guinée (38,0%), Gambie (37,4%), Namibie (36,4%), Zambie (30,3%), Cabo Verde (29,7%), Maroc (29,7%), Djibouti (26,7%) et Nigeria (21,3%).

7.29. **Engagement 3 : Engagement en faveur de la faim zéro** : La population de l'Afrique atteindra plus de 1,5 milliard d'habitants en 2024, soit une augmentation de 24 % depuis 2015. En moyenne, 15,2 % des Africains sont sous-alimentés, ce qui ne représente qu'une diminution de 2,4 % en dix ans. La pêche et l'aquaculture assurent la sécurité alimentaire de 200 millions de personnes. Les produits d'origine aquatique représentent 18 % de l'ensemble des protéines animales en Afrique (plus que la moyenne mondiale de 15 %), alors que la consommation de poisson par habitant n'est que de 9,4 kg en moyenne, soit moins de la moitié de la moyenne mondiale. La production de la pêche et de l'aquaculture en Afrique est passée de 2 millions

de tonnes en 1960 à plus de 12 millions de tonnes en 2022. La production des pêches de capture devrait rester constante à environ 10 millions de tonnes par an, tandis que l'aquaculture, avec 2 millions de tonnes, augmentera de 10 % par an. Les résultats indiquent que le secteur des systèmes agroalimentaires, y compris la pêche et l'aquaculture, a permis de réduire la faim sur le continent. Les dépenses totales consacrées à la recherche agricole ont été multipliées par sept. La création d'emplois a également augmenté, avec 381 107 885 personnes travaillant dans le secteur agroalimentaire en 2024, contre 259 828 881 en 2015. L'accès aux services de conseil agricole est passé de 29 % en 2015 à 39 % en 2024. De manière significative, le nombre d'alevins améliorés a augmenté pour atteindre 3,6 millions en 2024, contre près de 2 millions en 2023. En 2024, l'Égypte a produit 67 % de la production continentale totale de tilapia, suivie par la Tunisie (31 %), la Zambie (11 %) et le Kenya (10 %). Une capacité continentale totale de 6 millions d'étangs a été enregistrée en 2024, les 5 millions d'étangs de l'Égypte arrivant en tête, suivis de l'Ouganda et du Kenya. Malgré les efforts déployés, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave est en moyenne de 26,4 % depuis 2015, selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (Food Insecurity Experience Scale).

- 7.30. **Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025** : Les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture emploient respectivement 13 millions et 1,2 million de personnes. La plupart des pêcheurs et des aquaculteurs opèrent en tant que MPME ou à des niveaux de subsistance. Les résultats indiquent la contribution importante du secteur agricole à la réduction de la pauvreté. Une augmentation de la valeur ajoutée moyenne pour la pêche et l'aquaculture est observée dans l'indice du PIB agricole et de la réduction de la pauvreté. La valeur ajoutée en unités monétaires locales actuelles a augmenté de 14 % entre 2022 et 2024. Sur un total de 33 États membres ayant fourni des informations sur cet indicateur, 21 (63,6 %) ont atteint l'objectif.
- 7.31. **Engagement 5 : Stimuler le commerce intrarégional** : Le poisson reste le produit de base le plus échangé en Afrique, contribuant au commerce international, intra- et interrégional du poisson. La valeur globale du commerce du poisson en Afrique a augmenté au cours des dix dernières années, passant de 3,23710 tonnes métriques à 3,58806 tonnes métriques en 2024. L'Afrique est un exportateur net de produits animaux aquatiques, mais des volumes importants de poisson sont importés pour répondre à la demande croissante et compléter les besoins en protéines animales. La forte dépendance de l'Afrique à l'égard des chaînes d'approvisionnement externes en produits alimentaires aquatiques constitue un risque important pour la sécurité alimentaire. Les femmes et les jeunes participent largement à ce secteur fortement sexospécifique. Le commerce transfrontalier informel du poisson est dominé par les femmes et les jeunes transformateurs et négociants. Le commerce informel du poisson de subsistance offre des moyens de subsistance essentiels à de nombreuses femmes, mais des inégalités de genre profondément enracinées limitent leur compétitivité dans les chaînes de valeur formalisées.
- 7.32. **Engagement 6 : Amélioration de la résilience au changement climatique** : Les résultats montrent que 30 (67 %) des pays participants ont rendu compte de cet indicateur. Au total, 75 % des États membres (34) ont renforcé leur capacité de résilience

aux chocs climatiques, ce qui représente une amélioration par rapport aux 29 États membres qui ont atteint l'objectif en 2022. L'Eswatini et la Guinée ont perdu du terrain et, avec le Tchad, Madagascar et la Namibie, sont en dessous de l'objectif.

- 7.33. **Engagement 7 : Responsabilité mutuelle** : Une amélioration constante de la capacité des pays à planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation sur la base d'éléments concrets, avec 39 États membres atteignant leur objectif, contre 29 précédemment. Les résultats concernant la capacité des États membres à produire et à utiliser des données et des informations statistiques agricoles sont positifs et montrent que la majorité des États membres (41) ont atteint l'objectif consistant à garantir que les données sur la production halieutique sont généralement disponibles. Alors que le Gabon et la Guinée-Bissau n'ont pas encore atteint l'objectif, ils ont obtenu un score supérieur à 50 %. En outre, la plupart des États membres (34) ont mené des enquêtes sur la production de poisson au cours des deux dernières années. Les résultats montrent que les États membres sont prêts à rendre compte de manière plus détaillée et plus précise des performances de leur secteur de la pêche et de l'aquaculture au cours des prochains cycles du BR de Kampala.

Recommandations

- 7.34. **Accroître et canaliser les investissements dans le secteur** : i) Plaider en faveur d'une allocation accrue des dépenses agricoles du gouvernement à la pêche et à l'aquaculture ; ii) Créer un environnement propice à l'investissement ; iii) Allouer des fonds à pour des projets à fort impact sur l'amélioration des infrastructures, l'augmentation de la valeur ajoutée et la diversification des produits, ainsi que la réduction des pertes et des gaspillages.
- 7.35. **Renforcer les systèmes de données sur la pêche et l'aquaculture afin de refléter correctement la contribution significative du secteur aux systèmes agroalimentaires africains** : i) Identifier un ensemble d'indices sectoriels harmonisés pour rendre compte de la mise en œuvre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) à Kampala ; ii) Améliorer les capacités institutionnelles pour collecter, analyser, évaluer et rendre compte régulièrement de la contribution du secteur ; iii) Rendre opérationnelle la base de données sur la pêche et l'aquaculture en Afrique (AFADData) et l'aligner sur les processus d'établissement de rapports nationaux, régionaux et internationaux.
- 7.36. **Accroître l'inclusivité et l'autonomisation des femmes et des jeunes** : i) concevoir des programmes d'autonomisation ciblés pour les femmes, les jeunes et les acteurs à petite échelle afin d'améliorer l'accès au crédit, aux intrants de qualité et aux services financiers ; ii) créer des modalités pour encourager l'innovation et catalyser le développement du secteur privé.
- 7.37. **Amélioration de la résilience aux chocs** : i) Adopter des politiques et des mesures sectorielles spécifiques afin d'étendre et d'intensifier les initiatives de renforcement de la résilience dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et d'améliorer l'alerte précoce.

Conclusion

7.38. Ces résultats globaux indiquent une amélioration du secteur et de la volonté des États membres de renforcer les rapports sur les performances du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'avenir. L'incorporation d'indices sectoriels spécifiques soutiendra la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de Kampala.

7E. Agriculture biologique écologique en Afrique (Décision : Ex. CL/Dec. 631 (XVIII)), 2011

Introduction

7.39. Dans le cadre de cette décision générale, l'agriculture biologique écologique et l'agroécologie sont de plus en plus reconnues pour leur potentiel de transformation des systèmes agroalimentaires africains. Ces approches holistiques permettent de restaurer et de maintenir la fertilité des sols grâce au compostage, à la rotation des cultures et à l'utilisation minimale d'intrants synthétiques. En favorisant des systèmes de culture diversifiés et des aliments riches en nutriments, ces approches s'attaquent directement à la malnutrition et renforcent la sécurité alimentaire. Les systèmes agroécologiques sont intrinsèquement plus résistants aux chocs climatiques, grâce à leur biodiversité, aux techniques de conservation de l'eau et aux pratiques foncières régénératrices. Ils soutiennent également les pollinisateurs, réhabilitent les écosystèmes dégradés et protègent les espèces indigènes. Pour les petits exploitants agricoles, ces pratiques offrent des avantages économiques grâce à l'utilisation d'intrants locaux tels que les semences paysannes, ce qui permet de réduire les coûts des intrants et d'accéder à des marchés biologiques et agroécologiques de premier ordre, favorisant ainsi les moyens de subsistance et la durabilité.

Le lien entre l'EOA et la déclaration de Nairobi sur la santé des sols

7.40. La déclaration de Nairobi sur la santé des sols, adoptée lors du sommet africain de 2024 sur les engrais et la santé des sols, présente une vision transformatrice pour revitaliser la productivité agricole à travers l'Afrique en donnant la priorité à la restauration des sols et à la gestion durable des terres. Ses aspirations fondamentales s'alignent étroitement sur les principes de l'agriculture biologique écologique (EOA) et de l'agroécologie, formant un lien stratégique pour remodeler les systèmes agroalimentaires.

Le lien avec la déclaration de Kampala Stratégie et action du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) (2026-2035)

7.41. Adoptée lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine à Kampala, cette stratégie présente une vision audacieuse pour la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients et durables. Elle va au-delà de la croissance traditionnelle axée sur l'agriculture pour adopter une approche globale des systèmes agroalimentaires, intégrant la nutrition, l'équité, la résilience climatique et le développement économique. Plus qu'une politique, il s'agit d'un changement de paradigme. L'AOA/agroécologie n'est plus une niche ; c'est une stratégie continentale pour la transformation des systèmes agroalimentaires, la gestion de l'environnement et l'autonomisation économique.

Vue d'ensemble, analyse et conclusions

L'initiative de l'Union africaine pour l'agriculture biologique écologique (EOAI), supervisée par le Comité directeur continental (CSC) présidé par la Commission de l'Union africaine (CUA)- Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE), a fait des progrès notables en aidant les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER) à rendre compte de l'état et des progrès de la décision de l'UA sur l'agriculture biologique. Sa participation active à l'élaboration de la déclaration du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

(CAADP) de Kampala souligne sa pertinence stratégique et, avec l'élaboration de son prochain plan stratégique (2026-2035), l'EOAI est bien placée pour aligner ses objectifs sur les engagements de la déclaration. Cette convergence offre une occasion opportune d'intégrer l'agriculture biologique écologique (EOA) et l'agroécologie (AE) dans les plans d'investissement des systèmes agroalimentaires nationaux et régionaux, renforçant ainsi les systèmes alimentaires durables et la cohérence des politiques sur l'ensemble du continent.

Paramètre 3.1i d : Utilisation d'engrais organiques

7.42. Entre les cycles BR4 et BR5, les rapports ont révélé une augmentation de 6 % des quantités totales d'intrants organiques, un signal encourageant d'une dynamique politique croissante autour des flux circulaires de nutriments tels que les composts, les fumiers et les engrais organo-minéraux. La communication actuelle des données sur les engrais organiques par les États membres se heurte à deux problèmes majeurs : le manque d'harmonisation des mesures et l'incomplétude des données. Tout d'abord, la plupart des pays communiquent des chiffres en tonnes de produits (mt) plutôt qu'en tonnes d'éléments nutritifs, ce qui est en contradiction avec la norme basée sur les éléments nutritifs de la déclaration d'Abuja. Cette divergence nuit à la comparabilité entre les États membres et masque la véritable contribution des engrais organiques à la santé des sols, étant donné que la teneur en éléments nutritifs varie considérablement d'un produit organique à l'autre. Si les mesures ne sont pas alignées sur les tonnes de nutriments, il devient difficile d'évaluer l'impact réel des produits organiques sur la fertilité des sols et de les intégrer de manière significative dans les stratégies nationales en matière d'engrais. Deuxièmement, la couverture des données reste inégale. Au cours du cycle BR5, seuls 33 États membres (60 %) ont communiqué des données sur l'utilisation d'engrais organiques, tandis que 22 (40 %) ne l'ont pas fait. Cet écart reflète les faiblesses systémiques des systèmes de données nationaux, d'autant plus que les engrais organiques sont souvent utilisés en dehors des chaînes de valeur formelles et ne font pas l'objet d'un suivi cohérent. La plupart des États membres n'ont pas encore intégré le suivi des engrais organiques dans leurs cadres agricoles, ce qui donne une image incomplète de leur rôle dans l'agriculture durable. La déclaration de Nairobi offre une occasion opportune de s'attaquer à ces problèmes en promouvant l'établissement de rapports normalisés sur les éléments nutritifs et en encourageant l'intégration du suivi des engrais organiques dans les systèmes nationaux, garantissant ainsi que la contribution des produits organiques à la santé des sols est pleinement reconnue et mise à profit.

Paramètre 3.1viii : Indice de performance des semences et statut des systèmes de semences gérés par les agriculteurs dans les instruments nationaux de politique semencière et les dispositions institutionnelles

7.43. Dans le BR5, 37 pays au total ont soumis des données sur les systèmes de semences gérés par les agriculteurs, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 43 pays qui avaient fourni des données dans le BR4. Parmi eux, sept pays (Seychelles, Zambie, Tanzanie, Éthiopie, Nigeria, Guinée-Bissau et Lesotho) ont obtenu une note comprise entre 7,5 et 10, ce qui indique que les systèmes de semences gérés par les agriculteurs sont à la fois reconnus dans leurs cadres politiques et activement mis en œuvre. Douze (12) autres pays ont obtenu une note comprise entre 5,0 et 7,5, ce qui indique une

reconnaissance partielle de la SMSA dans les politiques, mais une mise en œuvre limitée. Dix-huit (18) pays ont obtenu une note inférieure à 5,0, ce qui indique des progrès minimes dans l'intégration des normes de sécurité alimentaire dans les instruments de politique nationale. Notamment, six pays (Rwanda, Cabo Verde, Burundi, Sénégal, Guinée et République centrafricaine) n'ont pas encore fait d'efforts formels pour reconnaître ou incorporer le concept de l'agriculture durable dans leurs politiques agricoles. Ce paysage inégal souligne la nécessité d'un soutien ciblé, d'une harmonisation des politiques et d'un renforcement des capacités afin d'intensifier les systèmes de semences agricoles en tant que pierre angulaire des systèmes de semences résilients et dirigés par les agriculteurs sur l'ensemble du continent.

Paramètre 6.1ii : Superficie agricole sous pratiques écologiques, biologiques et agroécologiques (EOA) en ha

7.44. Dans le BR5, 30 (75%) des 40 pays ont soumis des données sur la part des terres agricoles sous agriculture biologique écologique (EOA) et agroécologique (AE), marquant un léger déclin par rapport aux 33 pays qui ont rapporté dans le BR4. Les 55 pays n'ont pas tous fourni de données dans le BR5. Malgré cette baisse du nombre de pays ayant fourni des données dans le BR5, on observe une nette tendance à la hausse dans l'adoption des pratiques biologiques et agroécologiques, ainsi que des approches plus larges de gestion durable des terres et des eaux (GDT). Une fois de plus, le Botswana est apparu comme le pays ayant la plus grande proportion de terres sous EOA, tandis que le Liberia a rapporté la plus petite part. Cependant, des divergences importantes dans les méthodes de communication des données entre les pays suggèrent que ces chiffres peuvent être influencés par des incohérences dans la mesure et la classification. Cela met en évidence la nécessité d'harmoniser les protocoles de notification sur le site et de renforcer la capacité du personnel concerné à garantir la comparabilité et l'exactitude des données dans le cadre du suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'agriculture durable.

Implications politiques et conclusion :

7.45. L'EOAI a eu un impact mesurable dans les pays où les interventions sont activement mises en œuvre, avec une proportion plus élevée de résultats en bonne voie et de progrès importants. Pour tirer parti de cette réussite, il est essentiel d'étendre les approches éprouvées et de faciliter l'apprentissage par les pairs entre les États membres les plus performants et les moins actifs. Le renforcement des systèmes de données, en particulier l'utilisation de mesures harmonisées basées sur les nutriments et de rapports numérisés, améliorera la comparabilité et la responsabilité dans les différentes régions. L'agriculture biologique et l'agroécologie devraient être intégrées dans les stratégies nationales de santé des sols et alignées sur le plan d'action décennal pour les engrais et la santé des sols, en liant les investissements publics à la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) et à des avantages agronomiques démontrables. L'alignement stratégique sur la déclaration de Nairobi sur la santé des sols et sur l'initiative pour les sols en Afrique (SIA) renforcera encore le rôle de l'EOAI dans la promotion d'une gestion durable de l'utilisation des terres et de l'eau. L'extension de la couverture de l'EOAI à l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine et l'intégration d'indicateurs EOA/AE supplémentaires dans le cadre d'établissement de rapports de la déclaration du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala contribueront à intégrer

ces approches dans le programme de transformation des systèmes agroalimentaires de l'Afrique. Bien que les normes biologiques actuellement utilisées comme indicateur des systèmes agroécologiques soient déjà en place, il est recommandé que l'EOAI, en collaboration avec le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), les Communautés économiques régionales (CER), l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) et d'autres partenaires, élabore des procédures et des normes harmonisées pour les produits agroécologiques afin de soutenir le commerce intra-africain et d'assurer l'assurance qualité.

7F. Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique (F-SAMA)" (Décision EX.CL/1041(XXXII), 2015)

Contexte

7.46. La mécanisation agricole durable est importante pour l'Afrique afin d'améliorer la productivité agricole, la transformation des produits agricoles et de réduire les pertes après récolte. Cependant, l'utilisation de la mécanisation agricole durable sur le continent africain en général est faible par rapport à d'autres continents. On estime qu'environ 65 % de l'énergie agricole est encore fournie par les muscles humains, le reste étant assuré par les animaux de trait (25 %) et la force motrice, qui ne contribue qu'à hauteur de 10 %. C'est pour ces raisons que l'une des résolutions de l'engagement numéro 3 de la Déclaration de Malabo de 2014 identifie la mécanisation agricole comme un facteur clé pour atteindre l'objectif de doubler les niveaux de productivité agricole d'ici 2025. Ainsi, la mécanisation agricole durable en Afrique est considérée comme un pilier indispensable pour atteindre l'engagement de mettre fin à la faim d'ici 2025, comme indiqué dans la déclaration de Malabo, et d'ici 2030, comme indiqué dans l'objectif 2 des objectifs de développement durable. Cette mise à jour met en évidence les progrès, les leçons clés, les lacunes persistantes et les actions prioritaires nécessaires pour étendre la mécanisation agricole durable (SAM) à travers l'Afrique.

Cibles et objectifs

7.47. Bien qu'il n'y ait pas de cibles spécifiques sur la mécanisation agricole dans la Déclaration de Malabo, l'objectif est de contribuer à doubler les niveaux de productivité agricole d'ici 2025, d'accélérer la croissance économique et d'éradiquer la faim d'ici 2025.

Réalisations/progrès en matière de promotion de la mécanisation agricole

7.48. À la suite du lancement du Cadre sur la mécanisation agricole durable (F-SAMA) élaboré conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA) et la FAO lors de la réunion du Comité de l'agriculture de la FAO (COAG) en octobre 2018, la FAO, la Commission de l'Union africaine (CUA), les États membres de l'Union africaine et le Réseau africain pour le labour de conservation (ACT) et d'autres partenaires se sont efforcés de soutenir l'opérationnalisation du Cadre en mettant en œuvre diverses activités.

7.49. Appui à la stratégie et au programme par pays. Douze États membres de l'Union africaine (Bénin, Ghana, Éthiopie, Kenya, Liberia, Mali, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Ouganda et Zambie) ont examiné ou ont été soutenus pour formuler ou réviser les stratégies nationales de mécanisation agricole durable en s'inspirant du F-SAMA. Cela montre une demande croissante de la part des pays pour l'alignement des politiques.

7.50. Le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe, en collaboration avec la SADC, a préparé un programme phare de mécanisation agricole durable pour une agriculture intelligente face au climat (SAM4CSA), qui comprend des feuilles de route

nationales pour soutenir l'opérationnalisation du F-SAMA. Cette initiative couvre 15 pays membres de la SADC et met l'accent sur les politiques et les institutions durables pour la coopération régionale en matière de mécanisation.

- **Plates-formes de connaissance et de coordination.** La plateforme AfricaMechanize (www.africamechanize.org) a proposé une série de webinaires et des bulletins d'information de grande valeur pour sensibiliser et partager les bonnes pratiques. De 2020 à 24, la plateforme a organisé 14 webinaires, avec 85 intervenants et 2 330 participants de 75 pays (45 étant des États membres de l'Union africaine), dont quatre webinaires, avec 22 intervenants et 564 participants de 56 pays, ont été organisés au cours de la période 2023 - 2024. Ces séries de webinaires ont été soutenues par des bulletins d'information bimensuels, renforçant ainsi la communauté de pratique continentale.
- **Dispositions institutionnelles.** Des progrès ont été réalisés dans la formalisation du réseau des structures des chefs des services de mécanisation et d'ingénierie agricoles (HAMES) et dans l'élaboration d'un programme HAMES pour l'Afrique. Des lignes directrices opérationnelles et des projets de structure ont été préparés pour validation, dans le but de renforcer la coordination sous-régionale.
- **Suivi et évaluation et travail préparatoire de planification.** Les partenaires ont élaboré des notes conceptuelles pour une approche de S&E/collecte de données F-SAMA (à intégrer dans les rapports de l'examen de la Commission de l'Union africaine- programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP)) et pour un plan opérationnel et une feuille de route F-SAMA pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest - deux étapes cruciales pour passer du cadre à la mise en œuvre financée.

7G. Le troisième rapport d'avancement du secteur de l'élevage sur la décision EX.CL/Dec.792(XXIV) relative à la formulation de la stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LiDeSA) dans le rapport de la neuvième conférence des ministres responsables des ressources animales Doc. EX.CL/807(XXIV), 2015

- 7.51. **Progrès d'ensemble** : L'examen décennal de la mise en œuvre de la LiDeSA en 2024 a montré un meilleur alignement des politiques sur la LiDeSA aux niveaux national et régional ; l'articulation des stratégies techniques pour la santé animale, la santé humaine, le bien-être animal, la sécurité alimentaire et la santé publique ; certaines des chaînes de valeur à la croissance la plus rapide entraînant une croissance significative des investissements. L'élevage est le plus grand employeur de jeunes dans les systèmes agroalimentaires africains, puisqu'il concerne 24 % des jeunes dans les systèmes agroalimentaires. L'amélioration des données, du financement, de la coordination, de la communication et du suivi est nécessaire pour atteindre les résultats souhaités de LiDeSA.
- 7.52. **État des investissements publics dans le secteur de l'élevage** : *La contribution de l'élevage au PIB du secteur agricole a stagné au cours de l'ère du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo, atteignant en moyenne 20 % en 2015 et 21 % en 2024, mais avec plus de 30 % des États membres déclarants dépassant les 15 % : 15 se situent dans une fourchette de 20 à 43 %, et trois ont une contribution supérieure à 50 %. En moyenne, le continent a consacré 18 % des dépenses agricoles publiques au secteur de l'élevage, alors que l'objectif de la LiDeSA est de 30 % ; seuls six (6) pays atteindront l'objectif de la LiDeSA en 2024. L'intensité des dépenses dans le secteur de l'élevage, mesurée par la fraction de la production nette de l'élevage qui est réinvestie dans le secteur, est une mesure objective permettant d'évaluer si les dépenses du secteur sont proportionnelles à sa contribution au PIB. L'objectif pour l'intensité des dépenses (dépenses par rapport à la contribution du secteur au PIB) est fixé à 19 %, c'est-à-dire ce qui a été réalisé par les 10 pays les plus performants. Sur la période 2015-2024, l'intensité des dépenses d'élevage s'est élevée en moyenne à 9,54 % du PIB de l'élevage, avec une croissance notable de 4,82 % en 2015 à 7,98 % en 2024. Seuls quatre pays affichent des dépenses en matière d'élevage représentant 15 % et plus de leur PIB en 2024. La croissance des dépenses relatives à la contribution de l'élevage au PIB devrait être soutenue et renforcée pour atteindre l'objectif du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) fixé à 15 % dans l'agenda du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala.*
- 7.53. **L'alimentation animale en tant qu'activité économique** : *L'alimentation des animaux représente 60 à 70 % du coût de production du bétail. Les données de 42 pays membres de l'Union africaine ont montré qu'aucun d'entre eux ne disposait d'un sous-secteur développé de l'alimentation animale et du fourrage et qu'ils fonctionnaient sur la base de modèles de gestion de la sécheresse ou des catastrophes pour gérer les pénuries d'aliments pour animaux. Pour faire émerger les sous-secteurs latents de l'alimentation animale et du fourrage en Afrique, qui représentent plusieurs milliards de dollars, des outils numériques ont été mis au point pour réaliser des inventaires d'aliments pour animaux*

et des bilans nationaux de l'alimentation animale afin de fournir des tableaux de bord sur la taille, la structure et les marchés. Des mécanismes de financement durables, notamment le Fonds coopératif laitier et l'Économie fourragère durable de l'ASAL (SAFE), sont conçus pour éliminer les pénuries et pourraient mettre fin aux catastrophes liées à la sécheresse. L'intégration du secteur privé par l'intermédiaire de plateformes multipartites, y compris des réseaux dirigés par des femmes, est à l'origine de réformes politiques et a permis de lever plus de 250 millions d'USD en utilisant les outils robustes que sont le profil d'investissement et la salle des marchés.

- 7.54. Faire progresser les gains en génétique animale et les systèmes de distribution :** La mise en place de systèmes de semences pour le bétail permet de réduire les coûts de production et d'augmenter les revenus des agriculteurs, mais elle est entravée par des contraintes de distribution et par la lenteur de l'adoption des technologies. La création de centres d'excellence en matière de semences pour les ressources animales (AU-ARSCoE) a permis d'améliorer la distribution de semences animales de qualité et la conservation du matériel génétique indigène. Un centre régional mobile de technologies de reproduction assistée pour l'Afrique de l'Est a permis d'améliorer l'accès à ces technologies. Un outil numérique de caractérisation, d'inventaire et de suivi des ressources génétiques animales (AnGR-CIM) a permis d'accroître les capacités de caractérisation en vue du développement de races résistantes au climat, et un système de données sur les populations spécifiques aux races a été mis en place avec la FAO. Les associations régionales et nationales d'éleveurs et d'agriculteurs, les plans stratégiques nationaux et régionaux sur les ressources zoogénétiques et les systèmes de données améliorés, notamment le système d'information sur les ressources zoogénétiques (AAGRIS), ont renforcé la gouvernance.
- 7.55. Améliorer la santé et le bien-être des animaux :** Les systèmes de santé animale de l'Afrique restent faibles, comme en témoignent les scores de performance des services vétérinaires (PVS) inférieurs à 3 pour les compétences de base. Les États membres bénéficient d'un soutien pour moderniser les lois vétérinaires et renforcer le respect de la législation. La surveillance et la coordination s'améliorent grâce au cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) Afrique, aux réseaux des communautés économiques régionales (CER) et aux plans en cours pour les centres d'excellence de l'Union africaine. Le programme panafricain d'éradication de la PPR est pleinement opérationnel et vise à éradiquer la PPR d'ici à 2030. Le bien-être des animaux progresse grâce au renforcement de la plateforme africaine pour le bien-être des animaux.
- 7.56. Améliorer le commerce du bétail :** Les lacunes persistantes dans les données commerciales désagrégées de l'agriculture de conservation (Rapport d'examen biennal) ont limité l'efficacité de l'analyse du commerce intra-africain du bétail, d'autant plus qu'au cours de la période 2025 de l'agriculture de conservation (Rapport d'examen biennal), aucun des États membres de l'Union africaine n'a classé le bétail ou les produits du bétail parmi les produits prioritaires, y compris les pays où le bétail contribue de manière significative au PIB de l'agriculture. La demande de l'Afrique en PPA va presque doubler d'ici 2050, ce qui représente un risque pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aggravé par le fait que les grands producteurs mondiaux, dont l'Afrique est importatrice, sont tenus

de réduire la taille de leurs troupeaux afin de diminuer les émissions de méthane. Les marchés des produits laitiers, du bœuf et de la volaille sont les plus dynamiques, avec des avantages comparatifs régionaux pour la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) qui permettra de relier les régions productrices aux centres de demande grâce à des mesures SPS harmonisées, des systèmes transfrontaliers et des couloirs logistiques.

- 7.57. Renforcer la résilience des pasteurs : Dans l'agriculture de conservation (Rapport d'examen biennal), cette résilience est mesurée en pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs qui sont résilients aux chocs climatiques et aux chocs liés aux conditions météorologiques. L'analyse 2025 des données de l'agriculture de conservation (Rapport d'examen biennal) du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) montre que 36 des 45 pays africains ont déclaré des valeurs, huit pays faisant preuve d'une résilience élevée, 21 d'une résilience modérée et sept d'une résilience faible. Bien que ces chiffres donnent un aperçu de la situation à l'échelle du continent, l'examen biennal actuel regroupe les ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs en une seule mesure nationale, masquant ainsi les vulnérabilités spécifiques aux moyens de subsistance. Il est essentiel d'intégrer des indicateurs spécifiques aux moyens de subsistance dans le suivi de la résilience, afin de soutenir les interventions spécifiques aux moyens de subsistance, y compris au sein des ménages pastoraux.**

7H. Le cadre pour le développement de l'irrigation et les pratiques de gestion de l'eau agricole (IDAWM) en Afrique (EX.CL/1187(XXXVI)), février 2020)

Introduction

- 7.58. Le cadre de l'Union africaine sur le développement de l'irrigation et la gestion de l'eau agricole (IDAWM) vise à étendre l'utilisation de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole (AWM) en tant qu'approches d'adaptation au climat pour augmenter la production et la productivité agricoles sur le continent. L'IDAWM définit des voies durables pour l'utilisation des solutions de gestion de l'eau agricole afin d'accroître la productivité, d'intensifier la production et de créer des moyens de subsistance résistants dans un contexte de forte variabilité climatique.
- 7.59. La faible productivité de l'agriculture africaine est liée à l'utilisation limitée ou inexistante d'intrants améliorant la productivité, tels que les technologies d'irrigation. La multiplication des épisodes de chocs climatiques a remis en question la durabilité de l'agriculture pluviale dominante pour réaliser la transformation des systèmes agroalimentaires sur le continent. En reconnaissance de cela, l'objectif du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Malabo de 2014 visant à mettre fin à la faim a fixé un objectif d'augmentation de la taille des zones irriguées (année de base 2015) de 100 % d'ici 2025. Compte tenu de la forte variabilité du climat, l'irrigation en tant que solution de gestion des terres agricoles offre une approche durable pour accroître l'approvisionnement alimentaire et mettre fin à la faim sur le continent.
- 7.60. Le rapport du BR suit l'accès et l'utilisation de la technologie d'irrigation comme l'un des indicateurs de l'accès aux intrants et technologies agricoles (catégorie de performance) dans l'engagement de Malabo de 2014 pour mettre fin à la faim. La superficie irriguée est définie comme le total des hectares fonctionnellement irrigués et/ou équipés pour l'irrigation. Cependant, les limitations associées à l'estimation technique et méthodologique de l'irrigation à petite échelle (menée par les agriculteurs) (tailles dispersées et fragmentées ainsi que l'invisibilité saisonnière) ont biaisé les zones rapportées pour favoriser uniquement les schémas d'irrigation à grande échelle. De ce fait, les superficies rapportées sont souvent sous-estimées. Cette mise en garde est importante car l'irrigation par les agriculteurs représente le système d'irrigation qui se développe le plus rapidement sur le continent.

Le développement de l'irrigation sur le continent d'après l'examen biennal 5 (BR5)

- 7.61. Le BR5 révèle une augmentation moyenne de 49 % de la superficie totale irriguée (mHa) par rapport à la valeur de référence de 2015. Les analyses des tendances révèlent qu'entre 2022 et 2024, la superficie totale irriguée en 2021 a doublé de manière significative et soutenue. Toutefois, lorsqu'elle est calculée en tant que proportion de l'ensemble des terres cultivées irriguées, la croissance n'est pas aussi impressionnante que celle de la superficie totale irriguée. La proportion du total des terres cultivées irriguées est passée de 4,7 % à 9,2 % entre 2015 et 2024 respectivement.
- 7.62. Dans l'ensemble, 7 des 30 pays ayant présenté un rapport ont atteint l'objectif de Malabo, à savoir une augmentation de 100 % de l'ensemble des terres cultivées irriguées. Ces pays sont le Bénin (151%), Djibouti (164%), le Mozambique (113%), le Nigeria (122%), le Rwanda (105%), la Tanzanie (113%) et le Togo (106%). Le résultat montre également que sept (7) pays

au total ont connu une réduction (croissance négative) de la superficie totale des cultures irriguées au cours de la période. Ces pays sont la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, l'île Maurice, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie. Le Maroc, le Sénégal et la Tunisie. La réduction la plus importante a été observée en Guinée (55%) tandis que la plus faible a été observée au Sénégal (4%). Au cours de la période d'enquête (2015- 2024), le taux de croissance annuel de la superficie totale irriguée par rapport à la superficie cultivée totale a été de 2,79 %. Le résultat montre également que si la superficie irriguée a augmenté, l'augmentation de la superficie totale des cultures pluviales a été comparativement plus importante. Il en résulte que l'agriculture pluviale reste dominante et représente plus de 90 % de la superficie totale des cultures sur le continent.

Figure 7.3 : Évolution de la superficie totale irriguée et de la proportion de terres cultivées irriguées (2015-2024)

Source : Analyse des données de l'examen biennal 5 (BR5)

Conclusion et recommandation

7.63. Après 10 ans de mise en œuvre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) à Malabo, bien que l'objectif d'une croissance de 100 % de la superficie totale irriguée n'ait pas été atteint, des progrès fragmentés et soutenus ont été réalisés (50 %). Les gouvernements à tous les niveaux devraient mettre en place des politiques appropriées, des marchés ciblés et des réformes institutionnelles pour faciliter l'accès (physique et financier) aux technologies d'irrigation, en particulier pour les petits exploitants qui dominent le paysage de la production alimentaire du continent. Les États membres de l'Union africaine sont encouragés à internaliser les voies et les solutions de développement de la gestion des terres agricoles, en fonction de leurs particularités, telles qu'elles sont définies dans l'IDAWM, afin de développer l'agriculture irriguée. Cibler la mise en œuvre des intrants en tant que soutien global aux agriculteurs tout en mettant l'accent sur les technologies d'irrigation rentables, l'accès au marché et les droits de l'eau sont des incitations essentielles pour étendre la technologie de l'irrigation afin de parvenir à la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique.

7I. La décision de l'Union africaine. EX.CL/DEC. 1074 (XXXVI) de l'Union africaine sur le cadre politique sanitaire et phytosanitaire (SPS), 2020

Introduction

- 7.64. En 2020, l'Union africaine a pris une mesure importante pour préserver la santé des consommateurs et faciliter la sécurité des échanges commerciaux en approuvant le Cadre d'action sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'Union africaine par le biais de la décision EX.CL/Dec.1074(XXXVI). Le cadre guide la mise en œuvre des mesures sanitaire et phytosanitaire, des réglementations fondées sur la science qui protègent la santé humaine, animale et végétale, et s'articule autour de quatre objectifs : (i) établir des systèmes SPS harmonisés fondés sur la science, (ii) renforcer la collaboration et la facilitation des échanges, (iii) renforcer les capacités techniques, et (iv) accroître le soutien politique et l'investissement dans les systèmes SPS.
- 7.65. Depuis le cycle de BR 2019, les États membres ont suivi les indicateurs de sécurité alimentaire, qui ont depuis été élargis à un indice SPS plus large couvrant la santé des plantes, la santé des animaux et la sécurité alimentaire. L'indice est suivi au moyen de trois indicateurs, dont l'indicateur des systèmes SPS (SSI), qui vise à obtenir des systèmes SPS fonctionnels à 100 % d'ici à 2025 ; l'indicateur sanitaire SPS (SHI), qui vise à réduire de 50 % les maladies d'origine alimentaire et les décès qui y sont liés d'ici à 2025 ; et l'indicateur commercial SPS (STI), qui vise à réduire de 50 % les rejets de produits agricoles en raison du non-respect des mesures sanitaire et phytosanitaire (SPS) d'ici à 2025.
- 7.66. L'Union africaine a encore renforcé ce programme en approuvant la stratégie de santé animale pour l'Afrique (2020) et les stratégies de sécurité alimentaire et de santé végétale (2022), qui complètent le cadre stratégique sanitaire et phytosanitaire. Ensemble, ces instruments s'alignent sur les objectifs de la déclaration de Malabo visant à mettre fin à la faim d'ici 2025, à réduire la pauvreté et à tripler le commerce agricole intra-africain. Un système SPS qui fonctionne bien est donc essentiel pour prévenir l'introduction de parasites exotiques, réduire les rejets commerciaux et les maladies d'origine alimentaire, permettre une production plus sûre, renforcer le commerce intra-africain et mondial, et améliorer la sécurité alimentaire, conformément à la vision de l'Afrique d'un continent plus sain et plus prospère.

Analyse

- 7.67. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique sanitaire et phytosanitaire ont été évalués sur la base de ses quatre objectifs stratégiques en utilisant les données de l'examen biennal 5 (BR5). Bien que l'indice sanitaire et phytosanitaire (SPS) ne couvre pas toute l'étendue du cadre, il fournit des paramètres permettant de suivre les principaux domaines de mise en œuvre.
- 7.68. Dans le cadre de l'objectif 1 (Établir des systèmes sanitaire et phytosanitaire (SPS) harmonisés fondés sur la science), les progrès sont examinés à travers les réformes législatives, la modernisation des cadres réglementaires, l'application de l'évaluation des risques, la surveillance des agents pathogènes et des parasites prioritaires et l'utilisation de mesures de régionalisation, de zonage et de compartimentation.

- 7.69. Pour l'objectif 2 (Renforcer la collaboration et la facilitation des échanges), l'analyse couvre les accords d'équivalence et de reconnaissance mutuelle, la participation des États membres aux organismes internationaux de normalisation (Codex, WOA, IPPC, OMC), le développement d'audits et de systèmes de vérification harmonisés, et la transparence des procédures d'exportation et d'importation.
- 7.70. Dans le cadre de l'objectif 3 (Renforcer les capacités techniques), l'accent est mis sur les investissements dans les infrastructures physiques telles que les laboratoires, et sur la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de réaction rapide aux risques liés à la sécurité alimentaire, à la santé animale et à la santé végétale.
- 7.71. Enfin, l'objectif 4 (Accroître le soutien politique et l'investissement) est mesuré par l'étendue des partenariats public-privé pour atteindre les objectifs SPS, les efforts de collaboration pour améliorer le respect des règles et les initiatives visant à sensibiliser aux questions sanitaire et phytosanitaire (SPS).
- 7.72. Les résultats du cycle BR5 fournissent une image agrégée des progrès réalisés dans ces domaines, couvrant les dimensions de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé des végétaux.

Résultats

7.73. Objectif 1 : Mettre en place des systèmes SPS harmonisés fondés sur la science

- **Examen et modernisation de la législation** : Les progrès en matière de législation sont évidents : douze États membres ont atteint l'objectif fixé et ont mis à jour leur législation SPS conformément aux normes internationales au cours des dix dernières années. Dix-sept sont très avancés, avec des lois alignées sur les normes internationales en place, mais nécessitant un examen et une modernisation.
- **Évaluation des risques** : Les capacités restent inégales. Douze États membres ont atteint leur objectif et sont en mesure de produire et de conserver des données, d'effectuer des évaluations des risques et de publier les résultats au niveau international. Six sont très avancés et n'ont besoin que de renforcer les systèmes de publication des procédures et des résultats, tandis que vingt-cinq ne disposent toujours pas d'une capacité complète d'évaluation des risques.
- **Systèmes de surveillance** : Les systèmes nationaux sont limités. Cinq États membres ont atteint leur objectif et exercent une surveillance complète avec des rapports réguliers et une analyse épidémiologique. Neuf sont très avancés, avec une bonne couverture mais une capacité limitée à traduire les résultats en mesures correctives.
- **Régionalisation, zonage et compartimentation** : **Le secteur de la santé des végétaux fait preuve d'une grande capacité. Quarante-deux États membres déclarent être en mesure d'établir des zones exemptes de parasites ou de maladies. Dans le domaine de la santé animale, dix-neuf États membres sont en bonne voie, avec des services vétérinaires capables d'appliquer et de contrôler les procédures de quarantaine et les procédures frontalières, tandis que neuf États membres ont réalisé des progrès importants, mais ont besoin d'une collaboration transfrontalière plus forte.**

7.74. **Objectif 2 : renforcer la collaboration et la facilitation des échanges**

- **Équivalence et reconnaissance mutuelle** : L'engagement est croissant. Quinze États membres ont atteint leur objectif et s'emploient activement à conclure des accords d'équivalence et d'autres accords SPS avec leurs partenaires commerciaux. Neuf sont à un stade avancé, avec des capacités de base en place mais nécessitant un alignement plus étroit sur les développements internationaux.
- **Participation à l'élaboration des normes internationales** : La représentation s'améliore. Vingt-et-un États membres sont en bonne voie, contribuant régulièrement aux processus du Codex, de l'OMSA, de l'IPPC et de l'OMC dans le domaine SPS. Seize États membres sont en bonne voie, participant occasionnellement mais de manière incohérente, ce qui limite l'influence globale de l'Afrique.
- **Transparence des systèmes d'exportation et d'importation** : La notification reste limitée. Cinq États membres sont en bonne voie, pleinement en mesure de notifier les mesures et événements SPS conformément aux procédures mondiales, avec l'appui des parties prenantes. Douze États membres ont réalisé des progrès importants, avec des systèmes de notification en place, mais nécessitant une coopération plus étroite avec les parties prenantes et des audits plus réguliers.

7.75. **Objectif 3 : renforcer les capacités techniques**

- **Infrastructures de laboratoire et capacité de diagnostic** : L'infrastructure progresse. 11 États membres ont atteint leur objectif et disposent de laboratoires et de systèmes de diagnostic fonctionnels dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé animale et de la santé végétale. 13 États membres ont réalisé des progrès importants, faisant preuve d'investissements significatifs mais nécessitant encore une accréditation, une assurance de la qualité et des performances constantes.
- **Systèmes d'alerte précoce** : La couverture s'étend. Vingt-trois pays ont atteint leur objectif et disposent de systèmes d'alerte précoce pleinement opérationnels pour la santé animale et végétale. Sept pays ont réalisé des progrès importants, disposant de systèmes en place qui ne sont pas encore totalement opérationnels et qui doivent être renforcés pour permettre des alertes et des réponses en temps utile.

18.7. **Objectif 4 : Accroître le soutien politique et les investissements des secteurs public et privé**

- **Partenariats et sensibilisation** : Les progrès dans ce domaine sont moins quantifiables mais perceptibles. Des partenariats public-privé, des campagnes de sensibilisation et des efforts de collaboration voient le jour dans les États membres. Toutefois, le leadership politique et la mobilisation des ressources restent inégaux, ce qui souligne la nécessité d'un engagement national et régional plus fort pour soutenir les systèmes SPS.

7.76. **Recommandations**

- i. *Institutionnaliser les mesures SPS dans les plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (PNISA) : En s'appuyant sur la Déclaration du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala, les*

États membres devraient intégrer pleinement les priorités SPS - lois, laboratoires, analyse des risques, surveillance et alerte précoce - dans les plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (PNISA) afin de garantir que les mesures SPS deviennent un moteur essentiel de la transformation des systèmes agroalimentaires et de la sécurité des échanges.

- ii. *Accroître l'investissement dans les systèmes SPS en tant qu'infrastructure stratégique* : Les progrès réalisés dans le cadre de Malabo ont montré que la capacité des laboratoires et la surveillance progressent, mais de manière inégale. Les États membres devraient élever l'infrastructure SPS et la capacité d'analyse au même rang de priorité politique que les routes, l'irrigation et les parcs agro-industriels, en les reliant aux objectifs de financement de Kampala de 100 milliards de dollars pour les systèmes agroalimentaires.
- iii. *Renforcer la coordination continentale et régionale* : Si 21 pays participent activement au Codex, à l'OMSA et à la CIPV, l'engagement reste incohérent. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER) et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) devraient être les fers de lance de l'harmonisation, des accords d'équivalence et des positions africaines coordonnées au sein des OISS, conformément à l'annexe SPS de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA).
- iv. *Adopter les mesures SPS en tant que facteur de résilience et de nutrition* : La surveillance, les laboratoires et l'évaluation des risques ne devraient pas être considérés uniquement comme des outils de conformité, mais comme des catalyseurs de la résilience face aux chocs, aux maladies d'origine alimentaire et aux parasites transfrontaliers. Cela permet d'aligner directement les mesures SPS sur les engagements de Kampala en matière de résilience (30 % de terres gérées durablement, 40 % de ménages protégés contre les chocs) et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (faim zéro, réduction de 25 % des cas de paralysie, d'émaciation et de surcharge pondérale).
- v. *Renforcer la responsabilité mutuelle et le soutien politique* : Les enseignements tirés de Malabo montrent que les progrès réalisés dans le domaine SPS sont inégaux et s'expliquent en partie par la faiblesse de l'obligation de rendre compte. Les États membres devraient veiller à ce que les indicateurs SPS restent au cœur de l'examen biennal du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) et imposer leur intégration dans les examens sectoriels conjoints, conformément aux engagements de Kampala en matière de gouvernance.

Conclusions

- 7.77. L'examen biennal de Malabo montre que l'Afrique a réalisé des progrès significatifs dans la mise à jour des lois SPS tout en améliorant la sensibilisation, en renforçant les laboratoires, en développant les systèmes d'alerte précoce et en renforçant la participation à l'élaboration des normes internationales. Cependant, les lacunes en matière de surveillance globale, d'évaluation des risques et de transparence restent criantes, ce qui rend l'Afrique vulnérable aux maladies d'origine alimentaire, aux rejets commerciaux et à l'introduction de ravageurs et de maladies.

7.78. La déclaration du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) de Kampala offre une occasion opportune de repositionner le domaine SPS en tant que catalyseur stratégique de la transformation du système agroalimentaire, et non comme un simple domaine de conformité technique. L'intégration des mesures SPS dans les PINA, l'augmentation des investissements dans le cadre de l'infrastructure agroalimentaire et l'alignement sur les dispositions SPS de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) permettront à l'Afrique d'aller au-delà des progrès fragmentaires et de passer à une transformation systémique. Les États membres sont donc invités à considérer les mesures SPS comme un accélérateur de politiques en faveur de la résilience, d'un commerce sûr et de la sécurité nutritionnelle, qui font partie intégrante de la réalisation de la vision de Kampala, à savoir des systèmes agroalimentaires durables et résilients pour une Afrique saine et prospère.

7J. Déclaration continentale de l'Union africaine sur l'intensification de l'enrichissement des aliments et de la biofortification en Afrique {Assembly/AU/Decl. 2(XXXV)}, 2022

Introduction

- 7.79. L'Union africaine a approuvé la déclaration numéro {Assembly/AU/Decl. 2(XXXV)} avec quatre engagements visant à intensifier l'enrichissement des aliments, la biofortification et la diversification. Ces engagements sont les suivants : promotion d'une agriculture sensible à la nutrition par le biais d'aliments durables, diversifiés et riches en nutriments ; élaboration et mise en œuvre d'approches fondées sur le système alimentaire à l'échelle nationale, y compris l'enrichissement industriel et la biofortification, soutien à l'intensification de l'enrichissement industriel des aliments et de la biofortification et soutien à la recherche sur les aliments conventionnellement biofortifiés et les aliments enrichis par l'industrie. La déclaration permettra aux États membres d'élaborer des politiques et de mettre en œuvre des programmes visant à réduire les carences en micronutriments.
- 7.80. Cette déclaration s'aligne sur le thème de l'Union africaine 2025 "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par la réparation" en mettant l'accent sur la capacité de l'Afrique à nourrir sa population avec des aliments suffisants et nutritifs. La carence en micronutriments, ou faim cachée, reste un défi majeur en Afrique, affectant plus de 20 % de sa population contre 9 % au niveau mondial (FAO, 2022). Chez les enfants de moins de cinq ans, le retard de croissance est de 30,7 % et l'émaciation (malnutrition aiguë) de 6,7 %, ce qui concerne 16,3 millions d'enfants, tandis que 40,4 % des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie (Rapport mondial sur la nutrition). Il est essentiel de reconnaître la mauvaise nutrition, en particulier dans la petite enfance, et d'appeler à une action urgente pour une Afrique en bonne santé, car les carences en micronutriments affaiblissent l'immunité, causent des décès évitables, nuisent au développement mental des enfants et entraînent des effets irréversibles tels que la cécité.
- 7.81. Les aliments biofortifiés et enrichis offrent des avantages pour la santé au-delà de la nutrition de base en petites quantités - par exemple, 125 grammes seulement de la plupart des variétés de patates douces à chair orange fournissent l'apport journalier recommandé en vitamine A pour les enfants. Parmi les autres cultures biofortifiées figurent le manioc et le maïs orange (pour la vitamine A), le millet perlé et les haricots à haute teneur en fer (pour le fer), ainsi que le blé et le riz au zinc (pour le zinc). Plus de 420 variétés de ces cultures biofortifiées ont été sélectionnées pour être mises à l'échelle en Afrique. Ces cultures fournissent non seulement des micronutriments essentiels, mais sont aussi des cultures de base et de sécurité alimentaire, souvent à haut rendement, à maturation précoce et tolérantes à la sécheresse, ce qui leur permet de résister au changement climatique, qui est lié à la baisse des niveaux de micronutriments.

Méthodes

- 7.82. L'indice de progrès de la biofortification en Afrique (ABPI) a été introduit et présenté pour la première fois dans le rapport de l'examen biennal 4 (BR4), et les mêmes paramètres ont été utilisés dans le rapport de l'examen biennal 5 (BR5). Ces paramètres sont les suivants
- a) Nombre de variétés biofortifiées mises sur le marché (BIOF1)
 - b) Proportion (pourcentage) de semences améliorées biofortifiées sur le marché (BIOF2)
 - c) Proportion (pourcentage) de cultures de base biofortifiables récoltées qui sont biofortifiées (BIOF3)
 - d) Proportion (pourcentage) de la population qui consomme des aliments biofortifiés (BIOF4)
 - e) Nombre de politiques, plans ou programmes qui mentionnent la biofortification comme stratégie de lutte contre les carences en micronutriments (BIOF5)
 - f) Proportion (pourcentage) de semences/aliments biofortifiés dans les programmes publics de distribution de semences/aliments (BIOF6)
 - g) Proportion de cliniques prénatales ayant reçu des produits d'information (directives, dépliants, brochures) pour le conseil et qui incluent la biofortification et le contenu de la fortification (BIOF7).
- 7.83. Les données sur les paramètres ont été soumises par les personnes focales nationales qui ont rassemblé des informations à partir des dossiers et des rapports des instituts nationaux de recherche agricole (INRA), des autorités nationales chargées de la diffusion des variétés, des centres du GCRAI, des points nationaux de distribution de semences, y compris les sociétés de semences et les entreprises communautaires de semences, des rapports d'enquête sur la consommation provenant d'enquêtes représentatives au niveau national menées par les bureaux nationaux de statistiques et les ministères de l'agriculture, ainsi que des dossiers des gouvernements nationaux et infranationaux contenant des politiques, des plans, des stratégies, des programmes et des plans d'action sectoriels émanant des ministères compétents.

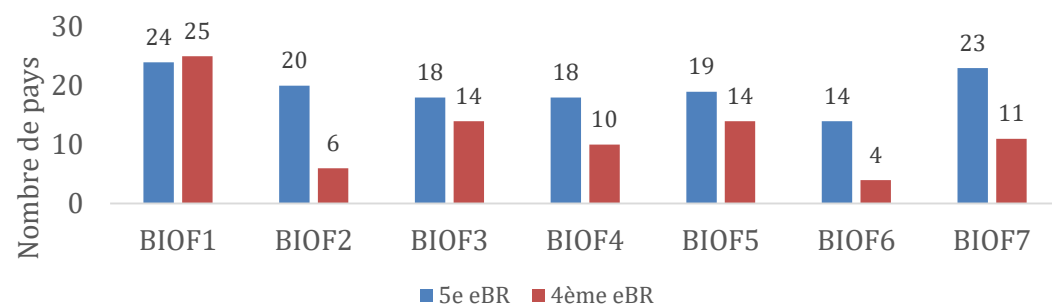
Résultats

- 7.84. Sur les 45 États membres de l'Union africaine qui ont présenté un rapport dans le cadre du cycle général du rapport de l'examen biennal 5 (BR5), 28 ont présenté un rapport sur la biofortification, ce qui représente une légère amélioration par rapport au rapport BR4, dans lequel 24 pays ont présenté un rapport (figure 7.4). Le nombre de pays ayant présenté un rapport sur les indicateurs de paramètres était également beaucoup plus élevé dans l'examen biennal 5 (BR5). Cela montre que les pays se familiarisent de plus en plus avec les rapports sur la biofortification.
- 7.85. L'analyse des résultats des données pour l'examen biennal 5 (BR5) (moyenne des pays qui ont fait rapport sur le paramètre pour l'examen biennal 5 (BR5), dans la figure 7.4), paramètre BIOF1, indique que les variétés biofortifiées représentaient 51% du total des variétés sélectionnées, ce qui suggère un accent accru sur la sélection de variétés biofortifiées dans ces pays. Pour le paramètre BIOF2, les semences biofortifiées représentaient 29 % du total des semences. Cela reflète également

l'importance croissante de la biofortification. En particulier, des pays comme la Gambie, la Sierra Leone, le Cabo Verde et le Kenya ont indiqué que les semences biofortifiées de certaines variétés représentaient plus de 50 % des semences commercialisées pour les cultures biofortifiables. Pour le paramètre BIOF3, la proportion de cultures biofortifiées récoltées était de 23,5 %, mais des pays comme Madagascar et la Gambie ont déclaré que plus de 90 % de certaines des cultures biofortifiables récoltées étaient des variétés biofortifiées. Pour le paramètre BIOF4, la consommation de cultures biofortifiées était de 24,6 %. Une forte consommation a été observée à Maurice, au Lesotho et au Cabo Verde, où plus de 50 % de la population a consommé une culture biofortifiée.

7.86. Pour le paramètre BIOF5, dix-neuf pays ont fait état de documents de politique ou de programme faisant référence à la biofortification comme stratégie de lutte contre les carences en micronutriments. Si les progrès sont évidents, il reste nécessaire d'encourager davantage de pays à donner la priorité à la biofortification. Le Mozambique, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Zimbabwe, la Namibie et le Bénin ont indiqué que plus de 50 % de leurs documents d'orientation pertinents traitaient de la biofortification. Pour le paramètre BIOF6, quatorze pays ont distribué des semences ou des aliments biofortifiés par le biais de programmes de distribution publique, avec un taux de distribution moyen de 36,3 %. Compte tenu des défis actuels du continent, il est essentiel d'intensifier ces programmes pour soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition des populations vulnérables. Pour le paramètre BIOF7, vingt-trois pays ont fait des progrès en veillant à ce que les cliniques prénatales reçoivent des produits d'information (lignes directrices, dépliants, brochures) qui contiennent des informations sur la biofortification et l'enrichissement. Parmi les pays qui ont fourni des informations sur ce paramètre, 77,9 % était la moyenne continentale, ce qui indique que les pays qui font ces efforts progressent vers l'accès universel à ces matériels dans les cliniques.

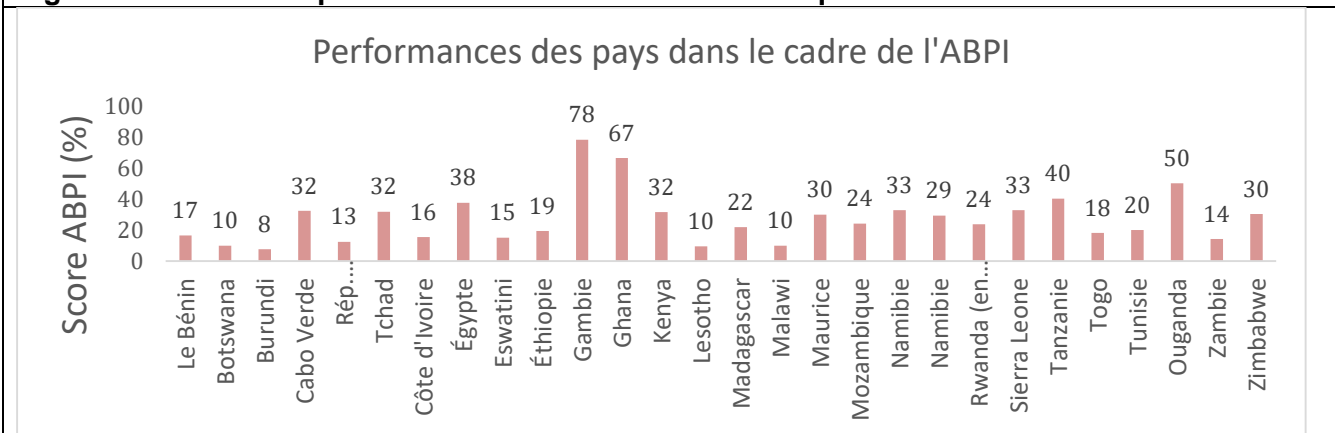
Figure 7.4 : Rapports sur les paramètres de l'ABPI, comparaison entre l'examen biennal 4 et 5 (BR4 et le BR5)



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5

7.87. La patate douce à chair orange est la culture biofortifiée la plus répandue (signalée dans 17 pays), suivie par le maïs biofortifié (16 pays) et le manioc orange (13 pays). La distribution de semences et d'aliments biofortifiés par l'intermédiaire de programmes publics s'améliore : 14 pays en font

Figure 7.5 : Indice de priorité de la biofortification en Afrique



Source : Analyse des données du BR5 : Analyse des données du BR5

état, contre 4 auparavant. Toutefois, seuls 21,8 millions de femmes en âge de procréer (environ 4 % de la population africaine) et 4,8 millions d'enfants âgés de 6 à 24 mois (environ 7 % des enfants) consomment des cultures biofortifiées. Cette lenteur souligne l'urgence de déployer des efforts ciblés pour élargir l'accès aux aliments biofortifiés.

7.88. La performance globale de l'ABPI montre que des progrès significatifs sont encore nécessaires. Comme l'indique la figure 7.5, seule la Gambie a dépassé les 75 % de progrès, le Ghana et l'Ouganda faisant des progrès modérés. La plupart des pays affichent des progrès limités et ne communiquent souvent que des informations partielles sur les paramètres.

7.89. **Recommandations**

1. Accroître l'accès des États membres au matériel génétique compétitif des variétés biofortifiées en accélérant la mise sur le marché de nouvelles variétés compétitives. Cela peut se faire en augmentant le financement pour renforcer la capacité des instituts nationaux de recherche agricole (SNRA) à sélectionner des variétés biofortifiées, en impliquant les centres du GCRAI dans l'homologation des variétés et le partage des données.
2. Les politiques semencières régionales devraient être mises à profit ou développées pour faciliter le mouvement des variétés homologuées entre les États membres, notamment en utilisant des cadres tels que la politique de libre-échange africaine (AFT) pour permettre un mouvement transfrontalier rapide du matériel génétique, tout en formant le personnel technique à un traitement efficace des documents administratifs.
3. Il est également essentiel de renforcer la capacité des NRA et des entreprises semencières du secteur privé à multiplier rapidement les semences de première génération.
4. Les États membres devraient intégrer la biofortification dans les programmes de développement nationaux en adoptant des politiques qui soutiennent une expansion rapide de la biofortification, telles que l'obligation d'inclure des caractéristiques nutritionnelles dans la sélection, l'intégration de cultures biofortifiées dans les programmes d'alimentation scolaire,

l'incorporation de variétés biofortifiées dans les programmes publics de distribution de semences et l'engagement de partenaires tout au long de la chaîne de valeur aux niveaux national, régional et mondial.

5. Améliorer la disponibilité des données, en renforçant la capacité des principales institutions de collecte de données à améliorer la qualité et la disponibilité des données désagrégées pour les indicateurs de biofortification, étant donné que les données actuelles sur la production agricole ne font pas de distinction entre les cultures biofortifiées et non biofortifiées.
6. Améliorer le partage des produits de connaissance sur la biofortification, tels que les modèles de mise à l'échelle réussis, en les regroupant, en les documentant et en les diffusant parmi les États membres, tout en renforçant les partenariats public-privé (PPP) afin d'améliorer la coordination des efforts de biofortification tout au long des chaînes de valeur dans les systèmes alimentaires.
7. Combler les déficits de financement pour accélérer le développement, la diffusion et la promotion des variétés en augmentant les allocations budgétaires nationales en faveur de la biofortification et en intégrant la biofortification dans les cadres de prêts des institutions financières internationales (IFI) afin de garantir un financement durable pour les initiatives de biofortification.

7.90. Conclusion

Le rapport de l'examen biennal 5 (BR5) met en évidence les progrès réalisés par les États membres de l'Union africaine en matière de biofortification, mais l'augmentation persistante de la malnutrition en Afrique - aggravée par le changement climatique et l'insécurité - reste un défi majeur. Cela souligne la nécessité urgente d'une action plus forte et coordonnée dans tous les États membres pour lutter contre les carences en micronutriments par la biofortification et l'enrichissement des aliments. Des efforts délibérés et soutenus sont essentiels pour faire de la biofortification une stratégie nutritionnelle clé à l'échelle du continent. La déclaration de Kampala sur le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP) offre une occasion unique d'accélérer l'adoption d'initiatives en matière d'enrichissement et de biofortification, pour une Afrique en meilleure santé qui respecte le thème 2025 de l'Union africaine : "Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine grâce à la réparation".



African Union Headquarters

P.O. Box 3243, Roosevelt Street W21K19

Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251 11 551 77 00

Fax: +251 11 551 78 44

WWW.AU.INT